Date de dépôt : 9 mars 2013

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2013 (LBu-2013) (D 3 70)

Rapport de majorité de M.Guy Mettan (page 2)
Rapport de première minorité de M. Eric Leyvraz (page 242)
Rapport de deuxième minorité de M. Roger Golay (page 246)
Rapport de troisième minorité de M. Roger Deneys (page 252)

ATAR ROTO PRESSE – 300 ex. – 03.13

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat a présenté, le 20 septembre 2012, un premier projet de budget, qui affichait un déficit de 278 millions de francs. Ce PL 11027 a été refusé d'emblée par une majorité du Grand Conseil, le 12 octobre, sans même être renvoyé à la Commission des finances pour examen.

S'est ensuivie la présentation d'un projet de budget 2013 (bis), effectuée le 21 novembre. Cette seconde proposition affichait un déficit de 191 millions de francs, grâce à quelques économies et à une estimation des recettes fiscales revue à la hausse.

Dans l'intervalle, la commission avait déjà mené à bien certaines de ses traditionnelles auditions en sous-commission. Les auditions sur le projet de budget initial prévues après le 12 octobre ayant toutefois été supprimées, les rapports de sous-commission qui avaient déjà été rendus ne sont pas joints au présent rapport, dans la mesure où ils reposaient sur une version périmée du budget.

Pour ses travaux sur la seconde version du projet de budget, et afin de tenter d'accélérer le rythme de travail, la commission a décidé de ne pas procéder à des auditions en sous-commission et d'entendre directement les Départements et autres entités en plénière de commission. Ces présentations et auditions se sont tenues entre le 28 novembre 2012 et le 16 janvier 2013. La commission a entamé l'examen et le vote à proprement parler du PL 11063 le 23 janvier. Cet examen et ces votes se sont poursuivis jusqu'au 6 mars. En tout, la commission a ainsi consacré 12 séances, soit près de 64 heures à l'examen de cette dernière mouture.

L'entier du processus budgétaire s'est déroulé sous la présidence de Mme Anne Emery-Torracinta. Les procès-verbaux de commission ont été assurés par Mme Marianne Cherbuliez, partiellement suppléée par MM. Hubert Demain et Tazio Dello Buono.

Lors des travaux, le Département des finances a régulièrement été représenté par MM. David Hiler, conseiller d'Etat, Jacques Beuchat, secrétaire général, Pierre Béguet, directeur général des finances de l'Etat, et

Grégoire Tavernier, directeur général de l'Office du personnel de l'Etat, ainsi que Mme Joëlle Andenmatten, secrétaire générale adjointe, et MM. Yves Fornallaz, directeur du budget de l'Etat, Marco Cuocolo et Thomas Humbert, économistes à la direction du budget de l'Etat ; Mme Adriana Jost, directrice de la trésorerie générale, ainsi que MM. Noureddine Bouzidi, directeur administratif et financier de l'Office du personnel de l'Etat, et David Miceli, économètre, ont également représenté le Département des finances de manière ponctuelle. M. Alan Rosset, responsable du budget des investissements, a quant à lui également assisté la commission dans le domaine des investissements. Enfin, de nombreux autres collaborateurs représentants du petit et du grand Etat ont également fait bénéficier la commission de leur apport au cours de ces travaux. Le rapporteur profite du présent rapport pour leur transmettre, à toutes et à tous, ses plus chaleureux remerciements ainsi que ceux de la commission.

Déroulement des travaux

Les travaux de la commission ont naturellement connu de nombreux rebondissements suite au renvoi de la première copie au Conseil d'Etat par une coalition hétérogène de partis (PLR, UDC et MCG) et contre l'avis des députés qui auraient préféré voter l'entrée en matière et examiner les amendements en deuxième débat comme d'habitude (PS, Ve et PDC).

L'atmosphère de travail a donc été tendue et entrecoupée de commentaires très vifs, voire d'interjections que le souci de bienséance du rapporteur interdit de mentionner. Une série d'amendements a ainsi été déposée par le PLR, en vue de ramener le déficit à zéro selon les objectifs proclamés par ce parti. Certains d'entre eux ont été acceptés. D'autres, proposés par le MCG, ont eu moins de succès. De son côté, le parti socialiste a déposé lui aussi une série d'amendements destinés pour la plupart à supprimer les coupes votées, voire à rajouter des suppléments à certains postes du budget amendé par le Conseil d'Etat.

De son côté, ce dernier, au fil des semaines et grâce à des prévisions de recettes fiscales plus fines, a lui aussi proposé des amendements destinés à revoir à la hausse les rentrées fiscales, et cela même après le dépôt du projet révisé de novembre. Ces amendements ont évidemment réjoui la plupart des commissaires et ont été acceptés.

A ce stade de mes explications, vous aurez compris qu'il n'est pas possible de résumer ici la totalité des débats tenus depuis septembre dernier ni de donner l'entier des votes effectués, certains annulant les autres plusieurs

fois de suite, jusqu'à ce que ceux du troisième débat finissent par anéantir tous ceux du deuxième débat.

Par souci de clarté, nous avons donné en annexe tous les amendements importants proposés par les diverses parties afin que les commissaires qui souhaitent les représenter en séance plénière puissent les retrouver. Quant au présent rapport de majorité, nous nous sommes concentrés sur le troisième débat, le seul pertinent pour la version du budget finalement adoptée. Les partis ayant inlassablement répété les mêmes propos pour justifier leur position, ils ne se sentiront pas trahis par ce souci de brièveté.

J'espère donc que les amateurs passionnés du budget et les historiens du XXIe siècle voudront bien me pardonner cette liberté. Le débat politique étant ce qu'il est dans notre parlement, je ne doute d'ailleurs pas qu'un aperçu consistant des 64 heures de séances de commission soit redonné lors des interventions en plénière. Il serait donc dommage de gaspiller de beaux arbres et du bon papier pour imprimer ce qui sera répété de vive voix par la plupart des protagonistes.

Concentrons-nous donc sur l'essentiel, en indiquant tout d'abord simplement que l'entrée en matière a été votée le 23 janvier par 13 voix (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG) contre 0 et 1 abstention (L).

Troisième débat

Le président du Conseil d'Etat, accompagné de M. François Longchamp, revient sur les travaux de la dernière séance, au cours de laquelle un dialogue s'est engagé en vue de rechercher une solution commune et équilibrée à la crise. Dans cet état d'esprit, le Conseil d'Etat a pris en compte la préoccupation de limiter le déficit par rapport au PB 2013 et cherché une solution qui se situe en dessous des 100 mios de déficit, ce qui semble être la limite au-delà de laquelle il paraît peu vraisemblable de trouver une solution commune. Pour parvenir à cet objectif, le Conseil d'Etat propose aux commissaires des amendements à hauteur de 25,7 mios portant sur les charges.

De son côté, M. Longchamp explique que le Conseil d'Etat, dans ce souci de trouver une réponse institutionnelle satisfaisante, vise à privilégier un budget plutôt qu'une absence de budget. On est dans une situation dans laquelle les différentes départements et services de l'Etat ainsi que la population genevoise se sont focalisés sur l'enjeu politique majeur des caisses de pensions. Dimanche soir, M. Hiler a rappelé qu'il n'y avait pas eu de plan B en cas d'échec de cette votation, qui les aurait mis dans une situation institutionnelle fort délicate, à côté de laquelle le budget aurait

probablement passé pour quelque chose de secondaire. Cette crainte n'étant aujourd'hui plus de mise, il est possible de voir l'avenir avec un peu plus de prévisibilité et de sécurité. Dès lors, le Conseil d'Etat a repris le PB 2013 bis pour voir dans quelle mesure des propositions pouvaient être faites, qui soient compatibles avec le bon fonctionnement institutionnel, à savoir le respect des lois et des missions assignées à l'Etat par des lois notamment, ainsi que le principe de la sincérité budgétaire.

Le Conseil d'Etat a repris, sur la base des comptes provisoires de l'année 2012, tous les endroits où les résultats des comptes laissaient entrevoir que la proposition du PB 2013 laissait peut-être des marges de manœuvre, tout en ayant conscience du fait que la responsabilité institutionnelle première du Conseil d'Etat est de faire en sorte que les fonctionnements des différentes lois et l'ouverture d'un certain nombre de droits envers la population puissent être garantis.

Le but du Conseil d'Etat était d'arriver à l'objectif, symbolique et institutionnellement fort également, d'un déficit inférieur à 100 mios. Cela permet d'accepter la comparaison avec la situation d'autres collectivités publiques suisses qui, même si elles présentent parfois des comptes meilleures que ceux de Genève, n'ont pas toujours présenté la rigueur dans l'application de certaines règles comptables, notamment les règles IPSAS.

Tous les amendements proposés par le Conseil d'Etat sont compatibles avec les règles comptables et sont ICF-compatibles. Ils permettent d'assurer le fonctionnement de l'Etat, qui est aujourd'hui le souci particulier du Conseil d'Etat.

Comme M. Hiler l'a expliqué aux commissaires, le Conseil d'Etat avait des soucis concernant certains amendements acceptés par les commissaires en 2e débat, difficilement compatibles avec la sincérité budgétaire, notamment la réduction sensible des effectifs de certains budgets du personnel. Ces coupes intervenant à la fin du mois de mars, il ne reste que 9 mois pour mettre en application un budget ; en théorie, le budget est consommé pour quasiment un quart déjà.

Les amendements proposés atteignent la cible d'un déficit inférieur à 100 mios, tout en étant compatibles avec la bonne application des lois et règlements en vigueur dans le canton ainsi qu'avec le principe de sincérité budgétaire. Cette solution permettrait de voir cette situation avec un certain apaisement et permettrait à l'Etat de fonctionner avec un budget, ce qui est essentiel.

Un commissaire (R) signale que l'une des caractéristiques du canton de Genève est d'avoir le plus grand nombre de fonctionnaires par habitant. On

pourrait imaginer en avoir un peu moins. Parmi les amendements présentés par le PLR en 2e débat, il y a ceux portant sur la ligne 30. Le commissaire a lu la lettre du Conseil d'Etat, qu'il a trouvé un peu carrée et qui a probablement été écrite en vitesse ou sous le coup de la colère. Il en retire que ce n'est jamais le moment. Il estime toutefois qu'ils ne peuvent faire l'économie d'avoir une fois une réflexion sur ce point. C'est au travers du prochain plan quadriennal qu'il faudra, selon lui, tenir compte de cet élément. Ils courent après le budget avec 100 mios à 200 mios de déficit depuis 4 ou 5 ans, ce qui correspond à 1-1,5% du budget.

Le Conseil d'Etat fait état de 25,5 mios d'amendements. Or, dans le tableau du Conseil d'Etat, il y a un peu plus de 7 mios d'autres amendements sur les programmes H02, J02 et P04. Il souhaitera avoir une explication au sujet de ces « recommandations ICF (produits différés de subvention + divers) », pour un montant de 6,5 mios, soit un amendement qui touche les recettes. Il constate que, finalement, les amendements du Conseil d'Etat sont plus proches de 32 mios que de 25 mios.

M. Beer indique qu'il y a deux risques. Le premier consiste à ne jamais entreprendre un travail. Il relève toutefois que certains travaux ont d'ores et déjà été engagés et ont produits un certain nombre de résultats, certes peut-être jugés insuffisants. Il faut pouvoir entreprendre ce travail dans un rapport entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat qui permette de traiter valablement les réformes. L'autre risque est de procéder, à l'occasion d'un processus budgétaire important, à une réorganisation de l'Etat qui ne relève pas forcément d'une méthode de travail qui s'attache à ces objectifs mais qui consiste simplement à diminuer la charge. Il conclut en disant que la notion d'urgence ou de non-traitement sont deux ennemis de la réforme de l'Etat.

M. Longchamp indique que le Conseil d'Etat présente des amendements visant à réaliser 25,7 mios de dépenses de moins. A cela s'ajoutent des amendements qu'il aurait de toute façon présentés s'il en avait eu connaissance plus tôt, notamment l'impact de recommandations ICF, pour +6,7 mios de recettes, dont il traitera ultérieurement. Il y a aussi quelques amendements purement techniques. Il y a une deuxième série d'amendements en lien avec le PLEND et des amendements portant sur des augmentations de revenus.

A titre d'exemple, il indique qu'en bouclant les comptes, le Conseil d'Etat s'est rendu compte qu'au RF il y avait 1,3 mio de plus au résultat 2012 que le chiffre budgété au PB 2013 ; le Conseil d'Etat a ainsi opéré un amendement, pour diminuer ce chiffre.

Un commissaire (L) dit à M. Beer que, de même qu'il faut savoir entrer et quand entrer dans un conflit, il faut aussi savoir en sortir et comment en sortir. Il n'estime pas que la lettre du Conseil d'Etat est une lettre provocante. Ce qui l'intéresse est le but, soit d'avoir des finances aussi saines que possibles. Il remarque que de 300 mios de déficit, ils sont passés à une proposition à 190 mios de déficit et, aujourd'hui, à 99 mios de déficit. Il considère que c'est une réorientation intéressante dans une présentation, pour une collectivité publique comme le canton de Genève, d'un budget responsable. Dès lors, sur le fond, il annonce sa propension à entrer en matière. Il remarque toutefois qu'il faut être 51 députés à le faire. La suppression des amendements qui avaient été acceptés va dépendre de la position des autres groupes. Il a compris, des déclarations de l'UDC et du MCG, qu'ils ne voulaient pas de déficit du tout, même pas de 20 centimes selon les termes d'un commissaire (MCG), raison pour laquelle il est inutile de poursuivre une recherche d'appui de ce côté. Il constate que les déclarations initiales ont une fois de plus été contredites par l'évolution de la situation.

Il s'adresse notamment aux socialistes. S'ils voient un intérêt à ce que la réforme du CO soit mise en œuvre et à ce que les propositions que le PLR a déposées et qui ont été acceptées soient retirées, c'est à eux de prendre leurs responsabilités. Il conçoit que, pour les Verts, il n'est pas facile d'être les Winkelried de l'Alternative, en entrant dans cette démarche gouvernementale seuls. Il s'adresse ainsi en particulier aux socialistes et aimerait savoir s'ils sont prêts à acheter les propositions du Conseil d'Etat. Si tel est le cas, les Verts le seront probablement aussi ; ils seront alors 12 commissaires à dire oui aujourd'hui et rapidement à cette proposition faite par le Conseil d'Etat.

La présidente aimerait savoir quelle méthode les commissaires souhaitent adopter ce jour, avant de procéder à une discussion de fond sur les amendements du Conseil d'Etat.

Un commissaire (S) signale qu'à titre personnel il n'est pas favorable à voter ce jour les amendements du Conseil d'Etat. De manière générale, il estime que de voter des amendements reçus le jour-même n'est pas très respectueux du travail parlementaire et de leurs collègues, qui peuvent aussi avoir à se prononcer sur les conséquences éventuelles desdites amendements. C'est une façon de faire du forcing. Ce n'est pas très raisonnable, même s'il comprend que tout le monde est pressé d'avoir un budget. Cela ne laisse pas le temps de discuter, de réfléchir et de faire des contre-propositions. Il est heureux que le Conseil d'Etat soit, avec une semaine de réflexion, revenu avec des propositions qui annulent les amendements pas très réalistes de

l'Entente. Il aimerait que les commissaires votent le projet de budget la semaine prochaine.

Sur le fond, il rappelle que le premier projet de budget du Conseil d'Etat présentait 280 mios déficit et que le projet de budget 2013 bis comportait 190 mios de déficit. S'ils arrivent à un chiffre de 100 mios aujourd'hui c'est parce que, plus le temps passe, plus ils sont proches de la réalité. Il note que, si l'on votait le projet de budget 2013 en même temps que les comptes 2013, il serait parfaitement juste et cela éviterait de faire tous ces plans sur la comète, qui sont particuliers.

A l'attention du commissaire (R), il dit que, chaque année, un déficit est annoncé alors que les comptes, qui priment, sont positifs. Il n'est ainsi pas possible de dire que Genève est en situation de sur-déficit chronique ces dernières années. La base de l'honnêteté intellectuelle, que seuls les Verts ont, est de reconnaître que la baisse d'impôts de 2009 a une conséquence réelle de 400 mios de diminution des recettes fiscales par année, qu'il faut intégrer dans toutes les réflexions et discussions sérieuses sur le budget. Il n'est pas possible de dire que c'est uniquement une crise des dépenses car c'est aussi bien une crise des recettes, ce que le PLR avait reconnu dans ses propositions « sapin de Noël », lorsqu'il avait proposé d'augmenter la taxe personnelle à 365 F au lieu de 25 F, puisque cela générait 70 mios de nouvelles recettes. Le PLR reconnaît ainsi dans un premier temps qu'il y a un besoin de nouvelles recettes puis, tout d'un coup, ne veut plus en entendre parler, ce qu'il ne comprend pas bien.

Il admet que le PB 2013 bis amendé par le Conseil d'Etat, avec un déficit de 100 mios, pourrait être une base de discussion. Le PB 2013 bis comporte 190 mios de déficit et, de ce fait, il y a une marge pour remettre quelques subventions, voire quelques postes dans les secteurs où des efforts exagérés ont été demandés ces dernières années. S'il y a une réaugmentation de certaines subventions dans le domaine de l'éducation et du social, ils pourront arriver à un déficit entre 100 mios et 200 mios.

Comme le problème des recettes est réel, il estime qu'un projet de loi de recettes fiscales supplémentaires doit être voté par le Grand Conseil avant le vote du budget. Peu importe l'impôt considéré, il faut qu'un projet de loi de nouvelles recettes fiscales soit voté. Cela permettra peut-être de revenir à un déficit de 100 mios et de reconnaître qu'un problème de nouvelles recettes est bien là.

S'agissant de la taille de l'Etat et des charges de personnel, il n'a pas fait de comparaisons intercantonales. Il peut néanmoins dire qu'entre 1999 et ce jour les charges de personnel par habitant ont augmenté si l'on regarde la

population résidante, en passant de 3 940 F à 4 091 F, en francs constants par habitant. Or, en prenant les frontaliers en compte, il en va autrement. Genève n'est pas qu'un canton, mais également une agglomération qui accueille des personnes de France voisine et des Vaudois. Les prestations de l'Etat s'adressent aussi à des gens qui habitent la région sans habiter le canton. Les charges de personnel en francs constants par habitant et frontalier sont passées de 3 693 F à 3 553 F ; elles ont baissé. Il y a donc eu une amélioration de l'efficacité de l'Etat par rapport à son personnel. Il ajoute que, si l'on fait le calcul de la dette par habitant, le chiffre a également baissé depuis 1999. Il faut intégrer cela dans la réflexion. Ce n'est pas parce que certains répètent dix fois le même mensonge qu'il en devient une vérité.

Il se dit prêt à entrer en matière sur les amendements du Conseil d'Etat mais, en contrepartie, il faut envisager une augmentation de certaines subventions ciblées, voire une augmentation d'un certain nombre de postes, en particulier dans l'éducation, ainsi que le vote de principe d'un projet de loi pour de nouvelles recettes fiscales, libre ensuite au peuple de l'accepter ou de le refuser.

Un commissaire (L) souhaite savoir si son collègue (S) s'exprime au nom du parti socialiste ou en son nom propre. Il a bien compris qu'un budget à moins de 100 mios de déficit amènerait à des comptes équilibrés. Cela signifie qu'il est possible d'éviter le mécanisme du frein aux dépenses prévu pour 2014, sur lequel le Conseil d'Etat travaille depuis de nombreux mois puisqu'en Commission de contrôle de gestion, il a sans cesse dit aux commissaires que les réformes structurelles viendraient dans le paquet du frein aux dépenses.

Si le budget peut être voté, ce que le PLR souhaite mais ce que le commissaire (S) ou le parti socialiste ne souhaitent pas, le mécanisme du frein au déficit ne s'enclencherait pas en 2014. Il demande si cela signifie que toutes les réformes structurelles, sur lesquelles le Conseil d'Etat est en train de travailler, vont passer à la trape ou vont être déposées dans l'idée de faire avancer la réforme de l'Etat. Cela semble essentiel car, pour le PLR, il est possible d'accepter un budget à 100 mios de déficit, avec toutefois le grand regret qu'il n'y ait eu aucun dépôt de projet de loi de la part du Conseil d'Etat démontrant sa volonté de réformer structurellement l'Etat. Il regrette que le Conseil d'Etat ne s'engage pas vers des économies structurelles et qu'il ne propose que des économies en fonction des comptes.

Le PLR, en tant que parti gouvernemental, souhaite avoir un budget pour le bon fonctionnement de l'Etat ; cela lui semble, contrairement au parti socialiste, essentiel.

Un commissaire (R) remarque que son collègue (S) pense qu'il y a une crise des recettes alors que le PLR pense qu'il s'agit d'une crise des dépenses. Il annonce qu'il est exclu que le PLR accepte une quelconque augmentation d'impôts. Le PLR part du principe que Genève est la région du monde dans laquelle le filet social a les mailles les plus étroites et est fier que Genève ait un système social aussi performant. Il peut, comme unique ouverture en direction des hausses d'impôts, admettre que chaque citoyen paie un peu plus sa taxe personnelle. Un commissaire (L) avait proposé de passer de 25 F à 360 F. Pour sa part, il estime que de déjà doubler cette taxe permettrait d'avoir quelques millions de francs de recettes en plus. Nombre de personnes à Genève bénéficient de l'aide sociale et ne se voient demander que 25 F de taxe personnelle, laquelle pourrait être doublée.

Sur la méthode, il propose que le Conseil d'Etat explique maintenant ses amendements. Pour avoir une majorité, il faudra au moins qu'un des deux partis de l'Alternative vote avec l'Entente ; il faudra donc des déclarations d'intentions. Le PLR a dit qu'il était prêt à renoncer à ses amendements, mais il ne le fera que s'il y a une déclaration politique suffisamment large autour de la table pour accepter ce budget.

Il faut donc des explications du Conseil d'Etat sur ses amendements, des déclarations des deux partis de l'Alternative puis, si leurs déclarations sont favorables, ils pourront voter. Si l'Alternative fait une déclaration dans le sens de l'acceptation des amendements du Conseil d'Etat, le PLR renoncera formellement à ses amendements.

Un commissaire (UDC), sur la méthode, suit l'avis de son collègue (S), à savoir que les commissaires viennent de recevoir ces propositions d'économies du Conseil d'Etat et qu'il leur faut du temps pour discuter avec les membres de leurs groupes.

Il note que des rentrées importantes sont venues s'inscrire en diminution du déficit. Il s'agit de rentrées fiscales qui n'auraient pas été prises en compte si le projet de budget avait été voté en décembre. Pour répondre rapidement au commissaire (S), il rappelle que, la semaine dernière il avait avancé le chiffre, qui n'a pas été contesté, de 15 mias de francs de dette à la fin de l'année 2013, ce qui ne constitue pas vraiment une baisse de la dette.

Il annonce que l'UDC est favorable à un budget sans déficit. Il imagine que, si la votation sur les tarifs des TPG du 3 mars dernier est rapidement mise en vigueur, elle pourra impacter fortement le budget. Il aimerait savoir à combien se monterait cet impact.

Un commissaire (MCG) révèle qu'une réunion secrète s'était tenue entre des députés du MCG et des députés PLR au Café des Philosophes, au cours

de laquelle ils avaient mis au point une stratégie et s'étaient mis d'accord sur un budget à déficit nul. Ils savaient que cet objectif serait difficile à atteindre, raison pour laquelle ils avaient évoqué un déficit de 100 mios, sans toutefois avoir pris de position ferme à ce sujet. Il constate que les amis d'hier sont les ennemis d'aujourd'hui. Il trouve inadmissible de la part du PLR de parler de transparence. Il maintient ce qu'il a dit lors de cette réunion au Café des Philosophes. Il est surpris du comportement de certains. Avec le commissaire (UDC), ils n'ont pas bougé par rapport aux positions d'alors. Il croit que certains ici sont mal placés pour faire des reproches. Il est fort déçu du comportement d'aucuns, qui vomissent aujourd'hui sur l'UDC et le MCG alors que ces groupes ont maintenu la position qui avait été décidée avec certaines personnes lors de cette réunion.

Le MCG constate que le déficit a été diminué essentiellement grâce aux nouvelles estimations de recettes fiscales et que l'effort n'a pas été conséquent. Il comprend bien qu'il n'est pas aisé de trouver des diminutions dans les dépenses, mais il ne ressent aucun effort dans ce sens de la part de l'Etat. Les commissaires ne savent aujourd'hui pas combien de postes ils pourraient supprimer, au regard des départs naturels. Ils n'arrivent aujourd'hui pas à avoir des chiffres. Tout est vague. Il se rappelle des propos de M. Hiler, la semaine dernière, qui a proposé qu'ils retirent un amendement et que, pour sa part, il trouverait 15 mios de compensations. Cela signifie que des économies pouvaient être faites par le Conseil d'Etat, mais qu'il ne les faisait pas. Il ne comprend pas comment se passent les choses.

Le commissaire (L) a raison de dire qu'avec des comptes positifs, il n'y aura pas de souci par rapport au frein à l'endettement, mais si, dans 2 ou 3 ans, ils ont des déficits de 300 mios ou 400 mios et qu'aujourd'hui ils ne sont pas capables de trouver encore 100 mios d'économies sur un budget de 8 mias, il se pose certaines questions et se demande comment ils feront lorsqu'ils devront soumettre les deux questions à la population ; il y aura alors des hausses d'impôts.

Il conclut en disant au PLR que, s'il n'est pas possible de réduire ce déficit pour l'amener à zéro, le MCG partira avec la gauche pour le bouclier fiscal.

Un commissaire (L) dit qu'il n'était pas à la séance précitée par le commissaire (MCG).

Lors de la dernière séance de commission, la présidente l'a nommément accusé de faire de l'obstruction depuis si longtemps. Il se propose de lui retourner le compliment. Il suggère que chacun ici accepte le fait que, suite à cette lettre peu amène du Conseil d'Etat, il y a une majorité pour ce

budget. Ils peuvent en discuter durant des heures, mais il croit qu'ils pourraient accélérer le débat et passer à autre chose, par exemple au PLEND.

Il veut rassurer le commissaire (S) : il a une proposition pour augmenter les recettes, sur l'article 11 du PL 11063, qui permettra de faire entrer un peu plus d'argent dans les caisses de l'Etat. Il propose d'entendre ce que le Conseil d'Etat a à leur dire, qu'ils votent ensuite ce PB et passent au PLEND.

Une commissaire (Ve) annonce que les Verts sont prêts à discuter, comme ils l'ont été en septembre et en novembre dernier déjà. Ils sont heureux que le PLR fasse un appel aux partis gouvernementaux. Cela change des dix dernières séances de la Commission des finances, au cours desquelles ils avaient l'impression que l'opinion de deux des partis gouvernementaux n'était pas vraiment prise en compte dans les décisions prises par cette commission.

Les Verts sont prêts à étudier les amendements du Conseil d'Etat et à recevoir des explications sur certains d'entre eux. Pour les Verts, il est important que les économies qui peuvent être faites le soient par rapport à des non-dépensés dans les comptes 2012, et non des diminutions de prestations.

Les Verts posent deux conditions sine qua non pour voter le budget ce jour : l'annulation de tous les amendements faits en 2e débat et le soutien de l'ensemble des partis gouvernementaux à ce budget. Sils acceptent la proposition du Conseil d'Etat, ils arriveront peut-être à un budget acceptable pour les Verts, lequel ne sera toutefois pas satisfaisant. Les Verts ont quelques revendications, qu'ils voudront mettre en avant dans le débat ; ils verront s'ils trouveront des majorités. Au niveau des investissements notamment, ils voudraient mettre une ligne pour les pistes cyclables, car une initiative a été acceptée par la population il y a 18 mois et que de ne pas mettre de ligne pour le budget pour ces pistes cyclables reviendrait clairement à aller à l'encontre de la volonté de la population. Pour les Verts, il y a d'autres projets plus anecdotiques en termes financiers, qui tiennent toutefois à cœur les verts, comme les vélos en libre-service ou des projets traités dans d'autres commissions mais qui sont bloqués actuellement par une majorité. La commissaire (Ve) songe au projet d'extension du réseau des transports publics et des tramways. Il leur faudra un certain nombre d'engagements sur ces sujets pour pouvoir croire qu'il existe encore une politique de partis gouvernementaux dans ce canton.

Un commissaire (PDC) relève que le PDC n'a jamais changé de position. Il est prêt à entrer en matière sur le budget et a aussi dit qu'il acceptait certaines réductions réelles de déficit de l'ordre de 30 à 50 mios sur le PB de départ. Ils ont atteint cet objectif à travers divers amendements proposés par

le PLR notamment. Le PDC pensait arriver à un déficit de 130 mios ou 140 mios ; l'objectif est donc largement atteint, au-delà de ses espérances.

Pour lui, il n'est pas question de toucher maintenant aux recettes. Certains députés PDC seraient prêts à revoir les recettes maintenant, notamment la suspension du bouclier fiscal, mais à certains conditions qui ne sont pas réunies aujourd'hui, à savoir d'être dans l'obligation d'actionner le frein au déficit et à condition qu'il y ait aussi un plan de réduction des dépenses correspondant, afin d'avoir un équilibre des mesures entre charges et recettes.

Le PDC est d'accord de voter les amendements du Conseil d'Etat et reste fixé sur l'objectif d'un déficit à moins de 100 mios. Le commissaire (L) a estimé que, dans les coupes réalisées, il n'y avait pas de coupes structurelles. Or, selon lui, couper 30 mios ou 40 mios dans les charges de personnel, ce qui représente 1% de la masse salariale, est quelque chose de structurel car l'effet de la coupe se reproduira à l'avenir. Il nuancerait ainsi le propos de son collègue : les commissaires ont opéré une coupe structurelle, même si elle est modeste.

Il faut pouvoir trouver une majorité. Le PDC, pour autant que l'objectif d'un déficit de maximum 100 mios soit maintenu, serait prêt à étudier des propositions d'autres partis gouvernementaux, c'est-à-dire de ceux qui sont responsables et souhaitent un budget puisqu'il est clair que l'UDC ne votera pas le budget tant que le déficit ne sera pas à zéro. Le MCG, qui a joué au guignol durant toutes ces semaines en proposant des coupes drastiques puis des augmentations de dépenses, a fait preuve d'une incohérence totale qui l'amène à dire que l'on ne peut pas compter sur ce parti. Si des propositions faites par les socialistes et les Verts peuvent entrer dans le cadre que le PDC s'est fixé, il pourrait entrer en matière sur celles-ci. Cela dit, la proposition du commissaire (S) visant à rétablir les diminutions de dépenses qui auraient eu lieu dans les années précédente est exagérée et n'est pas une proposition que le PDC pourrait suivre.

Il précise à M. Beer, en sa qualité de responsable du DIP, que ce département a été particulièrement touché. Il imagine que les amendements et mesures correctives proposées ce jour par le Conseil d'Etat sont acceptables pour lui, en tant que chef du DIP. Il souhaiterait quelques explications au sujet de ces amendements.

La présidente souhaiterait que le Conseil d'Etat présente maintenant ses amendements, ce qui semble d'ailleurs correspondre au souhait des commissaires qui se sont exprimés. Les groupes pourront ensuite probablement se positionner et ils verront s'il y a une ouverture possible ou pas.

M. Beer évoque l'IN 146 relative aux TPG : le Conseil d'Etat s'en est saisi ce matin et a décidé des choses à très court terme ; des orientations plus stratégiques pour la suite devront être traitées dans des séances ultérieures. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas du tout impacter le PB 2013 en fonction de la votation sur l'IN 146. La loi entrera probablement en application le 3 mai 2013, soit deux mois après le vote de l'initiative. Si tel était le cas, l'entreprise aurait à supporter le manque à gagner ; les contrats pluriannuels permettent en effet de faire face à un déficit sur une année.

La mise en application de cette loi posera des questions, à savoir s'il faudra compenser le manque à gagner par des subventions augmentées, par une baisse des prestations ou par une réduction des coûts d'exploitation de l'entreprise au niveau de son organisation. Cela va impliquer le Grand Conseil et, dès lors, il semble déraisonnable d'imaginer traiter de ces questions dans l'urgence, d'ici à 2 mois. Le Conseil d'Etat saisira les députés de certaines orientations par la suite. Il faudra que le dialogue se noue. La décision reviendra au Grand Conseil, quelle que soit la volonté du Conseil d'Etat de le saisir ou non d'un projet de loi.

S'agissant de la question du commissaire (PDC) au sujet des économies au niveau du DIP, il indique que tout ce que propose le Conseil d'Etat entre pleinement dans les objectifs au niveau des politiques publiques, qui ont été assumés à l'occasion du PB 2013 bis. Il n'y a pas de remise en cause des cas qui ont été donnés, qui comprennent la suppression de 15 postes directement liés au petit état-major du DIP et, en tout, de 30 postes concernant l'état-major du DIP.

Si l'on supprime 15 postes dans un département, ces suppressions ne seront effectives qu'en fin d'année et, comme l'objectif budgétaire déclaré a été de faire en sorte que l'économie soit déjà réalisée, cela signifie que, dans l'intervalle, ils gèleront d'autres types de postes de sorte à atteindre le montant d'une réforme qui n'entrera en vigueur, de manière échelonnée et complètement, qu'au mois de décembre de l'année en cours.

Le Conseil d'Etat a pu travailler sur une logique d'amendements ; il précise, pour l'ensemble des partis, qu'il y a des points de garantie d'un équilibre. L'appel à un déficit revu drastiquement a été entendu ; le Conseil d'Etat propose des économies réelles de 25,7 mios, par des amendements qui n'impactent pas les prestations de l'Etat. Il dit aux partis de gauche qu'il n'y a pas de démantèlement prévu avec ces économies. Le Conseil d'Etat a ainsi, avec les pressions de l'ensemble des partis et le temps qui passe, été en mesure de présenter aux commissaires des amendements qui sont de nature à pouvoir répondre à un souci d'équilibre par rapport à ce qu'ont déclarés les uns et les autres autour de cette table.

Il suggère que le Conseil d'Etat présente ces amendements, puis qu'ils voient ensuite qui peut soutenir l'entier de ces nouveaux amendements et le retrait des amendements votés en 2e débat.

Son espoir est d'avoir un vote très largement consensuel et que tous les votes de ce jour autorisent cet espoir d'exister et n'hypothèquent donc pas les chances d'avoir un PB. Il s'adresse en particulier au commissaire (S) et le rend attentif à un point : si trop de conditions étaient mises à l'acceptation du PB, le consensus ne pourrait être trouvé. Il lui dit également que si le PB 2013 bis amendé était refusé, paradoxalement, cela viendrait notamment empêcher l'engagement de 60 enseignants pour la rentrée prochaine. Pour le Conseil d'Etat, il y a un impératif de disposer d'un budget équilibré, pour pouvoir gouverner correctement et entreprendre un certain nombre de réformes.

La présidente demande si tous les commissaires sont d'accord de commencer par la présentation des amendements par le Conseil d'Etat et constate que tel est le cas.

Liste 1 : économies à hauteur de 25,7 mios et les amendements annulant des amendements adoptés par la Commission des finances (cf. annexes)

M. Longchamp commence par la liste 1. En page 4 ne figurent que des amendements annulant ceux adoptés par la commission en 2e débat. Il laissera M. Beer commenter ultérieurement ceux relatifs à la formation et passe en page 8 ss.

Il explique que des mesures prises sont récurrentes dans certaines politiques publiques, à savoir l'ajustement de certaines charges de personnel ou de dépenses générales sur la base des comptes de l'exercice 2012 aujourd'hui quasiment terminé. Le raisonnement du Conseil d'Etat a été de voir l'effectif à ce jour et l'effectif qui leur a permis de fonctionner de la même manière l'an dernier, sur la base d'un exercice complet. Il y a parfois des amendements ridicules en termes de montants mais dont le cumul représente, au final, des économies plus importantes. Ces amendements, avec les effectifs en cours et sans licenciements secs de personnel, permettent aux politiques publiques de fonctionner.

Politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

Programme B01 – Réinsertion des demandeurs d'emplois

Sur la ligne 35, M. Longchamp explique qu'il y a une forte réduction liée aux frais de formation cantonaux et dépenses de chômage. Les commissaires savent, puisqu'ils en sont saisis aux comptes, que ce sont des rubriques sur lesquelles il y a eu beaucoup de non-dépensés sur les années précédentes. Ce sont des rubriques qu'ils peuvent prévoir de manière relativement anticipée, notamment dans des périodes où la décrue du nombre de chômeurs qualifiés pour cela s'amorce. Ils sont toujours un peu à contre-courant car, lorsqu'il y a une augmentation du nombre de chômeurs, les outils comme l'ARE ne sont activables que pour des chômeurs en fin de droit ; il faut donc attendre, selon l'âge, respectivement 18 et 24 mois pour que ces mesures soient rendues possibles. Il n'y a pas de péril sur l'outil lui-même, mais sur la capacité de faire coïncider les prévisions budgétaires avec la réalité des exercices. Il y a également un résultat final positif, favorable à l'équilibre du budget, sur les PCEF.

On a ajusté une partie des charges prévues pour les prestations complémentaires familiales aux premiers chiffres connus ; celles-ci impliquent une prestation nouvelle pour un certain nombre de situations et une diminution de certaines dépenses qui y étaient liées, notamment le fait que pour partie ces personnes étaient à la charge de l'Hospice général et le seront par définition moins. Pour mémoire, il rappelle que les prestations complémentaires familiales sont entrées en vigueur en novembre dernier.

Programme B 02 – Surveillance du marché du travail

M. Longchamp indique que, pour les lignes 30 et 31, les amendements figurant en page 5 sont motivés par les explications déjà données.

Politique publique C – ACTION SOCIALE

Programme C01 – Accès à l'assurance-maladie

Programme C02 – Soutien à la famille

Programme C03 – Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Programme C04 – Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle

Programme C05 – Actions en matière d'asile et de migration

M. Longchamp indique que tous les amendements présentés à cette politique publique sont liés à l'ajustement des charges en fonction des comptes 2012, y compris diverses actions sociales et ponctuelles (nature 365.07.512), sur lesquelles il y avait des non-dépensés récurrents en 2012 et parfois également au cours des exercices antérieurs.

Politique publique D – PERSONNES ÂGÉES

Programme D01 – Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Programme D02 – Soutient financier individuel aux personnes âgées

M. Longchamp signale qu'il n'y a pas de rubriques liées à des versements de prestations et que les amendements concernent des ajustements en fonction des comptes de l'exercice 2012.

Politique publique E – HANDICAP

Programme E 01 – Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Programme E 02 – Soutien financier individuel aux personnes handicapées

M. Longchamp dit que les amendements concernent des charges de personnel et de dépenses générales liées aux organes qui gèrent la politique du handicap et non des prestations directement versées aux personnes en situation de handicap.

Politique publique A – FORMATION

Programme A01 – Enseignement obligatoire

Programme A02 – Enseignement postobligatoire, formation continue et orientation

Programme A03 – Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles

Programme A04 – Hautes écoles

Programme A05 – Enseignement spécialisé

M. Beer indique que les amendements concernent essentiellement des économies sur des postes d'auxiliaires, à hauteur d'un million de francs, et sur les moyens d'enseignement, dont une partie des acquisitions est reportée à l'an prochain. Les auxiliaires ne sont que des postes qui ne sont pas directement rattachés à des prestations publiques ; ce sont des postes sur lesquels ils peuvent travailler sans mettre des gens à la rue, car ce sont des postes qui tournent régulièrement. Il répète qu'il n'y a aucune diminution ou hypothèque des prestations d'une quelconque manière que ce soit.

Un commissaire (S) constate que, sur les charges de personnel (ligne 30) du programme A01, il y a un amendement visant à ajouter un mio. Il aimerait avoir une explication. M. Beer signale que, dans ses explications, il s'est concentré sur les amendements alternatifs du Conseil d'Etat et n'a pas commenté tous les amendements visant à revenir au PB bis 2013 puisque le Conseil d'Etat entend que, si ses amendements sont acceptés, ils sont accompagnés du retrait des amendements que les commissaires ont voté en 2e débat.

La présidente demande si ce document ne liste que les amendements du Conseil d'Etat. M. Longchamp répond que la liste comporte les amendements du Conseil d'Etat ainsi que ceux visant au retrait des amendements votés par les commissaires ou, en d'autres termes, au retour au PB 2013 bis. La majorité des amendements ne comportant pas un signe négatif sont des amendements correspondant au retrait des amendements acceptés en 2e débat ; ceux comportant un signe négatif sont des économies alternatives, soit les nouveaux amendements du Conseil d'Etat.

Un commissaire (L) signale qu'il suffit de lire la première ligne du document, en page 2, faisant état de charges de –11 547 070 F. Figurent ensuite les amendements par politique publique.

Un commissaire (S) n'a aucun reproche à faire à M. Beer par rapport aux explications qu'il a fournies de manière extrêmement synthétique. Il est uniquement tracassé par la formulation de l'explication figurant au premier amendement de la page 5 (programme A01, ligne 30). Il lit que « cette

mesure permettrait le non-engagement de 37,6 ETP ». Cette formulation le laisse songeur, non le montant qui ne lui pose aucun problème.

M. Longchamp dit que les commissaires avaient fait une proposition d'économie d'un mio, que le Conseil d'Etat propose de supprimer. M. Beer dit qu'il faut lire « engendrerait » plutôt que « permettrait » le non-engagement de 37,6 ETP à la rentrée 2013.

Un commissaire (S) comprend que les explications concernent les conséquences de l'amendement adopté par les commissaires, sur lequel ils reviendraient.

S'agissant du personnel auxiliaire en politique publique A, il dit qu'ils ont entendu plusieurs fois les représentants du personnel des enseignants exprimer des doléances quant au manque de personnel de soutien et d'encadrement. Il comprend que cette mesure va tout de même à l'encontre des souhaits exprimés par le terrain, la base et les enseignants en particulier.

M. Beer dit que tel n'est pas le cas ; cela n'impacte pas du tout les établissements scolaires ni les prestations attachées de manière transversale à l'Office de la jeunesse, par exemple.

Le personnel enseignant a régulièrement évoqué le fait que le déséquilibre par rapport au PAT devenait extrêmement lourd. Si l'on n'adapte pas le PAT, par exemple par l'engagement de conseillers sociaux ou d'orientation, ce travail revient sur les enseignants et alourdit considérablement leur mission. Là est leur crainte, mais ce ne sont pas des postes d'auxiliaires.

Politique publique F – ENVIRONNEMENT

Programme F 04 – Nature et paysage

Programme F05 – Politique agricole

M. Longchamp, en page 13, signale que l'intitulé « Répartition de l'économie de 25 millions de francs décidée par le Conseil d'Etat le 1er mars 2013 » correspond à celui figurant dans les politiques publiques déjà traitées, à savoir « Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012 ».

Il explique que les amendements sont faits dans les directions financières des départements et sont centralisés au DF. Par manque de temps, ils ont fait au mieux mais il y a tout de même des différences de rédaction.

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Programme G02 – Aménagement du territoire

Programme G03 – Conformité des constructions et des chantiers

M. Longchamp dit qu'en page 14, les diminutions aux rubriques 33 et 36 du programme G03 concernent le bonus à la rénovation. Il rappelle qu'il y a divers types de bonus : au patrimoine, à la rénovation et à l'énergie. Le Conseil d'Etat a prélevé 500 000 F sur la provision et 500 000 F sur la dépense, soit un million de francs, car il n'y a pas des demandes à pareille hauteur et que ce bonus avait été mis sur pied lorsque les entreprises du bâtiment avaient des carnets de commande déficients, alors que la situation est aujourd'hui autre.

Un commissaire (S) souhaite savoir s'il s'agit bien des demandes qui doivent être adressées au département qui, si le dossier y relatif est complet, doivent se voir accorder le bonus. M. Longchamp dit que le bonus peut ne pas être accordé, puisqu'il est limité par le budget. Pour le bonus à l'énergie, il y aura probablement des demandes pour un montant total plus élevé que le budget. Il répète que le bonus à la rénovation a été fait pour permettre aux entreprises d'avoir des carnets de commande, en augmentant le potentiel de rénovation des bâtiments à Genève. Le bonus énergétique est lié à la loi qui a été votée par le peuple il y a 3 ans.

Un commissaire (S) comprend que les personnes qui feront des demandes et ont des dossiers complets se verront opposer une fin de non-entrée en matière parce que le budget annuel sera atteint ; elles n'auront alors plus accès à ce bonus.

M. Longchamp répond que tel pourrait être le cas sur le bonus à l'énergie, mais croit que cela est moins probable sur le bonus à la rénovation car les demandes ne sont pas à la hauteur du budget. Il ajoute que ce n'est que lorsque les travaux sont réalisés et que l'Etat a reçu les factures qu'il paie. Nombre de personnes renoncent aux travaux en cours de route, malgré le fait qu'elles ont reçu l'autorisation. Le Conseil d'Etat a changé le règlement, afin de prescrire les travaux à 5 ans après l'autorisation de construire. Si les travaux ne sont pas réalisés dans ce délai, la demande est caduque.

Programme G04 – Géodonnées de référence et garantie des droits réels

M. Longchamp indique que, pour les 2 postes d'auxiliaires au RF, il avait expliqué qu'il y avait certaines fonctions régaliennes de l'Etat au RF qui n'étaient occupées que par des auxiliaires, ce qui lui semblait extrêmement délicat. Il s'agissait de postes de juristes. Ils ont augmenté le nombre de

postes, avec une augmentation substantielle des recettes également et, parallèlement, deux postes d'auxiliaires ont été rendus vacants. Avec l'approbation du service, ces postes sont supprimés ; cela n'impacte pas les recettes.

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Programme H01 – Population, droit de cité et migration

Programme H02 – Sécurité publique

Programme H06 – Exécution des poursuites et faillites

Programme H 07 – Privation de liberté et mesures d'encadrement

Programme H08 – Droits humains

M. Longchamp, en page 15, dit que les amendements du Conseil d'Etat correspondent à un ajustement du budget 2013 aux comptes 2012.

Depuis 3 années consécutives, il y avait un non-dépensé de 1,6 mios sur une des rubriques relatives à la police ; le Conseil d'Etat a adapté la dotation budgétaire aux besoins. Il ajoute qu'il y a un revenu supplémentaire de 800 000 F, qui n'est pas inclus dans les 25,7 mios d'économies, sur la contribution de la Confédération pour l'activité relative au Groupe diplomatique de la police. C'est une subvention supplémentaire. Le reste concerne des réajustements par rapport à l'état des dépenses.

Un commissaire (MCG) s'interroge sur la 2e ligne de la page 14, concernant un amendement à la nature 30 du programme H02. Il demande si les coûts liés à la caisse de prévoyance ne sont en lien qu'avec le pont-retraite. Dans le cas contraire, il ne voit pas comment il peut y avoir des économies de l'Etat sur une caisse de prévoyance. M. Longchamp dit qu'il doit vérifier cela et fournira une réponse ultérieurement.

Politique publique J – MOBILITÉ

Programme J01 – Transports et mobilité

Programme J02 – Infrastructures routières et de transports publics

M. Longchamp signale, en page 16, que les amendements sur les rubriques 31 des programmes J01 et J02 concernent un ajustement à la réalité des dépenses. Les deux autres amendements, sur les rubriques 35 et 46 du programme J02, sont en lien avec des recommandations de l'ICF.

Le directeur du budget (DF) explique que, suite aux recommandations de l'ICF, ils ont enregistré un revenu de quelque 6,8 mios entre les programmes

J01, J02 et P04. L'Etat a reçu des subventions d'investissement de la part de la Confédération, dont celles antérieures à 2005 n'ont pas été activées au bilan. Actuellement, lorsqu'il y a une dépense d'investissement, elle est activée au bilan et il y a des amortissements dans le compte de fonctionnement chaque année. En revanche, ces recettes d'investissements que l'Etat avait reçues dans les années antérieurs à 2005 n'avaient pas été mises au bilan et, aujourd'hui, ils ont réussi à évaluer ces montants. Il y a ainsi un produit différé qui est récurrent chaque année. Ce montant a fait l'objet d'une correction dans les comptes 2011, fera l'objet d'un enregistrement du même montant dans les comptes 2012 et fait l'objet d'un amendement dans le cadre du PB 2013.

Un commissaire (L), au sujet de la sécurité, dit que certains ont lu aujourd'hui ou hier l'annonce qu'il y avait des millions de collectes d'amendes en retard. Il aimerait savoir où figurent ces sommes dans les comptes et quelle prise en compte a été faite de ce dysfonctionnement du Service des contraventions. M. Longchamp relève que l'état de situation décrit dans la presse n'est pas apparu que récemment. Ils avaient intégré, dans les recettes des contraventions, les différents éléments par rapport à cela.

M. Beer signale que, lorsqu'ils ont évoqué les amendements en séance du Conseil d'Etat, M. Maudet a dit qu'il n'était pas raisonnable de compter sur des recettes supplémentaires étant donnée la situation et qu'il était aléatoire de mettre une augmentation de montant, au vu du principe de sincérité budgétaire.

Politique publique K – SANTÉ

Programme K01 – Réseau de soins

Programme K02 – Régulation sanitaire

Programme K03 – Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

M. Longchamp, en page 17 concernant le programme K01, explique que la diminution sur la subvention des HUG (ligne 363.00.117), relativement modeste par rapport à l'ampleur de la subvention globale, est exclusivement liée à des réductions de dépenses de communication dans le cadre des HUG.

Au sujet des lignes relatives à Jolimont et Montana (363.00.119) et à l'IMAD (363.00.157), il signale que ces établissements ont fait des bonis l'an dernier, à hauteur des sommes aujourd'hui réajustées.

Les autres amendements à la politique publique K sont des diminutions de dépenses générales ou de personnel de même nature que celles décrites précédemment.

Politique publique L – ÉCONOMIE

Programme L01 – Développement et soutien à l'économie

Programme L03 – Régulation du commerce

M. Longchamp indique que l'explication concernant l'amendement relatif à la subvention à la FAE, en page 18, est identique à celle qu'il vient de donner concernant Jolimont et Montana. Les lignes 31 des programmes L01 et L03 subissent une diminution, pour les raisons déjà mentionnées à au sujet d'autres amendements.

Politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS

Programme M04 – Production et perception des impôts

M. Longchamp, en page 19, dit que les amendements présentés concernent des réductions de charges de personne et de dépenses générales, selon les règles classiques déjà décrites.

Politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS

Programme N01 – Culture

Programme N02 – Sport et loisirs

M. Longchamp indique que ces programmes ne connaissent que des amendements visant le retour au PB 2013 (soit la suppression des amendements votés par les commissaires). Il n'y a pas d'amendements nouveaux du Conseil d'Etat.

Politique publique K – SANTÉ

Programme K01 – Réseau de soins

Un commissaire (S) revient sur l'IMAD. Il comprend que la baisse d'un million de francs est faite sous prétexte que les comptes 2012 étaient peut-être favorables. Il est toutefois tracassé par la qualité des prestations fournies et le nombre de personnes qui subissent des retards dans la délivrance de prestations ou des baisses de prestations. Il ne sait si le Conseil d'Etat a vérifié la pertinence des coupes qu'il propose, notamment au regard

des indicateurs permettant de mesurer les performances et la qualité des prestations fournies par l'Etat ou les institutions subventionnées.

Une commissaire (PDC) demande si les réserves financières de l'IMAD font qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir. M. Longchamp répond par l'affirmative. Il ajoute qu'ils n'ont pas pris l'entier de la marge qu'il y avait entre les comptes 2012 et le PB 2013 bis. Le Conseil d'Etat a diminué le montant de la subvention à l'IMAD d'un montant qu'il sait que l'institution ne va pas dépenser ; cette diminution ne va pas peser sur l'équilibre quadriennal de l'IMAD et sur les prestations attendues d'elles. M. Longchamp dit que les prestations que l'IMAD est aujourd'hui capable de fournir seront maintenues en 2013 avec ce nouveau budget.

Politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

Programme O03 – Conseil d'Etat

Programme O04 – Services généraux

04.01 – Audits de la Cour des comptes

04.02 – Evaluations de politiques publiques

M. Longchamp, en page 22, dit que l'amendement à la nature 31 du programme O03 est un ajustement de dépenses aux comptes 2012. Il y a ensuite des amendements correcteurs à ceux adoptés par les commissaires.

S'agissant de la CEPP, il explique qu'elle va cesser ses fonctions et que sa mission va être reprise par la Cour des comptes à fin juin. Les deux collaborateurs, qui sont encore dans les effectifs de la CEPP, vont être transférés à la Cour des comptes, qui a élargi son champ d'investigation. C'est le sens de cet amendement à la ligne 31 du programme O04.02.

La présidente signale que la commission a reçu un courrier de la Cour des comptes qui s'inquiétait d'avoir l'argent nécessaire pour reprendre les missions de la CEPP. M. Longchamp dit que cet amendement est précisément la réponse à ce courrier.

Politique publique K – SANTÉ

Programme K03 – Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Un commissaire (S) revient au programme K03. Il considère que la diminution de 535 000 F sur les dépenses générales du programme K03 est énorme. Il aimerait avoir des détails à ce sujet, car la diminution représente quasiment un quart du budget. M. Longchamp répond que ce quart de budget a, de manière récurrente, constitué un non-dépensé.

Un commissaire (S) ne comprend alors pas pour quelle raison le Conseil d'Etat vient d'abord avec un PB à 2,2 mios sur cette ligne. Il imagine que ce chiffre correspondait à un certain nombre de prévisions de dépenses. M. Longchamp va faire la démonstration inverse sur un revenu, afin que le commissaire (S) ne suspecte pas le Conseil d'Etat d'être malin à cet endroit. Au RF, il y avait des revenus de 1,3 mio inférieurs dans le PB 2013 aux chiffres des comptes 2012, qu'il ne connaissait pas au moment de l'élaboration du PB 2013 bis. Il a repris le chiffre de l'an dernier en l'adaptant légèrement, car tous les revenus du RF ont été revus il y a 3 ans, suite à des décisions judiciaires qui estimaient que ces émoluments étaient bien trop élevés par rapport à la nature de la prestation produite.

Maintenant qu'il a l'expérience d'un exercice complet, le Conseil d'Etat fait coller le PB aux comptes. Il y a toujours un an ou un an et demi de retard sur la réalité car, au moment de l'élaboration du PB, le Conseil d'Etat dispose, au mieux, les comptes de l'année précédente. La réflexion est la même sur les dépenses.

Un commissaire (S) relève que ce n'est pas cette explication qui est fournie, dans le document étudié ce jour. Il n'est pas indiqué que l'amendement vise à mettre le chiffre en conformité avec les comptes 2012. M. Longchamp répète que chaque département a son propre intitulé pour exprimer l'ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012, mais que cela veut à chaque fois dire la même chose. Le DARES a mis « Diminution des dépenses générales ». Il dit qu'ils ont fait au mieux avec le peu de temps qu'ils avaient à disposition. Il estime qu'il n'est donc pas possible de blâmer les services du DF pour ne pas avoir réussi à faire ce travail rédactionnel.

Un commissaire (S) trouve cela inquiétant car, même si les montants amendés correspondent à ceux des comptes de 2012, ils ne peuvent, à ce stade, savoir si les services concernés faisaient bien leur travail et remplissaient bien leur mission. Si, par exemple, un service ne fait pas de promotion sanitaire dans les écoles alors que de l'argent est prévu à cet effet, les comptes seront plus bas que le budget mais le travail n'aura pas été fait.

Politique publique L – ÉCONOMIE

Programme L03 – Régulation du commerce

Un commissaire (S), en page 18, constate qu'il y a une diminution du budget des dépenses générales au niveau du programme L03, ce qui lui fait beaucoup de souci au vu du succès que rencontre le service du commerce

dans son travail depuis quelques années. Il estime que de mettre les charges en conformité avec les comptes n'est pas une preuve de bon choix.

M. Longchamp rétorque, à l'inverse, que ce n'est pas parce qu'un service dépense l'entier de son budget qu'il remplit la mission attendue de lui. Il serait même possible de défendre la théorie inverse, à savoir qu'un service qui ne dépense pas son budget a probablement plus de potentiel à bien remplir sa mission que d'autres. Il note encore que ce n'est pas parce que l'Hospice général fait un déficit de 20 mios, ce qu'il a fait l'an dernier, ou un bénéfice de 25 mios, ce qu'il a fait l'année d'avant, qu'il était mal géré l'an dernier et bien celle d'avant.

Un commissaire (S) réplique que c'est bien pour cela que des explications complémentaires sont nécessaires pour certaines lignes. Il ne croit pas que ce soit une bonne idée d'enlever 100 000 F au service du commerce, alors que d'aucuns ne sont pas satisfaits de son travail. M. Longchamp signale que M. Unger a un réel souci avec le service du commerce, qui est un souci d'effectif et non de dépenses générales. A terme, il conviendrait d'augmenter les effectifs de ce service sous-doté.

Politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE (suite)

Programme O04 – Services généraux

04.03 – Mise à disposition d'informations statistiques publiques

M. Longchamp signale que l'amendement sur le SRED vise un retour en arrière et est, pour une fois, un chiffre négatif.

04.06 – Surveillance de la bonne application de la LIPAD

M. Longchamp dit que l'amendement sur la ligne 31 vise, une fois de plus, à ajuster les chiffres aux comptes 2012. C'est encore une autre rédaction de la même problématique.

04.08 – Audits et expertises de l'ICF

Programme O05 – Développement durable

Programme O06 – Exercices des droits politiques

Programme O08 – Régional et transfrontalier

M. Longchamp n'a rien de particulier à ajouter par rapport aux autres amendements.

Politique publique P – ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme P01 – Etats-majors et activités de support départementales

M. Longchamp signale que la Chancellerie, puisqu'elle a des budgets modestes, a des ajustements de budgets qui sont en conséquence faibles.

Il signale que les premiers amendements de la page 25 sont des contre-amendements à ceux faits par les commissaires en 2e débat, sauf les deux rubriques en bas de page, que son collègue va commenter. M. Beer explique que c'est un élément qu'il a déjà évoqué. Ce sont 300 000 F qui vont avec les moyens d'enseignement qui sont liés aux formations ; ils lisent l'introduction, avec un report qui ne représente pas une explosion de charges l'année suivante. M. Longchamp poursuit avec les amendements de la page 26 ; il s'agit de réajustements budgétaires du DS en ligne 31, des charges de personnel du DU, des charges de personnel pour le DSE et des charges de personnel et dépenses générales pour le DARES.

Programme P02 – Gestion transversale des ressources humaines

Programme P03 – Gestion financière transversale et achats

Programme P04 – Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Programme P05 – Développement et gestion des systèmes informatiques

M. Longchamp dit que ces éléments, en bas de page 26, sont liés aux applications des reports. Il en va de même des amendements présentés en haut de page 27. M. Longchamp indique que l'addition de tout ceci fait que les amendements que les commissaires ont votés en 2e débat sont enlevés et qu'il y a des amendements pour 25,7 mios proposés par le Conseil d'Etat.

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Programme H02 – Sécurité publique

A la question d'un commissaire (MCG) sur les amendements du DS, M. Longchamp indique qu'il y a 1,6 mio sur les heures de nuit et 650 000 F sur les caisses de pensions, soit une adaptation à la baisse de montants pour la caisse de pensions et des rattrapages en raison d'estimations supérieures au budget et aux comptes constatés de 2012. Il n'y a donc pas d'effet sur le montant des pensions.

Un commissaire (UDC) a demandé, lors de la dernière séance, que soit faite la distinction dans les nouvelles recettes fiscales entre les personnes

morales et les personnes physiques. M. Longchamp dit qu'ils fourniront ultérieurement la réponse.

Politique publique A – FORMATION

Programme A01 – Enseignement obligatoire

Un commissaire (S) revient à la page 6, concernant l'ajustement du budget pour les prestations aux retraités de l'enseignement primaire sur la base des comptes 2012. Il aimerait savoir de quoi il s'agit. M. Beer dit qu'il s'agit d'une révision, sur la base des comptes 2012, du pont AVS.

Politique publique I – JUSTICE

Un commissaire (R) remarque que, dans le 2e débat, ils ont parlé de la politique publique I. Il y a un désaccord entre le PB du Conseil d'Etat et celui proposé par le Pouvoir judiciaire. Il avait repris la proposition du PJ sous la forme d'un amendement. Certains commissaires, notamment un commissaire (Ve), lui avaient dit que la situation n'était pas précise et claire. Il a, dès lors, pris contact avec le Procureur général. Initialement, il y avait une différence de 5 mios entre les deux PB. Le Procureur général lui a dit qu'il était conscient que la justice devrait faire sa part d'effort dans les économies, mais qu'il maintenait néanmoins la demande d'avoir 800 000 F de plus sur la ligne 30. Il aimerait savoir si cette somme est comprise dans les propositions du Conseil d'Etat.

M. Longchamp explique que le budget proposé ici a l'accord de M. Jornot. Il y a des dépenses, que le PB 2013 intégrait mais qui ne sont pas dans les 12es provisoires, s'agissant des modifications liées au Tribunal tutélaire puisque celles-ci sont intervenues le 1er janvier. Ce budget, avec ces amendements, reçoit l'accord de M. Jornot. Il note que le Conseil d'Etat n'a pas fait de réductions sur l'ajustement des dépenses générales et des charges de personnel par rapport aux comptes 2012 pour le PJ, alors même qu'il y avait quelques centaines de milliers de francs de non-dépensés. Il en va de même pour le Grand Conseil.

Liste 2 comprenant l'augmentation du PLEND pour 17 millions ainsi que les augmentations de revenus et la baisse de charges qui la compensent

M. Longchamp passe à la liste. Cette liste contient des ajustements de revenus. Il évoque l'effet de Noria. La personne qui part au PLEND est généralement au sommet de ses annuités et est remplacée par une personne

souvent plus jeune, avec des annuités de début. Il y a donc un effet lié à ce remplacement, l'effet de Noria, qu'il faut calculer indépendamment de la période de gel.

Le DF a un logiciel pour calculer le taux moyen de la différence d'annuités, sur l'ensemble des PLEND. Il doit également prendre en compte le double salaire versé à la personne qui prend sa retraite, si elle a travaillé à l'Etat depuis plus de 10 ans. Tous ces éléments sont pris en compte dans le calcul de l'effet de Noria, qui se monte à 1 868 636 F.

Un commissaire (L) se réfère à la page 14 de ce document. Il remarque que le calcul de 17 mios est estimé sur la base de 358 demandes de PLEND alors que, lors de la dernière séance, a été évoqué le chiffre de plus de 500 demandes. M. Longchamp signale qu'il y a 358 demandes au petit Etat lundi dernier et 500 en tout. Il comprend qu'il n'y a pas d'adaptation pour le grand Etat sur le budget en raison même du PLEND. Cela lui est confirmé. Il demande s'il y a eu des retraits de demande depuis le 3 mars.

M. Longchamp répond qu'il y a eu quelques retraits de demandes de PLEND. Il note toutefois que le délai est encore en cours. Il précise que ce document, liste 2, comporte des choses liées au PLEND ou à des augmentations de revenus.

Politique publique A – FORMATION

Programme A01 – Enseignement obligatoire

Programme A02 – Enseignement postobligatoire, formation continue et orientation

Programme A03 – Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles

Programme A04 – Hautes écoles

Programme A05 – Enseignement spécialisé

M. Beer, en page 5, explique qu'il y a notamment des subventions fédérales qui concernent la formation professionnelle, pour +1 mio. De plus, il y a la Fondation pour le perfectionnement et la formation continue (FFPC), qui augmente sa participation en ce qui concerne des cours pratiques et du matériel aux examens finaux, à hauteur de +300 000 F. Il ajoute que cette fondation est gérée de manière tripartite et financée à partir d'une taxe liée au nombre d'emplois, qui est de l'ordre de 20 F/an par emploi, et qui participe à des opérations de formation.

Un commissaire (L) signale que cette taxe passe de 24 F à 25 F par employé cette année. Il s'agit d'une augmentation de la taxe existante. Un commissaire (S) note que cette augmentation est certes symbolique, mais que

cela taxe indifféremment les entreprises florissantes et celles en difficulté. Faire passer le financement de l'Etat des impôts aux taxes est particulièrement injuste et pénalise les entreprises en difficulté. Il regrette que ce soit fait de la sorte, sur le fond, car cette méthode n'est pas en faveur de l'économie puisqu'ainsi l'on n'aide pas les entreprises en difficulté et l'on ne prend pas l'argent où il est.

M. Beer rappelle que ce fonds a été créé à partir d'une loi et à la demande des syndicats, déjà à la fin des années 1970 ; l'idée a été reprise dans presque tous les cantons, de sorte qu'il y ait un soutien à la formation professionnelle et aux apprentissages. Ce fonds n'a pas été mis en place pour pallier des diminutions de recettes fiscales.

Un commissaire (S) rétorque que l'augmentation pourrait bien correspondre à cela. M. Beer dit que l'augmentation varie et qu'il y a des ajustements de la taxe à la hausse ou à la baisse en fonction du niveau de dépenses ou de déficit.

Politique publique C – ACTION SOCIALE

Programme C01 – Accès à l'assurance-maladie

M. Longchamp, en page 6, explique que, lorsque les assurances maladies, auxquelles l'Etat verse des subsides, ont les comptes définitifs, elles remboursent les trop-perçus. Une somme de 500 000 F peut aujourd'hui être intégrée dans le budget sans problème. Cela n'a pas d'incidence sur le droit aux subsides et sur le montant de ceux-ci, qui sont versés par l'Etat et la Confédération pour les assurés à ressources modestes.

Un commissaire (L) comprend qu'il s'agit du remboursement du trop-perçu des cotisations payées par l'Etat. M. Longchamp confirme cela ; il s'agit de cotisations ou de subsides. Les cotisations et subsides sont versés aux assurances-maladie, puis un décompte est fait par les assureurs-maladie en fonction des résultats définitifs. Il y a des revenus qui étaient sous-budgétés et qui sont ici réajustés.

Politique publique D – PERSONNES ÂGÉES

Programme D02 – Soutient financier individuel aux personnes âgées

Politique publique E – HANDICAP

Programme E 02 – Soutien financier individuel aux personnes handicapées

M. Longchamp dit qu'il s'agit du même type de situations, en pages 7 et 8. Cela concerne les prestations complémentaires, respectivement aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Dans les faits, il s'agit du niveau de restitution des prestations complémentaires qui ont, à tort, été calculées comme étant trop élevées, notamment parce que des bénéficiaires n'ont pas annoncé des éléments ayant des conséquences sur leur revenu. Les revenus ont été sous-budgétés. Il ajoute qu'il y a aussi des corrections suite au décès de certaines personnes, une fois les successions liquidées.

Politique publique F – ENVIRONNEMENT

Programme F03 – Gestion des eaux

M. Longchamp, en page 9, dit que des subventions supplémentaires accordées par la Confédération sont intégrées dans les revenus.

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Programme G04 – Géodonnées de référence et garantie des droits réels

M. Longchamp, en page 10, indique qu'il y a 1,3 mio de plus de recettes au niveau du RF.

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Programme H06 – Exécution des poursuites et faillites

M. Longchamp, en page 11, indique que des émoluments de l'office des faillites sont ici additionnés.

Politique publique L – ÉCONOMIE

La présidente appelle le programme L01 – Développement et soutien à l'économie

M. Longchamp, en page 12, explique que certaines taxes d'équipement sont prélevées par l'Etat alors qu'au niveau des zones industrielles, c'est la FTI qui fait ce travail. Des revenus supplémentaires sont ici encaissés.

Politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS

Programme M01 – Impôts, taxes et droits

Programme M02 – Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

M. Longchamp, en page 13, dit qu'il y a la liste des ultimes corrections des recettes fiscales. Il y a également les éléments relatifs aux actes de défaut de biens.

Politique publique P – ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme P02 – Gestion transversale des ressources humaines

M. Longchamp, en page 14, dit que la dépense du PLEND figure, notamment des explications données précédemment suite à l'intervention d'un commissaire (L).

Liste 3 : amendement concernant les mouvements de provisions en 2013 liés à la recapitalisation de la caisse de pension

Suite au vote de dimanche, il faut passer l'écriture, qui se trouve dans ce document.

Un commissaire (L) aimerait savoir comment cette somme sera répartie. M. Longchamp indique que, dans les décisions que le Conseil d'Etat va mettre en application, il y aura environ 160 mios (montant indicatif pour le moment) de biens immobiliers qui seront transférés à la CIA, sous la forme d'une dotation en biens immobiliers. Cela aura une conséquence l'année prochaine sur les loyers encaissés par l'Etat, car une partie de ces biens immobiliers générait des loyers. Divers immeubles vont être transférés car, pour des raisons historiques, il y a certains immeubles locatifs dans le bilan de l'Etat plutôt que dans des fondations immobilières de droit public. L'Etat ne possède normalement pas d'immeubles locatifs, sauf ceux provenant notamment de successions en déshérence. Les 6 immeubles en question sont LDTR et seront transférés dans le parc d'immeubles locatifs.

Il y a une petite quarantaine ou une grosse trentaine de biens immobiliers non stratégiques et loués, à savoir des logements PPE ou des villas qui ne sont pas dans des situations géographiques stratégiques. Enfin, il y a la parcelle des Grands Esserts. Elle est déclassée et prête à être urbanisée. Elle sera transférée avec des clauses dans l'acte de vente, correspondant au respect des conditions de l'accord passé avec la commune de Veyrier. La future caisse de pensions ne pourra pas construire l'ensemble des immeubles

elle-même car une allée est réservée pour la fondation communale de Veyrier. Il y a un parking, géré par la Fondation des parkings mais en propriété de l'Etat, qui va être transféré. La Fondation continuera à le gérer, mais les revenus iront à la caisse de pensions au lieu d'aller à la caisse de l'Etat.

Le Conseil d'Etat devra encore voir si l'Etat aurait d'autres actifs non immobiliers, sachant qu'il a quelque 9 mois pour transférer ces biens, d'ici au 31 décembre 2013.

Un commissaire (L) comprend que, sur ces 800 mios, un peu plus de 150 mios transférés sont des biens immobiliers existants. Il ajoute que le cash va diminuer d'autant la réserve conjoncturelle. M. Longchamp confirme cela. Le reste, soit 800 mios moins 150 mios, sera du cash, sous réserve d'autres actifs.

Un commissaire (L) remarque que l'Etat est devenu propriétaire de nombre de parcelles dans le PAV. Il demande s'il n'est pas envisagé de lâcher certaines de ces parcelles. M. Longchamp explique que le Conseil d'Etat n'a pas mené cette réflexion au niveau du PAV, car la première parcelle qui sera probablement urbanisée serait celle de la caserne des Vernets. Il dit que d'astreindre une caisse de pensions, non aux conditions prévues pour le terrain de Veyrier mais à celle de devoir adapter trois places d'arme existantes, semble être une clause totalement irréaliste. Aucune parcelle au sein du PAV n'est propre à être urbanisée à proche échéance. Il n'y a aucun plan de quartier et le Conseil d'Etat ne bougera pas sur le PAV tant que ce plan ne sera pas réalisé ; il devrait l'être au courant de l'année prochaine. Il note encore que, si le terrain avait été nettoyé et dézoné et qu'il y avait un PLQ, un tel transfert de terrain à la caisse aurait encore été envisageable.

La présidente propose une pause de 25 minutes, afin que les commissaires puissent se concerter avant de poursuivre les travaux et d'aborder la question politique et la discussion sur les propositions du Conseil d'Etat.

Discussion générale et prise de position sur la proposition du Conseil d'Etat ; timing des travaux

Un commissaire (UDC) remercie le Conseil d'Etat pour ses explications intéressantes. Lorsqu'ils ont discuté des subventions, lui et son collègue (MCG) ont plusieurs fois proposé des coupes dans diverses subventions et on lui a souvent dit que ces coupes étaient stupides. Il constate que les coupes du Conseil d'Etat sont parfois aussi petites que celles qu'il avait proposées. Il relève que ce qui a été considéré comme stupide, car venant de l'UDC, sera

certainement considéré comme très intelligent, car venant du Conseil d'Etat. Il suggère une baisse de 1,25% sur chaque politique publique, pour arriver à l'équilibre.

Un commissaire (L) résume sa manière de voir les choses. C'est comme lorsqu'ils ont affaire à un contrat de prestations : il y a un paquet ficelé proposé, à 100 mios de déficit, et un paquet à déficeler, à 87 mios de déficit. Le PLR est prêt à déficeler, pour autant qu'il puisse partir avec le paquet ficelé sous le bras.

M. Beer dit qu'il n'est pas possible de voter simultanément la moitié des amendements de chaque partie. Il propose donc de faire un vote indicatif pour savoir qui serait prêt à accepter les amendements du Conseil d'Etat globalement. Cela permettra à chacun de se situer. Il précise que, pour le Conseil d'Etat, il y a un principe de bonne foi.

Un commissaire (S) revient à la question d'un commissaire (L), lequel voulait savoir s'il présentait la position du parti socialiste ou sa propre position. Comme l'ont rappelé la présidente ainsi que M. Beer, chaque parti gouvernemental a des bonnes raisons de vouloir un budget et un fonctionnement le plus harmonieux possible de l'Etat. Trouver une solution qui puisse répondre à ce souci est quelque chose qui est partagé par les socialistes. Il faut savoir s'ils sont prêts à accepter n'importe quel budget, parce qu'il existe, ou s'il doit remplir des conditions minimales. Au sein du parti socialiste, comme d'autres, il peut y avoir des divergences sur ce point.

Il a évoqué précédemment le principe d'avoir des nouvelles recettes fiscales et le fait de remettre certaines subventions à des niveaux plus élevés. Les commissaires pourraient prendre en compte ce qui a été dit du côté gauche de la table et imaginer que ce paquet soit autour de 120 mios ou 150 mios, en fonction de quelques amendements qui semblent essentiels aux socialistes, notamment pour des subventions dans des secteurs où la population concernée est croissante depuis de nombreuses années et où les efforts sont majeurs depuis de nombreuses années également.

Les socialistes n'ont pas de dogme sur un chiffre ; l'important est le contenu du budget et sa sincérité. Ils aimeraient aussi, à défaut d'avoir une ouverture du PLR sur la question de nouvelles recettes fiscales, avoir une réponse de principe sur l'ouverture au rétablissement, voire à l'augmentation, de certaines subventions, en restant dans une fourchette entre 100 mios et 120 mios à 150 mios de déficit. Il faut reconnaître les efforts, le travail et les besoins de certaines associations.

Si le but d'aujourd'hui est de soumettre un budget au Grand Conseil dans les plus brefs délais, les socialistes pourraient s'abstenir, mais cela ne

préjugerait en rien de ce qui pourrait se passer en plénière. Il pourrait imaginer cette hypothèse, mais estime que le délai est un peu court d'ici la prochaine plénière de mars. Si le vote en plénière était reporté à avril, cela laisserait le temps de trouver des solutions concrètes sur des éléments fondamentaux pour toutes les parties et tous les partis gouvernementaux.

Un commissaire (PDC) annonce que le PDC est d'accord d'entrer en matière avec tous les amendements proposés par le Conseil d'Etat, à condition qu'il y ait un retrait de tous les autres amendements de partis. Il a entendu les propos de son collègue (S), mais relève que cela fait 4 mois que les commissaires discutent et n'avancent pas. En avril, ils seront exactement au même point qu'aujourd'hui. Il faut que les partis assument leurs responsabilités. Ceux qui espèrent des modifications au 4e débat, c'est-à-dire en plénière, peuvent le faire. Il ne voit pas d'autre solution que de faire ainsi car, autrement, ils ne vont jamais s'en sortir.

M. Beer, en tant que chef du DIP, signale que l'engagement d'enseignants n'est pas la chose la plus simple à opérer. Avoir un budget à fin avril est l'extrême limite pour y arriver. Ensuite, au moindre problème, ils ne sont plus à même d'organiser la rentrée.

Un commissaire (MCG) dit que le MCG constate le dépôt de nouveaux amendements par le Conseil d'Etat et le félicite pour cette économie de 25 mios. Cela dit, au cours du 2e débat, des amendements non dénués de sens et apportant des économies ont été acceptés par les commissaires. Il serait dommage de remettre en question les bonnes suggestions de certains et de ne retenir que les amendements du Conseil d'Etat ; cela serait du gâchis.

Le DIP est le département qui a fait le plus d'efforts par rapport aux autres. Cela gêne un peu le MCG, qui a toujours dit que l'éducation, la formation et la recherche faisaient partie des missions essentielles de l'Etat. Il estime que certaines économies, qui ont été votées en 2e débat, pourraient être maintenues.

Le MCG est parti de l'idée qu'il faudra un budget équilibré, donc il faudra que les commissaires (MCG) discutent de cette nouvelle proposition du Conseil d'Etat au sein de leur groupe. Il faut demander plus d'efforts à certains départements, notamment au niveau des frais généraux et de certaines subventions. Il cite l'exemple de la subvention à la Fondation des parkings et dit que les commissaires ne savent pas vraiment à quoi celle-ci est attribuée. S'ils reviennent à la subvention prévue dans le PB 2013 bis, cela signifie qu'ils vont rester dans l'inconnue, ce qui n'est pas bon. Il estime que pas assez d'efforts ont été consentis au niveau des subventions ; quelques millions pourraient encore être pris au niveau de certaines associations.

Le MCG est favorable à adopter un budget rapidement, car il sait que les 12es bloquent tout le fonctionnement. Le MCG voulait travailler plus rapidement par des séances plus longues, ce qui a toutefois été refusé, et veut une solution positive. Il veut, comme tout le monde, un fonctionnement de l'Etat intéressant, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. Beer souhaite souligner une certaine relativité des engagements politiques, pour chaque parti. Il rappelle que, lorsque le Conseil d'Etat avait fait le tour de table avec l'ensemble des partis, le MCG avait dit que le déficit devait être inférieur à 200 mios, puis il a dit aujourd'hui avoir passé un accord avec ceux qui étaient favorables à un déficit nul. Aujourd'hui, ils se rapprochent de 100 mios de déficit. Ceux qui ne voulaient pas de déficit entrent maintenant en matière pour dire qu'ils acceptent un déficit inférieur à 100 mios. Le MCG est passé de moins de 200 mios de déficit à zéro déficit ; il estime, personnellement, que moins de 100 mios de déficit est une position centrale, qui n'est rédhibitoire pour aucun parti.

Pour chacun, il y a un certain côté relatif sur les engagements et conditions. Les commissaires sont allés au bout de l'exercice pour beaucoup de choses. Un commissaire (MCG) a évoqué les amendements passés en 2e lecture. Il précise que beaucoup d'éléments sont indirectement repris. Il cite l'exemple du SRED, pour lequel il avait dit qu'il avait un projet de réforme qui l'autonomisait et qu'il pourrait sortir certains postes du petit Etat pour créer une fondation en collaboration avec l'Université et les HES. Ainsi, certaines réflexions qu'il y a eues autour de cette table ne sont absolument pas abandonnées.

En étant au début du mois de mars et en ayant la perspective de voter un budget au mois de mars, seule une position consensuelle et d'équilibre peut être trouvée, pour laquelle toutes les conditions supplémentaires sont de nature à déséquilibrer les choses. Il n'y a plus vraiment de marge.

Pour le Conseil d'Etat, la question de la gouvernabilité et celle de l'image donnée à l'extérieur du canton sont en cause. Il appelle les commissaires à donner le maximum de chances à ce consensus, en votant en faveur de ce PB. Les caucus pourront ensuite examiner cette proposition.

Un commissaire (Ve) indique que les Verts voteront les amendements du Conseil d'Etat et ne vont pas refuser le budget, mais s'abstiendront ici. Ils regarderont avec attention l'attitude des différents groupes pour savoir ce qui se passera autour des Vélib' et de l'extension des tramways et s'il y aura des ouvertures au niveau des recettes, notamment la suspension du bouclier fiscal, pour décider s'ils pourront accepter le budget en plénière.

Un commissaire (L) relève que ce que proposait son collègue (UDC), à savoir une diminution de 1,25%, est le quart de l'effort qu'a infligé l'homologue de M. Beer qui siège à la Maison Blanche, qui a dû réduire de 5% les dépenses du budget américain à partir du mois de mars ou avril et de 8% celles relatives à la défense. Le problème est qu'ici il faut avoir 51 voix pour voter un budget. Or, il pense qu'un budget avec 1,25% de réductions supplémentaires n'obtiendra pas une majorité.

De même, il dit à son collègue (S) qu'un budget qui dépasserait 100 mios de déficit n'obtiendrait pas le soutien du PLR. Il peut certes proposer des amendements, que le PLR combattra toutefois. S'ils devaient arriver au 4e débat avec un déficit, même de 20 centimes supérieur à 100 mios, pour reprendre la formule d'un commissaire (MCG), le PLR le refuserait.

Il suggère de rester à 99,4 mios, soit le montant actuel du déficit. Il dit clairement que le PLR n'acceptera ni plus, ni moins. Bouger de cette situation, à laquelle ils sont arrivés, revient à ouvrir la boîte de Pandore et à mettre des conditions. Le PLR ne met aucune condition, acceptera les choses telles que présentées par le Conseil d'Etat et retirera ses propres amendements.

La proposition faite par M. Beer de procéder à un vote indicatif est bonne. Une fois ce vote fait, les commissaires se feront les ambassadeurs de ce vote indicatif.

Un commissaire (R) s'interroge sur la remarque faite par son collègue (Ve). Il signale que l'extension des tramways est un projet en cours d'analyse à la Commission des travaux. Ils vont entrer en matière sur ce projet à 800 mios, qui n'a pas de rapport avec le budget 2013. Il trouve dommage que cela soit mis dans la balance d'une abstention. Il encourage les Verts à suivre la proposition faite par le Conseil d'Etat et redit que le PLR ne va rien accepter de plus ; dès lors, il est inutile de procéder à des débats interminables.

Un commissaire (S) remercie son collègue (L) pour sa dernière intervention et la grande tentation qu'il lui donne de déjà voter non ce jour. Il remarque que le point de départ de la discussion est un chiffre, qui ne veut rien dire dans l'absolu puisque l'écart entre le budget et les comptes est annuellement de l'ordre de 300 mios ; ce n'est ainsi franchement pas sérieux de prétendre vouloir atteindre un chiffre, en particulier à 20 centimes près.

Si le PLR avait un message d'ouverture et disait qu'il accepterait un budget avec un déficit avoisinant les 100 mios mais qu'il ne pourrait pas aller bien au-delà de ce chiffre, ce serait une meilleure piste pour essayer de trouver une solution.

La présidente, en tant que députée (S), rappelle qu'elle a l'an dernier fait un rapport de minorité sur le budget. Elle y avait signifié son regret qu'il n'y ait pas eu d'ouverture de la part de la majorité parlementaire par rapport à des recettes fiscales. C'est un argument que son collègue de parti a repris plusieurs fois. Elle aurait souhaité que les efforts soient partagés ; elle avait eu l'impression qu'ils n'étaient allés que dans un sens, ce qui avait amené le parti socialiste à s'opposer au PB et elle à rédiger un rapport de minorité.

Dans ce contexte, le PB 2013 bis proposé en novembre dernier ne pouvait la satisfaire. C'était un PB pour lequel il n'y avait aucun engagement de la majorité parlementaire vers des recettes supplémentaires et il y avait, pour la première fois, des coupes dans l'action sociale, pour les personnes âgées et pour l'ensemble des subventionnés du domaine du handicap. Même si le montant de ces coupes était faible, il avait un fort poids symbolique. Elle ne pouvait ainsi accepter ce PB.

Si elle suivait ce même raisonnement aujourd'hui, elle pourrait dire qu'il n'y a pas eu d'améliorations et qu'elle ne pourrait accepter la proposition du Conseil d'Etat. Cela étant, en s'exprimant maintenant plus en tant que présidente de la commission, elle observe et écoute les débats des commissaires depuis plusieurs mois et a le sentiment qu'ils sont totalement dans une impasse. Elle serait d'avis de trouver aujourd'hui une solution de déblocage de la situation, qui pourrait être celle proposée par le Conseil d'Etat. Elle est personnellement favorable à accepter ces amendements. Elle souhaiterait toutefois pouvoir mettre à profit les jours précédant la plénière pour rediscuter de certains points en caucus. Les socialistes, comme les Verts, auront probablement besoin de quelques engagements supplémentaires de la part des uns et autres, mais elle ne croit pas qu'il faille en discuter maintenant ici. Aujourd'hui, elle pourrait s'abstenir, sachant que son vote définitif dépendra de l'issue des discussions qui suivront.

Une commissaire (Ve) dit à son collègue (R) que le budget doit être voté rapidement et que les commissaires ne peuvent modifier les choses que dans le sens de plus d'économies, puisque le PLR semble avoir une barrière à 100 mios de déficit. Les hausses de recettes ne peuvent être inscrites au budget, puisqu'elles doivent faire l'objet d'une loi et même d'un référendum obligatoire. Toutes les mesures que souhaiteraient les Verts ne peuvent figurer dans ce budget ; leurs exigences sont extérieures à ce budget, mais sont des objets politiques de très grande importance, qui seront traités par la suite. Il ne s'agit pas de chantage mais d'une négociation, où chacun met dans la balance les enjeux qui lui semblent importants.

Un commissaire (L) dit clairement que le PLR refusera toute augmentation des recettes et n'entrera pas en matière sur un projet de loi

visant à suspendre ou modifier le bouclier fiscal. Ceci ne constitue pas un point négociable.

Il y a matière à discuter sur les aspects de mobilité. Les travaux relatifs à la révision de la loi H 1 50 en Commission des travaux sont longs, car c'est un projet d'importance qui les engagent pour les 15 prochaines années. Ils sont au bout des auditions et il croit qu'ils ont fait un travail sérieux. Le PLR va entrer en matière sur ce PL et proposera certainement des amendements, car des choses ne lui conviennent pas. Il ne sait si les Vélib' font partie du jeu. Il y a eu un rapport de majorité avec un renvoi en cette commission. Sur le fond, il précise que le PLR est favorable aux Vélib'. Il répète que toute hausse de la fiscalité sera refusée par le PLR, sauf celle relative à la taxe personnelle.

Un commissaire (R) signale qu'en politique, si l'on veut qu'un objet soit adopté, il faut une majorité. Si les gens campent sur des positions dogmatiques, il y a peu de chances qu'ils obtiennent une majorité. Dans l'absolu, il aimerait un budget équilibré, mais il voit que cela est difficile. Il croit qu'il est faux d'en faire un dogme.

Il commence à en avoir marre d'entendre dire que les missions principales de l'Etat sont la sécurité et la formation, car l'Etat ne fait pas que cela d'important. Il est certain que, s'il déposait un amendement visant à diminuer les budgets de la formation et de la sécurité de 50 mios chacun, ceux qui veulent un budget à déficit nul ne le voteraient pas.

Un commissaire (S) aimerait connaître l'avis des commissaires sur la proposition de traiter le PB la semaine prochaine au Grand Conseil.

Un commissaire (L) dit que s'il y a 51 voix pour voter ce PB, alors cela doit se faire la semaine prochaine. Le Conseil d'Etat, dans sa lettre fort déplaisante à la forme, a clairement dit qu'il avait besoin de ce budget. S'ils ne votent pas la semaine prochaine, qu'ils le fassent en septembre ou plus tard encore ! Il estime qu'il n'y a pas de sens à repousser ce vote à la prochaine fois.

Un commissaire (S) explique que, si la majorité vote le PB ce soir et qu'il doit être avalisé la semaine prochaine en plénière avec 51 voix, il va peut-être falloir convaincre du monde. Convaincre peut prendre du temps, surtout si c'est une question de 20 centimes ; il n'est pas certain d'y arriver. Il émet des doutes quant au timing pour arriver à une majorité de 51 pour la semaine prochaine.

Il rappelle qu'une session est prévue le 21 mars ; traiter le budget à ce moment serait une solution élégante. La séance ne peut toutefois se prolonger le soir, car il y a un match de football à La Praille. Le Conseil d'Etat a

visiblement des priorités qui ne sont pas les siennes. Il répète qu'il ne faut pas forcément traiter du PB la semaine prochaine en plénière.

M. Beer insiste sur le timing et répète que le mois d'avril, pour l'adoption du budget, est lourdement handicapant pour la rentrée scolaire.

En tant que Président du Conseil d'Etat, il dit que l'incertitude par rapport à la question budgétaire devient extrêmement préoccupante dans les services de l'Etat. Même s'il est toujours délicat de bousculer les habitudes, il n'en demeure pas moins que la vraie échéance est celle de la semaine prochaine. Il ne croit pas que ce soit une question de match de football. Il lui semble que le Grand Conseil a bloqué les 14, 15 et 16 mars pour traiter et aboutir ce budget. Il admet que ce n'est pas confortable, mais estime en revanche que c'est responsable.

Dans ces périodes difficiles, il y a le moment pour l'accord. C'est dans ces jours qu'il se profile. A trop vouloir utiliser le temps pour mettre des conditions toujours supplémentaires aux bases d'un accord, celles-ci vont les éloigner et non les approcher d'un accord. Les trains de l'histoire ne passent pas deux fois ; un mois de discussion de plus ne va pas les rapprocher de la cible, qui est équilibrée pour tout le monde.

Il dit au commissaire (S) que, s'il n'y a pas de budget, ce n'est pas que la rentrée scolaire qui sera hypothéquée ; l'annuité des fonctionnaires passera à la trappe. Il estime que de dire qu'un accord aurait été possible, mais que, finalement, il n'y aura pas d'annuité pour les fonctionnaires ou de postes de plus, n'est pas un signe très positif.

Un commissaire (L) aimerait dire à son collègue (S) qu'il n'aurait pas parlé de 100 mios et 20 centimes si il n'avait pas antérieurement parlé de 30 mios à 50 mios supplémentaires pour les politiques sociales et engagements qui correspondraient au budget qu'il souhaite.

Le budget qu'il souhaite, personnellement, est à 0 et non à 100 mios de déficit. Un commissaire (S) a une responsabilité à saisir aujourd'hui, consistant à résister à la tentation maximaliste, qui n'est malheureusement pas celle à laquelle il résiste le plus facilement.

Un commissaire (S) dit qu'il n'a pas d'objectif de retard et pas d'à priori sur les 12es provisoires ou le budget ; cela dépend du contenu. Il a évoqué la date du 21 mars, car cela laisse plus de temps par rapport à un traitement du budget la semaine prochaine. Il veut bien voter quelque chose aujourd'hui, mais il n'est pas certain qu'il y aura 51 voix en plénière. Cette semaine de délai supplémentaire permettrait de bien savoir ce que chacun va accepter ou refuser.

Pour certains, proposer un déficit à 150 mios est une position maximaliste. Il ajoute néanmoins que les socialistes sont attachés à certaines prestations à la population, qui sont touchées par les économies proposées ici. Ce sont toujours les personnes qui ont le moins de revenus qui sont touchées et, en même temps, le PLR ne veut pas toucher au bouclier fiscal qui préserve les plus riches. Ils ne peuvent sans cesse faire payer à ceux qui sont déjà dans des difficultés majeures. Il relève un appauvrissement d'une part croissante de la population à Genève. Il trouve dès lors indécent de vouloir, en même temps, préserver les grandes fortunes.

Un commissaire (L) signale que, s'ils continuent ainsi, ils n'avanceront pas. Il suggère à la présidente de faire voter cette proposition. Il dit que l'hypothèse de prévoir l'étude du budget en plénière au 21 mars uniquement est périlleuse, car il faudra vraisemblablement plus qu'un jour pour en traiter.

La présidente propose aux commissaires de faire un premier vote de principe. Elle rappelle que, quoi qu'il arrive aujourd'hui, il y aura encore des caucus et discussions par la suite et que rien n'est figé dans le marbre.

Les commissaires, sur le principe, acceptent le paquet ficelé d'amendements proposés par le Conseil d'Etat au PB 2013 bis, par :

Pour : 11 (1 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L)
Contre : 1 (1 UDC)
Abstentions : 3 (1 S, 2 MCG)

La présidente va maintenant faire le même vote, mais formel. Elle précise que, dans les listes proposées par le Conseil d'Etat, il y a l'abandon des anciens amendements et l'acceptation des amendements du Conseil d'Etat.

Les commissaires acceptent l'abandon de tous les amendements qu'ils ont votés en 2e débat et l'introduction de tous les amendements présentés par le Conseil d'Etat en 3e débat, par :

Pour : 10 (1 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L)
Contre : 4 (1 L, 1 UDC, 2 MCG)
Abstention : 1 (1 S)

<u>Propositions d'amendements des commissaires</u>

Un commissaire (MCG) constate que divers amendements acceptés en 2e débat ne sont pas prévus dans ce retrait. Les commissaires n'ont pas eu

d'explications sur certains chiffres, ce qui ne convient pas car cela signifie qu'ils acceptent aujourd'hui des choses sans explications.

Un commissaire (Ve) dit qu'ils sont au 3e débat et que tout a été discuté avant. Un amendement global a été déposé et vient d'être accepté par une majorité. Selon lui, il est inutile de refaire voter toutes les politiques publiques. Au 3e débat, il n'y a généralement plus d'explications mais uniquement des votes politiques. C'est rarement ainsi que l'on fait le meilleur travail, mais cela résulte du refus du PB en décembre. Il faut faire un vote final sur le budget et ils seront ensuite au bout du travail sur le PB, en commission.

La présidente dit que les commissaires ont fait un vote sur un ensemble d'amendements. Les groupes peuvent toutefois encore déposer des amendements.

Un commissaire (UDC) demande formellement que soit voté son amendement. Il relève que l'UDC n'a jamais changé d'avis au cours des débats sur le PB 2013.

La présidente met aux voix l'amendement présenté par un commissaire (UDC) consistant à diminuer linéairement le budget de fonctionnement de 1,25%.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire (UDC) sur l'ensemble du budget de fonctionnement, consistant en une diminution de 1,25% de toutes les lignes, par :

Pour : 4 (1 L, 1 UDC, 2 MCG)
Contre : 8 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 L)
Abstentions : 3 (2 R, 1 L)

Politique publique A – FORMATION

Programme A02 – Enseignement postobligatoire, formation continue et orientation

Un commissaire (S) présente des amendements sur les subventions aux personnes défavorisées, qui n'ont pas forcément les moyens de se payer des cours privés et des répétiteurs, et aux associations qui travaillent avec des bénévoles. Il croit que ces associations, employant nombre de bénévoles, remplissent de la sorte une mission d'utilité publique à moindre coût. Sachant que la population augmente de quelque 5 000 personnes par an à Genève, leur demander de faire chaque année des efforts supplémentaires n'est pas raisonnable et démotive les bénévoles.

Il liste ses amendements, visant tous à revenir aux montants des comptes 2011 :

Association des répétitoires – ARA, +9 890 F ;

Université populaire de Genève, +2 886 F ;

Université du 3e âge, +1 387 F ;

Université ouvrière de Genève (UOG), +20 975 F.

Il s'interroge au sujet des allocations d'études automatiques qui, aux comptes 2011, étaient à 18 689 347 F et à 12 974 304 au PB 2013 bis, soit une baisse de 30%. Il ne se souvient pas avoir eu d'explications à ce sujet et serait tenté de déposer un amendement de 5 715 043 F, pour revenir au montant des comptes 2011.

La présidente se demande si ces amendements peuvent être traités maintenant, vu qu'il y a notamment une augmentation des charges relatives à la caisse de pensions. Cela dépend de l'interprétation de la Constitution. Le secrétaire scientifique de la Commission des finances explique que, bien que le résultat soit amélioré, les charges sont péjorées, notamment par les 762 mios pour la CIA. La commission n'a pas procédé à des coupes et n'a ainsi théoriquement pas de couverture pour proposer des augmentations de charges. Il rappelle que l'art. 81 de la Constitution est axé uniquement sur les dépenses, et non sur le résultat. Il admet toutefois que ce mouvement d'écritures constitue un cas particulier.

Un commissaire (L) pense qu'ils sont en dessous de 190 mios de déficit, raison pour laquelle les amendements de son collègue (S) sont formellement susceptibles d'être présentés, mais également d'être refusés.

La présidente demande s'il a d'autres amendements à présenter. Le commissaire (S) signale qu'il aura une cinquantaine d'amendements. Il n'a pas fait le total, mais imagine que cela fera quelque 5 mios en tout.

La présidente met aux voix en bloc les amendements proposés par un commissaire (S) au programme A02.

Les commissaires refusent les amendements présentés par le commissaire (S) sur les subventions (mentionnées ci-dessus) du programme A02 « Enseignement postobligatoire, formation continue et orientation », par :

Pour : 1 (1 S)
Contre : 6 (2 PDC, 1 R, 1 L, 1 UDC, 1 MCG)
Abstentions : 4 (1 S, 3 Ve)

Programme A03 – Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles

Un commissaire (S), au programme A03, propose un amendement à l'Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA) +14 445 F. Cette subvention baisse alors que le nombre de jeunes en difficulté à la sortie de l'école augmente. Il ne comprend pas que l'on puisse économiser sur l'AJETA.

La présidente pense que la commission ne pas va suivre son collègue de parti sur ses amendements. Elle suggère d'en discuter en caucus et de ne peut-être pas tous les lister maintenant, car elle ne pense pas qu'ils avanceront beaucoup. Le commissaire (S) préférerait que ses amendements soient présentés et votés aujourd'hui.

Un commissaire (Ve) constate que le commissaire (S) est en train de jouer à un jeu qui le fatigue un peu, consistant à dire que lui est le gentil et que les autres sont méchants. Il pense qu'il vise à faire un rapport de minorité, dans lequel il se plaindra que tous sont des traîtres et qu'il est le seul bon. A un moment donné, il lui sera demandé d'assumer ses responsabilités et il devra savoir s'il veut un budget pour l'Etat. S'il continue ainsi, les Verts vont le suivre et seront prêts à refuser le budget, pour voir comment les choses se passeront. La manière de son collègue (S) de faire de la politique le fatigue ; c'est du piratage de commission. Si cela est l'attitude d'un futur conseiller d'Etat, il voit mal les Verts pouvoir le soutenir sur cette élection.

Un commissaire (S) tient à rassurer son collègue (Ve). Il va expliquer pour quelle raison il dépose ses amendements maintenant et non en 2e débat. L'an dernier, il avait déposé des amendements en 2e débat visant à des économies ou à des nouvelles dépenses, lesquels avaient tous été refusés. Cette année, il s'est dit qu'il ne servait à rien de proposer des économies et il a décidé de voir ce qui se passerait jusqu'à la fin du 2e débat. Il ne peut faire autrement que de déposer maintenant ses amendements. Cela dit, les questions qu'il soulève se posent à longueur d'années et n'arrivent pas que maintenant. Il dépose des amendements, car il pense qu'ils sont importants.

M. Beer remarque que le commissaire (S) vient de proposer un amendement au programme A03, sur la subvention à l'AJETA. Il y a quelques semaines, il était intervenu pour dire qu'avant de prendre des décisions il fallait connaître les réalités dans lesquelles celles-ci seraient destinées à intervenir. Ici, le commissaire (S) fait un plaidoyer pour l'aide aux élèves en difficulté alors que la ligne qu'il entend amender concerne un foyer et n'a rien à voir avec l'aide aux élèves en difficulté, puisque ce n'est plus l'AJETA mais l'ARA qui s'en occupe. Le commissaire (S) n'a donc pas

étudié cet amendement. Il estime qu'il n'est pas possible de travailler de la sorte.

Un commissaire (MCG) rappelle que le MCG a déposé toute une liste d'amendements par rapport aux subventions. Le MCG ne s'est pas attaqué à la qualité de certaines associations, mais aux montants alloués. Il évoque Camarada et Pluriels. Il rappelle que le MCG a suivi tous les amendements déposés par la droite, sur le fonctionnement. Il trouve dommage, au niveau des subventions, de ne pas reprendre certains amendements.

Il précise que le MCG ne s'est pas attaqué aux handicapés, mais est intervenu sur certaines infrastructures d'associations. Il évoque la migration ou l'aide au retour, pour laquelle encore 500 000 F sont attribués alors que cette aide au retour ne tient plus la route puisque les propositions de Mme Rochat sont tombées à l'eau. Ce sont des petites économies qui sont proposées, lesquelles représentent toutefois un signal par rapport à un budget déficitaire.

Il est difficile pour les commissaires (MCG) de prendre position aujourd'hui ; ils auraient souhaité pouvoir discuter en caucus, notamment au sujet de l'amendement proposé par le commissaire (UDC). Le MCG ne veut pas casser les associations, mais trouver des économies. Si la diminution linéaire de 1,25%, est acceptée, tous devront faire des efforts.

Voter aujourd'hui le budget ne convient pas. Ils pourraient le faire la semaine prochaine, ce qui laisserait aux commissaires la possibilité de consulter leur groupe. Si l'amendement de l'UDC passe, les commissaires aux finances (MCG) pourraient refuser le budget alors que leur groupe pourrait être plus tolérant qu'eux.

Un commissaire (L) estime que cette affaire, comme tous les mercredis, est en train de déraper. Il présente donc une motion d'ordre consistant à ce que les éventuels amendements présentés maintenant par les commissaires soient votés sans commentaires.

La présidente met cette motion aux voix.

Les commissaires acceptent de voter les amendements présentés sans faire de commentaires, par :

Pour : 8 (2 PDC, 3 L, 2 R, 1 MCG)
Contre : –
Abstentions : 6 (2 S, 2 Ve, 1 UDC, 1 MCG)

Politique publique C – ACTION SOCIALE

Programme C02 – Soutien à la famille

Un commissaire (S) présente différents amendements au programme C02 :

Solidarité femmes, + 19 981 F ;

Viol secours, +8 119 F ;

SOS femmes, + 9 770 F ;

Arabelle foyer d'hébergement, +14 999 F ;

Maison genevoise des médiations, +3 523 F.

La présidente met aux voix en bloc les amendements proposés par un commissaire (S) au programme C02.

Les commissaires refusent les amendements présentés par le commissaire (S) sur les subventions (mentionnées ci-dessus) du programme C02 « Soutien à la famille », par :

Pour : 2 (2 S)
Contre : 10 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions : 3 (3 Ve)

Programme C03 – Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Un commissaire (S) présente des amendements au programme C03 :

Caritas Genève, +3 344 F ;

Entreprise de l'Orangerie, +1 808 F ;

Intégration pour tous (IPT), +1 407 F ;

Carrefour prison, +1 286 F ;

Association pour le patrimoine industriel (API), +1 110 F ;

Tél. 143 La Main Tendue, +939 F.

Il note que, si le même montant devait être trouvé en économies sur ce programme, cela serait possible sans problème.

La présidente met aux voix en bloc les amendements proposés par un commissaire (S) au programme C03.

Les commissaires refusent les amendements présentés par le commissaire (S) sur les subventions (mentionnées ci-dessus) du programme C03 « Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale », par :

Pour : 1 (1 S)
Contre : 9 (1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions : 3 (1 S, 2 Ve)

Programme C05 – Actions en matière d'asile et de migration

Un commissaire (MCG) présente un amendement au programme C05, à Pluriels – centre de consultation et d'études ethnopsychologique pour migrants, –33 627 F. Il redépose donc un amendement qui avait été accepté par la commission.

La présidente met aux voix l'amendement proposé par un commissaire (MCG).

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire (MCG) sur la ligne de subvention « Pluriels – centre de consultation et d'études ethnopsychologique pour migrants » du programme C05 « Action en matière d'asile et de migration », d'un montant de -33 627 F, par :

Pour : 3 (1 UDC, 2 MCG)
Contre : 10 (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L)
Abstention : 1 (1 L)

Un commissaire (S) propose divers amendements au programme C05 :

Pluriels – centre de consultation et d'études ethnopsychologique pour migrants, +1 373 F ;

Appartenance – Genève, +555 F ;

Elisa asile, +292 F…

La présidente l'interrompt pour dire qu'elle imagine qu'il souhaite remettre la baisse linéaire proposée par le DSE aux politiques publiques C, D et E. Le commissaire (S) dit que ce n'est pas cela qu'il veut, car il ne propose pas des amendements sur toutes les lignes. Il poursuite en disant qu'il a également un amendement sur la ligne « AGORA – aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiés », +88 F.

La présidente met aux voix en bloc les amendements proposés par un commissaire (S) au programme C05.

Les commissaires refusent les amendements présentés par le commissaire (S) sur les subventions (mentionnées ci-dessus) du programme C05 « Action en matière d'asile et de migration », par :

Pour : 1 (1 S)
Contre : 9 (2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions : 3 (1 S, 2 Ve)

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Programme H02 – Sécurité publique

Un commissaire (MCG) présente un amendement au programme H02, sur la ligne « Fondation des parkings », –198 505 F, soit un amendement qui avait été accepté par la commission en 2e débat.

La présidente met aux voix l'amendement proposé par un commissaire (MCG).

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire (MCG) sur la ligne de subvention « Fondation des Parkings », du programme H02 « Sécurité publique », s'élevant à un montant de –198 505 F, par :

Pour : 3 (1 UDC, 2 MCG)
Contre : 8 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 R)
Abstentions : 2 (1 R, 1 L)

Politique publique E – HANDICAP

Programme E 01 – Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Un commissaire (S), au programme E01, propose de supprimer toutes les diminutions linéaires pour revenir au PB 2013 initial.

La présidente met aux voix l'amendement proposé par un commissaire (S).

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire (S) sur les subventions (mentionnées ci-dessus) du programme E01 « Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées », consistant à supprimer la baisse linéaire de 0,6% qui avait été opérée par le Conseil d'Etat par rapport au B 2012, par :

Pour : 2 (2 S)
Contre : 8 (2 PDC, 2 R, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions : 3 (3 Ve)

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Programme G01 – Accès au logement

Un commissaire (S), sur le programme G01, propose un amendement à la subvention au logement social, +2 mios, et un autre sur la ligne de subvention en faveur des habitations mixtes, +2 mios.

La présidente met aux voix les deux amendements proposés par un commissaire (S).

Les commissaires refusent les amendements présentés par le commissaire (S) sur les subventions (mentionnées ci-dessus) du programme G01 « Accès au logement », pour un montant total de +4 mios, par :

Pour : 1 (1 S)
Contre : 8 (2 PDC, 2 R, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions : 4 (1 S, 3 Ve)

Politique publique K – SANTÉ

Programme K03 – Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Un commissaire (S) présente divers amendements sur le programme K03 :

Groupe sida-Genève, +91 750 F ;

Dialogai, +10 250 ;

Première ligne, +270 890 F.

La présidente met aux voix en bloc les amendements proposés par un commissaire (S).

Les commissaires refusent les amendements présentés par le commissaire (S) sur les subventions (mentionnées ci-dessus) du programme K03 « Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention », par :

Pour : 1 (1 S)
Contre : 9 (2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions : 4 (1 S, 3 Ve)

PL 11063 dans son ensemble (3e débat)

Un commissaire (L) dit que, sur la suggestion du DF, il faudrait qu'il fasse sa proposition d'amendement maintenant. Il s'agit de modifier l'article 11 « Facturation » du PL 11063, qui touche à la politique publique M.

Dans la mesure où la situation est financièrement particulièrement difficile pour l'Etat, il lui paraît évident que ce dernier ne peut plus se permettre de facturer ses garanties aux taux figurant à cet article, à savoir entre 0,081% et 0,125%, lesquels sont bien loin des taux du marché. Il propose ainsi de mettre toutes les rémunérations des engagements de pied de bilan à 0,75%. Il rappelle qu'il avait déjà fait cette proposition il y a 2 ans. M. Hiler lui avait alors expliqué qu'il entendait retirer la garantie à la BCGe. Renseignements pris, cela se terminera en 2016. Or, vu la situation des finances de l'Etat, ce dernier se doit de s'approcher des taux du marché, qui sont entre 1% et 2%. Cela rapporterait quelques sommes supplémentaires à l'Etat.

Il signale que l'argument consistant à dire qu'il est scandaleux de toucher à la BGCe et que cela n'était pas possible en raison des accords de Bâle III est faux. Il rappelle que la BCGe a, cette année, connu une année particulièrement bénéficiaire et qu'elle peut parfaitement payer un peu plus pour les 2 ou 3 années qui lui restent de cette garantie de l'Etat. Actuellement, ces rétributions se montent à 5 mios et ils se rapprocheraient de 30 mios avec son amendement.

M. Beer signale que les taux qui ont été fixés ne l'ont pas été à la louche et qu'il y a probablement des conventions à l'origine de ces taux. Il lui semble audacieux que la commission puisse décider de modifier unilatéralement ces taux.

Il appelle à rester sur ce qui avait été décidé. Il pense qu'il faut rester dans la logique de l'amendement général, qui comprend les 25,7 millions et les points vus sur le PLEND.

Un commissaire (L) désire faire deux remarques. Premièrement, il note que cette proposition a déjà été faite dans le passé et qu'il n'a jamais entendu que ce n'était pas possible. Deuxièmement, il remarque que ce n'est pas un budget, mais un pied de bilan de l'Etat, ce qui est différent. Enfin, il maintient que l'excédent provisionnel montre depuis 6 mois qu'il y a un problème de recettes. Il désire faire un pas dans la direction du Conseil d'Etat car il ne s'agit pas d'avoir un taux prohibitif, mais de se rapprocher des taux du marché.

La présidente relève qu'il aurait été utile de soulever ce point dans les séances précédentes afin de disposer des éléments servant au calcul. Elle demande s'il serait possible de le faire d'ici à la fin de la semaine. Le commissaire (L) répond négativement et rappelle que le Conseil d'Etat a délivré son projet le vendredi précédent à 19 heures. La présidente précise au commissaire (L) qu'elle lui demande simplement s'il serait d'accord sur le fait qu'il s'agit d'un projet et que cela fait partie des négociations. Le commissaire (L) répond que cela n'en fait pas partie.

M. Beer a l'impression que, pour le Conseil d'Etat, un cap a été proposé. Il remarque que prendre des décisions à la dernière minute sur des éléments hautement aléatoires représente un risque sur la forme et un écart au fond par rapport à l'amendement général. Il fait remarquer que sa position a été ferme vis-à-vis des personnes qui lui sont politiquement proches. Il tient la même position et prie les députés de remarquer qu'une solution est proche. Il estime qu'il ne faudrait pas que des petits amendements modifient un équilibre. Il propose au commissaire (L) de mettre à sa disposition l'ensemble des éléments utilisés pour fixer les taux. Il appelle les députés qui sont attachés à trouver une solution budgétaire à ne pas rouvrir d'aventure hasardeuse. Il estime qu'il faut une voie médiane et équilibrée.

Un commissaire (R) propose un sous-amendement qui consiste à mettre tous les taux à 0,75%, sauf la Banque cantonale à 0,81%, car il estime que cette dernière a un rôle différent à jouer pour l'économie. Il considère qu'elle n'est pas à mettre au même niveau que la Fondation des parkings et qu'il s'agit du seul établissement bancaire qui joue le jeu vis-à-vis des PME, même si elle a coûté beaucoup d'argent.

Un commissaire (UDC) aimerait avoir des explications détaillées. Il est surpris, à propos du sous-amendement en question, de voir la Banque cantonale payer si peu. Il estime qu'elle peut passer avec le bénéfice qu'elle a dégagé. Il conclut que, vu son mode de remboursement, cette proposition est exagérée.

Une commissaire (Ve) note que ces garanties vont disparaître graduellement ces prochaines années et que ce n'est donc pas une bonne idée de créer de nouvelles recettes vouées à disparaître. Elle estime que jouer sur les taux est virtuel et qu'il ne faut pas augmenter artificiellement ces garanties.

Un commissaire (S) ne trouve pas forcément que cela soit virtuel, mais que c'est en tout cas inopportun. Il trouve qu'une motion pourrait être déposée en cours d'année sur les taux. Il estime qu'il faut des éléments pragmatiques pour avoir la décision finale et que la BCGE peut être traitée

comme les autres. Il relève, à propos de l'aide à l'économie locale, que plusieurs articles de la Tribune de Genève ont démontré que la BCGE n'accordait plus de fonds de roulement à moins de 150 000 F, ce qui n'aide pas les petites entreprises. Il considère que c'est un vrai problème à reprendre au Grand Conseil.

La présidente met au vote l'amendement présenté par le commissaire (L).

Les commissaires refusent l'amendement à l'art. 11 présenté par le commissaire (L) par :

Pour : 5 (2 L, 1 UDC, 2 MCG)
Contre : 6 (1 S, 3 Ve, 2 PDC)
Abstentions : 3 (1 S, 2 R)

La présidente met au vote l'amendement présenté par le commissaire (R), identique au précédent, à la différence que la Banque cantonale aurait un taux de 0,81%.

Les commissaires refusent l'amendement à l'art. 11 présenté par le commissaire (R) par :

Pour : 4 (1 R, 1 L, 2 MCG)
Contre : 7 (1 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 L)
Abstentions : 3 (1 S, 1 R, 1 UDC)

La présidente s'enquiert d'autres propositions d'amendements et rappelle qu'il faudra logiquement réintroduire l'art. 7, supprimé en 2e débat.

Le commissaire (S) revient sur les politiques publiques. Il propose, d'une part, d'enlever 1,5 million sur le CICR en H08 et, d'autre part, de remonter les montants des conservatoires en N01.

La présidente note l'amendement du commissaire (S) sur le CICR et la soumet au vote.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire (S) sur la ligne de subvention « CICR » du programme H08 « Droits humains », d'un montant de –1 500 000 F, par :

Pour : 1 (1 S)
Contre : 12 (1 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 2 MCG)
Abstention : 1 (1 UDC)

Un commissaire (S) détaille son deuxième amendement, qui consiste à remonter en N01 les conservatoires, l'Institut Jacques-Dalcroze et le conservatoire populaire de la manière suivante : +285 464 F pour le

conservatoire de musique, +118 943 F pour l'Institut Jacques Dalcroze, +324 656 F pour le conservatoire populaire.

La présidente soumet au vote l'amendement d'un commissaire (S).

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire (S) sur les lignes de subvention (mentionnées ci-dessus) du programme N01 « Culture », par :

Pour : 1 (1 S)
Contre : 8 (2 PDC, 2 R, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions : 4 (1 S, 3 Ve)

Un commissaire (S) propose un dernier amendement, consistant à enlever 25 020 F sur le Club suisse de la presse. Il explique que la subvention augmente de 25 000 F et qu'il faut donc rétablir la situation antérieure.

La présidente soumet au vote l'amendement du commissaire (S).

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire (S) sur la ligne de subvention « Club suisse de la presse » du programme O07 « Genève internationale », d'un montant de –25 020 F, par :

Pour : 1 (1 S)
Contre : 7 (1 Ve, 1 PDC, 2 R, 1 L, 2 MCG)
Abstentions : 4 (1 S, 2 Ve, 1 UDC)

La présidente revient sur l'article 7 du projet de loi, refusé la semaine précédente. Elle signale que les commissaires ont reçu une version amendée et les informe que, pour obtenir le budget, il faut réintroduire l'article, tel que modifié. Elle donne lecture de l'article 7, formulé de la manière suivante :

« [1] Les charges s'élèvent à *8 878 042 043 F* et les revenus à *8 779 628 375 F* hors imputations internes et subventions redistribuées.

[2] L'excédent de charges s'élève à *98 413 668 F* et l'excédent de charges avant dotations et dissolutions de provisions à *841 345 213 F*. »

La présidente soumet la réintroduction de l'article 7 amendé au vote.

Les commissaires acceptent la réintroduction de l'article 7 amendé par :

Pour : 5 (2 PDC, 2 R, 1 L)
Contre : 3 (1 UDC, 2 MCG)
Abstentions : 5 (2 S, 3 Ve)

La présidente soumet au vote final sur le PL 11063 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2013 (LBu-2013) (D 3 70), dans la mesure où aucun autre amendement n'est proposé.

Le PL 11063 dans son ensemble est adopté par :

Pour : **5 (2 PDC, 2 R, 1 L)**
Contre : **4 (1 S, 1 UDC, 2 MCG)**
Abstentions : **4 (1 S, 3 Ve)**

La majorité de la Commission des finances vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, d'en faire autant.

Liste des annexes :

Annexe 1 : Liste consolidée des amendements acceptés par la Commission des finances

Annexe 2 : Liste 1 : Economies à hauteur de 25,7 millions et les amendements annulant les amendements adoptés par la Commission des finances

Annexe 3 : Liste 2 comprenant l'augmentation du PLEND pour 17 millions ainsi que les augmentations de revenus et la baisse de charges qui la compensent

Annexe 4 : Liste 3 : Amendement concernant les mouvements de provisions en 2013 liés à la recapitalisation de la caisse de pension

Annexe 5 : Situation après le 2e débat

Annexe 6 : Réponses du CE aux questions transversales (sans les annexes relatives au Conseil d'Etat)

Annexe 7 : Réponses du GC aux questions transversales

Annexe 8 : Réponses du PJ aux questions transversales

Annexe 9 : Réponses de la Cour des comptes aux questions transversales

Annexe 10 : Compléments de réponses du DF aux questions transversales

Annexe 11 : Compléments de réponses du CE aux questions transversales

Projet de loi
(11063)

établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2013 (LBu-2013) (D 3 70)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

vu les articles 54, 56, 80, 81, 83, 96, 97 et 117 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;

vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993,

décrète ce qui suit :

Chapitre I Contributions publiques

Art. 1 Perception des impôts

Le Conseil d'Etat perçoit les impôts conformément aux lois en vigueur.

Art. 2 Perception des centimes additionnels

Il est perçu en 2013, au profit de l'Etat, les centimes additionnels prévus au chapitre II de la présente loi.

Chapitre II Centimes additionnels

Art. 3 Personnes physiques

[1] Il est perçu 47,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

[2] En application de la loi accordant une indemnité et des aides financières annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2012 à 2015, du 20 avril 2012 (loi 10862), il est perçu, en 2013, 1 centime additionnel supplémentaire, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Art. 4 Personnes morales

Il est perçu :

a) 88,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales;
b) 77,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales.

Art. 5 Successions et enregistrement

Il est perçu :

a) pour les successions ouvertes après le 31 décembre 2012, 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus aux articles 19 à 21 de la loi sur les droits de succession, du 26 novembre 1960; les successions ouvertes avant le 1er janvier 2013 restent soumises aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année du décès;
b) 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus dans la loi sur les droits d'enregistrement, du 9 octobre 1969, à l'exception des amendes. Les actes enregistrés avant le 1er janvier 2013 restent soumis aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année de leur enregistrement.

Chapitre III Budget administratif

Art. 6 Budget administratif

Le budget administratif de l'Etat de Genève pour 2013 est annexé à la présente loi.

Art. 7 Fonctionnement

[1] Les charges s'élèvent à 8 878 042 043 F et les revenus à 8 779 628 375 F hors imputations internes et subventions redistribuées.

[2] L'excédent de charges s'élève à 98 413 668 F et l'excédent de charges avant dotations et dissolutions de provision à 841 345 123 F.

Art. 8 Investissements

[1] Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 736 564 500 F et les recettes à 176 081 500 F.

[2] Les investissements nets s'élèvent à 560 483 000 F avec les locations financement et à 656 833 000 F hors locations financement.

Chapitre IV Dérogations

Art. 9 Cas d'urgence pour une dépense nouvelle

A titre exceptionnel, si des circonstances particulières empêchent absolument le Conseil d'Etat de consulter le Grand Conseil avant d'engager une dépense nouvelle, le gouvernement doit immédiatement, après avoir engagé la dépense, transmettre au Grand Conseil un projet de loi la sanctionnant.

Chapitre V Emprunts

Art. 10 Emprunts

[1] Pour assurer l'exécution du budget administratif, le Conseil d'Etat est autorisé à émettre des emprunts en 2013, au nom de l'Etat de Genève.

[2] Le Conseil d'Etat peut, en outre, renouveler en 2013 les emprunts venant à échéance ou remboursés par anticipation.

Chapitre VI Garantie de l'Etat

Art. 11 Facturation

[1] La rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est fixée pour l'année 2013 à 0,125 % pour l'ensemble des entités concernées sous réserve du taux de la Banque cantonale de Genève et des Rentes genevoises fixé à 0,081%.

[2] Le détail de la rémunération des engagements de pied du bilan de l'Etat est le suivant :

Transports publics genevois (TPG)	0,125%
Fondation de l'Ecole internationale de Genève	0,125%
Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)	0,125%
Banque cantonale de Genève (BCGe)	0,081%
Fondation Cité universitaire	0,125%
Haute école de travail social (HETS)	0,125%
Fondation d'aide aux entreprises	0,125%
Rentes genevoises	0,081%
Fondation des parkings (Etoile)	0,125%

Fondation des parkings (Sous-Moulin)	0,125%
Fondation des parkings (Genève-Plage)	0,125%
Fondation des parkings (Alpes)	0,125%
Palexpo SA	0,125%
Fondation pour l'expression associative	0,125%

[3] La liste des engagements ci-dessus peut évoluer en cours d'exercice en fonction des engagements décidés par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil.

Chapitre VII Dispositions finales

Art. 12 Référendum

Selon les articles 53 et 54 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, l'article 10 (emprunts) est soumis au délai référendaire de 40 jours.

Projet de budget administratif 2013 amendé par la Commission des finances issu du 3ème débat (06.03.2013)			en CHF
	Projet de budget 2013 amendé par la Commission des finances	**Budget 2012**	**Compte 2011**
Fonctionnement			
Revenus (hors imputations internes et subventions à redistribuer)	8 779 628 375 F	7 621 396 312 F	8 253 037 481 F
Charges (hors imputations internes et subventions redistribuées)	8 878 042 043 F	7 970 624 697 F	8 059 937 854 F
Résultat net	**- 98 413 668 F**	**- 349 228 385 F**	**193 099 627 F**
Investissement			
Recettes (hors imputations internes)	**176 081 500 F**	175 557 907 F	223 386 775 F
Dépenses (hors imputations internes)	**736 564 500 F**	973 673 940 F	725 941 080 F
Investissements nets	**560 483 000 F**	**798 116 033 F**	**502 554 305 F**

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

TOTAL ETAT - PAR PROGRAMME

PROGRAMME	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2013 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
TOTAL ETAT		8'132'019'004	7'940'846'068		746'023'039	838'782'307	8'878'042'043	8'779'628'375
RESULTAT						92'759'268	-98'413'668	
				Amendements budgétaires	746'023'039	838'782'307		
				Amendements techniques	0	-		
	TRANSVERSAL				-1'868'636	-	-1'868'636	-
				Amendements budgétaires	-1'868'636	-		
				Amendements techniques	-	-		
A	FORMATION	1'920'505'156	83'466'352		-2'094'408	3'550'000	1'918'410'748	87'016'352
				Amendements budgétaires	-2'130'000	3'550'000		
				Amendements techniques	35'592	-		
B	EMPLOI, MARCHE DU TRAVAIL	146'483'168	50'243'139		-5'632'584	-	140'850'584	50'243'139
				Amendements budgétaires	-5'632'584	-		
				Amendements techniques	-	-		
C	ACTION SOCIALE	764'342'128	182'242'072		-313'664	500'000	764'028'464	182'742'072
				Amendements budgétaires	-862'544	500'000		
				Amendements techniques	548'880	-		
D	PERSONNES AGEES	449'484'465	91'988'036		11'372'666	594'252	460'857'131	92'582'288
				Amendements budgétaires	160'328	594'252		
				Amendements techniques	11'212'338	-		
E	HANDICAP	404'617'150	68'028'621		-11'910'003	425'748	392'707'147	68'454'369
				Amendements budgétaires	-113'193	425'748		
				Amendements techniques	-11'796'810	-		
F	ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	82'591'010	59'574'159		-706'060	1'500'000	81'884'950	61'074'159
				Amendements budgétaires	-706'060	1'500'000		
				Amendements techniques	-	-		
G	AMENAGEMENT ET LOGEMENT	139'841'923	35'659'790		-2'628'000	1'300'000	137'213'923	36'959'790
				Amendements budgétaires	-2'628'000	1'300'000		
				Amendements techniques	-	-		

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

TOTAL ETAT - PAR PROGRAMME

PROGRAMME	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2013 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
H	**SECURITE ET POPULATION**	**574'113'432**	**207'424'642**		**-4'348'424**	**1'200'000**	**569'765'008**	**208'624'642**
				Amendements budgétaires	-4'323'045	1'200'000		
				Amendements techniques	-25'379	-		
I	**JUSTICE**	**142'427'511**	**26'156'575**		**-**	**-**	**142'427'511**	**26'156'575**
				Amendements budgétaires	-	-		
				Amendements techniques	-	-		
J	**MOBILITE**	**363'555'377**	**74'234'722**		**-525'940**	**261'203**	**363'029'437**	**74'495'925**
				Amendements budgétaires	-525'940	261'203		
				Amendements techniques	-	-		
K	**SANTE**	**1'179'732'340**	**20'591'685**		**-3'216'354**	**-**	**1'176'515'986**	**20'591'685**
				Amendements budgétaires	-3'216'354	-		
				Amendements techniques	-	-		
L	**ECONOMIE**	**29'068'937**	**59'587'588**		**-402'000**	**1'284'000**	**28'666'937**	**60'871'588**
				Amendements budgétaires	-402'000	1'284'000		
				Amendements techniques	-	-		
M	**FINANCE ET IMPOTS**	**1'091'919'715**	**6'776'371'315**		**-7'048'750**	**58'056'092**	**1'084'870'965**	**6'834'427'407**
				Amendements budgétaires	-7'048'750	58'056'092		
				Amendements techniques	-	-		
N	**CULTURE, SPORTS ET LOISIRS**	**88'486'695**	**2'858'700**		**-**	**-**	**88'486'695**	**2'858'700**
				Amendements budgétaires	-	-		
				Amendements techniques	-	-		
O	**AUTORITE ET GOUVERNANCE**	**62'661'307**	**2'469'069**		**-586'962**	**-**	**62'074'345**	**2'469'069**
				Amendements budgétaires	-586'962	-		
				Amendements techniques	-	-		
P	**ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN**	**671'558'584**	**142'817'294**		**775'932'158**	**770'111'012**	**1'447'490'742**	**912'928'306**
				Amendements budgétaires	775'906'779	770'111'012		
				Amendements techniques	25'379	-		
Q	**ENERGIE**	**20'630'106**	**57'132'309**		**-**	**-**	**20'630'106**	**57'132'309**
				Amendements budgétaires	-	-		
				Amendements techniques	-	-		

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)
TRANSVERSAL ETAT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
						-1'868'636	**-**	**-**		
					Amendements budgétaires	-1'868'636	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
						-	-		-	-
Tous	30	Charges de personnel	2'208'382'333		Une vague de plend est constatée sur l'exercice 2013 correspondant à la dernière année du plend actuel. Pour le personnel administratif, les postes concernés seront bloqués pendant 6 mois. De plus, lors du réengagement d'un nouveau titulaire, un effet Noria (en sus de celui déjà inclus dans le calcul des mécanismes salariaux) sera observé. Cet amendement prend en compte, selon la liste nominative des candidats au plend 2013 reçue à ce jour (4 mars 2013), les impacts sur l'exercice 2013 des effets de blocage de postes et de Noria. Ce calcul exclu les postes de personnes partant au plend et déjà supprimés du PB13 dans le cadre d'amendements sur le programme P01 (DIP et DU). Il tient compte du fait que les postes d'éducateurs du DIP, bien que rattachés au personnel administratif et technique, ne sont pas soumis au blocage de 6 mois.	-1'868'636	-	budg.	2'206'513'697	-

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

A. FORMATION

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			1'920'505'156	**83'466'352**		**-2'094'408**	**3'550'000**	**-**	**1'918'410'748**	**87'016'352**
					Amendements budgétaires	-2'130'000	3'550'000	budg.		
					Amendements techniques	35'592	-	techn		
A01 Enseignement obligatoire	30	Charges de personnel	582'228'006		Economie sur le budget du personnel auxiliaire.	-52'000	-	budg.	582'176'006	-
	30	Charges de personnel	582'228'006		Ajustement du budget pour les prestations aux retraités de l'enseignement primaire sur la base des comptes 2012.	-200'000	-	budg.	582'028'006	-
	31	Dépenses générales	17'281'317		Ajustement du budget d'acquisition des moyens d'enseignement compte tenu de la planification CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).	-1'000'000	-	budg.	16'281'317	-
	43	Recettes diverses		10'276'232	Ajustement du budget des recettes sur la base des comptes 2012.	-	1'300'000	budg.	-	11'576'232
A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue	30	Charges de personnel	402'005'482		Economie sur le budget du personnel auxiliaire.	-280'000	-	budg.	401'725'482	-
	46	subventions acquises		40'623'390	Ajustement de la subvention fédérale liée à la formation professionnelle. Augmentation de la participation du FFPC (fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle et continue) concernant les cours pratiques et le matériel aux examens finaux.	-	1'300'000	budg.	-	41'923'390
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	30	Charges de personnel	72'386'589		Economie sur le budget du personnel auxiliaire.	-133'280	-	budg.	72'253'309	-
	43	Recettes diverses		8'253'179	Ajustement du budget des recettes sur la base des comptes 2012.	-	270'000	budg.	-	8'523'179

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

A. FORMATION

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
A04 Hautes écoles	363.00102	Allocation au fonctionnement de l'université	324'840'648		Diminution de l'indeminté cantonale à l'Université de Genève consécutive au transfert des locaux loués assumés par le DU à partir du 1.1.2013.	-430'000	-	budg.	324'410'648	-
	46	Subventions acquises		286'000	Ajustement des produits différés de subventions reçues sur la base des comptes 2012.	-	500'000	budg.	-	786'000
A05 Enseignement spécialisé	30	Charges de personnel	63'719'039		Economie sur le budget du personnel auxiliaire.	-34'720	-	budg.	63'684'319	-
	365.07402	Fondation Clair Bois	13'943'558		Le transfert du DSE (E01) au DIP de la somme relative au subventionnement des aides-soignantes de Clair Bois secteur "mineur".	35'592	-	techn	13'979'150	-
	43	Recettes diverses		3'329'018	Ajustement du budget des recettes sur la base des comptes 2012.	-	180'000	budg.	-	3'509'018

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

B. EMPLOI, MARCHE DU TRAVAIL

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			146'483'168	**50'243'139**		**-5'632'584**	**-**		**140'850'584**	**50'243'139**
					Amendements budgétaires	-5'632'584	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	30	Charges de personnel	37'772'768		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-76'372	-	budg.	37'696'396	-
	31	Dépenses générales	1'582'601		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-123'755	-	budg.	1'458'846	-
	35	Dédommagements à des tiers	97'050'000		Frais de formation cantonaux : prévision de croissance du nombre de places disponibles revue à la baisse. Stagnation de la progression du nombre d'ARE (allocation retour à l'emploi) en fonction des possibilités du marché / baisse de la moyenne des salaires en comparaison historique. Anticipation sur 2013 d'une partie de la baisse (PCEF - programme cantonal d'emploi formation) prévue au PFQ. Reprise d'une partie de ces charges (allocations complémentaires sociales) par les prestations complémentaires familiales.	-5'250'000	-	budg.	91'800'000	-
B02 Surveillance du marché du travail	30	Charges de personnel	8'757'368		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-37'851	-	budg.	8'719'517	-
	31	Dépenses générales	639'331		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-144'606		budg.	494'725	-

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

C. ACTION SOCIALE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			764'342'128	**182'242'072**		**-341'250**	**500'000**		**764'000'878**	**182'742'072**
					Amendements budgétaires	-862'544	500'000	budg.		
					Amendements techniques	548'880	-	techn		
C01 Accès à l'assurance maladie	30	Charges de personnel	3'723'025		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-44'534	-	budg.	3'678'491	-
	31	Dépenses générales	243'154		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-9'784	-	budg.	233'370	-
	43	Recettes diverses		45'464'543	Ajustement de cette nature de revenus (restitution du trop perçu par les assurances maladie versé par le SAM), en fonction du résultat des comptes 2012.	-	500'000	budg.	-	45'964'543
C02 Soutien à la famille	30	Charges de personnel	5'785'400		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-77'253		budg.	5'708'147	-
	31	Dépenses générales	282'905		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-60'886		budg.		
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	7'000'000		Le déploiement des prestations complémentaires familiales oblige à doter le programme C02 pour le risque de constitutions de provisions liées à la gestion des dossiers. Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève (neutre, voir E02).	500'880	-	techn	7'500'880	-
	366.00302	Allocations familiales pour personnes non actives	28'000'000		Ajustement du dossier en rapport avec le service cantonal d'allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative (CAFNA). Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève (neutre, voir C03).	200'000		techn	28'200'000	

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

C. ACTION SOCIALE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	30	Charges de personnel	1'007'799		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-18'018		budg.	989'781	-
	31	Dépenses générales	102'041		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-31'987		budg.	70'054	-
	365.07512	Diverses actions sociales et ponctuelles	1'084'013		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-488'640		budg.	595'373	-
	363.00121	Hospice général - fonctionnement	60'628'760		Dans le cadre de la réduction des -2.9MF imposée par le CE, le DSE au travers du calcul de répartition a affecté -95 373 CHF en trop sur la ligne HG, programmes C03 et C05. Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève.	73'866	-	techn	60'702'626	-
	365.07512	Diverses actions sociales ponctuelles	1'084'013			-95'373	-	techn	988'640	-
	365.06010	Association ARGOS	2'998'388		Ajustement des subventions ARGOS au budget à celles inscrites dans son contrat de prestations. Le DU est informé pour la mise à jour d'un revenu équivalent à la nouvelle subvention tacite (P04). Fin du prêt effectué à ARGOS en 2012. CARITAS, le DU est informé pour la mise à jour d'un revenu équivalent à la nouvelle subvention tacite (P04).	-292'337	-	budg.	2'706'051	-
	365.14710	Subvention non monétaire - Caritas Genève - Utilisation immeuble	38'025			3'500	-	budg.	41'525	-
	365.16011	Subvention non monétaire - Association Argos - Utilisation immeuble	-			286'506	-	budg.	286'506	-
	365.16010	Subvention non monétaire - Association Argos - Intérêts sur prêt	9'750			-9'750	-	budg.	-	-
	366.00200	Indemnités LAVI	1'490'000		Ajustement du dossier en rapport avec le service cantonal d'allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative (CAFNA). Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève (neutre, voir C02).	-200'000		techn	1'290'000	-

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

C. ACTION SOCIALE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle	30	Charges de personnel	9'553'558		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-77'440		budg.	9'476'118	-
C05 Actions en matière d'asile et de migration	30	Charges de personnel	131'421		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-2'649		budg.	128'772	-
	31	Dépenses générales	15'126		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-5'645		budg.	9'481	-
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	-		En lien avec la gestion du domaine asile, il est utile de doter le PB 2013 pour couvrir le risque d'une provision éventuelle en rapport avec des dossiers en régularisation. Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève. (voir E01)	48'000	-	techn	48'000	-
	365.05110	Pluriels - centre de consultation et d'études ethnopsychologiques pour migrants	233'627		Economie demandée par la commission des finances sur la subvention "pluriels".	-33'627		budg.	200'000	-
	363.00121	Hospice général - fonctionnement	17'652'402		Dans le cadre de la réduction des -2.9MF imposée par le CE, le DSE au travers du calcul de répartition a affecté -95 373 CHF en trop sur la ligne HG, programmes C03 et C05. Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève.	21'507	-	techn	17'673'909	-

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

D. PERSONNES AGEES

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			449'484'465	**91'988'036**		**11'372'666**	**594'252**		**460'857'131**	**92'582'288**
					Amendements budgétaires	160'328	594'252	budg.		
					Amendements techniques	11'212'338	-	techn		
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	30	Charges de personnel	1'068'888		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-21'547	-	budg.	1'047'341	-
	31	Dépenses générales	123'023		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-45'911	-	budg.	77'112	-
	363.10136	Subvention non monétaire - EMS MRPS - utilisation immeuble	183'305		Ajustement de la subvention tacite pour l'EMS MRPS. Le DU est informé pour la mise à jour d'un revenu équivalent correpondant à la nouvelle subvention tacite (P04). Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève.	282'355	-	budg.	465'660	-
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	30	Charges de personnel	6'938'795		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-54'569	-	budg.	6'884'226	-
	366.00123	Prestations complémentaires fédérales - AVS	211'938'457		Ajustement de la ventilation des prestations complémentaires fédérales et cantonales, AVS et AI, en fonction des comptes prévisionnels 2012. (voir E02) Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève.	24'312'503	-	techn	236'250'960	-
	366.00126	Prestations complémentaires cantonales - AVS	76'624'101			-13'100'164	-	techn	63'523'937	-
	43	Recettes diverses		32'735'088	Rubrique de revenus légérement sous-évaluée compte tenu des comptes 2012, à condition que le rythme de récupération soit maintenu par le SPC.	-	594'252	budg.	-	33'329'340

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

E. HANDICAP

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			404'617'150	**68'028'621**		**-11'910'003**	**425'748**		**392'707'147**	**68'454'369**
					Amendements budgétaires	-113'193	425'748	budg.		
					Amendements techniques	-11'796'810	-	techn		
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées	30	Charges de personnel	1'174'025		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-23'667	-	budg.	1'150'358	-
	31	Dépenses générales	135'124		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-50'427	-	budg.	84'697	-
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	198'000		En lien avec la gestion du domaine asile, il est utile de doter le PB 2013 pour couvrir le risque d'une provision éventuelle en rapport avec des dossiers en régularisation. (voir C05) Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève.	-48'000	-	techn	150'000	-
	365.00405	EPH - Fondation Aigues-Vertes	16'819'634		Ajustement de la subvention EPH Fondation Aigues-Vertes en fonction du planning des nouvelles places.	211'200	-	techn	17'030'834	-
	365.00237	Enveloppe destinée à l'annualisation et l'ouverture des nouvelles places EPH	2'011'972		Transfert du DSE au DIP de la somme relative au subventionnement des aides-soignantes de Clair Bois secteur "mineur" (35'592 F en A05). Le DIP est informé pour la mise à jour d'une charge équivalente à la subvention correspondante. Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève.	-246'792	-	techn	1'765'180	-

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

E. HANDICAP

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	30	Charges de personnel	4'971'716		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-39'099	-	budg.	4'932'617	-
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	14'984'660		Le déploiement des prestations complémentaires familiales oblige à doter le programme C02 pour le risque de constitutions de provisions liées à la gestion des dossiers (neutre, voir C02). Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève.	-500'880	-	techn	14'483'780	-
	366.00128	Prestations complémentaires fédérales - AI	149'854'743		Ajustement de la ventilation des prestations complémentaires fédérales et cantonales, AVS et AI, en fonction des comptes prévisionnels 2012. (voir D02) Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève.	-24'312'503	-	techn	125'542'240	-
	366.00131	Prestations complémentaires cantonales - AI	55'168'299			13'100'164	-	techn	68'268'463	-
	43	Recettes diverses		23'452'846	Rubrique de revenus légérement sous-évaluée compte tenu des comptes 2012, à condition que le rythme de récupération soit maintenu par le SPC.	-	425'748	budg.	-	23'878'594

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

F. ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			82'591'010	**59'574'159**		**-706'060**	**1'500'000**		**81'884'950**	**61'074'159**
					Amendements budgétaires	-706'060	1'500'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
F03 Gestion des eaux	31	Dépenses générales	9'087'450		Répartition de l'économie de 25 millions F décidée par le Conseil d'Etat le 1er mars 2013.	-386'580	-	budg.	8'700'870	-
	46	Subventions acquises		1'761'420	Subventions supplémentaires accordées par la Confédération dans le cadre de projets de renaturation, notamment celui de la renaturation de l'Aire 3ème étape.	-	1'500'000	budg.	-	3'261'420
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air	31	Dépenses générales	7'515'324		Répartition de l'économie de 25 millions F décidée par le Conseil d'Etat le 1er mars 2013.	-319'480	-	budg.	7'195'844	-

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

G. AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
AMENAGEMENT ET LOGEMENT			**139'841'923**	**35'659'790**		**-2'628'000**	**1'300'000**		**137'213'923**	**36'959'790**
					Amendements budgétaires	-2'628'000	1'300'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
G02 Aménagement du territoire	31	Dépenses générales	16'090'588		Afin de participer à la réduction des charges de l'Etat de Genève, le budget des dépenses générales du programme G02 est diminué.	-1'400'000	-	budg.	14'690'588	-
G03 Conformité des constructions et des chantiers	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	6'134'101		Afin de participer à la réduction des charges de l'Etat de Genève, le budget des provisions du bonus à la rénovation (LDTR) est réduit. Ces provisions correspondent aux engagements pris par l'Etat qui devront être payés les années suivantes.	-500'000	-	budg.	5'634'101	-
	366.05050	LDTR bonus à la rénovation	4'000'000		Le budget des subventions à la rénovation (LDTR) est revu à la baisse.	-500'000	-	budg.	3'500'000	-
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels	30	Charges de personnel	8'182'149		Afin de participer à la réduction des charges de l'Etat de Genève, deux postes d'auxiliaires sont supprimés au registre foncier.	-228'000	-	budg.	7'954'149	-
	43	Recettes diverses		15'067'877	Les recettes perçues en application du règlement sur le tarif des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle (E 1 50.06) ont été ajustées au niveau des comptes 2012.		1'300'000	budg.	-	16'367'877

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			574'113'432	**207'424'642**		**-4'348'424**	**1'200'000**	**-**	**569'765'008**	**208'624'642**
					Amendements budgétaires	-4'323'045	1'200'000	budg.		
					Amendements techniques	-25'379	-	techn		
H01 Population, droit de cité et migration	30	Charges de personnel	276'105'467		Le service des légalisation (1.7 ETP), rattaché à la direction départementale des finances, est transféré à l'Office cantonal de la population (Service des passeports et de la nationalité). Ce transfert ne nécessite pas d'amendement, dans la mesure où il n'y a pas de changement de programme. Toutefois, compte tenu du taux d'activité réel des personnes affectées à ce service, le transfert des postes s'élève à 1.5 ETP. Le solde de 0.2 ETP reste ainsi affecté à la direction départementale des finances et occasionne un transfert du programme H01 au programme P01.	-25'379	-	techn	276'080'088	-
	31	Dépenses générales	1'110'011		Ajustement du budget 2013 par rapport à l'état des comptes 2012 (diminution de F 54'000 sur les dépenses générales du SG qui se répartissent à hauteur de F 540 sur la H01)	-540	-	budg.	1'109'471	-
H02 Sécurité publique	30	Charges de personnel	276'105'467		Suite à la clôture des comptes 2012, un réajustement budgétaire a été rendu possible sur les heures de nuits ainsi que les coûts liés à la caisse de pension et de prévoyance.	-2'250'000	-	budg.	273'855'467	-
	31	Dépenses générales	26'343'003		Suite à la clôture des comptes 2012 un réajustement budgétaire a été rendu possible sur les frais généraux de la police.	-800'000	-	budg.	25'543'003	-
	363.00118	Fondation des parkings	10'169'870		Amendement de la commission des finances.	-198'505	-	budg.	9'971'365	-
	45	Dédommagements de collectivités publiques		32'355'500	Contrat de prestations entre la Confédération suisse et la République et canton de Genève concernant l'octroi d'une contribution fédérale pour l'activité relative au Groupe diplomatique de la police de Genève (2013-2016).	-	800'000	budg.	-	33'155'500
H03 Sécurité civile	362.07211	Matériel	90'000		Amendement de la commission des finances.	-60'000	-	budg.	30'000	-

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
H04 Armée et obligation de servir	363.00105	Habillement et équipement des musiques cantonales	30'000		Amendement de la commission des finances sur toutes les subventions monétaires du programme H04. (-8000 francs linéaires).	-741	-	budg.	29'259	-
	363.00203	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales	60'000			-1'482		budg.		
	363.00302	Rétribution des chefs de musique	159'400			-3'937		budg.		
	365.00312	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)	500			-12	-	budg.	488	-
	365.00614	Musée militaire genevois	54'000			-1'334		budg.		
	365.00716	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)	20'000			-494	-	budg.	19'506	-
H06 Exécution des poursuites et faillites	30	Charges de personnel	30'050'891		Faisant suite aux débats budgétaires, les charges de personnel de l'office du personnel ont été revues à la baisse de 120'000 francs, compte tenu du fait que cet office a cloturé ses comptes au dessous de son budget en 2012.	-120'000	-	budg.	29'930'891	-
	31	Dépenses générales	8'144'927		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales de l'office des faillites ont été revues à la baisse de 100'000 francs.	-100'000	-	budg.	8'044'927	-
	43	Recettes diverses		30'593'693	Suite aux bouclement des comptes 2012, l'office des faillites augmente ses revenus de 400'000 CHF.	-	400'000	budg.	-	30'993'693

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30	Charges de personnel	83'833'021		Suite à la clôture des comptes 2012, un réajustement budgétaire a été rendu possible sur les coûts liés à la caisse de pension et de prévoyance.	-750'000	-	budg.	83'083'021	-
	363.10115	Fondation romande pour toxicomanes NM	6'000		Amendement de la commission des finances.	-6'000	-	budg.	-	-
H08 Droits humains	365.11010	Association Vires - subvention non monétaire - location	30'000		Jusqu'en 2012, le DS versait à l'association Vires, active dans la prise en charge des auteurs de violences domestiques, une subvention non monétaire de F 30'000. Cette subvention couvrait, entre autres, une prestation d'hébergement offerte par Vires aux auteurs de violence dans des locaux mis à disposition par l'Etat. C'est cette prestation qui justifiait la subvention non monétaire. Dans le cadre du renouvellement du contrat de prestations pour la période 2013-2016, la subvention a été revue à la baisse, car Vires n'offre plus de prestations d'hébergement. En contrepartie de la subvention non-monétaire supprimée dans le programme H08, un revenu non-monétaire d'un montant identique est enlevé dans le programme P04. L'impact sur le résultat de l'Etat est donc neutre.	-30'000	-	budg.	-	-

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

J. MOBILITE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			363'555'377	**74'234'722**		**-525'940**	**261'203**	**-**	**363'029'437**	**74'495'925**
					Amendements budgétaires	-525'940	261'203	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
J01 Transports et mobilité	31	Dépenses générales	9'185'425		Répartition de l'économie de 25 millions F décidée par le Conseil d'Etat le 1er mars 2013.	-391'990	-	budg.	8'793'435	-
J02 Infrastructures routières et de transports publics	31	Dépenses générales	16'289'939		Répartition de l'économie de 25 millions F décidée par le Conseil d'Etat le 1er mars 2013.	-693'950	-	budg.	15'595'989	-
	35	Dédommagements à des tiers	19'200'000		Dans le cadre du chantier de construction de la tranchée couverte de Vésenaz, suite à la recommandation de l'ICF et conformément à la décision du 6 février 2013 de la délégation du Conseil d'Etat aux finances, reclassement en charges de fonctionnement des mesures d'accompagnement liées au renforcement de la ligne TPG initialement prévues en investissement.	560'000	-	budg.	19'760'000	-
	46	Subventions acquises		28'461'761	Cet amendement permet de répondre à une recommandation de l'ICF (observation n° 8 du rapport 12-12a) demandant la comptabilisation au bilan des subventions d'investissement reçues antérieures à 2005. Le montant de l'amendement correspond aux produits différés supplémentaires induits par cette comptabilisation.	-	261'203	budg.	-	28'722'964

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

K. SANTE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			1'179'732'340	**20'591'685**		**-3'216'354**	**-**		**1'176'515'986**	**20'591'685**
					Amendements budgétaires	-3'216'354	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
K01 Réseau de soins	30	Charges de personnel	1'738'501		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.	-22'208	-	budg.	1'716'293	-
	31	Dépenses générales	987'893		Diminution des dépenses générales.	-236'000	-	budg.	751'893	
	363.00117	Indeminité de fonctinnement HUG	505'778'539		Diminution des effectifs de la cellule "Communication" des HUG.	-400'000	-	budg.	505'378'539	
	363.00119	Indemnité de fonctionnement cliniques Joli-Mont et Montana	19'093'606		Diminution de l'indemnité de fonctionnement compte tenu du résultat des comptes 2012 et des perspectives 2013.	-450'000	-	budg.	18'643'606	
	363.00157	IMAD - Indmejnité de fonctionnement	142'702'620		Diminution de l'indemnité de fonctionnement compte tenu du résultat des comptes 2012 et des perspectives 2013.	-1'000'000	-	budg.	141'702'620	-
	365.00204	Maintient, aide et soins à domicile, autres institutions	1'557'140		Diminution tenant compte des dépenses effectives 2012 et des perspectives 2013.	-300'000	-	budg.	1'257'140	
	365.00419	Unités d'accueil temporiaire	391'000		Diminution tenant compte des dépenses effectives 2012 et des perspectives 2013.	-100'000	-	budg.	291'000	-
K02 Régulation sanitaire	30	Charges de personnel	3'380'661		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.	-20'746	-	budg.	3'359'915	-
	31	Dépenses générales	537'159		Diminution des dépenses générales.	-126'000	-	budg.	411'159	
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	30	Charges de personnel	11'974'723		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.	-26'400	-	budg.	11'948'323	-
	31	Dépenses générales	2'281'075		Diminution des dépenses générales.	-535'000		budg.	1'746'075	

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

L. ECONOMIE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			29'068'937	**59'587'588**		**-402'000**	**1'284'000**		**28'666'937**	**60'871'588**
					Amendements budgétaires	-402'000	1'284'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
L01 Développement et soutien à l'économie	31	Dépenses générales	865'460		Diminution des dépenses générales.	-202'000	-	budg.	663'460	
	363.00103	Subvention FAE	6'700'000		Diminution de l'indemnité de fonctionnement compte tenu du résultat des comptes 2012 et des perspectives 2013.	-100'000	-	budg.	6'600'000	-
	43	Recettes diverses		772'872	Augmentation de la facturation des taxes d'équipement prélevées par la FTI et restituées à l'Etat de Genève.	-	1'284'000	budg.	-	2'056'872
L03 Régulation du commerce	31	Dépenses générales	424'849		Diminution des dépenses générales.	-100'000	-	budg.	324'849	-

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

M. FINANCE ET IMPOTS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			1'091'919'715	**6'776'371'315**		**-7'048'750**	**58'056'092**		**1'084'870'965**	**6'834'427'407**
					Amendements budgétaires	-7'048'750	58'056'092	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
M01 Impôts, taxes et droits	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	196'760'000		Amendement de la commission des finances portant sur les estimations fiscales. Mise à jour en fonction des dernières estimations disponibles (janvier 2013).	-13'200'000	-	budg.	183'560'000	-
	34	Parts et contributions sans affectation	195'210'750			6'371'250	-	budg.	201'582'000	-
	40	Impôts		5'792'257'500		-	45'655'764	budg.	-	5'837'913'264
	43	Recettes diverses		94'000'000		-	-5'000'000	budg.	-	89'000'000
	44	Parts à des recettes sans affectation		416'760'756		-	16'966'078	budg.	-	433'726'834
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	42	Revenus des biens		257'594'716	Suite aux bouclement des comptes 2012 et une meilleure visibilité sur l'année 2013, le service du contentieux augmente ses revenus de 200'000 CHF sur les récupérations d'ADB.	-	200'000	budg.	-	257'794'716
	42	Revenus des biens		257'594'716	Correction des revenus non-monétaires liés à l'amendenement supprimant la subvention non-monétaire pour la fondation romande pour toxicomanes en H07.	-	-6'000	budg.	-	257'588'716
	42	Revenus des biens		257'594'716	Ajustement des subventions ARGOS à celles inscrites dans le contrat de prestations. Fin du prêt effectué à ARGOS en 2012.	-	-9'750	budg.	-	257'584'966
	43	Recettes diverses		14'537'750	Suite aux bouclement des comptes 2012 et une meilleure visibilité sur l'année 2013, le service du contentieux augmente ses revenus de 250'000 CHF en reprise de provision sur les conventions signées.	-	250'000	budg.	-	14'787'750

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

M. FINANCE ET IMPOTS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
M04 Production et perception des impôts	30	Charges de personnel	63'777'896		Faisant suite aux débats budgétaires, les charges de personnel de l'AFC ont été revues à la baisse de 120'000 francs, compte tenu du fait que cette direction a cloturé ses comptes au dessous de son budget en 2012.	-120'000	-	budg.	63'657'896	-
	31	Dépenses générales	7'694'938		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales de l'AFC ont été revues à la baisse de 100'000 francs.	-100'000	-	budg.	7'594'938	-

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

N. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			88'486'695	**2'858'700**		**-**	**-**	**-**	**2'154'000**	**-**
					Amendements budgétaires	-	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois	362.07456	Subvention aux communes, dans le cadre du fonds MNS	64'000		Réallocation, entre les natures à 8 positions, du budget des subventions versées par l'office du patrimoine et des sites en fonction des comptes (sans changement sur l'ensemble de la nature 36). Cette adaptation n'a aucun impact sur le programme N03.	-14'000	-	techn	50'000	-
	365.07456	Subventions aux institutions privées, dans le cadre du fonds MNS	180'000			220'000	-	techn	400'000	-
	366.07456	Subventions aux personne physiques, dans le cadre du fonds MNS	1'910'000			-206'000	-	techn	1'704'000	-

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			62'661'307	**2'469'069**		**-586'962**	**-**		**62'074'345**	**2'469'069**
					Amendements budgétaires	-586'962	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
O03 Conseil d'Etat	31	Dépenses générales	2'841'623		Ajustement du budget 2013 par rapport à l'état des comptes 2012 (diminution de F 54'000 sur les dépenses générales du SG qui se répartissent à hauteur de F 25'920 sur la O03).	-25'920	-	budg.	2'815'703	-
O04.01 Audits de la Cour des Comptes	30	Charges de personnel	3'573'342		Suite au vote de la nouvelle constitution, laquelle donne à la Cour des Comptes la tâche d'évaluer des politiques publiques, les dépenses de la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) ont été réduites de moitié au PB2013, afin de refléter sa dissolution dans le courant de l'année 2013. Cette réduction s'est élevée à 260'000 francs pour les charges de personnel et à 106'000 francs pour les dépenses générales.	160'000	-	budg.	3'733'342	-
	31	Dépenses générales	166'462		Afin d'assurer la tâche de l'évaluation des politiques publiques dès le deuxième semestre 2013, il convient de mettre à disposition de la Cour des Comptes, la part pro rata temporis du budget dévolu historiquement à la CEPP. Déduction faite des jetons de présences aux commissaires de la CEPP, le montant concerné est estimé à 160'000 francs pour les charges de personnel et 100'000 francs pour les dépenses générales.	100'000	-	budg.	266'462	-
O04.02 Evaluations de politiques publiques	31	Dépenses générales	106'162		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales de la CEPP ont été revues à la baisse de 48'000 francs.	-48'000		budg.		
O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD	31	Dépenses générales	125'369		Application de la décision du Conseil d'Etat d'utiliser une partie des reports budgétaires en 2013.	-6'206	-	budg.	119'163	-
O04.08 Audits et expertises de l'ICF	31	Dépenses générales	107'607		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales de l'ICF ont été revues à la baisse de 18'000 francs.	-18'000	-	budg.	89'607	-

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
O05 Développement durable	30	Charges de personnel	885'333		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.	-15'860	-	budg.	869'473	-
	31	Dépenses générales	198'331		Diminution des dépenses générales.	-50'000		budg.	148'331	
O06 Exercices des droits politiques	31	Dépenses générales	5'911'375		Application de la décision du Conseil d'Etat d'utiliser une partie des reports budgétaires en 2013 et ajustement du PB2013 par rapport aux comptes 2012.	-442'428	-	budg.	5'468'947	-
O08 Régional et transfrontalier	30	Charges de personnel	1'022'094		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.	-40'548	-	budg.	981'546	-
	31	Dépenses générales	412'051		Diminution des dépenses générales.	-100'000		budg.	312'051	
	365.09601	Projets régionaux et transfrontaliers	400'000		Diminution de l'enveloppe de financement des projets compte tenu du décalage de la mise en œuvre des projets à ce jour.	-100'000	-	budg.	300'000	-

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			671'558'584	**142'817'294**		**775'932'158**	**770'111'012**	**-**	**1'447'490'742**	**912'928'306**
					Amendements budgétaires	775'906'779	770'111'012	budg.		
					Amendements techniques	25'379	-	techn		
P01 Etats-majors et activités de support départementales / CHA	31	Dépenses générales	264'933		Ajustement du budget 2013 par rapport à l'état des comptes 2012 (diminution de F 54'000 sur les dépenses générales du SG qui se répartissent à hauteur de F 21'060 sur la P01)	-21'060	-	budg.	243'873	-
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DF	30	Charges de personnel	6'065'896		Le service des légalisation (1.7 ETP), rattaché à la direction départementale des finances, est transféré à l'Office cantonal de la population (Service des passeports et de la nationalité). Ce transfert ne nécessite pas d'amendement, dans la mesure où il n'y a pas de changement de programme. Toutefois, compte tenu du taux d'activité réel des personnes affectées à ce service, le transfert des postes s'élève à 1.5 ETP. Le solde de 0.2 ETP reste ainsi affecté à la direction départementale des finances et occasionne un transfert du programme H01 au programme P01.	25'379	-	techn	6'091'275	-
	31	Dépenses générales	1'256'973		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales du SG ont été revues à la baisse de 34'000 francs.	-34'000	-	budg.	1'222'973	-
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DIP	30	Charges de personnel	18'056'789		Economie sur le budget du personnel auxiliaire du DIP.	-500'000	-	budg.	17'556'789	-
	30	Charges de personnel	18'056'789		Ajustement du budget de formation des enseignants compte tenu de la nouvelle planification.	-300'000	-	budg.	17'756'789	-

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DS	30	Charges de personnel	10'491'205		Transfert de la direction générale des systèmes d'information (DGSI) aux ressources humaines du DS dans le cadre d'un processus de mobilité. (P05 vers P01).	129'813	-	techn	10'621'018	-
	31	Dépenses générales	664'879		Suite à la clôture des comptes 2012 un réajustement budgétaire a été rendu possible sur les frais du sécrétariat général.	-200'000	-	budg.	464'879	-
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DU	30	Charges de personnel	12'062'100		Afin de participer à la réduction des charges de l'Etat de Genève, des postes sont supprimés (3.95 ETP fixes et 0.45 auxiliaires).	-536'000	-	budg.	11'526'100	-
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DSE	30	Charges de personnel	6'069'934		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012. (-0.3 ETP).	-50'000	-	budg.	6'019'934	-
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DARES	30	Charges de pesonnel	5'707'925		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.	-80'238	-	budg.	5'627'687	-
	31	Dépenses générales	289'631		Diminution des dépenses générales.	-84'000		budg.	205'631	

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
P02 Gestion transversale des ressources humaines	30	Charges de personnel	48'342'193		Une vague de plend est constatée sur l'exercice 2013 correspondant à la dernière année du plend actuel. A ce jour (27.2.2013), 358 demandes sont d'ores et déjà déposées. Ce nombre correspond à un budget de 28.5 mios versus 11,5 mios inscrits au PBbis déposé. Un amendement de 17 mios est déposé afin de couvrir ces demandes.	17'000'000	-	budg.	65'342'193	-
	30	Charges de personnel	48'342'193		Faisant suite aux débats budgétaires, les charges de personnel (hors nature 307) de l'OPE ont été revues à la baisse de 120'000 francs, compte tenu du fait que cette direction a clôturé ses comptes au dessous de son budget en 2012.	-120'000	-	budg.	48'222'193	-
	31	Dépenses générales	1'193'532		Application de la décision du Conseil d'Etat d'utiliser une partie des reports budgétaires en 2013.	-3'846	-	budg.	1'189'686	-
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	22'046'755		La loi 10847 instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) prévoit que l'Etat effectue un versement exceptionnel à la CIA de 762'616'923 francs d'ici le 31 décembre 2013. Ce versement a été provisionné dans les comptes de l'Etat au 31 décembre 2012. La charge effective de ce versement (762'616'923 francs) sera présentée dans la nature 33 dans les comptes 2013, compte tenu de son caractère exceptionnel. Par ailleurs, la provision sera intégralement utilisée en 2013, ce qui générera un revenu du même montant dans la nature 43. Cette opération n'aura pas d'effet sur le résultat, dans la mesure où elle a été intégralement prise en charge dans les comptes 2012.	762'616'923	-	budg.	784'663'678	-
	43	Recettes diverses		21'614'125		-	762'616'923	budg.	-	784'231'048
P03 Gestion financière transversale et achats	30	Charges de personnel	17'511'335		Faisant suite aux débats budgétaires, les charges de personnel de la DGFE ont été revues à la baisse de 120'000 francs, compte tenu du fait que cette direction a cloturé ses comptes au dessous de son budget en 2012.	-120'000	-	budg.	17'391'335	-
	31	Dépenses générales	2'476'234		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales de la DGFE ont été revues à la baisse de 34'000 francs.	-50'000	-	budg.	2'426'234	-

AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES AU PROJET DE BUDGET 2013
FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (06.03.2013)

P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	31	Dépenses générales	168'693'468		Afin de participer à la réduction des charges de l'Etat de Genève, le budget des dépenses générales du programme P04 est diminué.	-1'611'000	-	budg.	167'082'468	-
	42	Revenus des biens		107'930'499	Jusqu'en 2012, le DS versait à l'association Vires, active dans la prise en charge des auteurs de violences domestiques, une subvention non monétaire de F 30'000. Cette subvention couvrait, entre autres, une prestation d'hébergement offerte par Vires aux auteurs de violence dans des locaux mis à disposition par l'Etat. C'est cette prestation qui justifiait la subvention non monétaire. Dans le cadre du renouvellement du contrat de prestations pour la période 2013-2016, la subvention a été revue à la baisse, car Vires n'offre plus de prestations d'hébergement. En contrepartie de la subvention non-monétaire supprimée dans le programme H08, un revenu non-monétaire d'un montant identique est enlevé dans le programme P04. L'impact sur le résultat de l'Etat est donc neutre.	-	-30'000	budg.	-	107'900'499
	42	Revenus des biens		107'930'499	Cet amendement est en lien avec les amendements déposés par le DSE portant sur les objets suivants: Argos : nouvelle subvention non-monétaire (+ 286'506 F) Caritas : adaptation de la subvention non-monétaire (+ 3'500 F) Maison de retraite Petit-Saconnex (EMS MRPS) : adaptation de la subvention non-monétaire (+ 282'355 F) L'augmentation des charges non-monétaires comptabilisées au DSE en C03 et D01 est compensée par une augmentation de revenus non-monétaires équivalente au DU en P04. L'impact sur le résultat de l'Etat est donc neutre.	-	572'361	budg.	-	108'502'860
	46	Subventions acquises		339'019	Cet amendement permet de répondre à une recommandation de l'ICF (observation n° 8 du rapport 12-12a) demandant la comptabilisation au bilan des subventions d'investissement reçues antérieures à 2005. Le montant de l'amendement correspond aux produits différés supplémentaires induits par cette comptabilisation.	-	6'951'728	budg.	-	7'290'747
P05 Développement et gestion des systèmes informatiques	30	Charges de personnel	44'033'242		Transfert de la direction générale des systèmes d'information (DGSI) aux ressources humaines du DS dans le cadre d'un processus de mobilité. (P05 vers P01).	-129'813	-	techn	43'903'429	-

ANNEXE 2

Liste 1 : Economies à hauteur de 25.7 millions et les amendement annulant les amendements adoptés par la Commission des finances

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances
TOTAL ETAT - PAR PROGRAMME

PROGRAMME	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2013 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
RESULTAT					**-11'547'070**			
				Amendements budgétaires	19'819'165	8'272'095		
				Amendements techniques	-	-		
	TRANSVERSAL				**32'200'000**	**-**	**32'200'000**	**-**
				Amendements budgétaires	32'200'000	-		
				Amendements techniques	-	-		
A	**FORMATION**	**1'920'505'156**	**83'466'352**		**1'983'632**	**168'457**	**1'922'488'788**	**83'634'809**
				Amendements budgétaires	1'983'632	168'457		
				Amendements techniques	-	-		
B	**EMPLOI, MARCHE DU TRAVAIL**	**146'483'168**	**50'243'139**		**-5'632'584**	**-**	**140'850'584**	**50'243'139**
				Amendements budgétaires	-5'632'584	-		
				Amendements techniques	-	-		
C	**ACTION SOCIALE**	**764'342'128**	**182'242'072**		**-816'836**	**-**	**763'525'292**	**182'242'072**
				Amendements budgétaires	-816'836	-		
				Amendements techniques	-	-		
D	**PERSONNES AGEES**	**449'484'465**	**91'988'036**		**-122'027**	**-**	**449'362'438**	**91'988'036**
				Amendements budgétaires	-122'027	-		
				Amendements techniques	-	-		
E	**HANDICAP**	**404'617'150**	**68'028'621**		**-113'193**	**-**	**404'503'957**	**68'028'621**
				Amendements budgétaires	-113'193	-		
				Amendements techniques	-	-		
F	**ENVIRONNEMENT ET ENERGIE**	**82'591'010**	**59'574'159**		**-684'560**	**-**	**81'906'450**	**59'574'159**
				Amendements budgétaires	-684'560	-		
				Amendements techniques	-	-		
G	**AMENAGEMENT ET LOGEMENT**	**139'841'923**	**35'659'790**		**-2'628'000**	**-**	**137'213'923**	**35'659'790**
				Amendements budgétaires	-2'628'000	-		
				Amendements techniques	-	-		

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances
TOTAL ETAT - PAR PROGRAMME

PROGRAMME	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2013 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
H	**SECURITE ET POPULATION**	**574'113'432**	**207'424'642**		**-4'020'540**	**800'000**	**570'092'892**	**208'224'642**
				Amendements budgétaires	-4'020'540	800'000		
				Amendements techniques	-	-		
I	**JUSTICE**	**142'427'511**	**26'156'575**		**-**	**-**	**142'427'511**	**26'156'575**
				Amendements budgétaires	-	-		
				Amendements techniques	-	-		
J	**MOBILITE**	**363'555'377**	**74'234'722**		**-525'940**	**261'203**	**363'029'437**	**74'495'925**
				Amendements budgétaires	-525'940	261'203		
				Amendements techniques	-	-		
K	**SANTE**	**1'179'732'340**	**20'591'685**		**-3'216'354**	**-**	**1'176'515'986**	**20'591'685**
				Amendements budgétaires	-3'216'354	-		
				Amendements techniques	-	-		
L	**ECONOMIE**	**29'068'937**	**59'587'588**		**-402'000**	**-**	**28'666'937**	**59'587'588**
				Amendements budgétaires	-402'000	-		
				Amendements techniques	-	-		
M	**FINANCE ET IMPOTS**	**1'091'919'715**	**6'776'371'315**		**-220'000**	**-**	**1'091'699'715**	**6'776'371'315**
				Amendements budgétaires	-220'000	-		
				Amendements techniques	-	-		
N	**CULTURE, SPORTS ET LOISIRS**	**88'486'695**	**2'858'700**		**1'917'510**	**12'959**	**90'404'205**	**2'871'659**
				Amendements budgétaires	1'917'510	12'959		
				Amendements techniques	-	-		
O	**AUTORITE ET GOUVERNANCE**	**62'661'307**	**2'469'069**		**-2'086'962**	**-**	**60'574'345**	**2'469'069**
				Amendements budgétaires	-2'086'962	-		
				Amendements techniques	-	-		
P	**ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN**	**671'558'584**	**142'817'294**		**4'187'019**	**7'029'476**	**675'745'603**	**149'846'770**
				Amendements budgétaires	4'187'019	7'029'476		
				Amendements techniques	-	-		
Q	**ENERGIE**	**20'630'106**	**57'132'309**		**-**	**-**	**20'630'106**	**57'132'309**
				Amendements budgétaires	-	-		
				Amendements techniques	-	-		

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances
TRANSVERSAL ETAT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
						32'200'000	**-**	**-**		
					Amendements budgétaires	32'200'000	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
						-	-		-	-
Tous	30	Charges de personnel	2'208'382'333		Cet amendement a pour but d'annuler l'amendement transversal de la Commission des finances sur les charges de personnel	20'000'000	-	budg.	2'228'382'333	-
Tous	30	Charges de personnel	2'228'382'333		Cet amendement a pour but d'annuler l'amendement transversal de la Commission des finances sur les secrétariats généraux et les chargés de communication.	12'200'000	-	budg.	2'240'582'333	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

A. FORMATION

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			1'920'505'156	83'466'352		1'983'632	168'457	-	1'922'488'788	83'634'809
					Amendements budgétaires	1'983'632	168'457	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
A01 Enseignement obligatoire	30	Charges de personnel	582'228'006		Le DIP propose un amendement d'une valeur absolue identique à l'amendement de la commission des finances, soit +1 MCHF. Cette mesure permettrait le non engagement de 37.6 ETP d'enseignants à la rentrée de septembre 2013, mais les missions des directeurs d'établissement ne pourront pas être assurées. Notamment, l'autorité de proximité garante de la gestion de l'autonomie accrue dont disposent les établissements pour renforcer la qualité des prestations offertes aux élèves, et notamment la prise en charge des élèves en difficulté. Les directions d'établissement appuient le travail des équipes enseignantes et renforcent le climat de confiance avec les parents et tous les partenaires de l'école. Les directeurs ont pour mission de: - prendre les décisions relatives au parcours scolaire des élèves; - engager, évaluer et encadrer les équipes enseignantes; - garantir la bonne gestion des établissements, notamment de gérer le budget alloué et déterminer ainsi la répartition des postes d'enseignement au sein de l'établissement; - développer les relations avec les partenaires de l'école, notamment en présidant les conseils d'établissement; - articuler les activités parascolaires avec les études surveillées; - conduire le projet visant à renforcer l'appui scolaire. Ce contre-amendement permet d'éviter une "genferei".	1'000'000	-	budg.	583'228'006	-
	30	Charges de personnel	583'228'006		Le DIP propose un contre-amendement d'une valeur absolue identique à l'amendement de la commission des finances, soit +4.8 MCHF de charges et +0.3 MCHF de revenus au DIP et -1.5 MCHF à l'OCSTAT. Le CE a opéré une réduction de -30% des effectifs du SRED dans le PB 2013bis déposé, soit -7.3 ETP et mène actuellement une réflexion concernant l'organisation, la structure et les missions de ce service. Toutes les pistes relatives aux départs en retraite ou pré-retraite ou mobilité ont été exploitées dans le cadre de cette mesure d'économie. Elles permettent d'être menées avec les résultats économiques escomptés rétroactivement au 1er janvier, grâce à des décisions concernant l'ensemble du département (gèl ou autres mesures d'allègement). Par conséquent, la mise en œuvre de cet amendement ne peut se faire qu'avec des licenciements (pour les personnes non transférées à l'OCSTAT). Paradoxalement, l'amendement de la commfin empêcherait une véritable mesure de réorganisation en profondeur. Contrairement à ce qui a été affirmé en commission des finances par un député, la commission législative n'a pas supprimé la multiplicité des sources stastiques, mais l'a au contraire affirmée en demandant leur coordination. Notamment en modifiant l'al. 5 de l'art. 8 du PL 11011 de la manière suivante : "Les producteurs de statistique publique autres que l'autorité statistique expoitent les données de fichiers administratifs relevant de leur domaine de compétence exclusivement et en informant l'autorité statistique." Enfin, le DIP a l'absolue nécessité de disposer de compétences de recherche en éducation axées sur l'évaluation des acquis des élèves genevois et des établissements scolaires pour respecter et appliquer HarmoS. Il est indispensable d'établir aussi un monitorage du système éducatif. Les indicateurs produits par le SRED sont essentiels au pilotage du département. Le SRED assure les prévisions scolaires nécessaires notamment à l'établissement des budgets et à l'information de la commission des finances. L'expertise du SRED a permis au département la mise en oeuvre et l'évaluation du programme PISA, de la réforme du mercredi matin, de la réforme du CO et la mise en oeuvre de la réforme de formation professionnelle. L'ensemble de ces mesures ne peut en aucun cas être repris par l'OCSTAT.	2'124'096	-	budg.	585'352'102	-
	31	Dépenses Générales	17'281'317			62'672	-	budg.	17'343'989	-
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'780'578			64'625	-	budg.	2'845'203	-
	43	Recettes diverses		10'276'232		-	29'687	budg.	-	10'305'919
	46	Subventions acquises		470'023		-	92'120	budg.	-	562'143

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

A. FORMATION

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
A01 Enseignement obligatoire	30	Charges de personnel	582'228'006		Economie sur le budget du personnel auxiliaire.	-52'000	-	budg.	582'176'006	-
	30	Charges de personnel	582'176'006		Ajustement du budget pour les prestations aux retraités de l'enseignement primaire sur la base des comptes 2012.	-200'000	-	budg.	581'976'006	-
	31	Dépenses générales	17'281'317		Ajustement du budget d'acquisition des moyens d'enseignement compte tenu de la planification CIIP.	-1'000'000	-	budg.	16'281'317	-
A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue	30	Charges de personnel	402'005'482		Le DIP propose un contre-amendement d'une valeur absolue identique à l'amendement de la commission des finances, soit +4.8 MCHF de charges et +0.3 MCHF de revenus au DIP et -1.5 MCHF à l'OCSTAT. Le CE a opéré une réduction de -30% des effectifs du SRED dans le PB 2013bis déposé, soit -7.3 ETP et mène actuellement une réflexion concernant l'organisation, la structure et les missions de ce service. Toutes les pistes relatives aux départs en retraite ou pré-retraite ou mobilité ont été exploitées dans le cadre de cette mesure d'économie. Elles permettent d'être menées avec les résultats économiques escomptés rétroactivement au 1er janvier, grâce à des décisions concernant l'ensemble du département (gèl ou autres mesures d'allègement). Par conséquent, la mise en œuvre de cet amendement ne peut se faire qu'avec des licenciements (pour les personnes non transférées à l'OCSTAT). Paradoxalement, l'amendement de la commfin empêcherait une véritable mesure de réorganisation en profondeur. Contrairement à ce qui a été affirmé en commission des finances par un député, la commission législative n'a pas supprimé la multiplicité des sources stastiques, mais l'a au contraire affirmée en demandant leur coordination. Notamment en modifiant l'al. 5 de l'art. 8 du PL 11011 de la manière suivante : "Les producteurs de statistique publique autres que l'autorité statistique expoitent les données de fichiers administratifs relevant de leur domaine de compétence exclusivement et en informant l'autorité statistique." Enfin, le DIP a l'absolue nécessité de disposer de compétences de recherche en éducation axées sur l'évaluation des acquis des élèves genevois et des établissements scolaires pour respecter et appliquer HarmoS. Il est indispensable d'établir aussi un monitorage du système éducatif. Les indicateurs produits par le SRED sont essentiels au pilotage du département. Le SRED assure les prévisions scolaires nécessaires notamment à l'établissement des budgets et à l'information de la commission des finances. L'expertise du SRED a permis au département la mise en oeuvre et l'évaluation du programme PISA, de la réforme du mercredi matin, de la réforme du CO et la mise en oeuvre de la réforme de formation professionnelle. L'ensemble de ces mesures ne peut en aucun cas être repris par l'OCSTAT.	587'519	-	budg.	402'593'001	-
	31	Dépenses Générales	20'187'063			17'335	-	budg.	20'204'398	-
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	4'587'275			17'875	-	budg.	4'605'150	-
	43	Recettes diverses		12'342'812		-	8'211	budg.	-	12'351'023
	46	Subventions acquises		40'623'390		-	25'480	budg.	-	40'648'870
A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue	30	Charges de personnel	402'005'482		Economie sur le budget du personnel auxiliaire.	-280'000	-	budg.	401'725'482	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

A. FORMATION

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	30	Charges de personnel	72'386'589		Le DIP propose un contre-amendement d'une valeur absolue identique à l'amendement de la commission des finances, soit +4.8 MCHF de charges et +0.3 MCHF de revenus au DIP et -1.5 MCHF à l'OCSTAT. Le CE a opéré une réduction de -30% des effectifs du SRED dans le PB 2013bis déposé, soit -7.3 ETP et mène actuellement une réflexion concernant l'organisation, la structure et les missions de ce service. Toutes les pistes relatives aux départs en retraite ou pré-retraite ou mobilité ont été exploitées dans le cadre de cette mesure d'économie. Elles permettent d'être menées avec les résultats économiques escomptés rétroactivement au 1er janvier, grâce à des décisions concernant l'ensemble du département (gèl ou autres mesures d'allègement). Par conséquent, la mise en œuvre de cet amendement ne peut se faire qu'avec des licenciements (pour les personnes non transférées à l'OCSTAT). Paradoxalement, l'amendement de la commfin empêcherait une véritable mesure de réorganisation en profondeur. Contrairement à ce qui a été affirmé en commission des finances par un député, la commission législative n'a pas supprimé la multiplicité des sources stastiques, mais l'a au contraire affirmée en demandant leur coordination. Notamment en modifiant l'al. 5 de l'art. 8 du PL 11011 de la manière suivante : "Les producteurs de statistique publique autres que l'autorité statistique expoitent les données de fichiers administratifs relevant de leur domaine de compétence exclusivement et en informant l'autorité statistique." Enfin, le DIP a l'absolue nécessité de disposer de compétences de recherche en éducation axées sur l'évaluation des acquis des élèves genevois et des établissements scolaires pour respecter et appliquer HarmoS. Il est indispensable d'établir aussi un monitorage du système éducatif. Les indicateurs produits par le SRED sont essentiels au pilotage du département. Le SRED assure les prévisions scolaires nécessaires notamment à l'établissement des budgets et à l'information de la commission des finances. L'expertise du SRED a permis au département la mise en oeuvre et l'évaluation du programme PISA, de la réforme du mercredi matin, de la réforme du CO et la mise en oeuvre de la réforme de formation professionnelle. L'ensemble de ces mesures ne peut en aucun cas être repris par l'OCSTAT.	225'967	-	budg.	72'612'556	-
	31	Dépenses Générales	4'821'823			6'668	-	budg.	4'828'491	-
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'783'656			6'875	-	budg.	1'790'531	-
	43	Recettes diverses		8'253'179		-	3'159	budg.	-	8'256'338
	46	Subventions acquises		663'897		-	9'800	budg.	-	673'697
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	30	Charges de personnel	72'386'589		Economie sur le budget du personnel auxiliaire.	-133'280	-	budg.	72'253'309	-
A04 Hautes écoles	36300102	Allocation au fonctionnement de l'université	324'840'648		Diminution de l'indeminté cantonale à l'Université de Genève consécutive au transfert des locaux loués assumés par le DU à partir du 1.1.2013.	-430'000	-	budg.	324'410'648	-
A05 Enseignement spécialisé	30	Charges de personnel	63'719'039		Economie sur le budget du personnel auxiliaire.	-34'720	-	budg.	63'684'319	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

B. EMPLOI, MARCHE DU TRAVAIL

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			146'483'168	**50'243'139**		**-5'632'584**	**-**		**140'850'584**	**50'243'139**
					Amendements budgétaires	-5'632'584	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	30	Charges de personnel	37'772'768		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-76'372	-	budg.	37'696'396	-
	31	Dépenses générales	1'582'601		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-123'755	-	budg.	1'458'846	-
	35	Dédommagements à des tiers	97'050'000		Frais de formation cantonaux : prévision de croissance du nombre de places disponibles revue à la baisse. Stagnation de la progression du nombre d'ARE en fonction des possibilités du marché / baisse de la moyenne des salaires en comparaison historique. Anticipation sur 2013 d'une partie de la baisse (PCEF) prévue au PFQ. Reprise d'une partie de ces charges (ACS) par les PC familiales.	-5'250'000	-	budg.	91'800'000	-
B02 Surveillance du marché du travail	30	Charges de personnel	8'757'368		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-37'851	-	budg.	8'719'517	-
	31	Dépenses générales	639'331		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-144'606		budg.	494'725	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

C. ACTION SOCIALE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			764'342'128	**182'242'072**		**-808'542**	**-**		**763'533'586**	**182'242'072**
					Amendements budgétaires	-816'836	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
C01 Accès à l'assurance maladie	30	Charges de personnel	3'723'025		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-44'534	-	budg.	3'678'491	-
	31	Dépenses générales	243'154		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-9'784	-	budg.	233'370	-
C02 Soutien à la famille	30	Charges de personnel	5'785'400		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-77'253		budg.	5'708'147	-
	31	Dépenses générales	282'905		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-60'886		budg.		
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	30	Charges de personnel	1'007'799		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-18'018		budg.	989'781	-
	31	Dépenses générales	102'041		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-31'987		budg.	70'054	-
	365 07 512	Diverses actions sociales et ponctuelles	1'084'013		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-488'640		budg.	595'373	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

C. ACTION SOCIALE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle	30	Charges de personnel	9'553'558		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-77'440		budg.	9'476'118	-
C05 Actions en matière d'asile et de migration	30	Charges de personnel	131'421		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-2'649		budg.	128'772	-
	31	Dépenses générales	15'126		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-5'645		budg.	9'481	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

D. PERSONNES AGEES

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			449'484'465	**91'988'036**		**-122'027**	**-**		**449'362'438**	**91'988'036**
					Amendements budgétaires	-122'027	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	30	Charges de personnel	1'068'888		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-21'547	-	budg.	1'047'341	-
	31	Dépenses générales	123'023		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-45'911	-	budg.	77'112	-
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	30	Charges de personnel	6'938'795		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-54'569	-	budg.	6'884'226	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

E. HANDICAP

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			404'617'150	**68'028'621**		**-113'193**	**-**		**404'503'957**	**68'028'621**
					Amendements budgétaires	-113'193	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées	30	Charges de personnel	1'174'025		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-23'667	-	budg.	1'150'358	-
	31	Dépenses générales	135'124		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-50'427	-	budg.	84'697	-
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	30	Charges de personnel	4'971'716		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-39'099	-	budg.	4'932'617	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

F. ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			82'591'010	**59'574'159**		**-684'560**	**-**		**81'906'450**	**59'574'159**
					Amendements budgétaires	-684'560	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
F03 Gestion des eaux	31	Dépenses générales	9'087'450		Répartition de l'économie de 25 millions F décidée par le Conseil d'Etat le 1er mars 2013.	-386'580	-	budg.	8'700'870	-
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air	31	Dépenses générales	7'515'324		Répartition de l'économie de 25 millions F décidée par le Conseil d'Etat le 1er mars 2013.	-319'480	-	budg.	7'195'844	-
	30	Charges de personnel	7'195'844		Indemnité de port d'armes Cette indemnité est prévue par l'article 20, alinéa 4, du Règlement d'application de la loi sur l'organisation de la nature et du paysage (RODNP) (M 5 35.01) disposant que : "Le personnel portant une arme de défense personnelle perçoit une indemnité forfaitaire mensuelle de 100 F." Cette arme, dont l'usage est traité par ordre de service, permet notamment à chaque garde patrouillant seul, souvent en zone frontière, de nuit comme de jour, de se défendre. L'indemnité, correspond aux contraintes liées à l'entretien d'une arme de défense personnelle ainsi qu'aux risques et à la responsabilité liés à la détention, au port, respectivement à l'utilisation d'une telle arme; elle ne concerne pas les fusils et armes de chasse pour lesquels aucune indemnité n'est versée. Le port d'une arme de défense fait partie du cahier des charges des gardes de l'environnement à la DGNP.	21'500	-	budg.	7'217'344	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

G. AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
AMENAGEMENT ET LOGEMENT			**139'841'923**	**35'659'790**		**-2'628'000**	**-**		**137'213'923**	**35'659'790**
					Amendements budgétaires	-2'628'000	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
							-		-	-
G02 Aménagement du territoire	31	Dépenses générales	16'090'588		Afin de participer à la réduction des charges de l'Etat de Genève, le budget des dépenses générales du programme G02 est diminué.	-1'400'000	-	budg.	14'690'588	-
G03 Conformité des constructions et des chantiers	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	6'134'101		Afin de participer à la réduction des charges de l'Etat de Genève, le budget des provisions du bonus à la rénovation (LDTR) est réduit. Ces provisions correspondent aux engagements pris par l'Etat qui devront être payés les années suivantes.	-500'000	-	budg.	5'634'101	-
	36605050	LDTR bonus à la rénovation	4'000'000		Le budget des subventions à la rénovation (LDTR) est revu à la baisse.	-500'000	-	budg.	3'500'000	-
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels	30	Charges de personnel	8'182'149		Afin de participer à la réduction des charges de l'Etat de Genève, deux postes d'auxiliaires sont supprimés au registre foncier.	-228'000	-	budg.	7'954'149	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			574'113'432	**207'424'642**		**-4'020'540**	**800'000**	**-**	**570'092'892**	**208'224'642**
					Amendements budgétaires	-4'020'540	800'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
H01 Population, droit de cité et migration	31	Dépenses générales	1'110'011		Ajustement du budget 2013 par rapport à l'état des comptes 2012 (diminution de F 54'000 sur les dépenses générales du SG qui se répartissent à hauteur de F 540 sur la H01)	-540	-	budg.	1'109'471	-
H02 Sécurité publique	30	Charges de personnel	276'105'467		Suite à la clôture des comptes 2012, un réajustement budgétaire a été rendu possible sur les heures de nuits ainsi que les coûts liés au caisse de pension et de prévoyance.	-2'250'000	-	budg.	273'855'467	-
	31	Dépenses générales	26'343'003		Suite à la clôture des comptes 2012 un réajustement budgétaire a été rendu possible sur les frais généraux de la police.	-800'000	-	budg.	25'543'003	-
	45	Dédommagements de collectivités publiques		32'355'500	Contrat de prestations entre la Confédération suisse et la République et canton de Genève concernant l'octroi d'une contribution fédérale pour l'activité relative au Groupe diplomatique de la police de Genève (2013-2016).	-	800'000	budg.	-	33'155'500
H06 Exécution des poursuites et faillites	30	Charges de personnel	30'050'891		Faisant suite aux débats budgétaires, les charges de personnel de l'office du personnel ont été revues à la baisse de 120'000 francs, compte tenu du fait que cet office a cloturé ses comptes au dessous de son budget en 2012.	-120'000	-	budg.	29'930'891	-
	31	Dépenses générales	8'144'927		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales de l'office des faillites ont été revues à la baisse de 100'000 francs.	-100'000	-	budg.	8'044'927	-
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30	Charges de personnel	83'833'021		Suite à la clôture des comptes 2012, un réajustement budgétaire a été rendu possible sur les coûts liés au caisse de pension et de prévoyance.	-750'000	-	budg.	83'083'021	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

J. MOBILITE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			363'555'377	**74'234'722**		**-525'940**	**261'203**	**-**	**363'029'437**	**74'495'925**
					Amendements budgétaires	-525'940	261'203	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
J01 Transports et mobilité	31	Dépenses générales	9'185'425		Répartition de l'économie de 25 millions F décidée par le Conseil d'Etat le 1er mars 2013.	-391'990	-	budg.	8'793'435	-
J02 Infrastructures routières et de transports publics	31	Dépenses générales	16'289'939		Répartition de l'économie de 25 millions F décidée par le Conseil d'Etat le 1er mars 2013.	-693'950	-	budg.	15'595'989	-
	35	Dédommagements à des tiers	19'200'000		Dans le cadre du chantier de construction de la tranchée couverte de Vésenaz, suite à la recommandation de l'ICF et conformément à la décision du 6 février 2013 de la délégation du Conseil d'Etat aux finances, reclassement en charges de fonctionnement des mesures d'accompagnement liées au renforcement de la ligne TPG initialement prévues en investissement.	560'000	-	budg.	19'760'000	-
	46	Subventions acquises		28'461'761	Cet amendement permet de répondre à une recommandation de l'ICF (observation n° 8 du rapport 12-12a) demandant la comptabilisation au bilan des subventions d'investissement reçues antérieures à 2005. Le montant de l'amendement correspond aux produits différés supplémentaires induits par cette comptabilisation.	-	261'203	budg.	-	28'722'964

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

K. SANTE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
SANTE			**1'179'732'340**	**20'591'685**		**-3'216'354**	**-**		**1'176'515'986**	**20'591'685**
					Amendements budgétaires	-3'216'354	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
K01 Réseau de soins	30	Charges de personnel	1'738'501		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé	-22'208	-	budg.	1'716'293	-
	31	Dépenses générales	987'893		Diminution des dépenses générales	-236'000	-	budg.	751'893	
	363.0 0117	Indeminité de fonctinnement HUG	505'778'539		Diminution des effectifs de la cellule "Communication" des HUG	-400'000	-	budg.	505'378'539	
	363.0 0119	Indemnité de fonctionnement cliniques Joli-Mont et Montana	19'093'606		Diminution de l'indemnité de fonctionnement compte tenu du résultat des comptes 2012 et des perspectives 2013	-450'000	-	budg.	18'643'606	
	363.0 0157	IMAD - Indmejnité de fonctionnement	142'702'620		Diminution de l'indemnité de fonctionnement compte tenu du résultat des comptes 2012 et des perspectives 2013	-1'000'000	-	budg.	141'702'620	-
	365.0 0204	Autres institutions	1'557'140		Diminution tenant compte des dépenses effectives 2012 et des perspectives 2013	-300'000	-	budg.	1'257'140	
	365.0 0419	Unités d'accueil temporiaire	391'000		Diminution tenant compte des dépenses effectives 2012 et des perspectives 2013	-100'000	-	budg.	291'000	-
K02 Régulation sanitaire	30	Charges de personnel	3'380'661		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé	-20'746	-	budg.	3'359'915	-
	31	Dépenses générales	537'159		Diminution des dépenses générales	-126'000	-	budg.	411'159	
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	30	Charges de personnel	11'974'723		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé	-26'400	-	budg.	11'948'323	-
	31	Dépenses générales	2'281'075		Diminution des dépenses générales	-535'000		budg.	1'746'075	

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

L. ECONOMIE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			29'068'937	**59'587'588**		**-402'000**	**-**		**28'666'937**	**59'587'588**
					Amendements budgétaires	-402'000	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
L01 Développement et soutien à l'économie	31	Dépenses générales	865'460		Diminution des dépenses générales	-202'000	-	budg.	663'460	
	363.00 103	Subvention FAE	6'700'000		Diminution de l'indemnité de fonctionnement compte tenu du résultat des comptes 2012 et des perspectives 2013	-100'000	-	budg.	6'600'000	-
L03 Régulation du commerce	31	Dépenses générales	424'849		Diminution des dépenses générales	-100'000	-	budg.	324'849	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

M. FINANCE ET IMPOTS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			1'091'919'715	**6'776'371'315**		**-220'000**	**-**		**1'091'699'715**	**6'776'371'315**
					Amendements budgétaires	-220'000	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
M04 Production et perception des impôts	30	Charges de personnel	63'777'896		Faisant suite aux débats budgétaires, les charges de personnel de l'AFC ont été revues à la baisse de 120'000 francs, compte tenu du fait que cette direction a cloturé ses comptes au dessous de son budget en 2012.	-120'000	-	budg.	63'657'896	-
	31	Dépenses générales	7'694'938		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales de l'AFC ont été revues à la baisse de 100'000 francs.	-100'000	-	budg.	7'594'938	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

N. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			88'486'695	**2'858'700**		**1'917'510**	**12'959**	**-**	**9'426'180**	**445'867**
					Amendements budgétaires	1'917'510	12'959	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
N01 Culture	365.011	Fondation romande pour le cinéma	2'000'000		Amendement spécifique au DIP : réduction de -1.678 MCHF sur la politique N01 Le DIP propose un amendement d'une valeur absolue identique à l'amendement de la commission des finances, soit + 1.678 MCHF.	500'000	-	budg.	2'500'000	-
	365.027	Aide ponctuelle à la culture	1'545'000		Fondation romande pour le cinéma S'agissant de la fondartion romande pour le cinéma , les cantons romands ainsi que les villes de Genève et Lausanne se sont accordés sur des contributions financières. A ce jour, tous les partenaires tiennent leurs engagements. Un retrait partiel du canton de Genève prétérita les soutiens auprès des cinéastes genevois. Il faut également rappeler que le siège de fondation romande pour le cinéma est à Genève.	545'000	-	budg.	2'090'000	-
	365.066	Aide aux compagnies indépendantes	1'000'000		Aide ponctuelle à la culture, aide aux compagnies indépendantes, diffusions et échanges culturels Ces crédits budgétaires sont directement liés à la création indépendante genevoise relatif aux arts de la scènes, théâtre, danse et musique. Une réduction aussi drastique et rapide de ces crédits met gravement en péril la création genevoise et fragilise encore plus les artistes locaux qui connaissent déjà une situation précaire.	333'000	-	budg.	1'333'000	-
	365.067	Diffusion et échanges culturels	901'870			300'000	-	budg.	1'201'870	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

N. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
N02 Sport et loisirs	30	Charges de personnel	1'449'357		Le DIP propose un contre-amendement d'une valeur absolue identique à l'amendement de la commission des finances, soit +4.8 MCHF de charges et +0.3 MCHF de revenus au DIP et -1.5 MCHF à l'OCSTAT. Le CE a opéré une réduction de -30% des effectifs du SRED dans le PB 2013bis déposé, soit -7.3 ETP et mène actuellement une réflexion concernant l'organisation, la structure et les missions de ce service. Toutes les pistes relatives aux départs en retraite ou pré-retraite ou mobilité ont été exploitées dans le cadre de cette mesure d'économie. Elles permettent d'être menées avec les résultats économiques escomptés rétroactivement au 1er janvier, grâce à des décisions concernant l'ensemble du département (gèl ou autres mesures d'allègement). Par conséquent, la mise en œuvre de cet amendement ne peut se faire qu'avec des licenciements (pour les personnes non transférées à l'OCSTAT). Paradoxalement, l'amendement de la commfin empêcherait une véritable mesure de réorganisation en profondeur. Contrairement à ce qui a été affirmé en commission des finances par un député, la commission législative n'a pas supprimé la multiplicité des sources stastiques, mais l'a au contraire affirmée en demandant leur coordination. Notamment en modifiant l'al. 5 de l'art. 8 du PL 11011 de la manière suivante : "Les producteurs de statistique publique autres que l'autorité statistique expoitent les données de fichiers administratifs relevant de leur domaine de compétence exclusivement et en informant l'autorité statistique." Enfin, le DIP a l'absolue nécessité de disposer de compétences de recherche en éducation axées sur l'évaluation des acquis des élèves genevois et des établissements scolaires pour respecter et appliquer HarmoS. Il est indispensable d'établir aussi un monitorage du système éducatif. Les indicateurs produits par le SRED sont essentiels au pilotage du département. Le SRED assure les prévisions scolaires nécessaires notamment à l'établissement des budgets et à l'information de la commission des finances. L'expertise du SRED a permis au département la mise en oeuvre et l'évaluation du programme PISA, de la réforme du mercredi matin, de la réforme du CO et la mise en oeuvre de la réforme de formation professionnelle. L'ensemble de ces mesures ne peut en aucun cas être repris par l'OCSTAT.	225'967	-	budg.	1'675'324	-
	31	Dépenses Générales	605'568			6'668	-	budg.	612'236	-
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	6'875			6'875	-	budg.	13'750	-
	43	Recettes diverses		133'686		-	3'159	budg.	-	136'845
	46	Subventions acquises		299'222		-	9'800	budg.	-	309'022

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			62'661'307	**2'469'069**		**-2'086'962**	**-**		**60'574'345**	**2'469'069**
					Amendements budgétaires	-2'086'962	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
O03 Conseil d'Etat	31	Dépenses générales	2'841'623		Ajustement du budget 2013 par rapport à l'état des comptes 2012 (diminution de F 54'000 sur les dépenses générales du SG qui se répartissent à hauteur de F 25'920 sur la O03)	-25'920	-	budg.	2'815'703	-
O04.01 Audits de la Cour des Comptes	30	Charges de personnel	3'573'342		Suite au vote de la nouvelle constitution, laquelle donne à la Cour des Comptes la tâche d'évaluer des politiques publiques, les dépenses de la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) ont été réduites de moitié au PB2013, afin de refléter sa dissolution dans le courant de l'année 2013. Cette réduction s'est élevée à CHF 260'000 pour les charges de personnel et à CHF 106'000 pour les dépenses générales.	160'000	-	budg.	3'733'342	-
	31	Dépenses générales	166'462		Afin d'assurer la tâche de l'évaluation des politiques publiques dès le deuxième semestre 2013, il convient de mettre à disposition de la Cour des Comptes, la part pro rata temporis au budget dévolu historiquement à la CEPP. Déduction des jetons de présence aux commissaires de la CEPP, le montant concerné est estimé à CHF 160'000 pour les charges de personnel et CHF 100'000 pour les dépenses générales.	100'000	-	budg.	266'462	-
O04.02 Evaluations de politiques publiques	31	Dépenses générales	106'162		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales de la CEPP ont été revues à la baisse de 48'000 francs.	-48'000		budg.		
O04.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques	30	Charges de personnel	3'936'969		Le DIP propose un amendement d'une valeur absolue identique à l'amendement de la commission des finances, soit +4.8 MCHF de charges et +0.3 MCHF de revenus au DIP et -1.5 MCHF à l'OCSTAT. Le CE a opéré une réduction de -30% des effectifs du SRED dans le PB 2013bis déposé, soit -7.3 ETP et mène actuellement une réflexion concernant les missions et l'organisation de ce service. Par ailleurs, le DIP a l'absolue nécessité de disposer de compétences de recherche en éducation axées sur l'évaluation des acquis des élèves genevois et des établissements scolaires pour respecter et appliquer HarmoS. Il est indispensable d'établir aussi un monitorage du système éducatif. Les indicateurs produits par le SRED sont essentiels au pilotage du département. Le SRED assure les prévision scolaires nécessaires notamment à l'établissement des budgets et à l'information de la commission des finances. L'expertise du SRED a permis au département la mise en oeuvre et l'évaluation du programme PISA, de la réforme du mercredi matin, de la réforme du CO et la mise en oeuvre de la réforme de formation professionnelle..	-1'500'000		budg.	2'436'969	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD	31	Dépenses générales	125'369		Application de la décision du Conseil d'Etat d'utiliser une partie des reports budgétaires en 2013	-6'206	-	budg.	119'163	-
O04.08 Audits et expertises de l'ICF	31	Dépenses générales	107'607		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales de l'ICF ont été revues à la baisse de 18'000 francs.	-18'000	-	budg.	89'607	-
O05 Développement durable	30	Charges de personnel	885'333		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé	-15'860	-	budg.	869'473	-
	31	Dépenses générales	198'331		Diminution des dépenses générales	-50'000		budg.	148'331	
O06 Exercices des droits politiques	31	Dépenses générales	5'911'375		Application de la décision du Conseil d'Etat d'utiliser une partie des reports budgétaires en 2013 et ajustement du PB2013 par rapport aux comptes 2012	-442'428	-	budg.	5'468'947	-
O08 Régional et transfrontalier	30	Charges de personnel	1'022'094		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé	-40'548	-	budg.	981'546	-
	31	Dépenses générales	412'051		Diminution des dépenses générales	-100'000		budg.	312'051	
	365.09601	Projets régionaux et transfrontaliers	400'000		Diminution de l'enveloppe de financmeent des projets compte tenu du décalage de la mise en œuvre des projets à ce jour	-100'000	-	budg.	300'000	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			671'558'584	**142'817'294**		**4'187'019**	**7'029'476**	**-**	**675'745'603**	**149'846'770**
					Amendements budgétaires	4'187'019	7'029'476	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
P01 Etats-majors et activités de support départementales / CHA	31	Dépenses générales	264'933		**CHANCELLERIE** Ajustement du budget 2013 par rapport à l'état des comptes 2012 (diminution de F 54'000 sur les dépenses générales du SG qui se répartissent à hauteur de F 21'060 sur la P01)	-21'060	-	budg.	243'873	-
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DF	31	Dépenses générales	1'256'973		**DF** Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales du SG ont été revues à la baisse de 34'000 francs.	-34'000	-	budg.	1'222'973	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DIP	30	Charges de personnel	18'056'789		Le DIP propose un contre-amendement d'une valeur absolue identique à l'amendement de la commission des finances, soit +4.8 MCHF de charges et +0.3 MCHF de revenus au DIP et -1.5 MCHF à l'OCSTAT. Le CE a opéré une réduction de -30% des effectifs du SRED dans le PB 2013bis déposé, soit -7.3 ETP et mène actuellement une réflexion concernant l'organisation, la structure et les missions de ce service. Toutes les pistes relatives aux départs en retraite ou pré-retraite ou mobilité ont été exploitées dans le cadre de cette mesure d'économie. Elles permettent d'être menées avec les résultats économiques escomptés rétroactivement au 1er janvier, grâce à des décisions concernant l'ensemble du département (gel ou autres mesures d'allègement). Par conséquent, la mise en œuvre de cet amendement ne peut se faire qu'avec des licenciements (pour les personnes non transférées à l'OCSTAT). Paradoxalement, l'amendement de la commfin empêcherait une véritable mesure de réorganisation en profondeur. Contrairement à ce qui a été affirmé en commission des finances par un député, la commission législative n'a pas supprimé la multiplicité des sources stastiques, mais l'a au contraire affirmée en demandant leur coordination. Notamment en modifiant l'al. 5 de l'art. 8 du PL 11011 de la manière suivante : "Les producteurs de statistique publique autres que l'autorité statistique expoitent les données de fichiers administratifs relevant de leur domaine de compétence exclusivement et en informant l'autorité statistique." Enfin, le DIP a l'absolue nécessité de disposer de compétences de recherche en éducation axées sur l'évaluation des acquis des élèves genevois et des établissements scolaires pour respecter et appliquer HarmoS. Il est indispensable d'établir aussi un monitorage du système éducatif. Les indicateurs produits par le SRED sont essentiels au pilotage du département. Le SRED assure les prévisions scolaires nécessaires notamment à l'établissement des budgets et à l'information de la commission des finances. L'expertise du SRED a permis au département la mise en oeuvre et l'évaluation du programme PISA, de la réforme du mercredi matin, de la réforme du CO et la mise en oeuvre de la réforme de formation professionnelle. L'ensemble de ces mesures ne peut en aucun cas être repris par l'OCSTAT.	1'355'807	-	budg.	19'412'596	-
	31	Dépenses Générales	2'405'404			40'011	-	budg.	2'445'415	-
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'413'109			41'250	-	budg.	1'454'359	-
	43	Recettes diverses		401'011		-	18'948	budg.	-	419'959
	46	Subventions acquises		58'800		-	58'800	budg.	-	117'600
	30	Charges de personnel	19'412'596		Economie sur le budget du personnel auxiliaire du DIP.	-500'000	-	budg.	18'912'596	-
	30	Charges de personnel	19'412'596		DIP : ajustement du budget de formation des enseignants compte tenu de la nouvelle planification.	-300'000	-	budg.	19'112'596	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DS	31	Dépenses générales	664'879		Suite à la clôture des comptes 2012 un réajustement budgétaire a été rendu possible sur les frais du sécrétariat général.	-200'000	-	budg.	464'879	-
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DU	30	Charges de personnel	12'062'100		Afin de participer à la réduction des charges de l'Etat de Genève, des postes sont supprimés (3.95 ETP fixes et 0.45 auxiliaires).	-536'000	-	budg.	11'526'100	-
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DSE	30	Charges de personnel	6'069'934		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012. (-0.3 ETP).	-50'000	-	budg.	6'019'934	-
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DARES	30	Charges de pesonnel	5'707'925		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé	-80'238	-	budg.	5'627'687	-
	31	Dépenses générales	289'631		Diminution des dépenses générales	-84'000		budg.	205'631	
P02 Gestion transversale des ressources humaines	30	Charges de personnel	47'272'674		**DF** Faisant suite aux débats budgétaires, les charges de personnel (hors nature 307) de l'OPE ont été revues à la baisse de 120'000 francs, compte tenu du fait que cette direction a cloturé ses comptes au dessous de son budget en 2012.	-120'000	-	budg.	47'152'674	-
	31	Dépenses générales	77'689		**CHA** Application de la décision du Conseil d'Etat d'utiliser une partie des reports budgétaires en 2013	-3'846	-	budg.	73'843	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
P03 Gestion financière transversale et achats	30	Charges de personnel	17'511'335		Faisant suite aux débats budgétaires, les charges de personnel de la DGFE ont été revues à la baisse de 120'000 francs, compte tenu du fait que cette direction a cloturé ses comptes au dessous de son budget en 2012.	-120'000	-	budg.	17'391'335	-
	31	Dépenses générales	2'005'716		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales de la DGFE ont été revues à la baisse de 34'000 francs.	-50'000	-	budg.	1'955'716	-
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	31	Dépenses générales	168'693'468		Afin de participer à la réduction des charges de l'Etat de Genève, le budget des dépenses générales du programme P04 est diminué.	-1'611'000	-	budg.	167'082'468	-
	46	Subventions acquises		339'019	Cet amendement permet de répondre à une recommandation de l'ICF (observation n° 8 du rapport 12-12a) demandant la comptabilisation au bilan des subventions d'investissement reçues antérieures à 2005. Le montant de l'amendement correspond aux produits différés supplémentaires induits par cette comptabilisation.	-	6'951'728	budg.	-	7'290'747
P05 Développement et gestion des systèmes informatiques	31	Charges de personnel	44'033'242		Cet amendement permet de rétablir le budget du programme P05 au niveau du PB2013. En effet, l'augmentation de ce programme ne découle que de l'augmentation des amortissements entre 2012 et 2013. L'augmentation des charges de personnel n'est due qu'à un transfert entre programme.	1'080'762	-	budg.	45'114'004	-
	33	Dépenses Générales	38'637'747			-1'543'978	-	budg.	37'093'769	-
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	52'986'400			6'923'311	-	budg.		

ANNEXE 3

Liste 2 comprenant l'augmentation du PLEND pour 17 millions ainsi que les augmentations de revenus et la baisse de charges qui la compensent

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances
TOTAL ETAT - PAR PROGRAMME

PROGRAMME	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2013 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
RESULTAT						**772'636**		
				Amendements budgétaires	15'131'364	15'904'000		
				Amendements techniques	-	-		
	TRANSVERSAL				**-1'868'636**	**-**	**-1'868'636**	**-**
				Amendements budgétaires	-1'868'636	-		
				Amendements techniques	-	-		
A	**FORMATION**	**1'920'505'156**	**83'466'352**		**-**	**3'550'000**	**1'920'505'156**	**87'016'352**
				Amendements budgétaires	-	3'550'000		
				Amendements techniques	-	-		
B	**EMPLOI, MARCHE DU TRAVAIL**	**146'483'168**	**50'243'139**		**-**	**-**	**146'483'168**	**50'243'139**
				Amendements budgétaires	-	-		
				Amendements techniques	-	-		
C	**ACTION SOCIALE**	**764'342'128**	**182'242'072**		**-**	**500'000**	**764'342'128**	**182'742'072**
				Amendements budgétaires	-	500'000		
				Amendements techniques	-	-		
D	**PERSONNES AGEES**	**449'484'465**	**91'988'036**		**-**	**594'252**	**449'484'465**	**92'582'288**
				Amendements budgétaires	-	594'252		
				Amendements techniques	-	-		
E	**HANDICAP**	**404'617'150**	**68'028'621**		**-**	**425'748**	**404'617'150**	**68'454'369**
				Amendements budgétaires	-	425'748		
				Amendements techniques	-	-		
F	**ENVIRONNEMENT ET ENERGIE**	**82'591'010**	**59'574'159**		**-**	**1'500'000**	**82'591'010**	**61'074'159**
				Amendements budgétaires	-	1'500'000		
				Amendements techniques	-	-		
G	**AMENAGEMENT ET LOGEMENT**	**139'841'923**	**35'659'790**		**-**	**1'300'000**	**139'841'923**	**36'959'790**
				Amendements budgétaires	-	1'300'000		
				Amendements techniques	-	-		

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances
TOTAL ETAT - PAR PROGRAMME

PROGRAMME	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2013 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
H	SECURITE ET POPULATION	574'113'432	207'424'642		-	400'000	574'113'432	207'824'642
				Amendements budgétaires	-	400'000		
				Amendements techniques	-	-		
I	JUSTICE	142'427'511	26'156'575		-	-	142'427'511	26'156'575
				Amendements budgétaires	-	-		
				Amendements techniques	-	-		
J	MOBILITE	363'555'377	74'234'722		-	-	363'555'377	74'234'722
				Amendements budgétaires	-	-		
				Amendements techniques	-	-		
K	SANTE	1'179'732'340	20'591'685		-	-	1'179'732'340	20'591'685
				Amendements budgétaires	-	-		
				Amendements techniques	-	-		
L	ECONOMIE	29'068'937	59'587'588		-	1'284'000	29'068'937	60'871'588
				Amendements budgétaires	-	1'284'000		
				Amendements techniques	-	-		
M	FINANCE ET IMPOTS	1'091'919'715	6'776'371'315		-	6'350'000	1'091'919'715	6'782'721'315
				Amendements budgétaires	-	6'350'000		
				Amendements techniques	-	-		
N	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	88'486'695	2'858'700		-	-	88'486'695	2'858'700
				Amendements budgétaires	-	-		
				Amendements techniques	-	-		
O	AUTORITE ET GOUVERNANCE	62'661'307	2'469'069		-	-	62'661'307	2'469'069
				Amendements budgétaires	-	-		
				Amendements techniques	-	-		
P	ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN	671'558'584	142'817'294		17'000'000	-	688'558'584	142'817'294
				Amendements budgétaires	17'000'000	-		
				Amendements techniques	-	-		
Q	ENERGIE	20'630'106	57'132'309		-	-	20'630'106	57'132'309
				Amendements budgétaires	-	-		
				Amendements techniques	-	-		

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances
TRANSVERSAL ETAT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
						-1'868'636	**-**	**-**		
					Amendements budgétaires	-1'868'636	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
						-	-		-	-
Tous	30	Charges de personnel	2'208'382'333		Une vague de plend est constatée sur l'exercice 2013 correspondant à la dernière année du plend actuel. Pour le personnel administratif, les postes concernés seront bloqués pendant 6 mois De plus, lors du réengagement d'un nouveau titulaire un effet Noria (en sus de celui déjà inclus dans le calcul des mécanismes salariaux) sera observé. Cet amendement prend en compte, selon la liste nominative des candidats au plend 2013 reçue à ce jour (4 mars 2013), les impacts sur l'exercice 2013 des effets de blocage de poste et de Noria. Ce calcul exclu les postes de personnes partant au plend et déjà supprimés du PB13 dans le cadre d'amendements sur le programme P01 (DIP et DU). Il tient compte du fait que les postes d'éducateurs du DIP, bien que rattachés au personnel administratif et technique, ne sont pas soumis au blocage de 6 mois.	-1'868'636	-	budg.	2'206'513'697	-

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

A. FORMATION

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			1'920'505'156	**83'466'352**		**-**	**3'550'000**	**-**	**1'920'505'156**	**87'016'352**
					Amendements budgétaires	-	3'550'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
A01 Enseignement obligatoire	43	Recettes diverses		10'276'232	Ajustement du budget des recettes sur la base des comptes 2012.	-	1'300'000	budg.	-	11'576'232
A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue	46	subventions acquises		40'623'390	Ajustement de la subvention fédérale liée à la formation professionnelle. Augmentation de la participation de la FFPC concernant les cours pratiques et le matériel aux examens finaux.	-	1'300'000	budg.	-	41'923'390
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	43	Recettes diverses		8'253'179	Ajustement du budget des recettes sur la base des comptes 2012.	-	270'000	budg.	-	8'523'179
A04 Hautes écoles	46	Subventions acquises		286'000	Ajustement des produits différés de subventions reçues sur la base des comptes 2012	-	500'000	budg.	-	786'000
A05 Enseignement spécialisé	43	Recettes diverses		3'329'018	Ajustement du budget des recettes sur la base des comptes 2012.	-	180'000	budg.	-	3'509'018

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

C. ACTION SOCIALE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			764'342'128	**182'242'072**		**-**	**500'000**		**764'342'128**	**182'742'072**
					Amendements budgétaires	-	500'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
C01 Accès à l'assurance maladie	43	Recettes diverses		45'464'543	Ajustement de cette nature de revenus (restitution du trop perçu par les assurances maladie versé par le SAM), en fonction du résultat des comptes 2012.	-	500'000	budg.	-	45'964'543

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

D. PERSONNES AGEES

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			449'484'465	**91'988'036**		**-**	**594'252**		**449'484'465**	**92'582'288**
					Amendements budgétaires	-	594'252	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	43	Recettes diverses		32'735'090	Rubrique de revenus légérement sous-évaluée compte tenu des comptes 2012, à condition que le rythme de récupération soit maintenu par le SPC.	-	594'252	budg.	-	33'329'342

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

E. HANDICAP

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			404'617'150	**68'028'621**		**-**	**425'748**		**404'617'150**	**68'454'369**
					Amendements budgétaires	-	425'748	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	43	Recettes diverses		23'452'846	Rubrique de revenus légérement sous-évaluée compte tenu des comptes 2012, à condition que le rythme de récupération soit maintenu par le SPC.	-	425'748	budg.	-	23'878'594

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

F. ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			82'591'010	**59'574'159**		**-**	**1'500'000**		**82'591'010**	**61'074'159**
					Amendements budgétaires	-	1'500'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
F03 Gestion des eaux	46	Subventions acquises		1'761'420	Subventions supplémentaires accordées par la Confédération dans le cadre de projets de renaturation, notamment celui de la renaturation de l'Aire 3ème étape.	-	1'500'000	budg.	-	3'261'420

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

G. AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
AMENAGEMENT ET LOGEMENT			**139'841'923**	**35'659'790**		**-**	**1'300'000**		**139'841'923**	**36'959'790**
					Amendements budgétaires	-	1'300'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
							-		-	-
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels	43	Recettes diverses		15'067'877	Les recettes perçues en application du règlement sur le tarif des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle (E 1 50.06) ont été ajustées au niveau des comptes 2012.		1'300'000	budg.	-	16'367'877

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			574'113'432	**207'424'642**		**-**	**400'000**	**-**	**574'113'432**	**207'824'642**
					Amendements budgétaires	-	400'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
H06 Exécution des poursuites et faillites	43	Recettes diverses		30'593'693	Suite aux bouclement des comptes 2012, l'office des faillites augmente ses revenus de 400'000 CHF.	-	400'000	budg.	-	30'993'693

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

L. ECONOMIE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			29'068'937	**59'587'588**		**-**	**1'284'000**		**29'068'937**	**60'871'588**
					Amendements budgétaires	-	1'284'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
L01 Développement et soutien à l'économie	43	Recettes diverses		772'872	Augmentation de la facturation des taxes d'équipement prélevée par la FTI et restituées à l'Etat de Genève	-	1'284'000	budg.	-	2'056'872

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

M. FINANCE ET IMPOTS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			1'091'919'715	6'776'371'315		-	6'350'000		1'091'919'715	6'782'721'315
					Amendements budgétaires	-	6'350'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
M01 Impôts, taxes et droits	40	Impôts		5'792'257'500	Certains revenus fiscaux sont estimés sur la base de la moyenne des trois derniers comptes. Les comptes 2012 étant bouclés, l'AFC peut intégrer cette information dans la nouvelle estimation. Il s'agit ici de la mise à jour annuelle et habituelle des revenus fiscaux suivants : - Impôt à la source des artistes, sportifs, administrateurs pour +1,6 million; - Amendes et majorations pour -1,4 million; - Impôts sur les prestations en capital pour +3,5 millions; - Suppléments et dégrèvements pour balance pour +1,9 million; - Répartition intercantonale en faveur de Genève pour +0,3 million. Au total, ces modifications génèrent un supplément de 5,9 millions de francs sur l'année 2013 (nature 40 : +5,7 millions ; nature 44 : +0,2 million).	-	5'700'000	budg.	-	5'797'957'500
	44	Parts à des recettes sans affectation		416'760'756		-	200'000	budg.	-	416'960'756
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	42	Revenus des biens		257'594'716	Suite aux bouclement des comptes 2012 et une meilleure visibilité sur l'année 2013, le service du contentieux augmente ses revenus de 200'000 CHF sur les récupérations d'ADB.	-	200'000	budg.	-	257'794'716
	43	Recettes diverses		14'537'750	Suite aux bouclement des comptes 2012 et une meilleure visibilité sur l'année 2013, le service du contentieux augmente ses revenus de 250'000 CHF en reprise de provision sur les conventions signées.	-	250'000	budg.	-	14'787'750

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			671'558'584	**142'817'294**		**17'000'000**	**-**	**-**	**688'558'584**	**142'817'294**
					Amendements budgétaires	17'000'000	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
P02 Gestion transversale des ressources humaines	30	Charges de personnel	48'342'193		Une vague de plend est constatée sur l'exercice 2013 correspondant à la dernière année du plend actuel. A ce jour (27.2.2013), 358 demandes sont d'ores et déjà déposées. Ce nombre correspond à un budget de 28.5 mios versus 11,5 mios inscrits au PBbis déposé. Un amendement de 17 mios est déposé afin de couvrir ces demandes.	17'000'000	-	budg.	65'342'193	-

ANNEXE 4

Liste 3 : Amendement concernant les mouvements de provisions en 2013 liés à la recapitalisation de la caisse de pension

AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2013 (version NOVEMBRE)
FONCTIONNEMENT - présentés au 3ème débat Commission des finances

P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			671'558'584	**142'817'294**		**762'616'923**	**762'616'923**	**-**	**1'434'175'507**	**905'434'217**
					Amendements budgétaires	762'616'923	762'616'923	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
P02 Gestion transversale des ressources humaines	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	22'046'755		La loi 10847 instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) prévoit que l'Etat effectue un versement exceptionnel à la CIA de 762'616'923 francs d'ici le 31 décembre 2013. Ce versement a été provisionné dans les comptes de l'Etat au 31 décembre 2012. La charge effective de ce versement (762'616'923 francs) sera présentée dans la nature 33 dans les comptes 2013, compte tenu de son caractère exceptionnel. Par ailleurs, la provision sera intégralement utilisée en 2013, ce qui générera un revenu du même montant dans la nature 43. Cette opération n'aura pas d'effet sur le résultat, dans la mesure où elle a été intégralement prise en charge dans les comptes 2012.	762'616'923	-	budg.	784'663'678	-
	43	Recettes diverses		21'614'125		-	762'616'923	budg.	-	784'231'048

ANNEXE 5

Point de situation sur le PB 2013 au 28 février 2013 selon hypothèses CE

		Résultat 2013
1. Projet de Budget bis-novembre		**-191'172'936**
Total des amendements du Conseil d'Etat déposés		292'337
Résultat suite aux amendements du Conseil d'Etat déposés		**-190'880'599**

Nouveaux amendements:

2a. Amendements fiscaux du Conseil d'Etat		
M01	1er amendement du CE portant sur les estimations fiscales	38'428'750
M01	2ème amendement du CE portant sur les estimations fiscales	20'121'842
Total des amendements fiscaux du Conseil d'Etat		**58'550'592**

2b. Autres amendements du Conseil d'Etat (non déposés)		
H02	Contribution fédérale au groupe diplomatique de la police GE	800'000
J02 + P04	Recommandations ICF (produits différés de subvention + divers)	6'652'931
Total des amendements du Conseil d'Etat (non déposés)		**7'452'931**
Nouveau résultat suite aux amendements du Conseil d'Etat		**-124'877'076**

3. Nouveaux amendements du CE (Hypothèse : résultat inférieur à 100 mios de déficit)	
Amendements à proposer à la COMFIN pour atteindre un résultat inférieur à 100 millions de déficit	**25'500'000**
Nouveau résultat avec hypothèses CE	**-99'377'076**

PB 2013 amendé et adopté au 2ème débat par la COMFIN

	Résultat 2013
1. Projet de Budget bis-novembre	**-191'172'936**
Total des amendements du Conseil d'Etat repris par la COMFIN	292'337
Résultat suite aux amendements du Conseil d'Etat déposés	**-190'880'599**

Nouveaux amendements:

2a. Amendements fiscaux du Conseil d'Etat repris par la COMFIN		
M01	1er amendement du CE portant sur les estimations fiscales repris par la COMFIN	38'428'750
M01	2ème amendement du CE portant sur les estimations fiscales repris par la COMFIN	20'121'842
Total des amendements fiscaux du Conseil d'Etat		**58'550'592**

2b. Autres amendements du Conseil d'Etat (non déposés)	
H02 *J02 + P04*	*Ces amendements n'ont pas encore été présentés à la COMFIN*

3. Amendements de la COMFIN		
Amendements transversaux sur charges de personnel		**32'200'000**
1) Amendement transversal sur les chargés de communication		*2'200'000*
2) Amendement transversal sur les charges de personnel		*10'000'000*
3) Amendement transversal sur les charges de personnel		*20'000'000*
Amendemement concernant le SRED (A, N, P et OCSTAT O04.03)		**3'031'046**
A01	**Charges de personnel de l'enseignement obligatoire (directeurs d'écoles primaires)**	**1'000'000**
N01	**Economies sur subventions à la culture**	**1'678'000**
P05	**Suppression de l'augmentation du P05 par rapport à 2012**	**6'460'095**
Autres amendements COMFIN		**327'632**
Total des amendements de la COMFIN		**44'696'773**
Nouveau résultat suite aux amendements de la ComFIN		**-87'639'234**

DGFE - 31 janvier 2013

ANNEXE 6

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 28 novembre 2012

Le Conseil d'Etat
9752-2012

Madame Anne Emery-Torracinta
Présidente de la commission des finances
Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Concerne : Examen du projet de budget 2013 - Questions transversales

Madame la Présidente,

Dans le cadre de l'examen du projet de budget 2013, la commission des finances a adressé au Conseil d'Etat, en date du 2 octobre 2012, un courrier relatif aux questions transversales. Vous trouverez ci-dessous les réponses du Conseil d'Etat par thématique.

Question 1 - Totalité des avantages en nature ou en espèce

La Commission des finances souhaiterait obtenir le détail, par politique publique, de l'ensemble des remises, casuels, indemnités (en nature ou en espèce) venant s'additionner au "traitement" (à entendre comme "salaire de base") en fonction des différentes catégories de personnel: fonctionnaires, employés, auxiliaires, agents spécialisés et personnel en formation.

Vous trouverez, en annexe 1, la répartition par politique publique des indemnités, heures supplémentaires et débours.

Question 2 - Subventions

La Commission désire disposer d'une liste récapitulative de toutes les subventions accordées directement par le Conseil d'Etat en 2012 (jusqu'à fin septembre).

Les subventions accordées directement par le Conseil d'Etat, soit celles qui ne font pas l'objet d'un projet de loi spécifique LIAF, représentent un montant total de CHF 1.434 milliards au budget 2012. Si on ne tient pas compte des subventions allouées aux personnes physiques, il reste un montant total de 225 millions. Ce montant se répartit sur plus de 250 lignes budgétaires.

Par ailleurs, il y a une quarantaine de lignes budgétaires pour un montant de 32 millions qui ne sont pas alloués nommément à une entité. A l'exception de la solidarité internationale (qui fait l'objet d'un rapport spécifique), les multiples destinataires de ces lignes sont publiés dans le tableau des "subventions sans ligne propre" aux comptes et au budget (pour autant qu'ils soient connus à l'avance). Etablir une liste récapitulative de toutes ces subventions au 30 septembre est donc un exercice extrêmement fastidieux.

La liste des subventions accordées directement par le Conseil d'Etat en 2012 se trouve en annexe 2.

Question 3 - Heures supplémentaires

En ce qui concerne les heures supplémentaires du personnel de l'Etat, la Commission se permet de solliciter la mise à jour d'informations fournies dans le cadre de l'examen du projet de budget 2011 quant au total d'heures par département (ou si possible par politique publique), ainsi que la tendance de l'évolution de ces chiffres.

Evolution des soldes d'heures supplémentaires du 31.12.2007 au 30.06.2012 par départements

	CHA	DF	DIP	DSPE			DCTI	DIM	DSE	DARES	Total
				PAT	POLICE	TOTAL					
31.12.2007	2'367	22'875	18'797	52'626	522'344	574'970	44'550	12'059	17'038	3'695	696'352
31.12.2008	1'671	21'056	21'223	68'586	552'410	620'996	32'345	17'467	15'755	5'162	735'675
31.12.2009	1'758	25'678	17'876	58'616	663'385	722'001	37'002	11'366	12'452	7'101	835'434
31.12.2010	1'714	22'543	26'612	44'371	335'441	379'812	32'555	11'978	10'652	6'974	492'840
30.06.2011	2'150	23'454	28'250	61'554	416'298	477'852	22'937	15'154	11'053	7'474	588'353
31.12.2011	1'552	22'782	27'982	57'450	270'347	327'797	24'261	13'320	10'858	8'516	437'067
30.06.2012	1'429	23'677	23'456	48'216	326'643	374'859	16'233	12'273	12'563	6'688	471'178

Note : Les donnés d'heures supplémentaires sont issues des divers bouclements comptables avant la mise en place de la nouvelle structure au 1 juillet 2012.

Question 4 - Absentéisme et taux de rotation

La commission a examiné par le passé la question de l'absentéisme et de la rotation au sein du personnel de l'Etat. Elle désirerait avoir une mise à jour de ces données pour chaque département (ou si possible par politique publique), et en particulier pour les secteurs prioritaires de l'Etat; ces chiffres devront être déclinés par catégorie de personnel (employés, cadres, cadres supérieurs).

Le taux d'absentéisme vous est présenté ci-dessous par département, le système SIRH ne nous permet pas encore de fournir ces informations par politique publique.

D'autre part, veuillez noter que les indicateurs des absences et du turn-over sont calculés annuellement et ne peuvent être comparés, en raison des effets saisonniers et/ou structurels, à des données partielles en cours d'année, c'est la raison pour laquelle les tableaux ci-dessous présentent des chiffres à la fin 2011. Les indicateurs 2012 comparables seront disponibles avec les comptes 2012 (annexe aux comptes : bilan social 2012).

4.1 Tableau récapitulatif par département et par durée des absences supérieures à 1 mois pour causes de maladie et d'accident

Absentéisme de longue durée pour l'ensemble du Petit-Etat

Département / Entité	31 jours à 4 mois		4 à 9 mois		9 mois et plus		Courte durée (<=30 jours)		Longue durée (>30 jours)	
	Cas	Jours	Cas	Jours	Cas	Jours	Nombre de cas en %	Nombre de jours, en %	Nombre de cas en %	Nombre de jours, en %
CHA	5	191	1	107	1	365	94.1	43.2	5.9	56.8
DF	186	8'193	29	3'657	12	2'594	92.2	39.6	7.8	60.4
DIP	937	36'786	253	27'296	28	5'595	90.1	31.1	9.9	68.9
DSPE	427	20'011	79	10'568	15	4'107	90.8	39.6	9.2	60.4
DCTI	145	6'380	26	3'595	8	2'238	91.2	35.4	8.8	64.6
DIM	50	2'079	8	1'080	2	613	92.0	39.3	8.0	60.7
DSE	93	4'177	18	2'177	8	2'198	93.6	41.5	6.4	58.5
DARES	27	1'243	12	1'369	4	1'042	89.9	26.9	10.1	73.1
Total	**1'870**	**79'060**	**426**	**49'848**	**78**	**18'750**	**90.8**	**35.1**	**9.2**	**64.9**

Le taux maladie accident est celui observé en 2011 (dernier exercice clos) pour les motifs : maladie, accidents professionnels et non professionnels.

Les absences de longue durée représentent seulement 9,2% des cas d'absences pour environ 65% du total des absences (nombre de jours). Contrairement aux absences de courte durée qui représentent 90,8% des cas d'absences pour environ 35% du nombre de jours total.

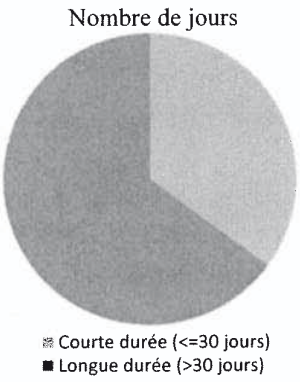

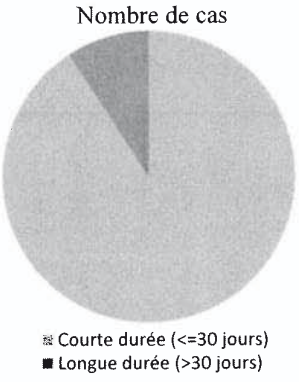

Absentéisme de longue durée par tranche de classe de traitement

Classes 4-13

Département / Entité	31 jours à 4 mois		4 à 9 mois		9 mois et plus	
	Cas	Jours	Cas	Jours	Cas	Jours
CHA	3	116	0	0	0	0
DF	123	5'550	21	2'716	10	2'090
DIP	125	4'783	28	2'827	14	2'527
DSPE	370	17'619	62	8'325	9	2'655
DCTI	83	3'852	10	1'378	4	1'140
DIM	23	1'032	5	671	1	322
DSE	53	2'232	8	901	5	1'513
DARES	14	633	3	345	3	858
Total	**794**	**35'817**	**137**	**17'163**	**46**	**11'104**

Classes 14-22

Département / Entité	31 jours à 4 mois		4 à 9 mois		9 mois et plus	
	Cas	Jours	Cas	Jours	Cas	Jours
CHA	1	24	1	107	0	0
DF	55	2'268	6	697	2	504
DIP	789	31'094	219	23'817	12	2'604
DSPE	54	2'246	15	2'070	5	1'283
DCTI	52	2'078	14	2'015	3	848
DIM	24	927	3	409	1	291
DSE	36	1'710	8	1'095	3	685
DARES	8	374	6	752	1	184
Total	**1'019**	**40'720**	**272**	**30'963**	**27**	**6'398**

Classes 23-33

Département / Entité	31 jours à 4 mois		4 à 9 mois		9 mois et plus	
	Cas	Jours	Cas	Jours	Cas	Jours
CHA	1	52	0	0	1	365
DF	8	376	2	244	0	0
DIP	23	909	6	651	2	464
DSPE	3	146	2	173	1	170
DCTI	10	450	2	201	1	250
DIM	3	120	0	0	0	0
DSE	4	235	2	180	0	0
DARES	5	237	3	272	0	0
Total	**57**	**2'524**	**17**	**1'722**	**5**	**1'248**

4.2 Tableau récapitulatif par département et par tranche de classe de traitement des taux de rotation en 2011 (dernier exercice clos)

2011 Département	Classes <= 13	14 à 22	23 à 26	27 et +	Global
CHA	6.56%	6.30%	17.28%	0.00%	**8.03%**
DF	4.12%	3.59%	6.73%	4.44%	**4.19%**
DIP	7.82%	4.85%	2.44%	10.93%	**5.04%**
DSPE	8.35%	2.58%	3.54%	5.79%	**4.10%**
DCTI	4.41%	7.11%	5.47%	14.15%	**5.92%**
DIM	2.26%	8.29%	3.25%	11.03%	**5.88%**
DSE	8.64%	4.56%	9.18%	8.70%	**6.47%**
DARES	5.39%	3.90%	6.59%	14.20%	**5.73%**
Total	**6.43%**	**4.52%**	**4.79%**	**9.05%**	**4.98%**

Question 5 - PLEND

La Commission souhaiterait connaître l'évolution du nombre de bénéficiaires du PLEND sur le dernier exercice, ainsi que le coût global de l'existence de ce système. Ce dernier point devra notamment considérer l'économie résultant de l'engagement de personnes plus jeunes, tout comme l'augmentation liée aux prestations de retraite versées.

a) Nombre de personnes ayant bénéficié d'un PLEND total ou partiel entre 2006 et 2012

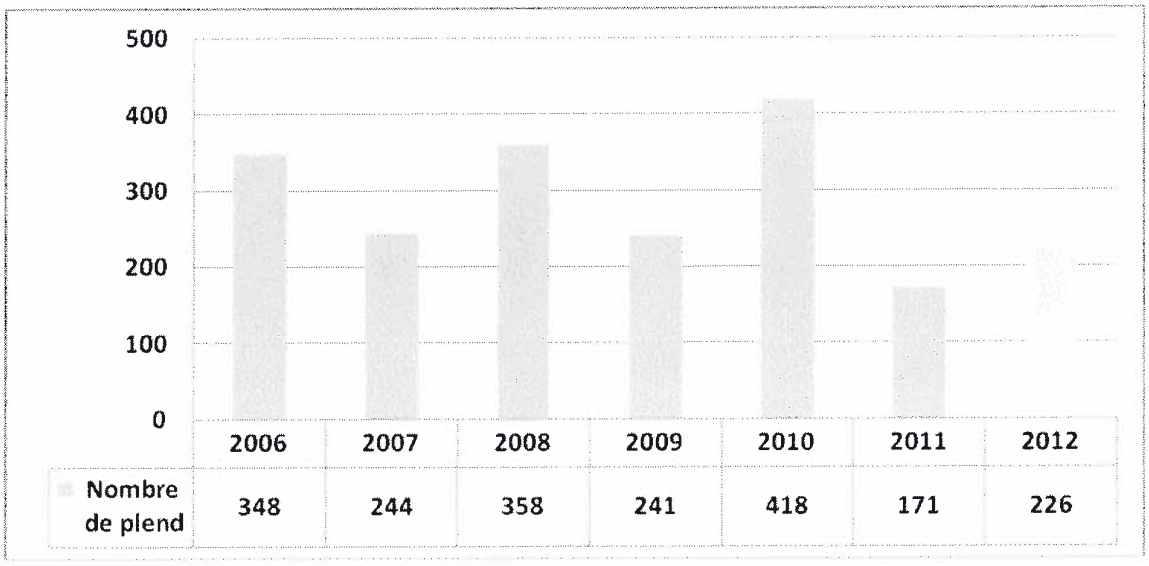

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de plend	348	244	358	241	418	171	226

Note : le chiffre de 2012 est une estimation.

Ces chiffres incorporent les PLEND partiels assimilés à des baisses de taux d'activité contrairement aux données publiées dans le Bilan Social qui sont relatives à des départs.

b) Valorisation financière du PLEND 2011 en millions *(dernier exercice clos)*

L'exercice 2012 n'étant pas clos, les calculs suivants sont basés sur les données réelles du dernier exercice terminé (2011).

En préambule, nous relevons que :

- le calcul est effectué sur les bénéficiaires du PLEND 2011 total ou partiel, soit 171 individus;
- les coûts sont calculés sur la totalité de la durée des PLEND, sachant que cette durée peut varier pour un individu entre 7 et 60 mois;
- la valorisation des économies liée au blocage du poste de 6 mois est effectuée hors personnel enseignant;
- le personnel administratif et technique est remplacé par des nouveaux engagements, en classe de la fonction et en annuité 8 en moyenne.

Projection du traitement des collaborateurs partis dans le cadre du PLEND (a)	66.2
Traitements des nouveaux collaborateurs engagés	56.3
Economie résultant du blocage des postes PAT	-4.3
Montant de la rente sur la période du PLEND	11.2
Coût total du remplacement (b)	63.2
Economie pour le Petit Etat (a) - (b)	3.0

Soit une économie de 17'500 F par "plendé".

En extrapolant ce résultat au prorata du nombre de PLEND prévus en 2012, nous totalisons une économie pour le Petit Etat de 4 millions (226 x 17'500.-).

Question 6 - Etats-majors

La Commission, dans la continuité de sa demande formulée à l'occasion de l'examen du projet de budget 2012, souhaiterait obtenir une mise à jour des informations sur l'ampleur des états-majors des départements. Il est attendu à cet égard un tableau récapitulant, tant en équivalents temps plein qu'en termes relatifs, et tant par politique publique que par département, les variations d'effectifs des états-majors sur le dernier exercice.
Une définition du terme "état-major" est en sus demandée; dans les tableaux fournis, la Commission souhaite quoi qu'il en soit que les chargés de mission (et fonctions apparentées) soient inclus dans le périmètre des états-majors.
Enfin, la Commission souhaiterait disposer d'un bref descriptif des missions de chaque secrétaire (général) adjoint.

Les états-majors sont représentés par le programme P01 et sont ventilés par département dans le tableau en annexe 3a. Les chargés de mission sont inclus dans ce programme.

Les différences observées entre départements s'expliquent principalement par la taille de ceux-ci et surtout par la diversité plus ou moins grande des programmes concernés en leur sein. Ce dernier aspect engendre une décentralisation ou non des ressources dédiées au support dans les directions générales elles-mêmes.

Le tableau en annexe 3b vous présente le descriptif des missions de chaque secrétaire (général) adjoint.

Question 7 - Plans de mesures

Lors de l'examen des comptes 2010 notamment, la Commission des finances avait sollicité des informations sur les économies générées par les différents plans de mesures. Elle souhaiterait bénéficier d'une mise à jour des informations alors fournies.
En outre, considérant notamment le rapport de suivi annuel récemment publié par la Cour des comptes (www.cdc-ge.ch/fr/Publications/Rapports-annuels.html), la Commission demande au Conseil d'Etat une évaluation des économies générées par les recommandations de la Cour.

Plans de mesures
Dès 2010, les gains nets récurrents réalisés par les différents plans de mesures s'élèvent à 180 mios. Ils se décomposent à raison de 168 mios pour le plan de mesures P1 et de 12 mios pour le plan de mesures P2. Le plan de mesures P+ n'a pas produit d'effet financier. A ce jour, toutes les mesures ont été évaluées et bouclées par le Conseil d'Etat.
Vous trouverez, dans les tableaux en annexe 4a, le détail des évaluations des mesures bouclées, regroupées selon leur statut (atteint, partiellement atteint, non atteint).

Économies générées par les recommandations de la Cour des comptes
Le rapport annuel 2011/2012 de la Cour, mentionne le chiffre de 136 millions qui représente la valeur théorique cumulée entre 2007-2012 des économies potentielles identifiées par la Cour des comptes et définies au sens large comme par exemple les économies de fonctionnement ou d'investissement, les gains supplémentaires, les baisses de tarifs pour les usagers, les surcoûts évités, etc. Ce montant de 136 millions se répartit comme suit : 65.4 millions de francs dans l'administration cantonale; 11.4 millions de francs dans les communes et 59 millions de francs dans les EPA/divers.

Cependant, il faut noter que certains rapports qui entrainent des coûts supplémentaires ne sont pas pris en considération dans l'évaluation des économies potentielles identifiées par la Cour. En effet, ces coûts supplémentaires sont estimés nécessaires par la Cour pour que les prestations publiques soient légalement assurées. Les montants indiqués sont donc des économies potentielles brutes.

Vous trouverez dans les annexes 4b et 4c les réponses des départements et des EPA. Les départements et EPA ont complété la partie grisée d'un tableau fournit par la Cour, en indiquant les économies réalisées au 30 septembre et celles qui restent à réaliser. Dans le cas où le montant total d'économies estimé par la Cour n'est pas déjà atteint un bref commentaire a été ajouté, indiquant le déroulement du suivi et le délai dans lequel le département ou l'EPA prévoit de réaliser l'objectif.
En résumé, les montants totaux sont les suivants :

	Estimations de la Cour des comptes 2007-2012	Montants réalisés selon les départements / EPA	Montants prévus selon les départements / EPA
Administration cantonale	65.4	24.6	11.1
EPA/divers	59.0	69.8	22.8
Sous-total	**124.4**	**94.4**	**25.5**
Communes	11.4		
Total	**136.0**		

Question 8 - Augmentation potentielle de l'horaire de travail

L'augmentation de la durée de travail hebdomadaire de la fonction publique de 1h, voire 2h, a récemment été évoquée au Grand Conseil.
La Commission souhaiterait alors connaître, en cas de décision ultérieure en ce sens, le temps nécessaire pour parvenir à une baisse du nombre d'équivalents temps plein de 2,5%, respectivement 5%, toutes choses égales par ailleurs. Ce calcul tiendrait alors compte du taux de rotation du personnel.

Sur un plan purement mathématique, l'augmentation potentielle de l'horaire de travail se traduirait, à prestations constantes, par une baisse d'effectifs au prorata de l'augmentation d'horaire.

Cela suppose que 100% des tâches sont réparties de manière uniforme sur l'ensemble de l'effectif de l'Etat.

Si tel est le cas pour certaines prestations (soins infirmiers, taxateurs, gendarmes, enseignants du secondaire) dont l'activité peut être découpée et réaffectée moyennant une nouvelle organisation, il n'en va pas de même pour toute une série d'autres prestations (enseignants du primaire, fonctions de management, poste unique au sein d'une unité (réceptionniste, secrétaire).

Le raisonnement purement mathématique, en tenant compte du turn-over global de l'Etat proche de 5% conduirait pour 1 heure d'augmentation de l'horaire hebdomadaire à l'atteinte d'un objectif de baisse de 2.5% en 6 mois et pour 2 heures d'augmentation à une atteinte de baisse de 5% en 1 an.

Cela supposerait que le turn-over est identique pour toutes les catégories de personnel et pour chaque strate de la hiérarchie ce qui n'est pas du tout le cas. Cela nécessiterait en outre que pendant 6 mois ou 1 année, aucun départ ne soit remplacé quelle que soit la catégorie et le niveau hiérarchique.

Question 9 - Projets stratégiques de développement

La Commission aimerait obtenir une photographie de la situation actuelle quant aux postes votés en faveur des Projets stratégiques de développement. Elle souhaiterait en particulier connaître le nombre de personnes prévues, respectivement en fonction, ainsi que leur statut (type et durée de contrat).

Pour répondre à la question de votre commission, vous trouverez en annexe 5 le tableau des grands projets (projets stratégiques de développement).

Question 10 - Mesures d'insertion professionnelle

La Commission s'était déjà intéressée à réitérées reprises aux mesures d'insertion professionnelle. Elle souhaiterait avoir une mise à jour de ces données, c'est-à-dire obtenir, par politique publique ainsi que pour les entités publiques, le budget et le nombre de postes relatifs aux emplois-formation, aux emplois de solidarité, aux mesures d'insertion de l'Hospice général (contre-prestations) et aux mesures prises par l'Office cantonal de l'emploi.

Vous trouverez la répartition (état au 31 décembre 2011 et au 30 septembre 2012) par politique publique des bénéficiaires de l'aide sociale en activité de réinsertion/contre-prestation (Hospice général) et des demandeurs d'emploi bénéficiant d'un programme d'emploi et de formation (cantonal ou fédéral) en annexe 6.

Il est à noter que ces chiffres qui donnent une photographie de la situation à une date précise ne sont pas toujours illustratifs du nombre réel de demandeurs d'emplois ayant bénéficié d'un tel programme pendant l'année écoulée.

Question 11 - Mobilité départementale

Certains mouvements de collaborateurs sont recouverts par l'appellation « mobilité départementale ». La Commission souhaiterait une mise à jour des informations fournies dans le cadre de l'examen du projet de budget 2012, c'est-à-dire quant à ce que ces mouvements représentent en équivalents temps plein et en chiffres relatifs.

Vous trouverez ci-après la définition relative à ce concept :

Est considéré comme mobilité interdépartementale, un mouvement d'une personne physique sous contrat et actif, par le biais d'un changement de département (hors effet de structure).

Est illustrée ci-après la mobilité inter-départementale entre le 01.01.2011 et le 01.01.2012.

11.1 Mobilité comptée en personnes physiques, par rapport à leur affectation principale

		Entités d'arrivée											
		CHA	DF	DIP	DSPE	DCTI	DIM	DSE	DARES	GC	CDC	PJ	Total
Entités de départ	CHA												-
	DF				1		1		1			2	5
	DIP					2	2		2			1	7
	DSPE		1	6		1	1					3	12
	DCTI		1	10	1		1						13
	DIM				1								1
	DSE			3	2	1	1						7
	DARES	1											1
	GC			1									1
	CDC												-
	PJ										1		1
	Total	1	2	20	5	4	6	-	3	-	1	6	48

11.2 Mobilité comptée en ETP, par rapport à leur affectation principale

		Entités d'arrivée											
		CHA	DF	DIP	DSPE	DCTI	DIM	DSE	DARES	GC	CDC	PJ	Total
Entités de départ	CHA												-
	DF				1.00		0.60		1.00			2.00	4.60
	DIP					1.75	1.50		1.50			0.60	5.35
	DSPE		0.50	5.50		1.00	1.00					2.30	10.30
	DCTI		1.00	9.70	1.00		0.50						12.20
	DIM				0.60								0.60
	DSE			2.60	2.00	1.00	1.00						6.60
	DARES	1.00											1.00
	GC			0.50									0.50
	CDC												-
	PJ										1.00		1.00
	Total	1.00	1.50	18.30	4.60	3.75	4.60	-	2.50	-	1.00	4.90	42.15

Question 12 - Effectifs détaillés

La Commission souhaite avoir une mise à jour du tableau déjà obtenu précédemment et récapitulant, par politique publique ainsi que pour le « grand Etat », le nombre de :

a) postes (équivalents temps plein) ;
b) agents spécialisés ;
c) emplois formation ;

d) apprentis ;
e) civilistes.
Pour les civilistes, la Commission souhaiterait en outre connaître les secteurs dans lesquels ils sont employés et les tâches qui leur sont confiées

La répartition des effectifs détaillés à fin août 2012 est illustrée en annexe 7.

Entités auditionnées relevant des départements

Comme demandé par votre commission, les questions transversales ont été transmises aux entités auditionnées par votre commission. Vous trouverez en annexe 8 les réponses obtenues des entités concernées (HUG, FSASD, FTI, Hospice général, Université de Genève, IHEID, HES, TPG, Fondation des parkings).

Veuillez croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Le président :

Anja Wyden Guelpa Pierre-François Unger

Annexes mentionnées

Direction générale

DEPARTEMENT DES AFFAIRES
REGIONALES, DE L'ECONOMIE
ET DE LA SANTE
Madame Michèle RIGHETTI
Secrétaire générale
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3984
1211 GENEVE 3

Réf. : BG / FT

Genève, le 15 octobre 2012

Objet : budget 2013 – questions transversales de la Commission des finances

Madame la Secrétaire générale, chère Madame,

Par ces quelques lignes, je fais suite à votre courriel du 3 octobre 2012 relatif aux questions posées par la Commission des finances concernant les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) dont vous trouverez, ci-dessous, les réponses :

1. **Totalité des avantages en nature ou en espèce**
   - Les diverses compensations au sein des HUG figurent sur le tableau joint en annexe N° 1.
   - Les catégories ne sont pas déterminantes pour percevoir un avantage en nature ou en espèces. Les compensations sont accordées en fonction du rôle du collaborateur, des contraintes horaires et/ou des responsabilités spécifiques accomplies.

Direction générale – Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 – CH-1211 Genève 14 – Tél. 022 372 60 70 – Fax 022 372 60 75
Courriel : bernard.gruson@hcuge.ch – www.hug-direction.ch

2. Subventions obtenues en 2012 (jusqu'à fin septembre)

Libellé	HUG Mt comptabilisés au 30.09.12	HUG Mt à recevoir en 2012	HUG Total subventions 2012 accordées
a) Indemnités monétaires de fonctionnement:			
Indemnité de fonctionnement HUG	378'716'220.00	126'238'740.00	504'954'960.00
Indemnité recherche et enseignement HUG	141'694'224.00	47'231'408.00	188'925'632.00
Indemnité missions d'intérêt général	95'826'756.00	31'942'252.00	127'769'008.00
Total indemnités de fonctionnement	**616'237'200.00**	**205'412'400.00**	**821'649'600.00**
b) Autres aides financières:			
Mandat lutte contre la grippe	14'500.00	-	14'500.00
Ecole en soins infirmiers - Mbozi Tanzanie	-	132'887.00	132'887.00
Programme "Marchez et mangez malin" 2012	-	30'000.00	30'000.00
Subvention CIE - ASSC	134'383.00	-	134'383.00
Projet de Santé mentale en Bosnie Hezégovine	-	60'000.00	60'000.00
Appui aux victimes de violences au Rwanda	-	96'650.00	96'650.00
Total autres aides financières	**148'883.00**	**319'537.00**	**468'420.00**
c) Lois d'investissements:			
L9422	219'622.46	3'590'377.54	3'810'000.00
L10409	94'723.77	765'276.23	860'000.00
L10507		500'000.00	500'000.00
L10865 - Crédit Programme 2012 - 2015	-	45'796'250.00	45'796'250.00
L10865 - Crédits d'ouvrage - IRM/PET	-	2'000'000.00	2'000'000.00
Total lois d'investissements	**314'346.23**	**52'651'903.77**	**52'966'250.00**
Totaux:	**616'700'429.23**	**258'383'840.77**	**875'084'270.00**
Indemnités non monétaires de fonctionnement:			
Location financement - bâtiments et équipement	-	-	60'982'375.00
Location financement - intérêt de la dette	-	-	35'283'468.00
Total indemnités non monétaires de fonctionnement	-	-	**96'265'843.00**

3. Heures supplémentaires

- Les HUG distinguent les heures supplémentaires (HS) pour tous les collaborateurs et les heures de travail supplémentaires (HTS), uniquement pour les médecins.
- En ce qui concerne la première catégorie (HS), elles correspondent, pour les collaborateurs non médecins, à du temps effectué au-delà du temps de travail défini contractuellement et pour les médecins, à des heures comprises entre 40 heures et 50 heures hebdomadaires.

- Il faut considérer, d'une part celles relevant de situations d'exception pour lesquelles il est demandé au collaborateur d'augmenter son temps de travail hebdomadaire et, d'autre part celles des cadres supérieurs pour lesquels une indemnisation forfaitaire est versée annuellement selon les dispositions réglementaires. Il est à noter que le nombre d'heures supplémentaires n'est pas historisé, en conséquence seule la valeur en francs est exprimée dans le tableau ci-dessous. Il convient de rappeler également que, dès 2009, le coût des HS intègre le 13ème salaire et, le cas échéant, le montant de la prime versée aux cadres en classe 27 et + qui en bénéficient.

Heures supplémentaires	2010	2011	2012 (prévisions)
Collaborateurs et cadres "intermédiaires" (Cl 22 et moins)	CHF 538'370.00	CHF 632'496.00	CHF 674'275.00
Cadres supérieurs (Cl 23 et +)	CHF 3'140'445.00	CHF 3'262'466.00	CHF 3'161'628.00

- En ce qui concerne la seconde catégorie, les HTS correspondent à des heures de travail qui dépassent les 50 heures hebdomadaires jusqu'en 2011 et 100 heures sur deux semaines depuis 2012. Les prévisions pour l'année 2012 sont en forte baisse compte tenu du lissage sur deux semaines et des mesures de planification et d'organisation prises par le Comité de direction. Il est toutefois nécessaire de préciser que le SECO n'est pas entré en matière à ce jour sur ce lissage de deux semaines et que les HUG pourraient se voir dans l'obligation de revenir à la situation précédente engendrant de ce fait une révision à la hausse des coûts de ces HTS.

Heures de travail supplémentaire	2010	2011	2012 (prévisions)
Heures	63'710.00	52'525.00	25'110.00
Francs	CHF 4'479'626.00	CHF 3'550'876.00	CHF 2'546'520.00

4. Absentéisme et taux de rotation

Taux d'absence des HUG par motif d'absence de 2008 à 2012

HUG-HOPITAUX UNIVERSITAIRES GENEVE	2008	2009	2010	2011	2012 Janvier à septembre
ACCIDENT NON PROFESSIONNEL	0.9 %	1.0 %	1.0 %	0.9 %	1.0 %
ACCIDENT PROFESSIONNEL	0.2 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.2 %
MALADIE PRE-MATERNITE	0.7 %	0.8 %	0.7 %	0.7 %	0.5 %
MALADIE SANS PRE-MATERNITE	4.0 %	3.7 %	4.1 %	4.3 %	4.1 %
TOTAL MALADIE	4.8 %	4.5 %	4.9 %	5.0 %	4.6 %
CONGE MATERNITE	1.1 %	1.2 %	1.1 %	1.1 %	1.0 %
AUTRES ABSENCES	0.4 %	0.4 %	0.4 %	0.4 %	0.4 %
TOUS MOTIFS	7.4 %	7.4 %	7.6 %	7.6 %	7.2 %

Turnover global des HUG de 2008 à 2012

Année	Taux de turnover
Ensemble des collaborateurs	
2008	6.6%
2009	5.7%
2010	6.9%
2011	6.3%
2012 janv-sept	3.1%
Cadres supérieurs	
2008	9.6%
2009	10.3%
2010	11.9%
2011	10.1%
2012 janv-sept	6.2%

- Le faible taux de 2012 s'explique par le fait que les rotations concernant le personnel médical se feront au mois de décembre 2012.

45

5. PLEND

Année	Nombre de collaborateurs	Equivalent en ETP
2004	107	85.51
2005	162	134.02
2006	160	131.86
2007	159	131.41
2008	123	104.96
2009	89	78.45
2010	217	73.71
2011	116	97.33
2012	115	94.60

- Coût global du système pour le dernier exercice.
- Pour l'année 2012, le coût s'élève à CHF 13'493'909.35. Ce montant ne tient pas compte du non dépensé lié au blocage des postes pendant 6 mois.

6. **Etats-majors**
Les HUG ne sont pas concernés par cette question.

7. **Plans de mesures**
Nous attendons, si nous sommes concernés, le tableau que la Cour des comptes doit transmettre au DARES.

8. **Augmentation potentielle de l'horaire de travail**
- Aux HUG, cette question ne s'applique pas pour les médecins internes et chef(fes) de clinique sans titre de spécialité dont l'horaire est de 50h/semaine, ni pour les cadres supérieurs. Ainsi le temps nécessaire pour parvenir à une baisse du nombre d'équivalents temps plein, du fait du taux de rotation des populations concernées, est le suivant :
  - ✓ 2,5% des équivalents temps plein : env. 1 an,
  - ✓ 5% des équivalents temps plein : env. 2 ans.
- Considérant l'horaire de travail "3x8" généralement utilisé au sein des HUG, la faisabilité de l'allongement de ce dernier reste d'une faisabilité toute relative.

9. **Projets stratégiques de développement**
Les HUG ne sont pas concernés par cette question.

10. **Mesures d'insertion professionnelle**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
OCE en pers.	112	63	38	49	41	32

- Les postes occupés sont répartis à parts égales entre les emplois-formations et les mesures d'insertion prises par l'Office cantonal de l'emploi.

11. **Mobilité départementale**
Les HUG ne sont pas concernés par cette question.

12. **Effectifs détaillés**
Voir le tableau en annexe 2, selon la demande de l'Office du personnel de l'Etat.

En restant à votre disposition pour tout complément, je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, chère Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bernard GRUSON
Directeur général

Annexes mentionnées

Copie : - M. D. Ritter, Directeur du service financier, DARES

Annexe 1

HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE
Direction des ressources humaines
Service rémunération et assurances sociales

HUG Hôpitaux Universitaires de Genève

TABLEAU RECAPITULATIF DES DIVERSES COMPENSATIONS AU SEIN DES HUG dès le 01.01.2012

Rubriques de paie	Montant valeur en CHF au 01.01.12	Fréquence
Abonnement TPG (unique si pas de parking)	contribution employeur à l'abbonnement TPG selon le type d'abonnement	A la demande
Activité de jour planifiée moins de 4h médecin adjoint	150.00	Forfait
Activité de jour planifiée plus de 4h médecin adjoint	300.00	Forfait
Activité nuit planifiée moins de 4h médecin adjoint	150.00	Forfait
Activité nuit planifiée plus de 4h médecin adjoint	300.00	Forfait
Allocation de responsabilité	153.80	Mensuelle
Base hélicoptère des HUG	15% cl. 12-00 859.55	Mensuelle
Compensation immédiate	diff. ancienne grille et nouvelle grille	Mensuelle
Compensation pour travail de nuit	15% en temps	Dès le 01.07.03
Compensation pour travail de nuit	Entre1 et 25 nuits = 25% du tarif horaire. Dès 26 nuits = 10% en temps entre 23h00 et 06h00	Versé en février de chaque année
Compensation temporaire	diff. ancienne grille et nouvelle grille	Mensuelle
DEPT EXPLOITATION - INTERVENTIONS Déplacement Déplacement sur intervention Compensation de nuits (19h00-06h00)+S/D+JF	 0.70 125% 150% 200% 7.55	 Km Horaire Horaire Horaire Horaire
Frais de déplacements en dehors du canton de Genève Classes 23 et plus . billet de train (demi-tarif) . demi-journée avec repas s/justif. . journée avec deux repas s/justif. . nuit avec petit déjeuner Classes jusqu'à la cl. 22 . billet de train (demi-tarif) . demi-journée avec repas s/justif . journée avec deux repas s/justif. . nuit avec petit déjeuner	 1ère classe 40.00 40.00 justificatifs 2ème classe 40.00 40.00 justificatifs	 Repas Repas Repas Repas
Frais de parking	justificatifs	
Frais kilométriques	0.70	Km
Heures pour travail supplémentaire	horaire majoré de 25%	Mensuelle
Heures supplémentaires	horaire	A la demande
Inconvénients de service (indemnité dite prime de gériatrie)	CHF 2.25/ aides-soignantes CHF 3.55 autre personnel soignant	Horaire

IOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE
)irection des ressources humaines
ervice rémunération et assurances sociales

HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève

TABLEAU RECAPITULATIF DES DIVERSES COMPENSATIONS AU SEIN DES HUG dès le 01.01.2012

Rubriques de pale	Montant valeur en CHF au 01.01.12	Fréquence
ıdemnité de déplacement	70.00	Mensuelle
ıdemnité de suppléance (Chefs de services médicaux)	500.00	Mensuelle
ıdemnité de téléphone	19.00	Mensuelle
ıdemnité inconvénient de service milieu carcéral our infirmières, aides soignantes, sociothérapeutes djointe à la directrice du centre Pâquerette	572.90	Mensuelle
demnité maître d'apprentissage	153.80	Mensuelle
demnité pour connaissances linguistiques		
our une langue étrangère niveau 1	67.30	Mensuelle
our deux langues étrangères niveau 1	134.60	Mensuelle
our une langue étrangère niveau 2	134.60	Mensuelle
our deux langues étrangères niveau 2	269.20	Mensuelle
demnité pour double formation	134.60	Mensuelle
demnité pour inconvénient de fonction	307.60	Mensuelle
demnité pour intervention	7.55	Horaire
demnité pour travail jours fériés	7.55	Horaire
demnité pour piquet à domicile	2.60	Horaire
quet		
quet à domicile	9 min/h ou 2.60/h	Horaire
placement sur intervention	0.70	Km
ervention y compris déplacement	150%	Horaire
mp. nuits (19h00-06h00)+S/D+JF	7.55	Horaire
demnité pour service de nuit	7.55	Horaire
demnité pour travaux spéciaux	3.65	Horaire
demnité pour travail le week-end	7.55	Horaire
demnité praticien formateur	153.80	4 fois/an
demnité spécifique EPM	226.70 cl. 4 à 8 170.05 cl. 9 à 11 113.35 cl.12 à 15	Mensuelle Mensuelle Mensuelle
ervention de moins de 3 heures (médecins)	240.00	Forfait
ervention de plus de 6 heures (médecins)	480.00	Forfait
ervention entre 3 et 6 heures (médecins)	480.00	Forfait

HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE
Direction des ressources humaines
Service rémunération et assurances sociales

HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève

TABLEAU RECAPITULATIF DES DIVERSES COMPENSATIONS AU SEIN DES HUG dès le 01.01.2012

Rubriques de paie	Montant valeur en CHF au 01.01.12	Fréquence
Intervention médecin assistant extraordinaire de jour	48.45	Jour
Intervention médecin assistant extraordinaire de nuit	81.96	Nuit
Intervention/nb d'heures au-delà de 6 heures	Horaire majoré de 50%	
Ménage (allocation)	25.00	Mensuelle
Piquet de nuit (à domicile)	40.00 60.00	Nuit Nuit
Piquet par période de 12 heures	60.00	Forfait
Piquet week-end et jours fériés (à domicile)	25.00	Jour
Piquet week-end et jours fériés (à domicile)	35.00	Jour
Pompier d'entreprise	76.90	Mensuelle
Prime 25/30/40 ans de service	2000.00	25 , 30 ou 40 ans d'activité
Prime compensatoire heures supplémentaires	entre 100 et 200h =2% plus de 200h = 3 % du traitement de base annuel y.c. prime cadres + compensation immédiate ou temporaire	En décembre
Prime de naissance	500.00	Par naissance
Prime des cadres	8.3% du traitement de base	Mensuelle
Remplacement dans une fonction supérieure	différence entre les traitements minimuns des fonctions concernées	Mensuelle
Repas - logements hors canton	variable dans le cadre du réglement	Repas
Repas (canton GE)	30.00 maximum	Repas
Retraite (allocation de départ)	double traitement y.c. compensation mensuelle	Mois départ
Sixième semaine de vacances	2% du traitement annuel de base y.c. prime cadres + compensation immédiate ou temporaire	En décembre

Département des finances
Office du Personnel de l'Etat

Examen du projet de budget 2013 - Questions transversales

ETP détaillés par catégories, entités et politique publique

Annexe 2

	ETP PB 2013	ETP B 2012	Ecart ETP 2013 vs 2012	Département de tutelle	Politique publique
UNIVERSITE					
ETP Permanents			-		
ETP Agents spécialisés			-		
ETP Auxiliaires			-		
ETP Emplois formation			-		
ETP Apprentis			-		
ETP Civilistes			-		
Total	-	-	-	DIP	A
HES					
ETP Permanents			-		
ETP Agents spécialisés			-		
ETP Auxiliaires			-		
ETP Emplois formation			-		
ETP Apprentis			-		
ETP Civilistes			-		
Total	-	-	-	DIP	A
HUG					
ETP Permanents	8'575.70	8'513.90	61.80		
ETP Agents spécialisés	23.40	20.00	3.40		
ETP Auxiliaires	379.30	510.10	-130.80		
ETP Emplois formation	6.00	2.00	4.00		
ETP Apprentis	429.00	130.00	299.00		
ETP Civilistes	41.00	340.00	-299.00		
Total	9'454.40	9'515.00	-61.60	DARES	K
Joli-Mont et Montana					
ETP Permanents			-		
ETP Agents spécialisés			-		
ETP Auxiliaires			-		
ETP Emplois formation			-		
ETP Apprentis			-		
ETP Civilistes			-		
Total	-	-	-	DARES	K
Hospice général					
ETP Permanents			-		
ETP Agents spécialisés			-		
ETP Auxiliaires			-		
ETP Emplois formation			-		
ETP Apprentis			-		
ETP Civilistes			-		
Total	-	-	-	DSE	C
EPI					
ETP Permanents			-		
ETP Agents spécialisés			-		
ETP Auxiliaires			-		
ETP Emplois formation			-		
ETP Apprentis			-		
ETP Civilistes			-		
Total	-	-	-	DSE	E
FSASD - IMAD					
ETP Permanents			-		
ETP Agents spécialisés			-		
ETP Auxiliaires			-		
ETP Emplois formation			-		
ETP Apprentis			-		
ETP Civilistes			-		
Total	-	-	-	DARES	K
EMS					
ETP Permanents			-		
ETP Agents spécialisés			-		
ETP Auxiliaires			-		
ETP Emplois formation			-		
ETP Apprentis			-		
ETP Civilistes			-		
Total	-	-	-	DSE	D
Genève Aéroport (AIG)					
ETP Permanents			-		
ETP Agents spécialisés			-		
ETP Auxiliaires			-		
ETP Emplois formation			-		
ETP Apprentis			-		
ETP Civilistes			-		
Total	-	-	-	DSE	L

Le 15 octobre 2012

DF / OPE / DAF

Examen du projet de budget 2013 - Questions transversales
ETP civilistes - secteurs et tâches -

Annexe 2

UNIVERSITE		
SECTEUR	TACHES	Nb ETP
Total ETP civilistes au PB 2013		

HES		
SECTEUR	TACHES	Nb ETP
Total ETP civilistes au PB 2013		

HUG		
SECTEUR	TACHES	Nb ETP
Soins	Aide-physiothérapeute	6
Médical	Assistant de recherche	2
Médical	Aide-médecin	1
Technique	Assistant technique	3
Soins	Aide-hospitalier :	1
Administration	Aide-administratif :	19
Administration	Aide-archiviste dossiers patients :	9
Total ETP civilistes au PB 2013		41.00

Joli-Mont et Montana		
SECTEUR	TACHES	Nb ETP
Total ETP civilistes au PB 2013		

Hospice général		
SECTEUR	TACHES	Nb ETP
Total ETP civilistes au PB 2013		

EPI		
SECTEUR	TACHES	Nb ETP
Total ETP civilistes au PB 2013		

FSASD - IMAD		
SECTEUR	TACHES	Nb ETP
Total ETP civilistes au PB 2013		

EMS		
SECTEUR	TACHES	Nb ETP
Total ETP civilistes au PB 2013		

FSASD
Fondation des services d'aide et de soins *à domicile*

F S A S D
Direction générale
Avenue Cardinal-Mermillod 36
Case postale 1731
1227 Carouge

www.fsasd.ch

Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES)
Madame Michèle Righetti
Secrétaire générale
Case postale 3984
1211 Genève 3

Date : 16 octobre 2012
Concerne : Examen du PB 2013 – questions transversales de la commission des finances
Contact : Alain Decosterd - tél. 022 420 20 33 - fax 022 420 20 81 - alain.decosterd@fsasd.ch

Madame la Secrétaire générale,
Chère Madame,

Conformément au courrier du Conseil d'Etat du 2 octobre 2012, vous trouverez ci-après les réponses aux questions transversales posées par la commission des finances du Grand Conseil dans le cadre de l'examen du projet de budget 2013.

1. Total des avantages en nature ou en espèces

Les indemnités suivantes ont été versées aux collaborateurs de la FSASD en 2011. Elles découlent de l'application de la convention collective de travail (ci-après CCT) ainsi que de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (LPAC).

	Comptes 2011 (en francs)
Indemnités de déplacement (articles 56 et 57 CCT sur base B 5 15.24)	1'421'921,-
Indemnités liées aux contraintes horaires et débours divers (article 12 CCT et loi sur le travail)	2'014'607,-
Primes octroyées selon la LPAC[1] (articles 20, 21 et 25 B 5.15)	322'186,-
Indemnités aux cadres supérieurs dès la classe 27 exerçant des responsabilités hiérarchiques (article 23A B5.15)	78'925,-
Total	**3'837'638,-**

[1] Primes de naissance, allocation de retraite, etc.

3. Heures supplémentaires

Selon la CCT, est considéré comme heure supplémentaire tout ce qui dépasse la durée règlementaire de 8 heures par jour effectuée sur demande ou avec l'approbation du supérieur hiérarchique. Les heures supplémentaires ne peuvent, cependant pas excéder de 2 heures la durée journalière réglementaire, ni de 220 heures la durée annuelle. La CCT stipule que les heures supplémentaires sont compensées en priorité par un congé d'une durée équivalente, majorée de 50 %. A titre exceptionnel seulement, sur décision de la direction, les heures supplémentaires peuvent être rétribuées en espèces.

Les chiffres suivants sont fournis :

	Heures supplémentaires
2010	3'685
2011	3'373
2012 (annualisé)	3'720

Il s'agit des heures supplémentaires des collaborateurs jusqu'à la classe 22.

4. Absentéisme et taux de rotation

De janvier à septembre 2012, le taux d'absentéisme causé par les maladies ou accidents et globalement de 8.4% et se décompose de la manière suivante :

		2011	**Janvier à sept 2012**
Cadres supérieurs	maladie	4,0 %	2,2 %
	accidents	1,2 %	0,9 %
Cadres	maladie	3,8 %	3,8 %
	accidents	0,4 %	0,6 %
Employés	maladie	7,7 %	6,9 %
	accidents	1,7 %	1,9 %
Total		**9,0 %**	**8,4 %**

L'évolution du taux d'absentéisme est à mettre en lien avec la définition et la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'absentéisme au début de l'exercice 2011. Le suivi de ce plan est une priorité de la direction générale.

Le taux de rotation constaté sur l'année 2011 est le suivant :

Cadres supérieurs : 11,1 %
Cadres : 7,3 %
Employés : 6,7 %

5. PLEND

Les plends octroyés pour 2010 et 2011 et estimés pour 2012 et 2013 sont les suivants :

	C2010	C2011	BU 2012	PBU 2013
Nombre de Plends	58	20	20	25

Le coût résiduel global estimé du système pour 2011 est le suivant :

	2011
Prestations de retraite	1'970'232
Economies	- 1'735'000

6. Etats-majors

Sans changement par rapport à la réponse effectuée dans le cadre de l'examen du projet de budget 2012, l'effectif d'état-major de la direction générale est de 2,8 équivalents temps plein.

Il faut toutefois noter que les missions et activités de ces fonctions relèvent également des besoins de l'ensemble de l'institution et donc que seule une partie relative de cet effectif peut être considérée comme réelle fonction d'état-major.

8. Augmentation potentielle de l'horaire de travail

Le temps théorique nécessaire pour une diminution des ETP de 2.5 % est d'environ 6 mois selon le taux de rotation évoqué supra. Prenant les mêmes hypothèses, il serait d'un an pour une diminution de 5.0 %

La FSASD tient à relever que cette réduction théorique ne saurait être appliquée « toutes choses étant égales par ailleurs » dans le cadre d'une mise en œuvre réelle. En effet, l'addition « institutionnelle » de ces parts de temps de travail supplémentaire ne peut engendrer, sans perte, une diminution équivalente d'équivalent temps plein. Cette déperdition est difficile à estimer mais, dans le cadre de la FSASD et de la spécificité de sa structure, il est probablement logique de considérer qu'une augmentation du temps de travail auprès des acteurs de terrain (ceux fournissant les prestations aux clients) pourrait effectivement se concrétiser en une diminution de la dotation, quoique relative. En effet, compte tenu de la taille des équipes, il ne sera pas aisé de « rassembler » les économies de postes afin d'en bénéficier. Par exemple, une équipe rassemblant 30 ETP représente une économie de poste de 0,75 ETP à 2.5 % qu'il s'agirait de répartir sur les différents métiers composant l'équipe : infirmière, aide en soins, aide en soins et santé communautaire.

Par ailleurs, il n'en est pas de même pour les fonctions d'encadrement ou encore pour les collaborateurs des directions fonctionnelles. En effet, pour les premiers l'impact serait nul au vu de leur implication managériale dans l'institution. Pour les directions fonctionnelles, il n'est pas aisé d'en estimer l'impact au vu de la spécificité de leurs tâches (l'effectif est faible et le volume de tâches à exécuter reste comparable quels que soient l'activité ou le nombre de collaborateurs : distribution de courrier dans les antennes de maintien à domicile, enregistrement d'écritures comptables, etc.).

Enfin, une déperdition serait également constatée dans le cas de collaborateurs en surcharge ceux-ci revenant à un état « d'équilibre » leur permettant d'assumer leurs tâches dans des conditions normales de travail. On peut penser que cette proportion de « surcharge » ou charge importante est relativement significative au sein du personnel de l'institution.

10. Mesures d'insertion professionnelle

Dans le cadre de sa stratégie institutionnelle, et en accord avec l'office cantonal de l'emploi, la FSASD développe dorénavant le partenariat avec les entreprises sociales privées plutôt que l'engagement d'emploi de solidarité en son sein.

Ceci étant, les postes d'emploi de solidarité occupés au 30 septembre 2012 concernent des collaborateurs qui sont en soutien du personnel travaillant dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées (IEPA) :

	des bénéficiaires de l'aide sociale en activité de réinsertion et des bénéficiaires du RMCAS en contre-prestation *	des demandeurs d'emploi bénéficiant d'un programme d'emploi et de formation (cantonal ou fédéral) ou d'un emploi de solidarité			
Institutions	Hospice général	PCEF	ETFI (PEF)	EDS	Total
FSASD	0	0	0	1,8	1,8

12. Effectifs détaillés

L'effectif détaillé de la FSASD prévu au projet de budget 2013 est le suivant :

a) 1540.80 ETP,
b) 0 agent spécialisé,
c) 0 emploi formation,
d) 20 apprentis ASSC (compris dans la dotation mentionnée au point a)),
e) 2 civilistes plus particulièrement employés dans le secteur des services généraux (compris dans la dotation mentionnée au point a)).

Par ailleurs, la FSASD compte accueillir environ 100 stagiaires sur l'année 2013.

Nous demeurons à votre disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin et vous présentons nos salutations les meilleures.

Marie Da Roxa
Directrice générale

Alain Decosterd
Directeur des finances

Copies : M. Adrien Bron, directeur général de la santé (DARES)
M. Bernard Pagella, secrétaire général adjoint (DARES)
M. Dominique Ritter, directeur financier (DARES)
M. Peter Mosimann, secrétaire général (FSASD)

Note au DARES

JMM - Carouge, le 15 octobre 2012

Examen du Projet de Budget 2013 – Questions transversales de la commission des finances du Grand Conseil

1. Totalité des avantages en nature ou en espèces

A fin 2012, dans la catégorie « employé », certains cadres et cadres supérieurs bénéficient :

- De frais forfaitaires de représentation (1 personne)
- De frais forfaitaires de déplacements (5 personnes)
- De la mise à disposition de véhicules professionnels (2 personnes)

La pratique du remboursement des frais effectifs, fixée par le Règlement FER-Genève, est appliquée pour tout autre type de dépense en faveur du personnel.

2. Subventions

La FTI ne bénéficie d'aucune subvention de l'Etat de Genève.

3. Heures supplémentaires

Service	Nombre d'heures supplémentaires en 2011	Nombre d'heures supplémentaires en 2012
Direction	234	> 200
Financier	266	> 200
Total	500	

L'évolution des heures supplémentaires en 2012 demeure stable.

4. Absentéisme et taux de rotation

Taux d'absentéisme

Catégorie de personnel	Nombre de collaborateurs	Nombre de jours d'absence pour cause de maladie ou d'accident au 30.09.12	Taux moyen d'absentéisme au 30.09.2012	Taux moyen d'absentéisme au 31.12.2011
Cadre supérieur	4	100.0	9.6%	0.1%
Cadre	6	1.5	0.1%	0.0%
Employé	13	44.5	1.3%	6.4%
Total général	**23**	**146.0**	**2.4%**	**3.5%**

Taux de rotation

Catégorie de personnel	Collaborateurs au 1.01.2012 / Engagements / Départs	Taux de rotation 2012	Collaborateurs au 1.01.2011 / Engagements / Départs	Taux de rotation 2011
Cadre supérieur	4 / 0 / 0	0.0%	4 / 1 / 1	25.0%
Cadre	6 / 1 / 1	16.7%	5 / 1 / 0	10.0%
Employé	12 / 1 / 0	4.2%	10 / 2 / 0	10.0%
Total général	**22 / 2 / 1**	**6.8%**	**19 / 4 / 1**	**13.2%**

5. PLEND

Deux collaborateurs de la FTI sont au bénéfice d'un PLEND. Le premier, depuis le 1.11.2010 et le second, dès le 1.11.2012 pour une durée de 12 mois.

Pour l'année 2012, cette mesure permet à la Fondation d'économiser quelque CHF 38'000, du fait de l'engagement de collaborateurs plus jeunes.

6. Etats-majors

Les fonctions de secrétaire général, secrétaire général-adjoint, chargé de missions ou fonction apparentées, n'existent pas au sein de la FTI. La structure hiérarchique de la Fondation prévoit un directeur général duquel dépendent 5 chefs de services. Le service commercial nouvellement créé est composé de deux chefs de projets, placés sous la surveillance du Directeur général. Soit au total, huit postes de travail ETP.

7. Plan de mesures

La FTI n'est pas concernée par ces mesures.

8. Augmentation potentielle de l'horaire de travail

Compte tenu du nombre restreint de collaborateurs et de l'augmentation des missions confiées à la Fondation, la diminution des effectifs dans le sens préconisé aurait un impact minime.

9. Projets stratégiques de développement

Aucun poste en faveur des Projets stratégiques de développement n'a été attribué par la FTI car elle œuvre avec la capacité existante.

10. Mesures d'insertion professionnelles

Depuis l'an 2000, trois collaborateurs de la Fondation, soit 2.3 postes de travail ETP, ont bénéficié de l'allocation de retour en emploi (ARE).

En 2013, l'engagement d'un stagiaire en cours de formation à mi-temps est envisagé.

11. Mobilité départementale

Aucun mouvement de collaborateurs sous l'appellation « mobilité départementale » n'a été enregistré en 2012 par la FTI.

12. Effectifs détaillés

Fondation terrains industriels de Genève (FTI)	ETP PB 2013	ETP PB 2012
ETP Permanents	21.45	20.25
ETP Agents spécialisés		
ETP Auxiliaires		
ETP Emplois formation		
ETP Apprentis		
ETP Civilistes		
Total	**21.45**	**20.25**

Hospice général
Direction générale
Cours de Rive 12
Case postale 3360
1211 Genève 3

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Téléphone 022 420 51 14
Télécopie 022 420 51 29
http://www.hg-ge.ch

Madame
Isabel Rochat
Conseillère d'Etat en charge du
Département de la solidarité et
de l'emploi (DSE)
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3952
1211 Genève 3

N/Réf : BLV/cse/199

Genève, le 15 octobre 2012

Concerne : examen du projet de budget 2013 par la Commission des finances du Grand Conseil
questions transversales

Madame la Conseillère d'Etat,
Chère Madame,

Ci-après, je vous fais part des réponses qui concernent l'Hospice général parmi les questions transversales posées par la Commission des finances dans le cadre de l'examen du projet de budget 2013.

Pour rappel, les politiques publiques qui concernent notre entité sont les suivantes : C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale et C05 Actions en matière d'asile et de migration.

Question 1 : Totalité des avantages en nature ou en espèce

Prestations en espèce versées au 30.09.2012

304	INDEMNITE LANGUE ETRANGERE	135	19'377	19'512
305	INDEMNITE DE TELEPHONE	350	83'450	83'800
400	REMPLACEMENT FONCTION SUPERIEURS		40'120	40'120
408+408+412	INDEMNITE SERVICE SOIR/NUIT, PIQUETS, WEEK-END		83'121	83'121
414	INDEMNITE DE DEPLACEMENT/TRANSPORT		59'806	59'806
4150	FORFAIT FRAIS DE REPRESENTATION		15'270	15'270
4151	INDEMNITE USURE VETEMENTS	75	2'226	2'301
421	REMBOURSEMENT LUNETTES	2'550	12'183	14'733
601	PRIMES DE NAISSANCE	0	13'500	13'500
601	PRIMES 25/30 ANS DE SERVICE	0	22'000	22'000
	TOTAL	3'109	351'052	354'161

Prestations en nature :

	30.09.2012
participation employeur aux abonnements TPG	62'600

Question 2 : Subventions

N/A

Question 3 : Heures supplémentaires

En volume, 7'800 heures ont été décomptées au 31 décembre 2011 (soit un équivalent de 3.8 ept). La majorité de ces heures sont récupérées sans versement de salaire.

Concernant la tendance au 30 septembre 2012 (52.8 KCHF), l'évolution des heures supplémentaires payées devrait rester stable d'ici à la fin de l'année, hormis les heures supplémentaires des cadres supérieurs, qui représentent annuellement un montant approximatif de 80 KCHF, selon le règlement sur les cadres supérieurs de l'administration cantonale (B 5 05.03).

Question 4 : Absentéisme et taux de rotation

Niveau hiérarchique	Taux d'absence	Taux de rotation
cadres supérieurs	1.3%	12.0%
cadres intermédiaires	3.5%	5.4%
collaborateurs	4.3%	3.4%
total	4.1%	3.5%

Les taux d'absence et de rotation sont calculés selon la méthodologie appliquée à l'Etat.

Question 5 : PLEND

Les rentes PLEND totales 2012 ont coûté 890 KCHF. Parmi ces dernières, 145 KCHF ont été générés par les 12 personnes parties durant l'année (cf. tableau ci-dessous).

Les 6 mois de salaires non versés durant la période de blocage pour ces personnes représentent une masse salariale (charges sociales incluses majorées à 20%) de 593 KCHF.

Les recrutements 2012 représentent quant à eux une masse salariale équivalente de 385 KCHF (également majorée à 20%) pour une période de 6 mois. Cela signifie que la masse salariale de 593 KCHF est remplacée après la période de blocage par une masse salariale de 385 KCHF, ce qui permet de déduire un effet Noria de 593 KCHF – 385 KCHF = 208 KCHF

Evolution du nombre de PLEND	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	10	13	6	9	16	21	12

Coût des rentes	-145KCHF
Blocage 6 mois	593KCKF
Effet Noria	208KCHF
Economie 2012	**656KCHF**

Question 6 : Etats-majors

N/A

Question 7 : Plans de mesures

N/A

Question 8: Augmentation potentielle de travail

	base postes	2.50%	5%
Dotation HC	816	20.4	40.8
Nombre de départs 2011 (TB HG) converti en ept	23.5	Délai en mois 10	Délai en mois 21

En théorie, une hausse d'une heure du temps de travail hebdomadaire représente l'équivalent de 20 ept, absorbé par les départs « naturels » en 10 mois environ. Ce temps est doublé pour une hausse de deux heures hebdomadaires.

Question 9 : Projets stratégique de développement

N/A

Question 10 : Mesures d'insertion professionnelle

Nombre de mesures d'insertion professionnelle (valeurs au 30.09.2012)	30.09.2011	30.09.2012
Bénéficiaires de l'Aide sociale (activités de réinsertion) ou du RMCAB (contre-prestations)	28	25
Demandeurs d'emploi bénéficiant d'un PEF (cantonal ou fédéral) ou d'un emploi de solidarité	13	13
dont PCEF	*12*	*12*
dont ETPI (PEF)	*1*	*1*
TOTAL	41	38

A l'instar des exercices précédents, nous rappelons qu'une contre-prestation ne dépasse pas 20 heures par semaine ; qu'un contrat est signé avec le lieu et que le "lieu" s'engage à ne pas utiliser le poste pour remplacer un poste fixe, auxiliaire ou un congé maladie.

Question 11 : Mobilité départementale

N/A

Question 12 : Effectifs détaillés

Les effectifs détaillés de l'Hospice général figurent dans le tableau ci-après.

A ceux-ci doivent s'ajouter 12 apprentis et 57 stagiaires dont 5 civilistes, ce qui correspond à l'accord passé avec la Haute école de travail social.

Les civilistes sont employés à l'Hospice général pour le compte de l'aide aux requérants d'asile.

[redacted]		
ETP Permanents	777.2	777.2
ETP Agents spécialisés		
ETP Auxiliaires	38.8	38.8
TOTAL DOTATION HG	816	816

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous-même ou la Commission des finances souhaiterait obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce pli et je vous prie de croire, Madame la Conseillère d'Etat, chère Madame, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bertrand Levrat
Directeur général

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
RECTORAT

Le Recteur
Professeur Jean-Dominique Vassalli
Ligne directe : 022 379 75 13
Jean-Dominique.Vassalli@unige.ch

Monsieur Aldo MAFFIA
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Direction des finances
Case postale 3925
1211 GENEVE 3
Distribution interne : A104ER/DIRFIN

Genève, le 17 octobre 2012

Concerne : Examen du projet de budget 2013 - questions transversales

Monsieur le Directeur,

Je me réfère à votre requête du 3 octobre 2012 et vous adresse comme convenu les réponses par thème.

1. Totalité des avantages en nature ou en espèce

L'Université enregistre un cas dont le parking est remboursé par ses soins au vu de l'usage professionnel de son véhicule privé. Aucun avantage en nature ou en espèce n'est recensé à l'Université. En effet, toutes les indemnités figurent sur la fiche de salaire des collaborateurs, notamment les indemnités TPG, langues, naissances, retraites, fidélité, téléphone.

2. Subventions

Cette question ne concerne pas l'Université mais relève d'une thématique transversale de l'Etat de Genève.

3. Heures supplémentaires

Sur la base de la présentation des comptes 2011, les heures supplémentaires se montent à CHF 920'973.-- au 31.12.2011 Quant aux collaborateurs rémunérés via les fonds institutionnels, elles se montent à CHF 161'792.--. A noter que le système informatique de l'Université ne permet pas d'effectuer des mises à jour en cours d'année.

4. Absentéisme et taux de rotation

Les deux tableaux ci-dessous reprennent le taux d'absentéisme pour le personnel administratif et technique, ainsi que pour le personnel enseignant toute catégorie d'absence confondue (accident professionnel, non professionnel, maladie, service militaire, maternité, maladie proche et autres congés), avec les références annuelles de 2010, 2011 et 2012 (au 30.09.2012).

Personnel administratif et technique

Structures		(AP,ANP,Maladie)			Absentéisme Total		
		2010	2011	30.09.2012	2010	2011	30.09.2012
		%	%	%	%	%	%
0	UNACI	4.31%	4.34%	4.46%	5.50%	5.39%	5.53%
1	S	4.29%	2.78%	2.69%	5.32%	3.37%	3.53%
2	M	5.00%	6.77%	4.58%	5.91%	7.50%	5.49%
3	L	3.41%	2.29%	1.70%	3.55%	3.26%	3.43%
4	SES	5.87%	6.50%	3.56%	6.53%	6.78%	6.11%
5	D	5.71%	6.33%	3.70%	6.20%	6.74%	3.81%
6	T	0.00%	0.55%	1.68%	0.00%	0.55%	1.68%
7	FPSE	3.56%	5.55%	4.72%	5.33%	6.48%	8.52%
9	FTI	1.13%	7.68%	6.91%	5.05%	7.90%	7.27%
UNIGE		4.49%	4.72%	3.98%	5.52%	5.52%	5.06%

Personnel enseignant

Structures		(AP,ANP,Maladie)			Absentéisme Total		
		2010	2011	30.09.2012	2010	2011	30.09.2012
		%	%	%	%	%	%
0	UNACI	1.73%	0.89%	1.01%	2.26%	2.12%	2.49%
1	S	0.64%	0.48%	0.30%	1.36%	1.21%	0.55%
2	M	0.62%	0.69%	0.21%	1.68%	1.65%	1.48%
3	L	0.94%	0.55%	0.16%	1.71%	0.81%	0.74%
4	SES	0.18%	0.30%	0.89%	0.35%	0.77%	1.46%
5	D	2.27%	1.36%	0.57%	3.14%	2.93%	1.65%
6	T	2.22%	0.00%	0.00%	3.27%	0.00%	0.00%
7	FPSE	0.97%	1.04%	0.92%	1.90%	3.04%	2.65%
9	FTI	0.93%	0.82%	1.30%	2.47%	1.27%	2.82%
UNIGE		0.83%	0.66%	0.49%	1.62%	1.56%	1.34%

Le tableau ci-après indique le taux de rotation du personnel administratif et technique avec financement DIP.

	2010				2011				Situation au 30.09.2012			
	Total [1]	Entrées [2]	Sorties [2]	Taux de rotation [3]	Total [1]	Entrées [2]	Sorties [2]	Taux de rotation [3]	Total [1]	Entrées [2]	Sorties [2]	Taux de rotation [3]
Employés [4]	1267	73	126	7.6%	1293	108	110	8.4%	1336	68	63	4.9%
Cadres intermédiaires [5]	73	3	13	8.6%	63	6	3	6.7%	61	2	4	4.7%
Cadres supérieurs [6]	71	4	8	8.0%	77	3	1	2.2%	79	3	4	4.4%
Total effectif	1411	80	147	7.7%	1433	117	114	8.1%	1476	73	71	4.9%

Légendes

[1] Nombre de personnes PAT DIP actives au 31.12.2010/31.12.2011/30.09.2012

[2] Nombre de personnes PAT entrées/sorties sur financement DIP

[3] Taux de rotation = RACINE(entrées x sorties) / Nombre de personnes

[4] Employés : cl.04-13 + cl.14-22 sans responsabilité d'encadrement

[5] Cadres intermédiaires : cl. 14-22 avec responsabilité d'encadrement

[6] Cadres supérieurs : cl. 23 et +

5. PLEND

La série chronologique 2006 à 2011 met en évidence un pic en 2010 correspondant vraisemblablement à l'apogée des rumeurs de modification des conditions d'octroi de PLEND. Le nombre de PLEND en 2011 est légèrement inférieur à celui observé en moyenne au cours des années 2006 à 2009.

Nbre de personnes	2006		2007	2008	2009	2010	2011		TOTAL
	DIP	FDS	DIP	DIP	DIP	DIP	DIP	FDS	
PAT	31 (dont 3 partiels)	6 (dont 1 partiel)	25 (dont 3 partiels)	23 (dont 3 partiels)	17 (dont 3 partiels)	48 (dont 7 partiels)	25 (dont 5 partiels)	2	177
Enseignants	4	0	11 (dont 4 partiels)	11 (dont 3 partiels)	7	13 (dont 1 partiel)	4	0	50
TOTAL	35	6	36	34	24	61	29	2	227

En ce qui concerne le coût global du système de retraite anticipée, l'évaluation porte sur toute la période d'indemnisation des personnes ayant obtenu un PLEND en 2011, soit sur les années 2011 à 2016. Du côté des charges, elles correspondent aux coûts engendrés par les décisions d'octroi de PLEND en 2011 et enregistrés dans le compte d'exploitation 2011.

Pour évaluer les bénéfices liés au PLEND, deux éléments ont été pris en considération :

- ✓ Un délai réglementaire de carence de six mois pour le remplacement d'une personne ayant obtenu un PLEND,
- ✓ Un écart de rémunération entre la personne ayant obtenu un PLEND et celle l'ayant remplacée.

Toutes les évaluations ont été réalisées sur les bases de données nominatives.

Selon une approche au sens étroit, le bilan dans la durée des PLEND octroyés en 2011 montre un solde négatif (écart entre les charges de PLEND et les économies). En d'autres termes, compte tenu des règles de recrutement en vigueur en 2011, le PLEND induit une charge nette pour l'Université comme le montre le tableau ci-dessous.

6. Etats-majors

Cette question ne concerne pas l'Université mais relève d'une thématique transversale de l'Etat de Genève.

7. Plans de mesures

Les effets des plans de mesures sont recensés par l'Etat de Genève.

8. Augmentation potentielle de l'horaire de travail

Cette question ne concerne pas l'Université mais relève d'une thématique transversale de l'Etat de Genève.

9. Projets stratégiques de développement

Cette question ne concerne pas l'Université mais relève d'une thématique transversale de l'Etat de Genève.

10. Mesures d'insertion professionnelle

L'Université compte 16 personnes réparties comme suit :

- Emploi formation : 9
- Emploi solidarité : 1
- Mesure d'insertion RMCAS : 4
- Mesure de réinsertion OCE : 2

11. Mobilité départementale

Cette question ne concerne pas l'Université mais relève d'une thématique transversale de l'Etat de Genève.

12. Effectifs détaillés

Le tableau présenté dans le cadre du budget 2012 a été actualisé. Il récapitule le nombre de postes en équivalents plein temps.

	TYPES	Budget 2012	Projet Budget 2013
Université de Genève	ETP Permanents *	2'042.32	2'029.33
	Dont : Agents spécialisés	2.00	2.00
	Auxiliaires	-	
	Apprentis	54.80	52.78
	Civilistes et autres	8.37	8.95
	Autres personnels (assistants)	874.82	896.10
	Total ETP	2'917.14	2'925.43

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Dominique VASSALLI

Copies à : Mme Vrbica Ivana, secrétaire générale adjointe, Unité d'enseignement supérieur, DIP
M. Yves Flückiger, vice-recteur, UniGe
M. Raphaël Ferrillo, directeur financier, UniGe

THE GRADUATE INSTITUTE | GENEVA

Examen du projet de budget 2013 – Questions transversales

1. **Totalité des avantages en nature ou en espèce**
   Dans le cadre du soutien à la mobilité douce, 18 collaborateurs ont bénéficié d'une indemnité de CHF 200.- pour l'achat d'un abonnement annuel UNIRESO.
   Aucun autre avantage en nature ou en espèces est ajouté au 'traitement' ('salaire de base') des salariés de l'Institut,

2. **Subventions**
   Ne nous concerne pas.

3. **Heures supplémentaires**
   Les heures supplémentaires sont marginales et récupérées en congé dans les mois qui suivent.

4. **Absentéisme et taux de rotation**

	2010	2011	2012
Taux d'absentéisme	2.10	2.59	2.46

Nombre de cas en 2012	1 à 3 mois	3 à 9 mois	9 mois et plus
Maladie	3	1	0
Accident	0	0	0

5. **PLEND**
   Ne nous concerne pas.

6. **Etats-majors**

	Effectif janvier 2012	Budget 2013
Direction générale	1.50	1.50
Direction administrative, financière et ressources humaines	2.00	3.00

7. **Plans de mesures**
   Ne nous concerne pas.

8. **Augmentation potentielle de l'horaire de travail**
   Etant donné la configuration de l'Institut avec des services de petites tailles, l'impact d'une augmentation de l'horaire de travail de 1 à 2 heures par semaine serait minime et ne permettra pas de diminuer de manière significative le nombre d'EPT.

9. Projets stratégiques de développement

Ne nous concerne pas.

10. Mesures d'insertion professionnelle

En 2012 et au budget 2013 : 1 emploi à 100% (maturité professionnelle)

11. Mobilité départementale

Ne nous concerne pas.

12. Effectifs détaillés

Effectif du personnel	2011			2012			Différence EPT	
	Nombre de personnes	Equivalent plein temps	Plein temps %	Nombre de personnes	Equivalent plein temps	Plein temps %	en valeur	en %
Direction	2	1.50	0.55	2	1.50	0.52	0.00	0.0%
PAT	91	75.98	27.99	91	76.92	26.75	0.94	1.2%
PAT - Auxiliaire/temporaire (CDD)	14	9.20	3.39	16	8.80	3.06	-0.4	-4.3%
PAT - Apprenti/Stagiaire	1	1.00	0.37	1	1.00	0.35	0	0.0%
Sous-total PAT	*106*	*86.18*	*31.75*	*108*	*86.72*	*30.16*	*0.54*	*0.6%*
PER - Professeurs et professeurs titulaires	35	34.00	12.53	33	32.85	11.42	1.65	3.5%
PER - Professeurs adjoints	5	5.00	1.84	5	5.00	1.74		
PER - Professeurs assistants	7	7.00	2.58	8	8.00	2.78		
PER - Professeurs associées	3	1.40	0.52	6	3.20	1.11		
Sous-total professeurs	*50*	*47.40*	*17.46*	*52*	*49.05*	*17.06*	*1.65*	*3.3%*
PER - Chargés d'enseignement	7	4.80	1.77	6	4.45	1.55	-0.35	-7.3%
PER - Chargés d'enseignement et de recherche	5	4.75	1.75	5	4.75	1.65	0	0.0%
Sous-total chargés de cours/d'enseignement, etc.	*12*	*9.55*	*3.52*	*11*	*9.20*	*3.20*	*-0.35*	*-3.7%*
PER - Assistants académique	53	25.30	9.32	55	27.15	9.44	1.85	7.3%
Sous-total PER	*115*	*82.25*	*30.30*	*118*	*85.40*	*29.70*	*3.15*	*3.8%*
PER - Enseignants invités	30	7.50	2.76	18	4.50	1.56	-3.00	-40.0%
Formation continue (CDI)	7	6.00	2.21	6	5.50	1.91	-0.50	-8.3%
Formation continue (CDD)	5	2.45	0.90	7	4.05	1.41	1.60	65.3%
Sous-total Formation continue	*12*	*8.45*	*3.11*	*13*	*9.55*	*3.32*	*1.10*	*13.0%*
Centres et programmes (CDI)	3	2.40	0.88	4	2.96	1.03	0.56	23.3%
Centres et programmes (CDD)	18	12.80	4.72	15	9.98	3.47	-2.82	-22.0%
Sous-total Centres et programmes	*21*	*15.20*	*5.60*	*19*	*12.94*	*4.50*	*-2.26*	*-14.9%*
Total budget Institut	**286**	**201.08**	**74.08**	**278**	**200.81**	**69.76**	**-0.47**	**-0.2%**
Financements externes :								
Maison des étudiants - CDI et CDD	0	0.00	0.00	7	6.10	2.12	*6.10*	
Mandats et fonds de recherche - CDD	113	70.35	25.92	124	80.87	28.12	*10.52*	*15.0%*
Total tous financements	**399**	**271.43**	**100.00**	**409**	**287.58**	**100.00**	**16.15**	**5.9%**
CDI - Contrat à durée indéterminée								
CDD - Contrat à durée déterminée								
	Situation définitive			Situation provisoire				

MN/17.10.2012

Hes SO GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale
Chemin du Château-Bloch 10
CH-1219 Le Lignon
tél. +41 22 388 65 00
fax +41 22 388 65 59
secretariat@hesge.ch
www.hesge.ch

Questions transversales

Examen du projet de budget 2013 – questions transversales posées par la Commission des finances dans sa lettre du 2 octobre 2012.

1. *Totalité des avantages en nature ou en espèce*

Les responsables de filières, de la coordination des enseignements et de la Ra&D (40 personnes pour les 6 écoles) perçoivent pendant toute la durée de leur mandat une indemnité mensuelle égale à la différence entre la classe 26/00 et la classe 25/00. Pour les cadres supérieurs du personnel administratif et technique, une indemnité pour compensation des heures supplémentaire de 2% ou de 3% est versée en fin d'année. Enfin, une indemnité téléphonique de 50 Frs est versée à 69 personnes pour toute la HES-SO Genève.

2. *Subvention*

Réponse à donner par le DIP

3. *Heures supplémentaires*

Les heures supplémentaires des cadres supérieurs de la HES-SO Genève sont certainement en augmentation du fait des nombreux projets en cours et du succès de nos écoles. Pour le PAT, nous avons 2'384 heures supplémentaires pour les 6 écoles et la DG (hors cadres sup.). Ce chiffre reste stable par rapport aux années précédentes.

4. *Absentéisme et taux de rotation*

4.1 Absentéisme : décompte des absences par catégorie de personnel et par tranches de durée du 1er septembre 2011 au 31 août 2012 (366 jours travaillés) :

	TOTAL		
	Nbre collab.	Nbre jours	Taux
Cadres sup	23	71	0.84
Cadres int	30	435.5	3.97
Employés	190	3198	4.60
Total	**243**	**3704.5**	**4.17**

Hes·so GENÈVE
Chemin du Château-Bloch 10
CH-1219 Le Lignon
tél. +41 22 388 65 00
fax +41 22 388 65 59
secretariat@hesge.ch
www.hesge.ch

4.2 Taux de rotation

HES-SO GE	
	Taux de rotation
CP	5.8%
PAT	15.6%
Total	7.5%

5. *Plend*

Pour l'exercice 2011, nous constatons une diminution du nombre de demande de PLEND (20 en 2010 et 15 en 2011). Pour l'année 2011 le total des versements pour les indemnités du PLEND est de 1'194'755 Frs (52 PLEND en cours). L'économie réalisée sur les engagements est assez faible sur le personnel enseignant (3/4 des personnes qui prennent le PLEND) puisque le niveau d'expérience requis pour ces fonctions est élevé et que le déplafonnement des annuités permet d'engager avec plus de 10 annuités.

6. *Etats-majors*

Directeurs/-trices d'écoles HES	6
Directeurs/-trices adjoint-e-s d'écoles HES	6
Directeur général	1
Adjoint-e au Directeur général	0.6
Chef-fe de service à la direction générale	5
Autres cadres supérieurs à la direction générale	1.8
ETP TOTAUX	**20.4**

Il n'y a pas eu de variation des états-majors depuis le dernier effectif.

7. *Plans de mesures*

Les plans de mesures adoptés ont été mis en œuvre dans toute la mesure du possible au sein de la HES-SO Genève. Néanmoins les mécanismes financiers inter-cantonaux complexes en vigueur dans la HES-SO Genève ne permettent pas d'identifier clairement les résultats obtenus tels quels.

8. *Augmentation potentielle de l'horaire de travail*

Pour une grande partie de notre personnel (le personnel enseignant), cette augmentation de l'horaire de travail ne conduirait pas systématiquement à une baisse du nombre des équivalents temps plein. En effet, le personnel enseignant exécute souvent plus de 40 heures par semaine. Pour le personnel administratif et technique, non cadre supérieur, il serait difficile de réduire rapidement le nombre d'équivalents plein temps du fait de la grande diversité des fonctions, la spécificité de certains postes uniques (Ex : assistant technique bois) et la répartition géographique des postes (environ 214 EPT) sur plus de 35 sites géographiques.

Hes·SO GENÈVE
Chemin du Château-Bloch 10
CH-1219 Le Lignon
tél. +41 22 388 65 00
fax +41 22 388 65 59
secretariat@hesge.ch
www.hesge.ch

9. *Projets stratégiques de développement*

   Réponse à donner par le DIP

10. *Mesures d'insertion professionnelle*

    Aucun poste n'est spécifiquement prévu au budget 2012 pour les mesures d'insertion professionnelle. La HES-SO Genève fait appel occasionnellement aux emplois-formation dans le cadre d'activités ponctuelles.

11. *Mobilité départementale*

    La mobilité départementale concerne les transferts de collaborateurs/-trices au sein du département (transferts internes). En ce qui concerne la HES-SO Genève, 2 transferts internes (2 EPT) ont été faits en 2012.
    Les collaborateurs/-trices de la HES-SO Genève qui ont demandé une mobilité au sein de l'Etat sont actuellement au nombre de 4 (3.8 ETP).

12. *Effectifs détaillés*

    a)

    b) Aucun

    c) Aucun

    d) Les apprentis et les maturités professionnelles sont sur le budget de l'OFPC. Nous avons actuellement 10 apprentis et 6 matu-pro dans les écoles HES.

    e) 3 civilistes

Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement
(DIME)
République et Canton de Genève
A l'att. de M. Vincent Mottet
Directeur Financier
Rue Henri-Fazy 2
Case postale 3918
1211 Genève 3

Finances & Gestion
Benjamin VINCENT
Directeur Finances & Gestion

T. +41 22 308 31 52
F. +41 22 308 34 00
Vincent.b@tpg.ch

Grand-Lancy, le 16 octobre 2012

Notre référence : 110/BV/mg - GED N° 43809

Objet : Examen du projet de budget 2013 - Questions transversales de la Commission des finances du Grand Conseil

Monsieur,

Nous nous référons à votre mail du 4 octobre 2012 concernant l'objet mentionné ci-dessus.

Pour répondre à la demande du Conseil d'Etat sur les questions transversales auxquelles les départements doivent répondre, nous vous transmettons l'ensemble des réponses pour lesquelles les TPG sont en mesure d'apporter leur concours.

Examen du PB 2013 : questions transversales

1) Totalité des avantages en nature ou en espèce

La Commission des finances souhaiterait obtenir le détail, par politique publique, de l'ensemble des remises, casuels, indemnités (en nature ou en espèce) venant s'additionner au "traitement" (à entendre comme "salaire de base") en fonction des différentes catégories de personnel: fonctionnaires, employés, auxiliaires, agents spécialisés et personnel en formation.

Réponse des Transports Publics Genevois :
Les employés des Transports Publics Genevois, bénéficient d'une participation à l'assurance maladie, d'un montant de 90CHF/mois.

2) **Subventions**

La Commission désire disposer d'une liste récapitulative de toutes les subventions accordées directement par le Conseil d'Etat en 2012 (jusqu'à fin septembre).

Réponse des Transports Publics Genevois :

Les TPG sont au bénéfice de subventions cantonales cadrées par le contrat de prestations et soumis à validation du Grand Conseil.

Les TPG présentent des budgets et des comptes consolidés, constitués des sociétés TPG Publicité, TPG Vélo, TPG France et TPG. Ces montants tiennent compte des coupes de l'exercice 2012, soit 1,572 MCHF et de 4,072 pour le Budget 2013.

Les subventions cantonales se décomposent comme suit :

TPG Suisse

Subventions cantonales	09/2012	2012	2013
Monétaires	148'784	198'379	204'333
Non monétaires	13'430	17'907	17'907
TOTAL	162'215	216'286	222'240

TPG Vélo SA

Subventions cantonales	09/2012	2012	2013
Monétaires	0	0	697

3) **Heures supplémentaires**

En ce qui concerne les heures supplémentaires du personnel de l'Etat, la Commission se permet de solliciter la mise à jour d'informations fournies dans le cadre de l'examen du projet de budget 2011 quant au total d'heures par département (ou si possible par politique publique), ainsi que la tendance de l'évolution de ces chiffres.

Réponse des Transports Publics Genevois :

La décomposition du suivi des heures supplémentaires est détaillée dans le tableau ci-dessous.

La « structure Strat. & Fonct. » regroupent les fonctions de support telles que RH, Finances, Informatique, DG etc.
La structure opérationnelle regroupant l'ensemble des activités telles que la conduite, la maintenance des véhicules et des bâtiments, l'ingénierie, la vente et la distribution de titres de transports.

L'année 2011 se décompose en deux colonnes pour faciliter la comparaison des informations sur une période d'une année entre le 09.2011 et 09.2012.

Evolution Heures supplémentaires	30.09.2011	31.12.2011	30.09.2012
Total Structure Strat. & Fonct.	1'113.02	725.82	759.47
Total Structure opérationnelle	40'167.27	46'500.51	42'994.92
Sous total Unités soutien	34.50	34.50	45.58
TOTAL G	[illegible]	[illegible]	[illegible]

4) **Absentéisme et taux de rotation**

La commission a examiné par le passé la question de l'absentéisme et de la rotation au sein du personnel de l'Etat. Elle désirerait avoir une mise à jour de ces données pour chaque département (ou si possible par politique publique), et en particulier pour les secteurs prioritaires de l'Etat ; ces chiffres devront être déclinés par catégorie de personnel (employés, cadres, cadres supérieurs).

Réponse des Transports Publics Genevois :

	30.09.2011	31.12.2011	30.09.2012
Absentéisme	6.86%	6.98%	7.14%

	30.09.2011	31.12.2011	30.09.2012
Taux de rotation (y compris retraites)	3.91%	4.15%	3.59%

5) **PLEND**

La Commission souhaiterait connaître l'évolution du nombre de bénéficiaires du PLEND sur le dernier exercice, ainsi que le coût global de l'existence de ce système. Ce dernier devra notamment considérer l'économie résultant de l'engagement de personnes plus jeunes, tout comme l'augmentation liée aux prestations de retraite versées.

Réponse des Transports Publics Genevois :
Ne s'applique pas aux Tpg.

6) **Etats-majors**

La Commission, dans la continuité de sa demande formulée à l'occasion de l'examen du projet de budget 2012, souhaiterait obtenir une mise à jour des informations sur l'ampleur des états-majors des départements. Il est attendu à cet égard un tableau récapitulant, tant en équivalents temps plein qu'en termes relatifs, et tant par politique publique que par département, les variations d'effectifs des états-majors sur le dernier exercice.
Une définition du terme "état-major" est en sus demandée; dans les tableaux fournis, la Commission souhaite quoi qu'il en soit que les chargés de mission (et fonctions apparentées) soient inclus dans le périmètre des états-majors.
Enfin, la Commission souhaiterait disposer d'un bref descriptif des missions de chaque secrétaire (général) adjoint.

Réponse des Transports Publics Genevois :
Ne s'applique pas aux Tpg.

7) **Plans de mesures**

Lors de l'examen des comptes 2010 notamment, la Commission des finances avait demandé des informations sur les économies générées par les différents plans de mesures. Elle souhaiterait bénéficier d'une mise à jour des informations alors fournies.

En outre, considérant notamment le rapport de suivi annuel récemment publié par la Cour des comptes *(www.cdc-ge.ch/fr/Publications/Rapports-annuels.html)*, la Commission demande au Conseil d'Etat une évaluation des économies générées par les recommandations de la Cour.

Réponse des Transports Publics Genevois :
Ne s'applique pas aux Tpg.

8) **Augmentation potentielle de l'horaire de travail**

L'augmentation de la durée de travail hebdomadaire de la fonction publique de 1h, voire 2h, a récemment été évoquée au Grand Conseil.

La Commission souhaiterait alors connaître, en cas de décision ultérieure en ce sens, le temps nécessaire pour parvenir à une baisse du nombre d'équivalents temps plein de 2,5%, respectivement 5%, toutes choses égales par ailleurs. Ce calcul tiendrait alors compte du taux de rotation du personnel.

Réponse des Transports Publics Genevois :
Les horaires de travail sont de 40h/semaine, en tenant compte que le personnel de conduite est soumis à la loi sur la durée du travail (LDT).

9) **Projets stratégiques de développement**
La Commission aimerait obtenir une photographie de la situation actuelle quant aux postes votés en faveur des Projets stratégiques de développement. Elle souhaiterait en particulier connaître le nombre de personnes prévues, respectivement en fonction, ainsi que leur statut (type et durée de contrat).

Réponse des Transports Publics Genevois :
Ne s'applique pas aux Tpg.

10) **Mesures d'insertion professionnelle**
La Commission s'était déjà intéressée à réitérées reprises aux mesures d'insertion professionnelle. Elle souhaiterait avoir une mise à jour de ces données, c'est-à-dire obtenir, par politique publique ainsi que pour les entités publiques, le budget et le nombre de postes relatifs aux emplois-formation, aux emplois de solidarité, aux mesures d'insertion de l'Hospice général (contre-prestations) et aux mesures prises par l'Office cantonal de l'emploi.

Réponse des Transports Publics Genevois :
Les TPG ont reçu le label 1+ pour tous en 2012. Remis pour une période de deux ans par le Département de la solidarité et de l'emploi, ce label permet aux entreprises de valoriser leurs engagements en faveur de l'emploi.

Les TPG ont embauché 33 chômeurs et 8 chômeurs de longue durée depuis le 1e janvier 2012.

11) **Mobilité départementale**
Certains mouvements de collaborateurs sont recouverts par l'appellation « mobilité départementale ». La Commission souhaiterait une mise à jour des informations fournies dans le cadre de l'examen du projet de budget 2012, c'est-à-dire quant à ce que ces mouvements représentent en équivalents temps plein et en chiffres relatifs.

Réponse des Transports Publics Genevois :
Les TPG ont défini leur politique RH. La politique du personnel vise à mettre en valeur la capacité de travail et d'action du personnel. Les Tpg disposent d'instruments modernes en la matière. Sa direction des ressources humaines apporte à l'encadrement un soutien professionnel de qualité. Les clés de la réussite sont :
- un management orienté vers des objectifs et fondé sur le dialogue ;
- une affectation optimale du personnel ;
- des mesures de développement ciblées sur les besoins des collaboratrices et collaborateurs.

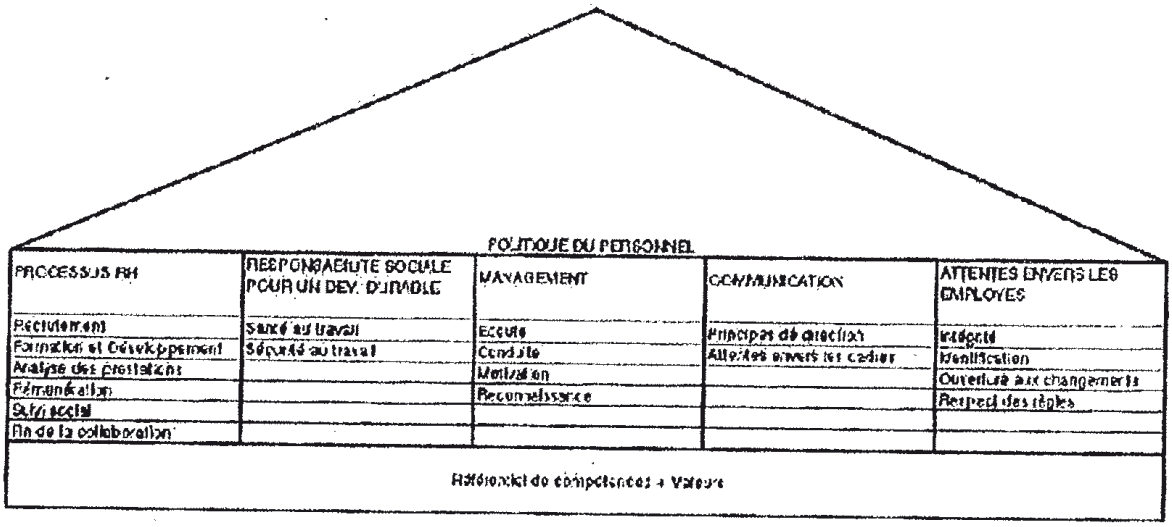

La politique du personnel des Tpg vise à soutenir la stratégie de l'entreprise. Elle fournit une contribution décisive en vue d'atteindre les objectifs et d'assurer l'avenir de manière durable.

Elle tient compte :
- des valeurs intrinsèques de l'entreprise
- de la charte pour un développement durable
- du référentiel de compétences
- du statut du personnel.

Elle définit donc les conditions et les relations de travail, ainsi que le développement personnel des collaboratrices et collaborateurs. Elle précise comment les Tpg entendent les attirer et les fidéliser, car ce sont leurs connaissances, leur engagement et leurs compétences qui font le succès des Tpg.

Les Tpg s'efforcent de pratiquer constamment une politique du personnel progressiste et d'offrir les conditions les plus attractives possibles.

12) **Effectifs détaillés**

La Commission souhaite avoir une mise à jour du tableau déjà obtenu précédemment et récapitulant, par politique publique ainsi que pour le « grand Etat », le nombre de :

a) postes (équivalents temps plein) ;
b) agents spécialisés ;
c) emplois formation ;
d) apprentis ;
e) civilistes et autres stagiaires.

Pour les civilistes, la Commission souhaiterait en outre connaître les secteurs dans lesquels ils sont employés et les tâches qui leur sont confiées.

Réponse des Transports Publics Genevois :
Ci-dessous le tableau de la répartition des effectifs pour le budget 2013, selon les postes demandés :

Désignation	Effectifs Budget 2013
postes ETP	1'862.92
agents spécialisés	0.00
emplois formation	0.00
apprentis	16.00
civilistes et autres stagiaires	10.00

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Benjamin Vincent
Directeur Finances & Gestion

Roland Bonzon
Directeur Général

FONDATION DES PARKINGS

Carrefour de l'Etoile 1 (dans parking P+R Etoile)
Case postale 1775 - CH-1211 GENÈVE 26
e-mail: admin@fondation-parkings.ch - http://www.geneve.ch/parkings
Tél.: +4122 827 44 90 - Fax: +4122 827 48 60

Département de l'Intérieur
de la Mobilité et de l'Environnement
Service des Finances
A l'att. de Monsieur Vincent MOTTET
Directeur Financier
Rue Henri-Fazy 2 - CP 3918
1211 GENEVE 3

HA/nl

Genève, le 15 octobre 2012

Concerne : Fondation des parkings
Budget 2013

Monsieur le Directeur Financier,

Dans le cadre de l'examen du projet de budget 2013 de la Fondation des parkings, nous vous communiquons, ci-après, les réponses aux questions transversales qui nous ont été posées.

1) **Totalité des avantages en nature ou en espèces**

La Commission des finances souhaiterait obtenir le détail, par politique publique, de l'ensemble des remises, casuels, indemnités (en nature ou en espèces) venant s'additionner au "traitement" (à entendre comme "salaire de base") en fonction des différentes catégories de personnel: fonctionnaires, employés, auxiliaires, agents spécialisés et personnel en formation.

Dans le cadre du plan de mobilité d'entreprise, les employés de la Fondation qui désirent conserver leur carte de parking doivent s'acquitter d'un tarif préférentiel, qui permet néanmoins de financer les autres mesures, à savoir :

- l'utilisation des transports en commun,
- le recours aux parkings P+R,
- une subvention pour le vélo et le vélo électrique,
- un encouragement à la mobilité douce,
- le covoiturage,
- la diminution de la distance domicile-travail.

.../...

2) **Subventions**

La Commission désire disposer d'une liste récapitulative de toutes les subventions accordées directement par le Conseil d'Etat en 2012 (jusqu'à fin septembre).

Seule l'activité du Service du stationnement est subventionnée. Le montant annuel de cette subvention est de :

- CHF 9'872'590 pour 2011,
- CHF 9'971'365 pour 2012,
- CHF 10'071'095 pour 2013.

3) **Heures supplémentaires**

En ce qui concerne les heures supplémentaires du personnel de l'Etat, la Commission se permet de solliciter la mise à jour d'informations fournies dans le cadre de l'examen du projet de budget 2011 quant au total d'heures par département (ou si possible par politique publique), ainsi que la tendance de l'évolution de ces chiffres.

Le recours aux heures supplémentaires est strictement réglementé et ces heures sont récupérées rapidement.

4) **Absentéisme et taux de rotation**

La commission a examiné par le passé la question de l'absentéisme et de la rotation au sein du personnel de l'Etat. Elle désirerait avoir une mise à jour de ces données pour chaque département (ou si possible par politique publique), et en particulier pour les secteurs prioritaires de l'Etat ; ces chiffres devront être déclinés par catégorie de personnel (employés, cadres, cadres supérieurs).

Absentéisme :
- au 31.12.2011 : 7,59%
- au 30.06.2012 : 7,72%

A ce sujet, la Fondation a mandaté la société ISMAT pour travailler sur la réduction de ce taux d'absentéisme qui concerne principalement le Service du stationnement.

Rotation du personnel en 2011, il y a eu :
- 17 entrées dont 3 employés repris de la société Parking Place de Cornavin SA qui a délégué son exploitation à la Fondation et 9 agents du Service du stationnement.
- 6 sorties.

5) **PLEND**

La Commission souhaiterait connaître l'évolution du nombre de bénéficiaires du PLEND sur le dernier exercice, ainsi que le coût global de l'existence de ce système. Ce dernier devra notamment considérer l'économie résultant de l'engagement de personnes plus jeunes, tout comme l'augmentation liée aux prestations de retraite versées.

La Fondation a un PLEND en cours dont le coût annuel est de CHF 27'840,--. Le salaire de sortie était de CHF 84'000,-- et celui d'embauche de CHF 72'527,--. Il faut noter que l'OCE a considéré que le fait de chercher spécifiquement à engager une personne jeune était une discrimination vis-à-vis des séniors dont le taux de chômage était en augmentation. La personne engagée avait donc 54 ans.

6) **Etats-majors**

La Commission, dans la continuité de sa demande formulée à l'occasion de l'examen du projet de budget 2012, souhaiterait obtenir une mise à jour des informations sur l'ampleur des états-majors des départements. Il est attendu à cet égard un tableau récapitulant, tant en équivalents temps plein qu'en termes relatifs, et tant par politique publique que par département, les variations d'effectifs des états-majors sur le dernier exercice.

Une définition du terme "état-major" est en sus demandée; dans les tableaux fournis, la Commission souhaite quoi qu'il en soit que les chargés de mission (et fonctions apparentées) soient inclus dans le périmètre des états-majors.

Enfin, la Commission souhaiterait disposer d'un bref descriptif des missions de chaque secrétaire (général) adjoint.

L'Etat-major de la Fondation se compose d'un directeur général et de 4 directeurs de département. Il n'a pas varié depuis 2010 et ne changera pas en 2013. Le salaire annuel global de 2012 est de CHF 1'037'969,--.

7) **Plans de mesures**

Lors de l'examen des comptes 2010 notamment, la Commission des finances avait demandé des informations sur les économies générées par les différents plans de mesures. Elle souhaiterait bénéficier d'une mise à jour des informations alors fournies.

En outre, considérant notamment le rapport de suivi annuel récemment publié par la Cour des comptes *(www.cdc-ge.ch/fr/Publications/Rapports-annuels.html)*, la Commission demande au Conseil d'Etat une évaluation des économies générées par les recommandations de la Cour.

Non concerné.

8) **Augmentation potentielle de l'horaire de travail**

L'augmentation de la durée de travail hebdomadaire de la fonction publique de 1h, voire 2h, a récemment été évoquée au Grand Conseil.

La Commission souhaiterait alors connaître, en cas de décision ultérieure en ce sens, le temps nécessaire pour parvenir à une baisse du nombre d'équivalents temps plein de 2,5%, respectivement 5%, toutes choses égales par ailleurs. Ce calcul tiendrait alors compte du taux de rotation du personnel.

La Fondation dispose de statuts propres du personnel, adoptés par le Conseil de Fondation. Ces statuts font mention d'un horaire hebdomadaire de 40 heures.

9) **Projets stratégiques de développement**

La Commission aimerait obtenir une photographie de la situation actuelle quant aux postes votés en faveur des Projets stratégiques de développement. Elle souhaiterait en particulier connaître le nombre de personnes prévues, respectivement en fonction, ainsi que leur statut (type et durée de contrat).

Non concerné.

10) **Mesures d'insertion professionnelle**

La Commission s'était déjà intéressée à réitérées reprises aux mesures d'insertion professionnelle. Elle souhaiterait avoir une mise à jour de ces données, c'est-à-dire obtenir,

par politique publique ainsi que pour les entités publiques, le budget et le nombre de postes relatifs aux emplois-formation, aux emplois de solidarité, aux mesures d'insertion de l'Hospice général (contre-prestations) et aux mesures prises par l'Office cantonal de l'emploi.

La Fondation dispose aujourd'hui de :
- 3 apprenants,
- 1 auxiliaire en formation maturité professionnelle commerciale.

Par ailleurs, en 2012, la Fondation a engagé 8 employés en CDD via l'OCE, pour un comptage ponctuel dans les parkings habitants et 2 autres pour remplacer des congés maternité.

11) <u>Mobilité départementale</u>

Certains mouvements de collaborateurs sont recouverts par l'appellation «mobilité départementale». La Commission souhaiterait une mise à jour des informations fournies dans le cadre de l'examen du projet de budget 2012, c'est-à-dire quant à ce que ces mouvements représentent en équivalents temps plein et en chiffres relatifs.

Non concerné.

12) <u>Effectifs détaillés</u>

La Commission souhaite avoir une mise à jour du tableau déjà obtenu précédemment et récapitulant, par politique publique ainsi que pour le «grand Etat», le nombre de postes. Pour les civilistes, la Commission souhaiterait en outre connaître les secteurs dans lesquels ils sont employés et les tâches qui leur sont confiées.

L'effectif de la Fondation se décompose de la manière suivante :

a) postes (équivalents temps plein) : 157 en 2011, 155 en 2012, et 171 en 2013 en raison du contrôle du stationnement dans les communes.
b) agents spécialisés : aucun.
c) emplois formation : 1 auxiliaire en maturité professionnelle commerciale.
d) apprentis : 3.
e) civilistes et autres stagiaires : aucun.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et tout en restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Financier, nos salutations les meilleures.

Jean-Yves GOUMAZ
Directeur Général

Hanane ARNAUD
Directrice Financière & Administrative

ANNEXE 7

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 12 octobre 2012

Présidence du Grand Conseil

Commission des finances
Madame Anne Emery-Torracinta
Présidente
Hôtel de Ville
Genève

Examen du projet de budget 2013 – questions transversales

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les députés,

Par la présente, je fais suite à votre lettre du 2 octobre 2012 et vous prie de trouver ci-dessous les réponses du Bureau du Grand Conseil aux questions transversales de la Commission des finances relatives au projet de budget 2013 du programme O01 Grand Conseil.

1. Totalité des avantages en nature ou en espèce
La liste de l'ensemble des remises, casuels et indemnités venant s'additionner au traitement (salaire de base) des fonctionnaires et employés du Secrétariat général du Grand Conseil se présente comme suit:

- Heures supplémentaires (9x)
- Participation de l'Etat à l'achat d'un abonnement TPG (8x)
- Forfait de téléphonie mobile de 50 francs par mois (4x)
- Frais d'habillement (3x)
- Indemnité pour cadres supérieurs (2x)
- Prise en charge des frais de téléphonie (1x)
- Place de parking à tarif préférentiel (1x)
- Frais de représentation (1x)

2. Subventions
Le Grand Conseil n'octroie pas de subventions sur son budget.

3. Heures supplémentaires
Comme demandé, voici une mise à jour du nombre d'heures supplémentaires payées chaque semestre depuis 2009

2009		2010		2011		2012
1er sem.	2e sem.	1er sem.	2e sem.	1er sem.	2e sem.	1er sem.
274.45	504.41	332.14	306.05	278.36	276.98	294.89
778.86		638.19		555.34		

Pour rappel, les heures supplémentaires effectuées au sein du SGGC répondent aux besoins de service et sont principalement effectuées lors des séances du soir du Grand Conseil ou lorsque la présidence est en représentation protocolaire avec service d'huissier. Seules ces heures supplémentaires peuvent faire l'objet, sur demande, d'un paiement. Dans les autres cas, elles doivent être récupérées en temps.

4. Absentéisme et taux de rotation
Le taux d'absentéisme au 30 septembre en glissement annuel se monte à 3,6%. Cette augmentation de 0,5% s'explique principalement par un cas d'absence de longue durée.

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3970 1211 Genève 3 Téléphone 022 327 97 00 Téléfax 022 327 97 19

S'agissant du taux de rotation, le Secrétariat général du Grand Conseil a enregistré deux départs de rédacteurs-mémorialistes pour un total de 1,3 ETP, ce qui représente un taux de rotation de 5,3%.

5. PLEND
Il n'y a pas eu de nouvelles demandes de PLEND au cours de l'année 2012, de sorte que le Bureau se rapporte à sa récente réponse du 27 avril 2012 sur les questions transversales de la Commission des finances relatives à l'examen des comptes 2011.

6. Etats-majors
En 2012, comme en 2011, le nombre de postes affectés à l'état-major du Grand Conseil est de 2,5 ETP, sans variation. Cela représente donc 10% des effectifs. Par état-major on entend les fonctions ayant un rôle dans la définition des objectifs stratégiques du Secrétariat général, dans l'encadrement du personnel, ainsi que la supervision des questions financières, informatiques et logistiques. Ces postes sont occupés par deux personnes. Un demi-poste est actuellement vacant.

7. Plans de mesures
Comme indiqué par le passé, le Grand Conseil et son Secrétariat général n'ont pas été inclus dans le périmètre du plan de mesures du Conseil d'Etat, excepté les mesures transversales concernant l'OPE, la CCA et le CTI.

8. Augmentation potentielle de l'horaire de travail
Le principal effet que pourrait induire l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de 1h, voire de 2h serait la réduction du nombre d'heures supplémentaires.

S'agissant de la réduction du nombre d'ETP de 2,5%, respectivement de 5%, toutes choses étant égales par ailleurs, cela reviendrait à réduire les effectifs de 0,6 ETP, respectivement 1,2 ETP. En tenant compte du taux de rotation du personnel et des départs prévisibles, la réduction de 0,6 ETP pourrait intervenir dans un délai de deux ans et celle de 1,2 dans un délai de 4 ans.

9. Projets stratégiques de développement
Il n'y a pas de projets stratégiques de développement au Grand Conseil.

10. Mesures d'insertion professionnelle
Il n'y a pas au projet de budget 2013 du Grand Conseil et de son Secrétariat général de postes dévolus aux emplois-formation, aux emplois de solidarité, aux mesures d'insertion de l'Hospice général ou aux mesures de l'OCE.

11. Mobilité départementale
Il n'y a pas eu de mouvement de collaborateurs du SGGC en 2012 dans le cadre de la mobilité départementale.

12. Effectifs détaillés
Les postes (équivalents temps plein) du Secrétariat général du Grand Conseil sont de 24,3 ETP, sans augmentation pour 2013.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, mes salutations distinguées.

Pierre Losio
Président du Grand Conseil

ANNEXE 8

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Le secrétaire général

POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général
Case postale 3966
CH - 1211 Genève 3

courriel : patrick.becker@justice.ge.ch
réf. : PB /

Genève, le 14 novembre 2012

Par courriel

Madame Anne Emery-Torracinta
Présidente de la commission des finances
Grand Conseil

Examen du projet de budget 2013 - réponse aux questions transversales

Madame la Présidente,
Chère Madame,

Je fais suite à votre lettre du 2 octobre 2012 adressée au président de la commission de gestion du pouvoir judiciaire.

Je vous adresse ci-joint la réponse du pouvoir judiciaire aux questions transversales retenues par votre commission.

Je vous remercie du délai supplémentaire que vous avez bien voulu accorder et vous prie de croire, Madame la Présidente, chère Madame, à l'assurance de ma parfaite considération.

Patrick BECKER

Le secrétariat général est situé 1, rue de l'Athénée
Pour toute correspondance, veuillez utiliser l'adresse en en-tête (case postale)
Téléphone +41 22 327 63 63 – Télécopie +41 22 327 62 85

Examen du projet de budget 2013

Réponse aux questions transversales
Novembre 2012

1. Totalité des avantages en nature ou en espèces

Genre d'indemnité	Catégories	Nbre de bénéficiaires en 2012	Nbre de bénéficiaires actuellement	versé au 30.09.2012	Projection pour 2012
Indemnité téléphone portable	Employés	3	2	1'200	1'500
Indemnité téléphone portable	Fonctionnaires	10	9	4'900	6'250
Indemnité téléphone portable	Magistrats	42	42	18'850	25'150
Total Indemnité téléphone		**55**	**53**	**24'950**	**32'900**
Total Indemnité auto	Fonctionnaire	**1**	**0**	**1'400**	**1'400**
Total Indemnité vêtement	Fonctionnaires	**30**	**25**	**10'200**	**13'200**
Frais de représentation	Fonctionnaire	1	1	2'063	2'750
Frais de représentation	Magistrats	2	1	23'438	31'250
Total Frais de représentation		**3**	**2**	**25'501**	**34'001**
Indemnité langue étrangère D07	Employés	1	1	202	404
Indemnité langue étrangère D07	Fonctionnaires	15	15	8'074	10'689
Indemnité langue étrangère D08	Fonctionnaires	7	7	6'542	8'723
Indemnité langue étrangère D09	Fonctionnaires	22	22	23'496	31'310
Indemnité langue étrangère D10	Fonctionnaires	1	1	2'423	3'230
Total Indemn. langue étrangère		**46**	**46**	**40'736**	**54'355**
Indemnité cadres supp. DD1	Employés	2	2	10'159	16'535
Indemnité cadres supp. DD1	Fonctionnaires	5	4	49'792	66'762
Total Indemn. cadres supp.		**7**	**6**	**59'950**	**83'297**
Compensation DA5	Fonctionnaires	68	68	98'798	32'448
Compensation DA6	Fonctionnaires	6	6	1'842	563
Total Compensation		**74**	**74**	**100'640**	**33'011**

Total Indemnité Super U	Fonctionnaires	**20**	**19**	**19'857**	**26'739**
Total Indemnité Cour de justice	Magistrats	**33**	**33**	**246'082**	**329'242**
Total Indemnité vice-présidence	Magistrats	**20**	**15**	**69'552**	**92'232**
Total Indemnité présidence	Magistrats	**11**	**8**	**66'360**	**86'520**
Participation Abonnement TPG *	Empl. & Fonc.	159	215	31'800	43'000
Participation Abonnement TPG *	Magistrats	23	28	4'600	5'600
Total Participation abo TPG		**182**	**243**	**36'400**	**48'600**
* Projections basées sur données 2011					

Genre d'indemnité	Catégories	Nbre de bénéficiaires en 2012	Nbre de bénéficiaires actuellement	versé au 30.09.2012
Indem. Remplacement fonction Sup	Employés	2		1'193
Indem. Remplacement fonction Sup	Fonctionnaires	5		10'659
Total Indemn. fonction sup.		**7**		**11'852**

A noter que des abonnements téléphoniques ont été contractés au nom de quelques personnes - les abonnements étant obligatoirement nominatifs - pour permettre la mise à disposition de téléphones portables dans le cadre de permanences ou de piquets dans les juridictions. Ces appareils téléphoniques appartiennent dans les faits à la juridiction et sont remis au magistrat ou au collaborateur pendant ses heures de permanence ou de piquet. Ils ne constituent donc aucunement des avantages en nature pour les personnes officiellement titulaires de l'abonnement et n'apparaissent pas dans le tableau.

Le second tableau concerne les indemnités pour remplacement dans une fonction supérieure, qui correspond clairement à une rémunération supplémentaire pour une activité et des responsabilités temporaires additionnelles. Les montants ne sont pas significatifs.

2. Subventions

2.1. L'assistance juridique

Le pouvoir judiciaire n'accorde pas de subventions directes. Les cinq natures comptables relatives à l'assistance juridique figurent toutefois dans la rubrique dite "subventions" du plan comptable cantonal. Il s'agit des natures suivantes :

Emoluments AJ (366.00110) correspond au montant permettant de financer, dans les procédures civiles et administratives, les émoluments et frais qui ne peuvent être mis à la charge de parties à la procédure au motif que celles-ci ont été mises au bénéfice de l'assistance judiciaire.

Traducteurs, témoins, expertises AJ (366.0215) correspond au montant permettant de financer, dans toute procédure (pénale, civile et administrative) les frais de traductions, les indemnités de témoins et les frais d'expertises qui ne peuvent être mis à la charge des parties, celles-ci ayant été mises au bénéfice de l'assistance judiciaire;

Frais d'assistance judiciaire civile et administrative (366.00311) correspond au montant permettant de financer les honoraires des avocats assistant des parties mises au bénéfice de l'assistance judiciaire dans une procédure civile ou administrative;

Indemnités avocats première heure (366.00315) correspond au montant permettant de financer les honoraires des avocats assistant des parties lors de leur première audition par la police ou le Ministère public;

Frais d'assistance judiciaire pénale (366.00316) correspond au montant permettant de financer les honoraires des avocats assistant des parties mises au bénéfice de l'assistance judiciaire dans une procédure pénale (à l'exclusion de l'activité déployée en qualité d'avocat de la première heure au sens du CPP). Il s'agit à proprement parler de défense d'office.

Assistance judiciaire	**Budget 2012**	**Cptes 09.2012**	**PB 2013**
366.00110 Emoluments AJ	1'100'000	236'898	600'000
366.00215 Traducteurs, témoins expertises AJ	300'000	128'427	280'000
366.00311 Frais d'assistance judiciaire civile et administrative	5'585'100	3'624'448	5'600'000
366.00315 Indemnités avocats première heure	500'000	296'468	500'000
366.00316 Frais d'assistance judiciaire pénale	4'000'000	3'587'229	5'500'000
Total subventions	11'485'100	7'873'471	12'480'000

2.2. Fonds destiné à la lutte contre la toxicomanie

Le pouvoir judiciaire ne subventionne aucune entité étatique ou paraétatique. Depuis 1995, date de la création d'un fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie (LFLD), il cède toutefois une partie des fonds confisqués dans le cadre de procédures pénales portant sur des infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants, à charge pour deux départements de les affecter aux objectifs fixés par le législateur.

Les fonds sont répartis de la manière suivante: 50% sont attribués au pouvoir judiciaire, 25% au département de la sécurité et 25% au département de la solidarité et de l'emploi. Les opérations relatives à la répartition des fonds entre les départements cités se font au moment du bouclement de l'exercice comptable.

	Comptes 2011	Comptes 2010	Comptes 2009	Comptes 2008	Comptes 2007
Total	171'937	891'111	1'159'376	1'054'813	615'993
Pouvoir judiciaire (50%)	85'969	445'555	579'688	527'407	307'997
DSPE (25%)	42'984	222'778	289'844	263'703	153'998
DSE (25%)	42'984	222'778	289'844	263'703	153'998

3. Heures supplémentaires

Total des heures supplémentaires effectuées en 2012 et payées entre le 01.01.2012 et le 30.09.2012

	Heures supplémentaires conjoncturelles[1]		Heures supplémentaires structurelles[2]	
	Nombre d'heures	Montant total payé	Nombre d'heures	Montant total payé
Services centraux	43.22	2'623.15	-	0.00
Ministère public	425.03	26'579.60	4'341.19	56'457.45
Tribunal de 1ère instance	16.49	751.85	-	0.00
Tribunal pénal	43.21	2'291.15	944.40	11'216.40
TT/JP	44.47	1'936.55	-	0.00
Tribunal prud'hommes	11.98	584.80	-	0.00
Tribunal baux / loyers	4.60	200.35	-	0.00
Tribunal des mineurs	-	0.00	639.67	8'558.85
Cour pénale de la CJ	177.86	12'315.85	366.36	4'004.70
Chambre adm. de la CJ	54.97	2'394.05	-	0.00
	821.83	**49'677.35**	**6'291.62**	**80'237.40**

Il est important de distinguer les heures supplémentaires dites conjoncturelles[1], permettant d'absorber une surcharge de travail temporaire ou occasionnelle et les heures de travail supplémentaires dites structurelles[2], permettant de répondre, de manière régulière, aux impératifs induits par les permanences et les services de piquet.

L'impossibilité pour les personnes concernées par les permanences et piquets de compenser leurs heures en temps a conduit à la mise en place d'un système de rémunération uniformisé des heures supplémentaires dites structurelles[2].

La tendance concernant le nombre d'heures supplémentaires dites conjoncturelles[1] est à la baisse (-44%) si l'on compare les période janvier-août 2010 et janvier-septembre 2012.

Seules les heures supplémentaires payées sont recensées dans ce tableau à l'exclusion des heures supplémentaires destinées à être compensées en nature. Au 30 juin 2012, ces heures supplémentaires non payées s'élevaient à 2'750.5 heures pour l'ensemble du pouvoir judiciaire.

4. Absentéisme et taux de rotation

4.1. Absentéisme

Le périmètre pris en compte comprend le personnel fixe (à l'exclusion des magistrats) sous contrat et actifs. Les taux d'absences sont calculés en nombre de jours civils par rapport au nombre d'ETP moyen occupé sur l'année.

Entités	2007	2008	2009	2010	2011	2012*
Pouvoir judiciaire	4.4%	4.3%	4.8%	5.3%	5.9%	6.7%
Filière pénale			5.2%	5.9%	6.7%	6.8%
Ministère public					7.8%	8.9%
Tribunal pénal					2.5%	4.2%
Tribunal des mineurs					5.2%	6.1%
Cour pénale de la Cour de justice					9%	2.2%
Filière civile			5%	6%	7%	8.9%
Tribunal civil					7.6%	7.6%
Tribunal des prud'hommes					3.6%	3.9%
Tribunal tutélaire et Justice de paix					7.9%	12.3%
Cour civile de la Cour de justice					6.2%	12.2%
Filière administrative			4.9%	6.3%	6.1%	3.1%
Tribunal administratif de première instance					2.8%	1.6%
Cour de droit public de la Cour de justice					8.5%	4.3%
Secrétariat général, services centraux et greffes transversaux			3.4%	2.6%	2.3%	4.6%

Catégorie de personnel	Personnes	ETP	Taux d'absentéisme 2012*
Cadres (avec fonction effective d'encadrement)	60	56.10	7.86%
Cadres intermédiaires (classe 14 à 22)	36	33.70	9.92%
Cadres supérieurs (classe 23 à 32)	24	22.40	4.75%
Autres employés et fonctionnaires		386.20	6.50%

*** 2012 : taux au 30 juin 2012**

Il est communément admis qu'un taux d'absentéisme supérieur à 5% est un indicateur de difficultés au sein de l'entité. Le taux moyen du pouvoir judiciaire préoccupe l'institution. Plusieurs mesures ont été prises pour lutter contre la tendance haussière constatée depuis 2009 :

- objectivation des besoins conjoncturels et structurels des juridictions et services (par l'institution, par le biais de comparaisons intercantonales, par la Cour des comptes), adaptation du projet de budget 2013 et du plan financier quadriennal 2013-2016, arrêtés d'un commun accord avec le Conseil d'Etat et devant permettre d'atteindre la dotation nécessaire au rétablissement du fonctionnement des juridictions entre 2013 et 2015;
- formation de l'encadrement à la gestion des absences, dans le cadre du programme ISMAT, dont la deuxième étape a eu lieu courant 2012;
- révision des profils de compétence et des cahiers des charges, de manière à diminuer les risques d'inadéquation entre les candidats et les postes;
- amélioration du processus de recrutement.

Ces mesures, qui pour certaines sont en cours de déploiement, ne produiront leurs effets qu'à moyen et long terme.

4.1. Taux de rotation

Les taux d'entrées, sorties et de rotation sont calculés sur les entrées et sorties effectives du pouvoir judiciaire; les passages de catégories non postes à catégories à postes sont pris en compte (ex: auxiliaire devenu employé). Les transferts internes au pouvoir judiciaire, les plends partiels et l'accession au statut de cadre supérieur ne sont pas compris dans ces statistiques.

Catégories de personnel	Départs 01.01.12 - 30.09.212	Engagements 01.01.12 - 30.09.12	Effectif au 31.12.2011	Taux de rotation*
Cadres intermédiaires (classe 14 à 22) avec encadrement	6	9	29	25.9%
Cadres sup. (classe 23 à 32) avec et sans encadrement	6	4	43	11.6%
Total cadres	**12**	**13**	**72**	**17.4%**
Autres employés et fonctionnaires PJ sans fonction d'encadrement	**18**	**55**	**438**	**8.3%**
TOTAL PJ	**30**	**68**	**510**	**9.6%**

* Calcul du taux de rotation : (entrées janvier-septembre 2012 + départs janvier-septembre 2012) / 2 / effectif au 31.12.2011]

5. Plend

Année 2005	4
Année 2006	4
Année 2007	5
Année 2008	5
Année 2009	3
Année 2010	4
Année 2011	4
Année 2012	3
Total	32

2013 : 48 personnes susceptibles de bénéficier du PLEND (23 femmes et 25 hommes auront 58 ans et plus en 2013).

Coût global du système en 2012 :

Sexe	Libellé fonction	Date Sortie	Salaire mensuel	Salaire annuel	Rente versée	Rente versée 2012	Salaire du remplaçant 2012	Économie réalisée en 2012
F	Greffière 1	30.11.2012	8'446.58	**101'359.00**	2'320.00	4'640.00	5'999.50	127.08
H	Huissier du procureur général 1	30.11.2012	7'896.75	**94'761.00**	2'320.00	4'640.00		5'576.75
H	Commis-greffier 2	30.06.2012	8'031.42	**96'377.00**	2'320.00	13'920.00		34'268.50
				292'497.00		**23'200.00**	**5'999.50**	**39'972.33**

6. Etat-major

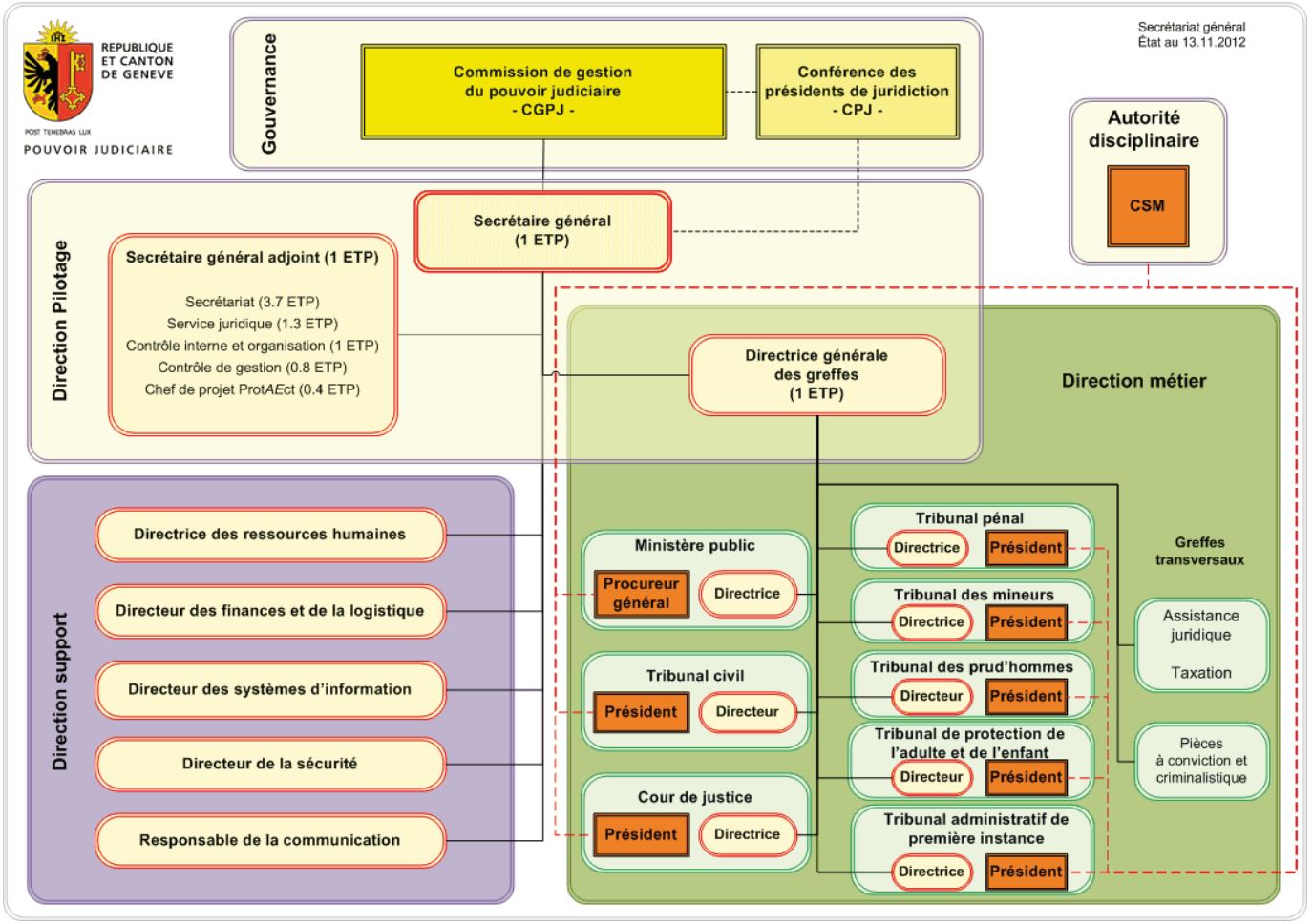

Dans le tableau ci-joint, il est fait la distinction entre :

a) la direction pilotage, qui regroupe les fonctions assistant la commission de gestion du pouvoir judiciaire dans la conduite de l'institution;
b) la direction support, qui regroupe les services transversaux de support;
c) la direction métier, qui regroupe les juridictions et les greffes transversaux.

La direction pilotage correspond à la notion d'état-major au sens strict. Elle comprend **10.2 ETP** inchangé entre le budget 2012 et le PB 2013.

A noter que le secrétaire général et la directrice générale des greffes assument à la fois des tâches de direction générale et d'état-major.

Projet de budget 2013 par prestations

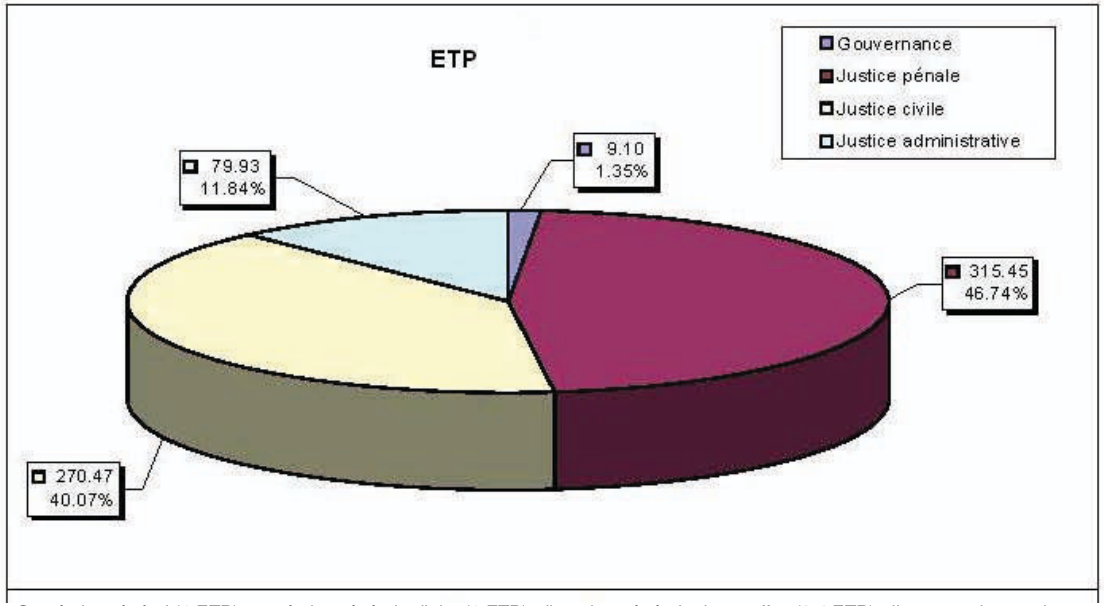

Secrétaire général (1 ETP), secrétaire général adjoint (1 ETP), directrice générale des greffes (0.4 ETP), directeurs des services de support (2 ETP), secrétariat (0.9 ETP), expertise RH/finances/contrôle de gestion et contrôle interne (1.2 ETP), décharge des membres de la CGPJ et de la présidente du CSM.

Autre notion intéressante permettant d'illustrer sous un angle différent l'affectation des effectifs (magistrats et personnel fixe confondus) : le budget par prestations.

Le pouvoir judiciaire distingue quatre prestations, soit :

a) la justice pénale (46.7% des effectifs),
b) la justice civile (40 % des effectifs),
c) la justice administrative (11.8 % des effectifs) et
d) la gouvernance et la direction du pouvoir judiciaire (1.35% des effectifs).

La notion de gouvernance et de direction du pouvoir judiciaire ne se recoupe que partiellement avec celle d'état-major. Elle regroupe 24 membres du personnel, dont l'activité est pour partie déployée au service de la conduite de l'institution dans son ensemble et pour partie affectée aux trois autres prestations, et qui représentent en conséquence 9.1 ETP.

	Budget 2012 voté	Budget 2012 évolué	PB 2013
Personnel fixe des services centraux (services de support)	64.85	67.85	67.85
Personnel fixe des greffes transversaux	16.55	16.55	18.05
Personnel fixe des greffes des juridictions	380.65	410.65	428.05
Magistrats	125	126	129
Total ETP	**587.05**	**621.05**	**642.95**

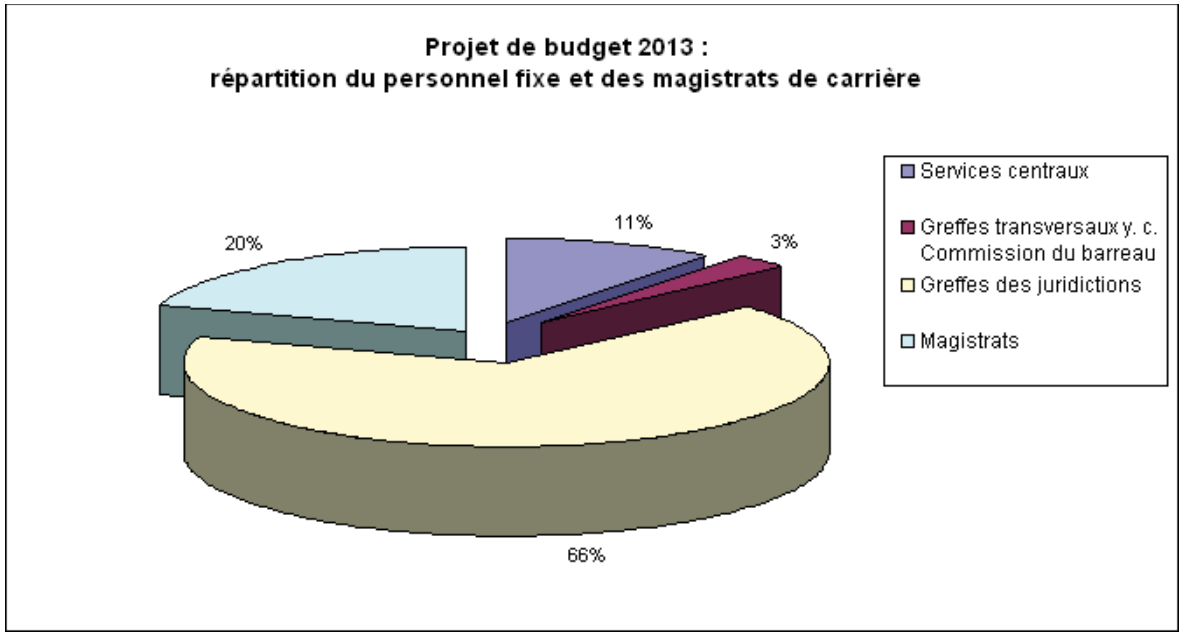

Sans être directement en lien avec la notion d'état-major ou avec la prestation dite de gouvernance et de direction du pouvoir judiciaire, le tableau et le graphique ci-contre permettent de représenter, sous un angle encore différent, la structure du personnel, respectivement sa répartition entre les juridictions d'une part et les services de support d'autres part.

Les trois catégories suivantes relèvent de l'activité juridictionnelle :

- par magistrats, il faut entendre ici les magistrats de carrière exclusivement, comptabilisés en ETP;
- sous greffes des juridictions figure le personnel fixe, en ETP, des différentes autorités judiciaires;
- sous greffes transversaux figure le personnel fixe, en ETP, déployant une activité juridictionnelle pour plusieurs juridictions (assistance juridique, taxations, pièces à conviction, …).

La quatrième catégorie relève des services de support et, partant, comprend le personnel fixe, en ETP, actif en ressources humaines, finances et logistique, systèmes d'information, sécurité, communication et au secrétariat général.

Le tableau montre l'évolution prévue pour chacune de ces catégories entre 2012 et 2013.

7. Plan de mesures

7.1. Plan de mesures P2

Mesure 18 : revoir le niveau des émoluments de la justice administrative

Cette mesure prévoyait la révision, dès le 1er janvier 2008, de la réglementation des émoluments de la justice administrative. Il s'agissait, par une modification de l'art. 86 LPA, de faire du paiement d'une avance de frais une condition de recevabilité du recours. Ce changement légal devait engendrer une diminution des créances irrécouvrables (339), qui était estimée à -20'000F en 2008 et -15'000F en 2009. L'objectif de cette mesure a été atteint.

Mesure 19 : revoir le règlement sur l'assistance juridique (affaires civiles)

Le 10 Janvier 2007, le règlement sur l'assistance juridique (E 2 05.04) avait été modifié, de manière à ce que l'octroi de l'assistance juridique civile soit conditionné au paiement d'une participation mensuelle déterminée en fonction des revenus du bénéficiaire. En cas de non paiement, la décision d'octroi de l'assistance juridique devait être révoquée. Le bénéficiaire de l'assistance juridique remboursait le coût total de la procédure par acomptes, jusqu'à extinction de sa dette. La mise en œuvre et l'application de ce règlement a impliqué le recours à trois collaborateurs auxiliaires. Le pouvoir judiciaire a bénéficié dans un premier temps du prêt d'un collaborateur d'un autre département. Depuis 2009, il prend pleinement en charge le traitement de 3 ETP.

Rubriques impactées par la mesure 19	Comptes 2011	Comptes 2010	Comptes 2009	Comptes 2008	Comptes 2007
30 Auxiliaires variation (N+1) / N			0	87'714	209'200
43 Remboursement des frais d'AJ variation (N+1) - N	-45'158	226'856	423'819	1'122'434	1'029'674
Gain de la mesure 19 (Nature 43 - 30)	-45'158	+226'856	+ 423'819	+1'034'720	+820'474

La mesure a permis de réaliser un gain net de fr. **2.5 millions** en quatre ans, gain supérieur à la cible de fr. 2.2 millions envisagée en 2007.

La réglementation genevoise en matière d'assistance juridique civile et pénale a été mise en conformité au nouveau droit fédéral de procédure avec efeft au 1er janvier 2011. L'octroi de l'assistance juridique n'est plus conditionné au paiement d'une participation mensuelle sous forme d'avance de frais. Le remboursement des frais n'intervient qu'en fin de procédure lorsque la décision d'octroi de l'assistance juridique est assortie du versement d'une participation mensuelle valant remboursement anticipé des prestations de l'Etat. La personne bénéficiaire est condamnée, à l'issue de la procédure, au paiement des frais dont elle a été exonérée et au remboursement des montants versés par l'Etat, sous déduction des mensualités déjà éventuellement payées.

7.2. Recommandations de la Cour des Comptes ensuite du rapport n°54 de juin 2012

Le pouvoir judiciaire débute la mise en œuvre des recommandations émises par la Cour des comptes dans le rapport précité. Il est en l'état clairement prématuré d'évaluer les économies qui pourront être générées, étant précisé que la plupart des recommandations, portant sur la gouvernance et l'organisation, impliquent au contraire des dépenses nouvelles (confirmation de la sous-dotation de plusieurs juridictions, incapables d'accomplir leur mission de manière satisfaisante). Quelques-unes tendent néanmoins à éviter de nouvelles dépenses, respectivement à s'assurer cas échéant qu'elles sont indispensables. Le pouvoir judiciaire a ainsi renoncé à la création de plusieurs postes dans les services de support ou à la Cour de justice dans l'attente d'une réorganisation en cours.

8. Augmentation potentielle de l'horaire de travail

Vu la formulation de la question, le pouvoir judiciaire a dans un premier temps calculé de manière mathématique et donc restrictive l'impact d'une augmentation de l'horaire de travail.

	ETP au 30.09.2012	ETP après réduction	Économie en ETP	Taux de départ moyen	Nombre de mois nécessaires pour réduction des effectifs
Réduction de 2.5%	495.05	482.7	12.38	4.76%	6.30
Réduction de 5%	495.05	470.3	24.75	4.76%	12.61

Augmentation de l'horaire de travail à 41 heures hebdomadaires :

En cas de passage de l'horaire de travail à 41 heures, ce sont 12,4 ETP qu'il faudrait économiser. Compte tenu du taux de départs moyen de 4,76%, il faudrait mathématiquement environ 6 à 7 mois pour y parvenir.

Augmentation de l'horaire de travail à 42 heures hebdomadaires :

En cas de passage de l'horaire de travail à 42 heures, ce sont 24,8 ETP qu'il faudrait économiser. Compte tenu du taux de départs moyen de 4,76%, il faudrait mathématiquement environ 12 à 13 mois pour y parvenir.

Commentaires :

Dans une institution de petite taille comme le pouvoir judiciaire, a fortiori composée de petites équipes souvent spécialisées, une réduction linéaire est difficilement envisageable. Seules des réductions de taux d'occupation permettraient mathématiquement de parvenir à une réduction des effectifs. Sans compter qu'une partie des collaborateurs effectuent déjà aujourd'hui des heures supplémentaires pour palier la sous-dotation constatée par le pouvoir judiciaire et confirmée par la Cour des comptes.

L'application d'une telle mesure ne pourrait se faire sans des répercussions importantes sur le fonctionnement de l'institution, en particulier :

- sur la répartition des tâches ou l'organisation-même de la structure;
- sur l'attractivité du PJ en tant qu'employeur;
- sur la motivation du personnel et le bien-être au travail;
- sur l'absentéisme déjà croissant.

9. Projets stratégiques de développement

La commission de gestion du pouvoir judiciaire a arrêté un plan financier quadriennal devant lui permettre de faire face aux besoins induits par les réformes fédérales entrées en vigueur ou devant entrer en vigueur prochainement. Au terme des discussions menées avec le Conseil d'Etat lors de l'élaboration du projet de budget 2013, la CGPJ a accepté, en septembre 2012, de rééchelonner l'augmentation du personnel et des magistrats entre 2013 et 2015. Elle a pris cette décision nonobstant les besoins impérieux constatés tant par l'institution elle-même que par la Cour des comptes dans son rapport de juin 2012, établi à la demande de la commission des finances.

Selon l'accord trouvé avec le gouvernement en septembre 2012, la croissance des charges du pouvoir judiciaire pour rétablir le fonctionnement de plusieurs juridictions et créer le nouveau Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant interviendra en trois étapes, soit fr. 11 millions en 2013, fr. 7 millions en 2014 et fr. 2 millions (hors mécanismes salariaux, amortissements et autres fiches transversales).

- **Projet ProtAEct :** mise en œuvre du nouveau droit fédéral de protection de l'adulte et de l'enfant et du droit cantonal d'application, entrant en vigueur en janvier 2013 et création du nouveau tribunal (création de 3 charges de magistrats de carrière et de 13 postes de collaborateurs, dont 9 avec effets anticipés dans le second semestre 2012). Le montant des indemnités dues aux juges assesseurs a dû être adapté pour tenir compte du caractère collégial de la nouvelle autorité. Le montant des indemnités dues aux juges suppléants a été adapté à la hausse dans une mesure importante pour les années 2013 à 2015, en raison de l'activité accrue que ces magistrats déploieront trois ans durant en application du droit transitoire.

- **Renforcement de la chaîne pénale ensuite de l'entrée en vigueur du CPP :**

  - Rétablissement du fonctionnement du Ministère public et réorganisation de la juridiction (création de cellules autour des procureurs, création d'une cellule des affaires de masse) :
    - création de 10 postes de greffiers et 5 postes de greffiers-juristes dès le second semestre 2012;
    - création échelonnée de 10 postes de greffiers-juristes entre début 2013 et fin 2014;
  - Renforcement du Ministère public : création échelonnée de 8 charges de procureurs, 9 postes de greffiers et 8 postes de juristes entre mai 2013 et fin 2015;
  - Renforcement du Tribunal pénal : création échelonnée de 3 charges de magistrats et de 14 postes de collaborateurs entre 2012 (second semestre) et fin 2015.

10. Mesures d'insertion professionnelle

L'effort de formation et d'encadrement nécessaires à l'accueil et à l'intégration des personnes RMCAS, EFTI ou ETI ne peut en l'état être assuré par le pouvoir judiciaire. Accueillir et intégrer correctement ces personnes nécessitent un investissement conséquent de la part des cadres; ces derniers sont excessivement mobilisés par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme entrée en vigueur en 2011, qui impacte encore profondément l'institution.

Stages de réinsertion AI

Après un stage de reconversion professionnelle financé par l'AI, accompagné d'une formation de commise-greffière, une collaboratrice du DIP a été engagée par le pouvoir judiciaire dès le 01.09.2012 à 50%. Ce stage a été possible grâce à la coopération de la ligne et d'une responsable RH. La personne bénéficiaire est issue de la filière juridique.

RMCAS

Sexe	Taux %	Categorie_personnel	DU	AU	fonction	juridiction	Motif/Remarques/Affectation
H	50	RMCAS	26.07.2011	25.07.2013	aide aux archives	DSI	employé RMCAS aux archives

11. Mobilité départementale

Le pouvoir judiciaire continue à collaborer avec l'administration cantonale en matière de mobilité, nonobstant les changements intervenus en juin 2010, à l'entrée en vigueur de la loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire. Le personnel du pouvoir judiciaire étant sorti de l'administration cantonale à cette date, la collaboration intervient désormais dans un cadre non contraignant pour les deux entités. Le transfert au sens strict du terme a disparu et l'accueil d'un collaborateur provenant de l'administration cantonale dans le cadre d'un recrutement implique cas échéant la perte du statut de fonctionnaire.

Exemple du maintien de la collaboration entre le pouvoir judiciaire et les départements, deux collaboratrices du DARES viennent d'être engagées par le pouvoir judiciaire ensuite d'un transfert de compétences entre ce département et une juridiction du pouvoir judiciaire. Un processus de recrutement ad hoc a été mis en place pour permettre aux deux intéressées et au pouvoir judiciaire de vérifier l'adéquation de leur profil avec les postes proposés.

12. Effectif détaillé

Effectif selon budget 2012 évolué			
	Catégorie	ETP	Commentaires
a1	Personnel fixe	495.05	
a2	Magistrats de carrière	126.00	
b	Agent spécialisé	0.40	
c	Emplois en formation	-	
d	Apprentis	3.00	
e	Civilistes et autres stagiaires	11.5	Avocats-stagiaires

* * *

ANNEXE 9

COUR DES COMPTES
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COUR DES COMPTES
Rue du XXXI-Décembre 8
Case postale 3159
1211 Genève 3
Tél.: +41 (0)22 388 77 90
Fax: +41 (0)22 388 77 99
Internet: www.ge.ch/cdc

Madame
Anne EMERY TORRACINTA
Présidente de la Commission
des finances du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 3 octobre 2012

Examen du projet de budget 2013 – Questions transversales

Madame la Présidente,

Nous accusons réception de votre courrier du 2 octobre écoulé qui a retenu toute notre attention. Nous y répondons comme suit.

1. Totalité des avantages en nature ou en espèces

Aucune indemnité venant s'additionner au traitement n'est versée à la Cour, tant en ce qui concerne les magistrats que les collaborateurs, hormis un montant de 7'543 F au PB 2013 pour les allocations de naissance (application par analogie de la LTrait) et la participation de l'Etat à l'abonnement TPG (application par analogie de la décision du Conseil d'Etat relative au plan de mobilité de l'administration).

2. Subventions

Aucune subvention n'a été reçue ni versée par la Cour des comptes depuis sa création en 2007 et jusqu'à ce jour.

3. Heures supplémentaires

Il n'y a pas d'heures supplémentaires à la Cour des comptes. Chaque collaborateur remplit quotidiennement un décompte horaire des prestations effectuées. Les décomptes d'heures doivent être équilibrés sur une base mensuelle afin d'éviter la création d'heures supplémentaires ou d'heures à rattraper.

COUR DES COMPTES
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

4. Absentéisme et taux de rotation

Compte tenu du caractère détaillé de notre réponse permettant d'identifier facilement la personne concernée en raison de notre faible effectif, nous vous prions de ne pas rendre public ce tableau d'absentéisme et sa note en raison d'un risque sur le plan de la protection de la personnalité.

Taux d'absentéisme (méthode OPE)	**2011**	**Jan-juin 2012**
Cadres supérieurs (magistrats, directeurs d'audit)	2.7%	0.0%
Cadres intermédiaires (directeurs adjoints, auditeurs senior, auditeurs confirmés)	1.2%	2.0%
Employés (auditeurs, assistante administrative) *[voir NOTE]*	8.5%	49.5%
Total	**2.3%**	**4.5%**

NOTE : La tranche « employés » ne concerne qu'une seule personne qui a dû subir deux opérations chirurgicales (maladie), ce qui l'a empêché de travailler pendant 6 semaines en 2011 et 8 semaines en 2012. Hors cette personne le taux total est de **1.9%** en 2011 et **1.1%** en 2012.

Taux de rotation (méthode OPE)	**2011**	**Jan-juin 2012**
Cadres supérieurs (magistrats, directeurs d'audit) : *Rotation d'un magistrat et d'un directeur en 2011*	33%	0%
Cadres intermédiaires (directeurs adjoints, auditeurs senior, auditeurs confirmés) : *Rotation d'un auditeur senior en 2011 et en 2012 (sortie en mars 2012, entrée en juillet 2012)*	13%	6%
Employés (auditeurs, assistante administrative) : *pas de rotation*	0%	0%
Total	**20%**	**3%**

5. PLEND

Aucun bénéficiaire de PLEND en 2012 à la Cour des comptes.

COUR DES COMPTES
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

6. Etats-majors

Il n'y a pas d'état-major en tant que tel à la Cour des comptes. Cette tâche est directement assurée par les magistrats et l'assistante administrative, et intègre également les tâches dites de « back office ». L'état-major se définirait donc ainsi à la Cour des comptes : supervision, finance, RH, informatique, logistique (y compris les tâches de communication) et contrôle interne.

Les informations chiffrées sont les suivantes, en précisant que la Cour des comptes n'emploie pas de chargés de mission ou fonction apparentée :

	PB 2011	PB 2012	PB 2013
ETP « Etat-major / Back office »	1.75	1.75	1.75

7. Plans de mesures

Entité autonome et indépendante, la Cour des comptes n'est pas soumise aux plans de mesure du Conseil d'Etat. Elle a toutefois volontairement appliqué, lors des différents exercices budgétaires, la réduction prévue par l'administration cantonale pour les charges générales (nature 31), comme en témoigne l'évolution suivante :

CR 12.01.00.00	B 2007	B 2008	B 2009	B 2010	B 2011	B 2012	B 2013
Dépenses générales (31)	189'092	173'188	165'335	164'746	163'198	166'462	166'462

Variation totale 2013/2007 : - 12.0%

Variation annuelle moyenne : - 2.1%

8. Augmentation potentielle de l'horaire de travail

Ne s'applique pas à la Cour des comptes.

9. Projets stratégiques de développement

Ne s'applique pas à la Cour des comptes.

COUR DES COMPTES
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

10. Mesures d'insertion professionnelle

Il n'y a pas d'emplois temporaires cantonaux à la Cour des comptes, ni de places d'apprentissage en raison de la nature des missions.

11. Mobilité départementale

Ne s'applique pas à la Cour des comptes.

12. Effectifs détaillés

Voici le tableau demandé :

En ETP	PB 2012	PB 2013
a) Nombre de postes en ETP	15.6	15.6
b) Dont agents spécialisés	0	0
c) Dont emplois formation	0	0
d) Dont apprentis	0	0
e) Dont civilistes et autres stagiaires	0	0
Dont magistrats titulaires	*3*	*3*
Dont fonctionnaires	*1*	*0*
Dont collaborateurs de droit privé	*11.6*	*12.6*

Espérant avoir répondu à vos attentes et nous tenant à votre disposition pour tout complément, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Cour des comptes

Stanislas ZUIN, Président

ANNEXE 10

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Le Conseiller d'Etat

GRAND CONSEIL
reçu le 10 DEC. 2012

DF
CP 3860
1211 Genève 3

Madame Anne Emery-Torracinta
Présidente de la commission des finances
Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

N/réf. : DH/JA

Genève, le 10 décembre 2012

Concerne : Demande de compléments d'information aux réponses aux questions transversales

Madame la Présidente,

Afin de compléter la réponse à la question transversale qui porte sur la totalité des avantages en nature ou en espèce, j'ai le plaisir de vous transmettre les précisions suivantes :

- Les secrétaires généraux, les directeurs généraux et quelques cadres qui justifient d'un besoin impératif dans le cadre de leur activité professionnelle bénéficient d'un téléphone portable ainsi que de la couverture de leurs frais d'abonnement et de communication. Au total, 65 Iphones ont été distribués. Le coût s'élève à 104'000 francs par an.

- 585 personnes ont été vaccinées contre la grippe lors de la campagne de vaccination 2011 - 2012, ce qui a occasionné des frais de 17'577,75 francs.

- En 2011, la police a reçu au titre de paiement en faveur de la caisse maladie un montant total de 8'835'795 francs qui se répartit entre les cotisations, pour 7'012'479 francs, et les franchises et participation (Lpol) pour 1'823'316 francs.

Quant aux Iphones des policiers, le projet Ipol-mobile prévoit qu'ils composent l'équipement lié à l'activité de la police, tout comme la radio, l'arme de service et l'uniforme. Par conséquent, les 1500 Iphones et leurs abonnements, pour un coût de 550'000 francs par an, ne peuvent être considérés comme des indemnités ou des avantages en nature.

Vous trouverez dans l'annexe 1, la totalité des avantages en nature ou en espèce, basée sur les informations qui se trouvent dans le système de paie (SIRH). Le tableau qui vous avait déjà été transmis a été précisé au niveau des catégories de personnel bénéficiaire.

Enfin, l'annexe 2 détaille les indemnités des cadres supérieurs des classes 27 et plus (mentionnée en page 3 de l'annexe1) par politique publique.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma haute considération.

David Hiler

Annexes mentionnées

Question 1 - Totalité des avantages en nature ou en espèce

Annexe 1

La Commission des finances souhaiterait obtenir le détail, par politique publique, de l'ensemble des remises, casuels, indemnités (en nature ou en espèce) venant s'additionner au "traitement" (à entendre comme "salaire de base") en fonction des différentes catégories de personnel: fonctionnaires, employés, auxiliaires, agents spécialisés et personnel en formation.

Indemnités versées aux collaborateurs par le système de paie (SIRH) :

Libellé	Catégorie de personnel		A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement et énergie	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	Total
Indemnités	*Enseignement*		*12'401'021*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*57'025*	*0*	*0*	***12'458'046***
	Fonctions permanentes	Fonctionnaires	11'118'944													51'146			11'170'090
		Employés	1'219'383													5'591			1'224'975
	Fonctions non permanentes	Auxiliaires	62'694													288			62'982
	Police		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*19'765'782*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	***19'765'782***
	Fonctions permanentes	Fonctionnaires								18'843'622									18'843'622
		Employés								734'476									734'476
	Fonctions non permanentes	Agents spécialisés								187'685									187'685
	Déplacement - Transport		*423'053*	*59'762*	*20'156*	*8'480*	*6'544*	*71'591*	*186'121*	*267'858*	*49'599*	*105'371*	*21'849*	*12'392*	*55'380*	*25'306*	*35'162*	*568'929*	***1'917'554***
	Fonctions permanentes	Fonctionnaires	333'659	49'997	16'863	7'095	5'475	68'344	149'323	214'879	33'439	88'281	20'154	11'431	44'956	20'140	32'490	460'468	1'556'992
		Employés	48'427	6'340	2'138	900	694	1'333	20'769	6'049	8'200	9'752	1'199	680	3'687	2'903	1'245	58'407	172'722
	Fonctions non permanentes	Agents spécialisés	1'070					194	13'769	234		6'260				1'787	7	34'408	57'727
		Auxiliaires	10'485	3'425	1'155	486	375	1'720	2'212	44'100	1'960	1'057	496	281	1'347	333	552	8'706	78'691
		Personnel en formation	29'413						49	2'596		22			5'389	144	869	6'940	45'422
	Magistrats	Magistrats									6'000								6'000
	Téléphone - Telecom		*235'419*	*18'838*	*6'354*	*2'673*	*2'063*	*58'955*	*61'737*	*113'373*	*32'650*	*46'748*	*18'423*	*10'450*	*22'426*	*8'410*	*24'442*	*206'774*	***869'734***
	Fonctions permanentes	Fonctionnaires	208'090	16'505	5'567	2'342	1'807	50'451	51'690	98'844	6'200	39'477	17'655	10'014	20'671	7'080	21'342	176'704	734'439
		Employés	18'174	1'092	368	155	120	6'558	6'045	10'449	800	4'850	769	436	1'347	791	2'959	18'986	73'900
	Fonctions non permanentes	Agents spécialisés	2'841	266	90	38	29	1'288	3'809	2'330		2'127			18	492	51	9'821	23'200
		Auxiliaires	6'314	974	329	138	107	658	193	1'749	450	293			390	47	90	1'263	12'995
	Magistrats	Magistrats									25'200								25'200
	Autres indemnités		*5'324'057*	*384'179*	*129'577*	*54'517*	*42'070*	*572'045*	*359'782*	*6'423'981*	*539'531*	*281'531*	*184'728*	*104'777*	*268'525*	*67'150*	*327'164*	*1'636'766*	***16'700'380***
	Fonctions permanentes	Fonctionnaires	4'993'993	365'040	123'121	51'801	39'974	517'085	313'600	6'117'522	267'178	245'491	158'078	89'661	245'758	60'179	268'992	1'451'345	15'308'818
		Employés	90'678	7'093	2'392	1'006	777	33'115	37'529	272'215	14'351	25'063	26'099	14'803	21'099	4'989	46'429	149'676	747'315
	Fonctions non permanentes	Agents spécialisés	17'419					25	6'667	895		3'000			89	945	9'107	19'799	57'946
		Auxiliaires	221'967	12'047	4'063	1'709	1'319	21'808	1'987	32'899	12'627	7'978	551	312	1'353	1'037	2'598	15'673	339'928
		Personnel en formation						12		450					225		38	272	997
	Magistrats	Magistrats									245'375								245'375
	Total Indemnités		**18'383'550**	**462'778**	**156'087**	**65'671**	**50'677**	**702'591**	**607'640**	**26'570'994**	**621'780**	**433'650**	**225'000**	**127'619**	**346'330**	**157'892**	**386'768**	**2'412'469**	**51'711'497**
Heures supplémentaires	Fonctions permanentes	Fonctionnaires	1'433'647	103'892	35'041	14'743	11'377	436'186	275'466	9'751'521	237'758	155'781	79'476	45'079	130'495	41'235	371'869	1'183'633	14'307'197
		Employés	64'259	14'712	4'962	2'088	1'611	12'374	24'526	54'196	52'035	14'708	14'212	8'061	14'562	3'345	21'301	91'728	398'679
	Fonctions non permanentes	Agents spécialisés	15'077	2'270	765	322	249	2'484	16'634	5'836	2'811	8'274			1'043	2'197	6'323	45'499	109'784
		Auxiliaires	4'487	654	221	93	72	108	496	3'753	920	223			532	85	28'696	10'768	51'108
	Magistrats	Magistrats									663								663
	Total Heures supplémentaires		**1'517'471**	**121'527**	**40'989**	**17'245**	**13'308**	**451'153**	**317'122**	**9'815'306**	**294'187**	**178'986**	**93'688**	**53'140**	**146'632**	**46'862**	**428'189**	**1'331'628**	**14'867'431**
Débours	Fonctions permanentes	Fonctionnaires						199'883	36'529	4'099'064		35'164			4'467	4'052	27'990	187'515	4'594'665
		Employés						2'912	201	23'294		805					205	1'276	28'693
	Fonctions non permanentes	Auxiliaires	132					4'031	384	986		1'543				1	119	1'560	8'756
		Personnel en formation								4'612					9'573		1'543	11'272	27'000
	Magistrats	Magistrats									1'494								1'494
	Total Débours		**132**	**0**	**0**	**0**	**0**	**206'826**	**37'114**	**4'127'955**	**1'494**	**37'512**	**0**	**0**	**14'041**	**4'053**	**29'857**	**201'623**	**4'660'607**
	Total		**19'901'152**	**584'305**	**197'076**	**82'916**	**63'986**	**1'360'569**	**961'877**	**40'514'255**	**917'462**	**650'148**	**318'688**	**180'759**	**507'003**	**208'807**	**844'814**	**3'945'720**	**71'239'534**

Détail des indemnités payées

Enseignement	***12'458'046***
Indemnité de maître de classe	7'930'342
Indemnité décanat	1'748'404
Indemnité de maître adjoint de direction	657'674
Indemnité de responsable d'institution DI	433'868
Indemnité de formation IFFP	428'348
Indemnité de chef laboratoire	358'631
Indemnité de mission spécifique	330'491
Indemnité de chargé de mission	148'744
Indemnité de maître de méthodologie MM	131'902
Indemnité de chef d'atelier	130'202
Indemnité de chef de fabrication	57'415
Indemnité de chef de culture	53'982
Indemnité de responsable formation	27'246
Indemnité de coordination	20'800
Police	***19'765'782***
Indemnité pour risques inhérents à la fonction	19'133'397
Indemnité contextuelle surpopulation	546'067
Indemnité pour chien	76'601
Indemnité service accidents (expertises)	9'718
Déplacement - Transport	***1'917'554***
Indemnité forfaitaire auto / moto	1'069'323
Abonnement TPG	696'186
Indemnité d'éloignement	97'254
Indemnité de déplacements, transports, parkings	54'791
Téléphone - Télécom	***869'734***
Indemnité de téléphone	863'045
Indemnité pour port de pager	6'689

Détail des indemnités payées (suite)

Autres indemnités	***16'700'380***
Indemnité pour horaire irrégulier, nuits, unités, allocation	5'103'226
Prime de départ (double traitement départ retraite, Plend)	3'674'367
Indemnité cadre supérieur (cl 27 et plus)	2'362'840
Prime 25 et 30 ans de service (Gratification)	1'426'000
Indemnités diverses	1'021'516
Indemnité de remplacement dans une fonction supérieure	950'113
Indemnité langues étrangères (connaissances linguistiques)	691'000
Prime de naissance (allocation de naissance)	297'600
Travaux spéciaux pénibles	202'918
Indemnité Super-U	201'166
Indemnité de piquet	183'777
Indemnité habillement, vêtement et uniforme	113'861
Indemnité d'inconvénients de service	104'808
Frais de représentation	97'289
Indemnité de chef de groupe	88'512
Indemnité de vice présidence	73'198
Indemnité de présidence	72'612
Indemnité de port d'armes	21'500
Heures de chauffeur polyvalent	8'988
Indemnité de permanence	2'800
Indemnité de terrain	2'289
Total Indemnités	**51'711'497**
Heures supplémentaires	11'206'746
Prime heures supplémentaires des cadres supérieurs 2% et 3%	2'984'590
Bureau horaires (planning horaire des enseignants)	676'096
Total Heures supplémentaires	**14'867'431**
Débours / collations / repas	4'660'607
Total Débours	**4'660'607**
	71'239'534

Annexe 2

Indemnités des cadres supérieurs des classes 27 et plus par politique publique

	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement et énergie	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	**Total**
Fonctionnaires	396'682.14	96'936.75	32'695.01	13'755.87	10'615.25	90'276.43	87'404.48	343'275.30	73'537.95	66'724.83	85'503.05	48'497.11	103'213.57	12'183.01	124'065.38	423'763.06	**2'009'129.20**
Employés	40'927.32					9'984.22	22'122.12	28'471.99	12'752.10	13'148.37	21'673.07	12'292.91	19'443.53	2'941.48	19'731.39	91'926.45	**295'414.95**
Agents spécialisés	17'419.41						3'911.67			1'760.36				588.22		10'040.54	**33'720.20**
Magistrats									24'575.65								**24'575.65**
Total	**455'028.87**	**96'936.75**	**32'695.01**	**13'755.87**	**10'615.25**	**100'260.65**	**113'438.26**	**371'747.29**	**110'865.70**	**81'633.56**	**107'176.12**	**60'790.02**	**122'657.10**	**15'712.70**	**143'796.78**	**525'730.05**	**2'362'840.00**

ANNEXE 11

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 19 décembre 2012

Le Conseil d'Etat

10500-2012

Madame Anne Emery-Torracinta
Présidente de la commission des finances
Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Concerne : Demande de compléments d'information aux réponses aux questions transversales

Madame la Présidente,

En réponse à votre lettre du 7 décembre dernier, nous avons le plaisir de vous transmettre les compléments de réponses souhaités aux questions transversales.

Vous trouverez en annexe les précisions que vous avez demandées aux entités auditionnées par votre commission sur "l'ensemble des remises, casuels ou indemnités venant s'additionner au traitement en fonction des différentes catégories : fonctionnaires, employés, auxiliaires, agents spécialisés et personnel en formation".

En ce qui concerne la gestion du patrimoine administratif, le tableau ci-dessous présente le nombre d'équivalents temps plein (ETP) consacré au sein de chaque département à la logistique immobilière et à la relation avec l'office des bâtiments (OBA), en termes de gestion des locaux.

De manière générale, il convient de préciser que les responsables de logistique et certains cadres au sein du département sont impliqués. Ils agissent en tant que représentants des utilisateurs des bâtiments. Leur mission implique de veiller à l'attribution des locaux, aux déménagements, aux demandes et suivis de travaux, aux aménagements, à la mise à jour de données et enfin à assurer le lien avec l'OBA.

Départements	Nombre d'ETP
CHA	0.5
DARES	0.4
DF	0.8
DIME	0.5
DIP	4.5
DS	3
DSE	1
DU	1.2
Total	**11.9**

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Il convient d'abord de préciser que le terme de "logistique immobilière" ne recouvre pas la même réalité à la direction de la logistique (DLOG) que dans les unités logistiques des autres départements. En effet, la gestion des déménagements entre bureaux et de l'entretien courant est assurée directement par chaque entité au DIP.

Quant à la DLOG, elle assure des prestations spécifiques qui se trouvent en amont de celles fournies par l'OBA. Ces prestations concernent environ un million de m2 bruts de surfaces, répartis sur plus de 200 sites géographiques distincts. Elle est l'unique interlocuteur de l'OBA pour tout ce qui concerne les demandes de travaux ou de surfaces supplémentaires.

Compte tenu de la taille du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et de ses activités multiples, il est indispensable qu'il existe une direction de la logistique, au sein même du département, afin de traiter les demandes des directions générales des différents ordres d'enseignement et de l'enseignement spécialisé (OMP).

Pour répondre à leurs besoins, la DLOG doit posséder une bonne connaissance de l'évolution des programmes d'enseignement, des besoins spécifiques en termes d'infrastructures pédagogiques et, de façon plus générale, de la volonté politique qui sous-tend l'évolution des formations et des prestations offertes aux citoyens. Celles-ci ont des conséquences directes pour une population d'élèves, dont le nombre total s'élevait à plus de 70'000 à la rentrée 2012.

Le fait de recenser toutes les demandes de travaux et de locaux permet à la DLOG de les prioriser et de s'assurer qu'elles sont traitées de manière équitable. Dans le cadre de la planification des bâtiments scolaires, la directrice de la logistique assure aussi un suivi des demandes du DIP, en coordination avec l'Office de l'urbanisme et les communes genevoises. Elle émet des préavis dans le cadre des enquêtes techniques (PLQ modifications de zones) et des autorisations de construire.

Depuis deux ans, les attributions de la DLOG se sont encore élargies, pour inclure au secteur bâtiments une dimension logistique (dossiers transversaux et restauration scolaire) et sécurité (prévention des risques et évaluation des besoins en cas de projets spécifiques, par exemple laboratoires de sciences). Les trois secteurs sont interdépendants et leur fonctionnement au sein de la même entité suit une logique organisationnelle qui permet de répondre de façon cohérente à tous les besoins du DIP en termes de logistique.

Le secteur bâtiments est composé d'un responsable, de trois architectes et d'un dessinateur, pour un total de **4.5 ETP**.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces compléments de réponses et vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Le président :

Anja Wyden Guelpa Charles Beer

Annexe mentionnée

Annexe

Courrier du Conseil d'Etat à la Commission des finances concernant le projet de budget 2013 - questions transversales

Réponses des entités auditionnées

HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE
Direction des ressources humaines
Service rémunération et assurances sociales

HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève

TABLEAU RECAPITULATIF DES DIVERSES COMPENSATIONS AU SEIN DES HUG

Rubrique	Rubriques de paie	Montant valeur en CHF	Fréquence	Nbre personnes	Montants francs totaux année 2011
960	Abonnement TPG	contribution employeur à l'abbonnement TPG selon le type d'abonnement	A la demande	1910	595'000
162	Activité de jour planifiée moins de 4h médecin adjoint	150.00	Forfait	5	5'000
163	Activité de jour planifiée plus de 4h médecin adjoint	300.00	Forfait	4	2'000
160	Activité nuit planifiée moins de 4h médecin adjoint	150.00	Forfait	6	8'000
161	Activité nuit planifiée plus de 4h médecin adjoint	300.00	Forfait	7	9'000
303	Allocation de responsabilité	153.80	Mensuelle	90	100'000
311	Base hélicoptère des HUG	15% cl. 12-00 859.55	Mensuelle	6	60'000
135	Compensation immédiate	diff. ancienne grille et nouvelle grille	Mensuelle	2079	3'400'000
	Compensation pour travail de nuit	15% en temps	Dès le 01.07.03		
446	Compensation pour travail de nuit	Entre1 et 25 nuits = 25% du tarif horaire. Dès 26 nuits = 10% en temps entre 23h00 et 06h00	Versé en février de chaque année	474	410'000
134	Compensation temporaire	diff. ancienne grille et nouvelle grille	Mensuelle	433	220'000
	DEPT EXPLOITATION - INTERVENTIONS				
	Déplacement	0.70	Km		
668	Déplacement sur intervention	125% 150% 200%	Horaire Horaire Horaire	747	300'000
	Compensation de nuits (19h00-06h00)+S/D+JF	7.55	Horaire		
	Frais de déplacements en dehors du canton de Genève				
	Classes 23 et plus				
	. billet de train (demi-tarif)	1ère classe			
6319	. demi-journée avec repas s/justif.	40.00	Repas	823	590'000
	. journée avec deux repas s/justif.	40.00	Repas		
	. nuit avec petit déjeuner	justificatifs			
	Classes jusqu'à la cl. 22				
	. billet de train (demi-tarif)	2ème classe			
	. demi-journée avec repas s/justif.	40.00	Repas		
	. journée avec deux repas s/justif.	40.00	Repas		
	. nuit avec petit déjeuner	justificatifs			

HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE
Direction des ressources humaines
Service rémunération et assurances sociales

HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève

TABLEAU RECAPITULATIF DES DIVERSES COMPENSATIONS AU SEIN DES HUG

Rubrique	Rubriques de paie	Montant valeur en CHF	Fréquence	Nbre personnes	Montants francs totaux année 2011
668	Frais de parking	justificatifs			cf rubrique 668
668	Frais kilométriques	0.70	Km		cf rubrique 668
342	Heures pour travail supplémentaire	horaire majoré de 25%	Mensuelle	778	3'640'000
105	Heures supplémentaires	horaire	A la demande	169	520'000
310	Inconvénients de service (indemnité dite prime de gériatrie)	CHF 2.25/ aides-soignantes CHF 3.55 autre personnel soignant	Horaire	1033	4'710'000
414	Indemnité de déplacement	70.00	Mensuelle	35	130'000
450	Indemnité de suppléance	500.00	Mensuelle	19	120'000
305	Indemnité de téléphone	19.00	Mensuelle	4	608
405	Indemnité forfaitaire médecins clientèle privée	variable	Mensuelle	90	3'970'000
307	Indemnité inconvénient de service milieu carcéral pour infirmières, aides soignantes, sociothérapeutes, adjointe à la directrice du centre Pâquerette	572.90	Mensuelle	70	340'000
313	Indemnité maître d'apprentissage	153.80	Mensuelle	23	20'000
304	Indemnité pour connaissances linguistiques Pour une langue étrangère niveau 1 Pour deux langues étrangères niveau 1 Pour une langue étrangère niveau 2 Pour deux langues étrangères niveau 2	 67.30 134.60 134.60 269.20	 Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle	72	70'000
308	Indemnité pour double formation	134.60	Mensuelle	70	90'000
302	Indemnité pour inconvénient de fonction	307.60	Mensuelle	110	300'000
407	Indemnité pour intervention	7.55	Horaire	418	130'000
409	Indemnité pour travail jours fériés	7.55	Horaire	4116	560'000
650	Indemnité pour piquet à domicile Piquet Piquet à domicile Déplacement sur intervention Intervention y compris déplacement Comp. nuits (19h00-06h00)+S/D+JF	2.60 9 min/h ou 2.60/h 0,70 150% 7.55	Horaire Horaire Km Horaire Horaire	158	180'000

HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE
Direction des ressources humaines
Service rémunération et assurances sociales

HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève

TABLEAU RECAPITULATIF DES DIVERSES COMPENSATIONS AU SEIN DES HUG

Rubrique	Rubriques de paie	Montant valeur en CHF	Fréquence	Nbre personnes	Montants francs totaux année 2011
406	Indemnité pour service de nuit	7.55	Horaire	4663	11'830'000
401	Indemnité pour travaux spéciaux	3.55	Horaire	5	3'000
408	Indemnité pour travail le week-end	7.55	Horaire	4789	7'270'000
312	Indemnité praticien formateur	153.80	4 fois/an	187	120'000
425	Indemnité spécifique EPM	226.70 cl. 4 à 8 170.05 cl. 9 à 11 113.35 cl.12 à 15	Mensuelle Mensuelle Mensuelle	5581	10'855'630
151	Intervention de moins de 3 heures (médecins)	240.00	Forfait	156	520'000
153	Intervention de plus de 6 heures (médecins)	480.00	Forfait	62	170'000
152	Intervention entre 3 et 6 heures (médecins)	480.00	Forfait	138	560'000
444	Intervention médecin assistant extraordinaire de jour	48.45	Jour		rubrique non activée en 2011
445	Intervention médecin assistant extraordinaire de nuit	81.95	Nuit		rubrique non activée en 2011
153	Intervention/nb d'heures au-delà de 6 heures (médecins)	Horaire majoré de 50%			cf rubrique 153
659	Ménage (allocation)	25.00	Mensuelle	1	300
413	Piquet de nuit (à domicile) médecins	40.00 60.00	Nuit Nuit	692	640'000
150	Piquet par période de 12 heures médecin adjoint	60.00	Forfait	206	910'000
412	Piquet week-end et jours fériés (à domicile)	25.00	Jour	641	110'000
413	Piquet week-end et jours fériés (à domicile)	35.00	Jour		cf rubrique 413
301	Pompier d'entreprise	76.90	Mensuelle	51	50'000
601	Prime 25/30/40 ans de service	2000.00	25 , 30 ou 40 ans d'activité	303	630'000
115	Prime compensatoire heures supplémentaires pour cadres supérieurs	entre 100 et 200h =2% plus de 200h = 3 % du traitement de base annuel y.c. prime cadres + compensation immédiate ou temporaire	En décembre	709	3'330'000
501	Prime de naissance	500.00	Par naissance	292	154'000

HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE
Direction des ressources humaines
Service rémunération et assurances sociales

HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève

TABLEAU RECAPITULATIF DES DIVERSES COMPENSATIONS AU SEIN DES HUG

Rubrique	Rubriques de paie	Montant valeur en CHF	Fréquence	Nbre personnes	Montants francs totaux année 2011
137	Prime des cadres supérieurs classe 27 et +	8.3% du traitement de base	Mensuelle	245	3'500'000
400	Remplacement dans une fonction supérieure	différence entre les traitements minimuns des fonctions concernées	Mensuelle	59	310'000
667	Repas - logements hors canton	riable dans le cadre du règlem	Repas	199	15'000
416	Repas (canton GE)	30.00 maximum	Repas		rubrique non activée en 2011
502	Retraite (allocation de départ)	raitement y.c. compensation m	Mois départ	184	1'300'000
131	Sixième semaine de vacances	2% du traitement annuel de base y.c. prime cadres + compensation immédiate ou	En décembre	170	620'000

imad – Direction générale
Avenue Cardinal-Mermillod 36
CP 1731 – 1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
(DARES)
Mme Michèle RIGHETTI
Secrétaire générale
Case postale 3984
1211 Genève 3

Date : 12 décembre 2012
Concerne : Examen du PB 2013 bis – complément aux questions transversales de la commission des finances
Contact : Alain Decosterd - tél. 022 420 20 33 - fax 022 420 20 81 - alain.decosterd@fsasd.ch

Madame la Secrétaire générale
Chère Madame,

Conformément à votre mail du 10 courant nous vous faisons parvenir les informations complémentaires suivantes dans le cadre de l'examen du projet de budget 2013 bis d'**imad**.

Total des avantages en nature ou en espèces

En premier lieu, vous trouverez ci-dessous le tableau identifiant les indemnités versées et fourni dans le cadre de notre précédent courrier traitant des questions transversales. L'information concernant le nombre de collaborateurs concernés est jointe à celui-ci.

	Comptes 2011 (en francs)	Nombre de collaborateurs
Indemnités de déplacement (articles 56 et 57 CCT sur base B 5 15.24)	1'421'921,-	667
Indemnités liées aux contraintes horaires et débours divers (article 12 CCT et loi sur le travail)	2'014'607,-	1547
Primes octroyées selon la LPAC [1] (articles 20, 21 et 23 B 5.15)	322'186,-	118
Indemnités aux cadres supérieurs dès la classe 27 exerçant des responsabilités hiérarchiques (article 23A B5.15)	78'925,-	7
Total	**3'837'638,-**	

[1] Primes de naissance, allocation de retraite, etc.

En complément, s'agissant d'un état de situation sur la base des comptes 2011, rappelons que la FSASD, de par son statut de fondation de droit privé, ne connaît que le statut d'employé et non ceux de fonctionnaires, agents spécialisés ou auxiliaire.

Il faut également souligner que les indemnités de déplacement ainsi que celles liées aux contraintes horaires concernent en très grande majorité le personnel de terrain œuvrant dans le cadre de leurs activités courantes auprès de la clientèle à domicile.

Quant aux débours divers ainsi qu'aux primes octroyées selon la LPAC (appliquée par analogie pour la période considérée), le champ matériel d'application concerne l'ensemble des collaborateurs de l'institution selon les règles d'octroi précisées dans les dispositions légales mentionnées.

Concernant les questions plus spécifiques sur des avantages en nature en lien avec différents types d'indemnités, nous vous transmettons les chiffres ci-dessous. Nous tenons toutefois à vous faire part des précisions suivantes :

- Les avantages en nature en lien avec les abonnements de téléphonie ainsi que ceux concernant les transports sont en grande majorité en lien direct avec les déplacements liés à la délivrance des prestations à domicile.

  Dans le premier cas, il est utile de se rappeler l'exposé des motifs du projet de loi n°10063 qui indique les tenants et les aboutissants de la mise à disposition d'outils nomades pour le personnel se déplaçant. Dans la communication de la FSASD au DARES du 23 avril 2012 (en page 3 et 4), il a aussi été clairement mis en évidence les tendances aux améliorations générées par le déploiement de l'organisation nomade métier, à savoir :

  - **gain de temps clients** : le personnel dispose en tout temps des outils lui permettant de maximiser les prestations en présence du client ; les temps d'organisation et administratifs, en conséquence, ont pu être réduits, réaffectant du temps auprès de la clientèle ;

  - **qualité** : l'outil d'évaluation RAI (resident assessment instrument) associé à l'utilisation d'un outil mobile permet aux professionnels d'évaluer au « lit du patient » les besoins requis, qui permet ensuite d'affecter les ressources et la planification nécessaires y relatives ;

  - **simplification des processus** : les multiples saisies sont évitées et les transmissions ciblées des données cliniques sont fortement améliorées ;

  - **réduction des temps de déplacements** : les déplacements de type administratif dans les centres et antennes ont été diminués par la gestion administrative embarquée sur les outils mobiles.

  Ainsi, pour toutes ces raisons professionnelles, chaque collaborateur de terrain possède un smartphone (voire un netbook) lui permettant de réaliser son travail en regard des améliorations notées supra. Exprimé autrement, des frais représentés pas les abonnements de téléphonie mobile sont en lien direct avec la prestation délivrée. Pour le surplus, d'éventuels usage à titre privé sont d'une part limité par des contraintes techniques (impossibilité d'appeler à l'étranger ou hors de Genève) et par des contrôles mensuels effectués a posteriori par la hiérarchique en listant les frais de communication engendrés.

Pour ce qui concerne les déplacements, la FSASD déploie depuis 2006 un plan de mobilité favorisant les déplacements professionnels éco-compatibles, notamment les déplacements en transports publics. Dans ce cadre, la FSASD agit en conformité avec les mesures d'incitation de l'Etat en regard de la prise en charge de la moitié de l'abonnement annuel d'Unireso.

- Aucun financement de primes ou de franchises d'assurances maladie n'est octroyé au sein de l'institution ;

- Comme mentionné dans notre courrier du 23 avril 2011 cité, les cartes d'accès au parking du centre administratif de Carouge (pas de place réservée) sont facturées selon un tarif unique de F 80,- par mois la place. Ce tarif représente le coût moyen réel de location des places. Aucune place de parking gratuite n'est à disposition des collaborateurs. Des cartes d'accès pour les véhicules professionnels de la FSASD sont à disposition des équipes de maintien à domicile dans le cadre du plan de mobilité.

	Comptes 2011 (en francs)	**Nombre de collaborateurs**
Abonnements de téléphonie mobile[2] (montant total des dépenses de l'institution)	385'055,-	Non déterminé
Abonnements TPG (participation de l'institution)	143'688,-	599
Primes ou franchises d'assurance maladie	0,-	0
Financement des parkings	0,-	0

Enfin, aucun autre avantage en nature n'est identifié au sein de l'institution.

Nous demeurons à votre disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin et vous présentons nos salutations les meilleures.

Marie Da Roxa
Directrice générale

Alain Decosterd
Directeur des finances

Copies : M. Adrien Bron, directeur général de la santé (DARES)
M. Bernard Pagella, secrétaire général adjoint (DARES)
M. Dominique Ritter, directeur financier (DARES)
M. Peter Mosimann, secrétaire général (FSASD)

[2] Avec le déploiement des outils nomades métiers, les charges en lien avec la téléphonie mobile augmentent substantiellement.

Fondation pour les Terrains Industriels

Indemnités et avantages servis aux collaborateurs (années 2011) - Complément à la réponse du 15 octobre 2012)

Catégorie	Niveau hiérarchique	1. Cadeaux de départ selon pratique historique		2. Remboursement des frais effectifs de déplacements (km et parking) selon Règlement FER-Genève		3. Frais forfaitaires de représentation selon Règlement FER-Genève		4. Frais forfaitaires de déplacement (véhicules ou 1/2 abonnement PG) selon contrat de travail		5. Frais effectifs de téléphones portables professionnels (abonnement et communications)		6. Mise à disposition d'un véhicule professionnel. Participation véhicule privé selon contrat de salaire		7. Cotisation AANP prise en charge par l'employeur (50%) selon contrat de travail		8. Cotisation LAA pour prestations complémentaires prise en charge par l'employeur (100%) selon contrat de travail	
		Nombre	CHF	Nombre	CHF	Nombre	CHF	Nombre	CHF	Nombre	CHF	Nombre	CHF	Nombre	CHF	Nombre	CHF
Administrateurs	Conseils de fondation															16	46
Employés	Employés			2	895			1	750	1	186			14	4'429	14	1'931
	Cadres			1	865					3	1'971	2	4'378	6	3'373	6	1'628
	Cadres supérieurs	1	4'000	1	50	2	10'770	5	9'590	4	4'093			5	2'945	5	2'434
Total général		1	4'000	4	1'810	2	10'770	6	10'340	8	6'250	2	4'378	25	10'747	41	6'039

NB: Aucune participation n'est versée pour les primes ou les franchises d'assurance-maladie

Hospice général
Direction générale
Cours de Rive 12
Case postale 3360
1211 Genève 3

Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Téléphone 022 420 51 14
Télécopie 022 420 51 29
http://www.hg-ge.ch

Madame
Isabel Rochat
Conseillère d'Etat en charge du
Département de la solidarité et de
l'emploi (DSE)
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3952
1211 Genève 3

N/Réf : BLV/cse/242

Genève, le 13 décembre 2012

Concerne : Examen du projet de budget 2013 par la Commission des finances du Grand Conseil
Questions complémentaires

Madame la Conseillère d'Etat,
Chère Madame,

Suite à l'audition du 5 décembre 2012 de l'Hospice général au sujet du projet de budget 2013 de notre institution, je vous fais part, ci-après, des réponses aux questions complémentaires posées par la Commission des finances :

Prestations en nature ou en espèces

Au 30 septembre 2012, les avantages en nature ou en espèces alloués aux collaborateurs de l'Hospice général sont détaillés, par politique publique, comme suit :

Prestations en espèces

C03 - mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

		Fonctionnaire	Empl.-Per. Probatoire	Auxiliaire	Stagiaire	TOTAL
2047	PARTICIP. EMPLOYEUR ABO TPG/CFF	31'333	5'800	4'600	-	41'733
304	INDEMNITE LANGUE ETRANGERE	12'739	179	90	-	13'008
305	INDEMNITE DE TELEPHONE	48'800	6'833	233	-	55'867
400	REMPLACEMENT FONCTION SUPERIEURE	23'503	3'243	-	-	26'746
406+408+412	INDEMNITE SERVICE SOIR/NUIT, WEEK-END, PIQUETS	51'923	3'415	-	76	55'414
414	INDEMNITE DE DEPLACEMENT/TRANSPORT	34'475	5'396	-	-	39'871
4150	FORFAIT FRAIS DE REPRESENTATION	10'180	-	-	-	10'180
4151	INDEMNITE USURE VETEMENTS	1'425	58	50	-	1'533
421	REMBOURSEMENT DE LUNETTES	7'615	507	1'700	-	9'822
501	PRIME DE NAISSANCE	7'667	1'333	-	-	9'000
601	PRIME 25 & 30 ANS DE SERVICE	14'667	-	-	-	14'667
TOTAL		244'326	26'766	6'673	76	277'841

C05 - actions en matière d'asile et de migration

		Fonctionnaire	Empl. Par Prestataire	Auxiliaire	Stagiaire	TOTAL
2047	PARTICIP. EMPLOYEUR ABO TPG/CFF	15'667	2'900	2'300	-	20'867
304	INDEMNITE LANGUE ETRANGERE	6'369	90	45	-	6'504
305	INDEMNITE DE TELEPHONE	24'400	3'417	117	-	27'933
400	REMPLACEMENT FONCTION SUPERIEURE	11'752	1'622	-	-	13'373
406+408+412	INDEMNITE SERVICE SOIR/NUIT, WEEK-END, PIQUETS	25'961	1'708	-	38	27'707
414	INDEMNITE DE DEPLACEMENT/TRANSPORT	17'237	2'698	-	-	19'935
4150	FORFAIT FRAIS DE REPRESENTATION	5'090	-	-	-	5'090
4151	INDEMNITE USURE VETEMENTS	713	29	25	-	767
421	REMBOURSEMENT DE LUNETTES	3'808	253	850	-	4'911
501	PRIME DE NAISSANCE	3'833	667	-	-	4'500
601	PRIME 25 & 30 ANS DE SERVICE	7'333	-	-	-	7'333
TOTAL		122'168	13'383	3'337	38	138'920

Prestations en nature

En outre, l'Hospice général dispose de 69 places de parking. Sur ces 69 places :

- 36 sont mises à disposition gratuitement aux collaborateurs à mobilité réduite ou au personnel dont le métier impose une mobilité importante ;
- 33 sont louées aux collaborateurs de l'Hospice général. Ces places sont louées entre CHF 125.- et CHF 150.- par mois.

Indemnité annuelle accordée aux cadres dès la classe 27 et exerçant des responsabilités hiérarchiques (B5 15, article 23a)

En 2011, 7 cadres supérieurs ont bénéficié de cette indemnité, pour un montant total de CHF 105'997.-.

Rémunération du Conseil d'administration

Pour la législature 2012-2014, les éléments de rémunération du Conseil d'administration sont fixés par arrêté du Conseil d'Etat, comme suit :

Président	
Indemnité de base	120'000
Jetons de présence	-
Rémunération provenant d'identités tierces	-
Total Président	**120'000**
Taux d'activité du Président (au sein de l'Hospice général)	35 %
Taux d'activité du Président (entités tierces)	-
Equivalent rémunération du Président à 100 %	342'857
Vice-président	
Indemnité de base	7'500
Jetons de présence, par séance	500
Membre du Conseil d'administration	
Indemnité de base	5'000
Jetons de présence, par séance	500

En 2011, Les revenus bruts du Conseil d'administration (hors représentants du personnel et du département de la solidarité et de l'emploi, non rémunérés) ont représenté CHF 205'000.- (chiffre publié dans le rapport annuel de l'Hospice général).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous-même ou la Commission des finances souhaiterait obtenir.

En vous souhaitant bonne réception de ce pli, je vous prie de croire, Madame la Conseillère d'Etat, chère Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bertrand Levrat
Directeur général

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
RECTORAT

Le Recteur
Professeur Jean-Dominique Vassalli
Ligne directe : 022 379 75 13
Jean-Dominique.Vassalli@unige.ch

Monsieur Aldo MAFFIA
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Direction des finances
Case postale 3925
1211 GENEVE 3
Distribution interne : A104ER/DIRFIN

Genève, le 12 décembre 2012

Concerne : Examen du projet de budget 2013 - question transversale

Monsieur le Directeur,

Je me réfère à votre requête complémentaire du 10 décembre 2012 au sujet des avantages en nature ou en espèce.

Pour mémoire, l'Université enregistre un cas dont le parking est remboursé par ses soins au vu de l'usage professionnel de l'utilisation d'un véhicule privé.

Considération prise de mon courrier du 17 octobre dernier, je réitère le fait que le recensement d'avantage en nature ou en espèce n'est pas effectué à l'Université. En effet, toutes les indemnités figurent sur la fiche de salaire des collaborateurs, notamment les indemnités TPG, langues, naissances, retraite, fidélité, téléphone. Cela étant précisé, il m'est possible d'indiquer que l'indemnité :

- ✓ de télécommunications représente un montant de CHF 48'600.-- pour l'année 2012,
- ✓ de TPG représente un montant de CHF 201'400.-- à ce jour pour l'année 2012.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Dominique VASSALLI

Copies à : Mme Vrbica Ivana, secrétaire générale adjointe, Unité d'enseignement supérieur, DIP
M. Yves Flückiger, vice-recteur, UniGe
M. Raphaël Ferrillo, directeur financier, UniGe

THE GRADUATE INSTITUTE | GENEVA

Examen du projet de budget 2013 – Questions transversales
Complément aux réponses données le 17 octobre 2012

1. **Totalité des avantages en nature ou en espèce**

   Avantage en nature ou en espèce ajouté au traitement (salaire de base) :
   Soutien à la mobilité douce : indemnité de CHF 200.00 par an pour l'achat d'un abonnement UNIRESO – 18 collaborateurs fixes ont bénéficié de ce soutien.

   L'Institut loue des parkings pour un coût total annuel en 2011 de CHF 75'177. Ces places sont mises gratuitement à la disposition du personnel fixe, de manière non nominative.

   Aucun autre avantage en nature ou en espèce n'est octroyé au personnel de l'Institut.

12 décembre 2012

Monique Nendaz
Directrice Financière

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

Chemin du Château-Bloch 10
CH-1219 Le Lignon

tél. +41 22 388 65 00
fax +41 22 388 65 59

secretariat@hesge.ch
www.hesge.ch

Le Lignon, le 17 décembre 2012

François Abbé-Decarroux
Directeur général

téléphone 022 / 388 65 05
courriel françois.abbe-decarroux@hesge.ch

Monsieur Aldo MAFFIA
Directeur
Service des subventions – Direction des Finances
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Case postale 3925
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
1211 Genève 3

Concerne : Projet de budget 2013 – questions transversales complémentaires de la Commission des finances du Grand Conseil

Monsieur le directeur,
Cher Monsieur,

En réponse à votre mail du 10 décembre 2012, vous trouverez ci-après les réponses aux questions transversales posées par la Commission des finances du Grand Conseil au Conseil d'Etat.

Indemnités en nature et en espèce en indiquant les avantages et les montants totaux déboursés pour chacun :

- Indemnité pour les cadres supérieurs en classe 27 et plus avec management, selon l'article 23A de la loi, LTrait, B5 15 = 8 personnes concernées (Total de 126'000 Frs hors charges patronales en 2012).
- Indemnité téléphonique de 50 Frs par mois selon l'ACE du 5 janvier 2010 = 71 personnes concernées à la HES-SO Genève (Total de 42'600 Frs en 2012).
- Nous ne remboursons pas d'abonnement téléphonique personnel.
- Nous ne remboursons aucune assurance maladie et nous payons aucune franchise pour notre personnel.
- Personne ne bénéficie du remboursement de son parking pour venir travailler.
- Une participation aux frais d'abonnement des transports publics est accordée selon les conditions fixées par l'administration de l'Etat de Genève (200 Frs par an pour les employé-e-s, fonctionnaires ou les auxiliaires en fonction de la durée du contrat de travail) = 155 personnes concernées en 2012 (Total de 31'000 Frs en 2012).
- Participation à hauteur de 30 Frs pour la vaccination de la grippe = 15 personnes concernées en 2012 (total de 450 Frs).
- Nous ne versons pas d'indemnité de frais de représentation.

SWISS UNIVERSITIES OF APPLIED SCIENCES AND ARTS

Hes·so GENÈVE Haute École Spécialisée de Suisse occidentale
Chemin du Château-Bloch 10
CH-1219 Le Lignon
tél. +41 22 388 65 00
fax +41 22 388 65 59
secretariat@hesge.ch
www.hesge.ch

EPT consacré à la logistique immobilière et à la relation avec l'Office des bâtiments, en termes de gestion des locaux :

Pour la HES-SO Genève, nous avons 1,4 EPT pour la relation avec l'Office des bâtiments du DIP et du DU et la gestion des bâtiments.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, cher Monsieur, mes meilleures salutations.

François Abbé-Decarroux

Copie : - Mme Ivana Vrbica, directrice, UES
- M. Philippe Treyer, directeur financier, HES-SO Genève

tpg

Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement
(DIME)
République et Canton de Genève
A l'att. de M. Vincent Mottet
Directeur Financier
Rue Henri-Fazy 2
Case postale 3918
1211 Genève 3

Finances & Gestion
Benjamin VINCENT
Directeur Finances & Gestion

T. +41 22 308 31 52
F. +41 22 308 34 00
vincent.b@tpg.ch

Grand-Lancy, le 13 décembre 2012

Notre référence : 135/BV/ag - GED N° 46582.

Objet : Examen du projet de budget 2013 - Questions transversales de la Commission des finances du Grand Conseil

Monsieur,

Conformément au courrier du Grand Conseil adressé au Conseil d'Etat le 7 décembre dernier, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-dessous, les éclaircissements demandés concernant la totalité des avantages en nature ou en espèces des employés figurant au budget 2013 des Transports Publics Genevois.

BASE BUDGET 2013		
Rubriques	Base	CHF
Primes statutaires et légales selon NI 83	NI 83 en annexe	7'800'000
Frais de l'assurance maladie pour les actifs	90CHF/mois par actif	2'000'000
Primes d'ancienneté, primes naissances, frais de représentation	Statut TPG	750'000
Assurance protection juridique		215'000
Valorisation de l'abonnement tpg employé	Statut TPG	1'400'000
Abonnement 1/2 PVP gratuit		10'000

A titre informatif, vous trouverez, en annexe, la note interne des TPG relative aux primes statutaires et légales (NI 83).

tpg

Par ailleurs, en complément à notre réponse écrite du 15 octobre 2012, en particulier le point 6 dédié aux Etats-majors, nous tenons à préciser qu'il n'y a pas d'état-major en tant que tel aux TPG. Toutefois, nous vous informons que le Collège de direction des TPG se compose de sept Directeurs et un Directeur général.

Pour la définition des catégories de personnel en référence à la « Loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux B5 05 » qui précise dans son Art. 4 Catégories que « Le personnel de la fonction publique se compose de fonctionnaires, d'employés, d'auxiliaires, d'agents spécialisés et de personnel en formation. » les tpg ne répondent pas à ces catégories.

Effectivement les tpg répondent aux catégories définies par leur statut. Cependant, si nous devions définir dans ces catégories le personnel tpg, nous n'avons que des « employés » au sens de la loi.

Espérant avoir répondu de manière satisfaisante à votre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Benjamin Vincent
Directeur Finances & Gestion

Roland Bonzon
Directeur Général

Annexe : NI 83 - Tableau des primes TPG

tpg transports publics genevois

Tableau des primes 2012

Note d'information N° 83

Destinataires : tout le personnel

Date : 05.04.2012
Émetteur : MW/Cari

TABLEAU DES PRIMES EN 2012

Indice 30.11.2010 =104.1 | indice 30.11.2011 =103.7 (-0,4%)

RSP article :				
43		**REMPLACEMENT DANS UNE FONCTION SUPERIEURE**		
		Ensemble du personnel		
		Remplacement 1 classe	mois	138.60
			jour	6.25
		Remplacement 2 classes	mois	277.20
			jour	12.60
		Remplacement 3 classes	mois	415.90
			jour	18.80
		Remplacement 4 classes	mois	554.40
			jour	25.05
		Remplacement 5 classes	mois	692.95
			jour	31.55
44		**PIQUET AU DOMICILE**		
	44/1/a	Employé Administration	jour	37.70
	44/1/b	Cadre Exploitation / Technique	jour	18.80
	44/1/c	Employé Exploitation / Technique	jour	16.55
45		**PRIMES SPECIALES**		
	45/1	Service neige indemn.collation		20.05
		Piquets neige		
	45/1/a	Week-end	jour	37.70
	45/1/b	Lundi - Vendredi	jour	18.80
		Risque de perte d'argent - Finances & Gestion / Exploitation		
	45/2	Mensuelle	mois	92.65
		Journalière	jour	4.20
46		**PRIMES POUR LES EMPLOYES DE L'EXPLOITATION**		
	46/1	Rotation réserve	mois	92.65
	46/2	Prime CTT	mois	162.30
	46/3	Annulation suppression éventuelle d'un congé	jour	12.80
	46/4	Service < 11h15 et > 14h00	jour	15.10
		Service < 18h30 et > 21h15		
	46/5	Pause en dehors du réseau urbain	jour	15.10
		Prime agent d'accompagnement	mois	364.60
			jour	16.55
			1/2 jour	8.25

TABLEAU DES PRIMES EN 2012

Indice 30.11.2010 = 104.1 | indice 30.11.2011 = 103.7 (-0,4%)

RSP article :				
47		**PRIMES POUR LES EMPLOYES DE L'EXPLOITATION ET DU TECHNIQUE**		
	47/1	Remboursement frais repas principal		24.95
	47/2	**Primes pour Samedis - Dimanches et Jours fériés**		
		Journalière	jour	59.05
		Demi-journalière	1/2 jour	29.55
		Horaire	heure	7.65
		(Valeur 1 D)		177.10
	47/3	**Indemnités de nuit 20h00 - 6h00**		
		Prime horaire	heure	5.60
	47/4	Rapport accident		5.00
48		**PRIMES SELON ARTICLE 48 DU RSP**		
	48/1	Electricien LA	mois	301.95
		Electricien réseau	mois	251.50
	48/2	**Prime pour classement des voitures**		
		Journalière	jour	8.80
		Demi-journalière	1/2 jour	4.40
		Autres primes horaires		
	48/3/a	Marteau brise-béton		2.15
	48/3/b	Pervibreur		1.50
	48/3/c	Nettoyages des égouts		5.00
	48/4/a	Cause intempéries, trav. de nuit décommandé		15.10
	48/4/b	Dégroupage des boogies et travaux annexes sur caisses et boogies		24.95
	48/4/c	Soufflages des résistances TB/TW		10.05
	48/4/d	Nettoyages spéciaux		10.10
	48/5	**Déplacement du repas principal**		
		de plus d'une demi heure		6.20
		de plus d'une heure		24.95
	48/7	Casse croûte		6.20
	48/8	**Chantiers extérieurs (Voie et LA)**	jour	15.10
		Piquets LA / lundi - vendredi	jour	18.80
		Piquets LA / sam. dim et jours fériés	jour	47.30

Va à : tout le personnel
Pour info à :
Exemplaires :

Affiché jusqu'au : 31.12.2012
Lieu :

FONDATION DES PARKINGS

Carrefour de l'Etoile 1 (dans parking P+R Etoile)
Case postale 1775 - CH-1211 GENÈVE 26
e-mail: admin@fondation-parkings.ch - http://www.geneve.ch/parkings
Tél.: +4122 827 44 90 - Fax: +4122 827 48 60

Département de l'Intérieur
de la Mobilité et de l'Environnement
Service des Finances
A l'att. de Monsieur Vincent MOTTET
Directeur Financier
Rue Henri-Fazy 2 - CP 3918
1211 GENEVE 3

HA/nl

Genève, le 17 décembre 2012

Concerne : Examen du projet de budget 2013 par la Commission des finances du Grand Conseil – Questions transversales

Monsieur le Directeur Financier,

Conformément au courrier du Grand Conseil adressé au Conseil d'Etat, le 7 décembre dernier, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-dessous, les éclaircissements demandés concernant la totalité des avantages en nature ou en espèce octroyés à la Fondation des parkings, durant l'année 2012.

Nous tenons à vous préciser que la Fondation des parkings dispose de ses propres statuts et que les catégories de personnel au sens de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux B 5 05 ne sont pas applicables, ce qui explique pourquoi la Fondation des parkings ne distingue pas les habituelles catégories de personnel (fonctionnaire, auxiliaires, agents spécialisés, etc.).

		Direction	Employés		
	TOTAL		Employés Contrôle du Stationnement	Exploitation	Autres services
COMPLEMENTS DE TRAITEMENT LIES AUX ACTIVITES PROFESSIONNELLES					
Indemnités de piquet (base CHF 300.--)	17'100			17'100	
Indemnités de panier (base CHF 200.--)	19'000			19'000	
Indemnités uniforme et chaussures (CHF 102.--)	87'582		87'582		
Indemnités de repas (base CHF 16.40 / 20.--)	1'545		1'345	200	
Indemnités de déplacement	51'420	28'800		10'300	12'320
Abonnement TPG	44'988		44'988		
Frais de téléphone	58'975	5327	31696	18014	3939
	280'610				
AVANTAGES LIES AU PLAN DE MOBILITE					
Abonnement TPG	7'546	595		2'024	4'926
Encouragement mobilité douce	6'870		6'870		
	14'415				
AUTRES AVANTAGES					
Prime de naissance (base CHF 300.--)	1'500		1'200		300
Tarif préférentiel parking	44'198	4533	12'466	14'166	13'033
Jubilés (10 ans : CHF 500 – 20 ans : CHF 2'000 25 ans : CHF 2'500 – 30 ans : CHF 3'000)	8'500			5'500	3'000
	54'198				
TOTAL FONDATION DES PARKINGS	349'223	39'255	186'147	86'304	37'518

.../...

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et tout en restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Financier, nos salutations les meilleures.

Hanane ARNAUD
Directrice Financière & Administrative

Jean-Yves GOUMAZ
Directeur Général

Date de dépôt : 11 mars 2013

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Eric Leyvraz

Mesdames et
Messieurs les députés,

En septembre 2012, le Conseil d'Etat nous remet un projet de budget avec un déficit de 278 millions de francs. La ponction de 30 millions sur la caisse des SIG étant contestée et devant le Tribunal fédéral, ce déficit pourrait dépasser les 300 millions. Malgré des revenus en progression de 213 millions ! C'est dire qu'il n'y en a jamais assez. Dans sa brochure, le Conseil d'Etat reconnaît d'ailleurs que ce déficit « reste évidemment bien trop élevé ».C'est un peu court comme justification.

Face à l'incertitude des sommes à payer pour la fusion des caisses de pension de l'Etat, la majorité de la députation refuse le budget et demande au Conseil d'Etat de revoir sa copie.

Il y a de la part du Conseil d'Etat un manque certain de réalisme politique pour oser un tel budget dans une période troublée, avec une crise européenne historique par son ampleur, nos meilleurs clients croulent sous les dettes étatiques, et le Conseil d'Etat porte l'entière responsabilité du retard accumulé sur un vote du Grand Conseil pour son PL 11063.

Après avoir consulté tous les partis, louable attention, le Conseil d'Etat revient en décembre avec une nouvelle proposition présentant un déficit de 190,2 millions. L'effort d'économie fourni est plus que modeste, car la plus grande partie de la diminution du déficit est due à des entrées fiscales supérieures aux estimations.

La suite des discussions à la Commission des finances est un peu chaotique.

Un budget tardif permet d'inclure dans les comptes des rentrées d'impôts effectives qui n'auraient pu paraître dans un vote du mois de décembre 2012. Et de fil en aiguille, le déficit s'amincit sans effort pour devenir plus présentable, grâce aux millions d'entrées fiscales supplémentaires. Pas besoin de trop se casser la tête !

L'UDC reste persuadée qu'une coupe linéaire est la meilleure solution pour atteindre le budget équilibré qu'elle demande : des coupes ciblées peuvent impliquer des effets secondaires non désirés, perturbant la marche d'un département, et le Conseil d'Etat est mieux à même que la députation de choisir où il peut diminuer les sommes allouées. Ce n'est visiblement pas l'avis de la majorité de la Cofin et chacun de se lancer dans des coupes parfois raisonnées, parfois seulement politiques !

Le PLR, d'abord farouchement opposé à tout déficit, finit par accepter l'idée d'un découvert inférieur à 100 millions. Un déficit du budget doit avoir l'aval de 51 député-e-s ; fin février 2013 le Conseil d'Etat est donc forcé de proposer, à côté des mesures proposées par la Cofin, un nouveau train d'économies. L'utilisation des 12es ne peut à ses yeux durer plus longtemps et retarde les engagements nécessaires au bon fonctionnement de la justice et de la police, notamment.

Le 1er mars, la Cofin reçoit la dernière mouture du Conseil d'Etat, qui ne fait que confirmer ce que nous avions dit : il présente une série d'amendements (25,7 millions d'économies) annulant celles proposées par la Cofin, jugeant certaines coupes « inconsidérées et inutiles » ! Ayant bien compris qu'il faut descendre en-dessous des 100 millions de déficit, le Conseil d'Etat s'active pour pouvoir présenter ses amendements, dont plusieurs ont été écrits le dimanche, « sur un coin de table », innocente forfanterie, sous-entendant qu'il a fait en deux coups de cuillère à pot ce que les députés n'ont pu accomplir en deux mois et faisant fi de l'énorme travail réalisé en amont par le Département des finances. Il faut dire et redire le haut niveau des collaborateurs de ce département, leur disponibilité et la qualité de leurs explications ; sans eux notre députation de milice ne pourrait remplir correctement sa mission et nous leur disons un grand merci.

Il est amusant de relever ceci : lorsque l'UDC et le MCG ont proposé des diminutions réalistes, souvent modestes, dans les subventions, « ces coupes ridicules » ont été en majorité refusées. Le Conseil d'Etat en a proposé plusieurs, de 540 F à quelques milliers de francs, et d'un coup ces minimes économies deviennent intelligentes ! Comprendra qui pourra…

Le Conseil d'Etat insiste le 6 mars pour une décision rapide de la Cofin « afin d'éviter un psychodrame budgétaire qui n'améliore pas l'image du canton ». Posture du pyromane qui se fait pompier. S'il voulait maintenir le regard positif de la population, des banques et des instituts de sondage, il aurait été bien inspiré de montrer plus rapidement une volonté d'économie traduite dans la réalité incontournable des chiffres, plutôt que de nous expliquer qu'une augmentation générale des charges de 2% par rapport à 2012 traduisait une saine gestion de l'Etat.

Le vote du PL 11063 en plénière n'est pas gagné d'avance. Rappelons qu'en commission il n'a été approuvé que du bout des lèvres : 5 oui, 4 non et 4 abstentions.

Un déficit de 100 millions n'est plus une garantie de comptes 2013 positifs. La fourchette entre recettes budgétées et réelles a été largement réduite ces deux dernières années, notre grand argentier a cité un chiffre de l'ordre de 150 millions ; le projet de loi amendé du Conseil d'Etat a déjà inclu de nouvelles rentrées fiscales pour la somme de 57 millions. Nous prenons clairement le risque d'une seconde année déficitaire, avec la mise en application du frein à l'endettement. C'est pour cela que l'UDC proposera en plénière, à la fin des discussions du 2e débat, un amendement pour une diminution générale du budget de l'Etat de 1,11% (selon le chiffre actuel, qui pourrait légèrement varier si des changements interviennent en débat), ramenant l'équilibre des comptes et laissant ainsi toute latitude au Conseil d'Etat de décider où il désire effectuer des corrections.

Nous terminerons ce rapport par des considérations plus générales.

Nous sommes inquiets, car réalistes, devant la situation qui se dégrade de jour en jour autour de nous. Les banques, pilier de notre prospérité, commencent à licencier, les restaurateurs se plaignent d'un début d'année difficile, signe des temps, en France les violentes manifestations contre les fermetures d'usines se multiplient, l'Espagne dépasse les 5 millions de chômeurs, ne parlons même plus de la Grèce ou du Portugal… Croire que les recettes fiscales vont encore augmenter relève d'un béat optimisme. Fin 2016, après avoir déjà payé 390 millions supplémentaires pour la caisse de pension, la révision inévitable de la taxation des entreprises diminuera les rentrées d'environ 350 millions, par conséquent à partir de 2017-18, et de façon durable, une baisse de l'ordre de 500 millions par année des disponibilités de l'Etat.

Est-ce que c'est avec un budget encore déficitaire que nous nous préparons à de telles échéances ? La déclaration du Conseil d'Etat, « demander un budget équilibré n'est pour le moment pas raisonnable », nous semble justement peu crédible et peu responsable. Alors s'insinue dans nos pensées le lancinant sentiment que la Conseil d'Etat n'a pas fait, et depuis longtemps, tout son travail. Qu'il a par confort, pour ne pas dire paresse, repoussé un assainissement financier indispensable de l'Etat, malgré les promesses de Saint-Pierre qui, seul le résultat final compte, ressemblent plutôt à celles de Saint Glinglin. Pourquoi le Conseil d'Etat doit-il être poussé dans ses derniers retranchements pour enfin se bouger et proposer une économie de 25,7 millions ? Et s'il avait gaspillé maintes occasions de diminution des charges, parce que c'est ennuyeux de devoir dépenser moins ?

Gouverner c'est prévoir, notre Conseil d'Etat ne se montre pas à la hauteur et son bilan global ne laissera pas, soyons aimables, un souvenir impérissable dans les chaumières genevoises.

Mesdames et Messieurs les députés, il est de notre devoir de nous poser quelques questions fondamentales :

De quel droit avons-nous (nous disons « nous », car quand la situation sera catastrophique, nous serons tous dans le même panier des responsables, y compris l'UDC qui dénonce depuis longtemps la sous-couverture des caisses et le train de vie dispendieux de l'Etat) creusé le trou énorme de la dette, la plus importante par tête d'habitant en Suisse, plus de 6 fois la moyenne nationale ? Pourquoi tolérons-nous d'avoir en plus l'impôt cantonal additionné au communal le plus élevé et l'impôt sur la fortune en record mondial ? Pourquoi continuons-nous à toujours dépenser plus que nos moyens, qui sont pourtant uniques pour une population d'à peine 470 000 habitants ? Pourquoi n'avons-nous pas le courage politique de réduire la taille d'un Etat pléthorique, alors que nous avons aussi le plus grand nombre de fonctionnaires par habitant ?

Nous sommes dans le fond de grands égoïstes, prêts à transmettre à la génération future le résultat de nos inconséquences et de nos errances : après nous le déluge ! Nous avons très bien vécu, dépensé sans compter, eh bien maintenant à vous de payer ! Le PDC et les Socialistes rabâchent qu'ils défendent des valeurs : laisser à nos enfants et petits-enfants une place nette plutôt que les écuries d'Augias, ça ne fait pas partie de leurs valeurs ?

Nous allons droit dans le mur avec une dette consolidée qui frôlera les 15 milliards en fin d'année, mais nous refusons l'évidence. Arrêtons donc de nous leurrer et abordons enfin la réalité avec détermination.

L'adoption d'un budget sans déficit signalera à nos concitoyennes et concitoyens que nous prenons la mesure d'une conjoncture plus incertaine que jamais, que nous nous engageons dans la voie de la sagesse financière.

Mesdames et Messieurs les députés, merci d'apporter votre soutien à notre demande d'équilibre budgétaire.

Date de dépôt : 11 mars 2013

RAPPORT DE LA DEUXIÈME MINORITÉ

Rapport de M. Roger Golay

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le budget qui nous est présenté revu et corrigé par le Conseil d'Etat, est tout à fait inacceptable pour le Mouvement Citoyens Genevois, du fait qu'il manque d'une réelle vision politique.

Un petit retour en arrière s'impose. Lorsque le Conseil d'Etat nous a fait parvenir le projet de budget à l'automne 2012, il présentait un déficit de 278 millions de francs. Dès lors, nous avions estimé qu'il était nécessaire de renvoyer sa copie au Gouvernement.

Nous ne pouvions pas tolérer un pareil dépassement budgétaire et une telle légèreté. Comment le Conseil d'Etat peut-il oser venir devant notre Parlement, en présentant un déficit d'une telle ampleur alors que sa mission est de nous présenter un projet de budget qui n'alourdit pas une dette déjà pharamineuse ?

Le 4 décembre, suite à un entretien avec le Conseil d'Etat, nous avions demandé des efforts sur le plan des économies afin de revenir à un budget de moins de 200 millions. Le rôle d'un vrai Gouvernement est de faire des choix politiques qui permettent une maîtrise des dépenses sur le long terme.

Au retour du « projet de budget bis », nous avons constaté que celui-ci présentait un déficit de 191 millions de francs. Or, la plus grande partie de la baisse n'était due qu'à des artifices comptables et non pas à de vraies économies. En effet, il s'agissait essentiellement de hausses d'estimations de recettes fiscales. En agissant de la sorte, le Conseil d'Etat a démontré les limites de sa capacité à gouverner.

Dès lors, nous avons estimé que l'exécutif n'avait pas rempli sa mission qui était de réaliser les économies pertinentes. Par conséquent, avec le retour du « projet de budget bis » en Commission des finances, nous avons constaté que les dépenses générales étaient trop importantes et que l'on ne priorisait pas suffisamment les tâches régaliennes de l'Etat – notamment justice, police,

éducation/formation, santé –, qui doivent être protégées voire améliorées ou développées. A l'inverse, des tâches ou subventions accessoires peuvent être réduites. Et ces dernières sont très nombreuses dans le budget de l'Etat de Genève.

En agissant ainsi, le Conseil d'Etat nous a fait le « coup du bonneteau » en mélangeant habilement les sous-évaluations d'entrées fiscales, les caprices futiles pour satisfaire tel ou tel conseiller d'Etat et les dépenses essentielles. Ces tours de passe-passe lui permettent, au final, de créer l'illusion de réductions budgétaires. Le Mouvement Citoyens Genevois n'est pas dupe et ne cautionnera pas ce type de procédés.

Selon les études comparatives de l'administration fédérale des finances, les dépenses genevoises sont dans de nombreux cas nettement supérieures à celles d'autres cantons. Prenons l'exemple de l'aide au développement où nous payons trois fois plus qu'à Zurich pour trois fois moins d'habitants, pour un résultat qui n'est pas à la hauteur de l'investissement et qui nous échappe.

Au cours de l'étude du budget sont également apparues, en raison de l'actualité, de nouvelles menaces de baisses de recettes ou de dépenses supplémentaires pouvant dégrader très rapidement et dangereusement la situation financière de notre République, remettant en cause une rigueur économique minimale. Ainsi, nous nous aliénons notre liberté d'action pour le futur.

Parmi les quelques risques dont nous devons tenir compte, il y a notamment les effets pervers des attaques étrangères contre la place financière suisse et genevoise en particulier, des pressions de la gauche sur les forfaits fiscaux aux personnes physiques et les allègements fiscaux des entreprises sources d'emplois. A cela s'ajoutent l'obligation de devoir payer chaque année 140 millions environ pour assainir les caisses de pension CIA-CEH. Nous aurons également à supporter des dépenses considérables pour le CEVA. Il nous faut prendre en compte aussi des pertes de recettes certainement importantes suite au changement de statut de certaines banques privées qui se sont transformées en sociétés anonymes. Nous ne pouvons ignorer les pertes fiscales suite aux déductions admises pour les frontaliers (frais de déplacement) ni, de manière plus générale, les risques géopolitiques au Proche-Orient et en Orient qui pourraient faire chuter les places boursières, etc.

Vu les facilités du Conseil d'Etat à manier les chiffres à son avantage, nous ne pouvons tolérer ces astuces comptables.

Le Mouvement Citoyens Genevois maintient qu'il faut une révision des structures de l'appareil étatique, afin d'éviter les doublons, dans l'objectif de réduire les missions non essentielles de l'Etat. Dans tous les cas, malgré le peu de temps imparti, il aurait été nécessaire d'examiner sérieusement les subventions en fonction des prestations.

Contrairement à d'autres qui acceptent de cautionner ces astuces comptables, le Mouvement Citoyens Genevois garde en perspective l'intérêt général des citoyens, qui implique le retour à l'équilibre.

Nous devons maintenant consolider les comptes du canton de Genève avec une très grande rigueur, afin d'éviter un jour de devoir enclencher le mécanisme légal et institutionnel du « frein à l'endettement ».

En commission, le Mouvement Citoyens Genevois a soutenu les autres partis responsables du Parlement, qui ont également amené des propositions fort intéressantes et raisonnables d'économie, dans l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Quant au MCG, il a déposé de très nombreux amendements, dans les rubriques « subventions » pour un montant d'environ 5 720 000 F, sans toucher aux personnes les plus fragiles d'entre nous. En plus, nous avons soutenu les amendements du PLR et de l'UDC sur les dépenses générales, puisque nous avons pu travailler ensemble de manière fructueuse malgré nos visions politiques différentes.

Malheureusement, nous n'avons pu que constater que les subventions étaient pour la plupart des objets tabous et que peu de personnes avaient le courage de nous soutenir.

En année électorale, il est évident que bien des élus hésitent à s'affranchir d'un certain clientélisme qui s'oppose à la sauvegarde de l'intérêt général.

En commission, le Mouvement Citoyens Genevois a souvent fait état de cette situation et regrette cette démagogie que d'aucuns se plaisent tant à nous reprocher.

Pour certains, il est difficile de recevoir d'abondantes et généreuses subventions puis de couper dans celles des autres. Les liens d'intérêts des uns et des autres, au sein de cette commission, devraient faire l'objet d'une plus grande transparence, pour le fonctionnement impartial du vote sur ce budget.

Nous avons remarqué que beaucoup de questions, pourtant essentielles et en provenance de différents groupes, sont curieusement restées en suspens ou sans vraie réponse.

Prenons le cas de certaines subventions, notamment celle, mystérieuse, allouée à la Fondation des parkings pour un montant de 198 000 F. Personne

n'a pu nous donner de justification crédible sur cette somme, qui s'évanouit sans doute dans une usine à gaz, quand bien même cette fondation ponctionne des millions sous forme d'amendes apposées par un bon nombre de frontaliers.

Nous pouvons aussi parler des 500 000 F prévus pour une énigmatique aide au retour, dont nous ne connaissons pas les critères d'attribution. Le doute peut subsister sur les destinataires. A la suite de divers articles de presse, nous pouvons nous demander si cet argent est distribué à des délinquants multirécidivistes pour l'aide au retour, style récompense de Mme Rochat dans le cadre du « plan Maghreb ».

Nous pourrions vous citer encore de nombreux cas de subventions pittoresques.

Après de nombreuses séances d'étude consacrées au « projet de budget bis », nous avons donc activement participé à la recherche d'économies. Un nombre non négligeable de propositions pour réduire le déficit sont venues aussi bien des rangs de la droite (sans le PDC) que du MCG, ce qui représente plusieurs dizaines de millions de francs au total.

Le 6 mars 2013, pressé d'avoir un budget, le Conseil d'Etat a déposé sans crier gare un amendement général proposant des « économies à hauteur de 25,7 millions de francs et (d)es amendements annulant les amendements adoptés par la Commission des finances ». Ce procédé a fait remonter le déficit à 98,4 millions de francs.

D'autre part, avec cet amendement du Gouvernement accepté par une petite majorité de députés, il ne nous a plus été possible d'avoir une discussion sérieuse lors du 3e débat. Nous avons ainsi été empêchés de revenir sur des questions essentielles laissées sans réponse lors du 2e débat, pouvant encore faire l'objet d'amendements. En effet, une grande partie de la commission n'avait plus aucune volonté de poursuivre les travaux, étant sous le joug du Conseil d'Etat.

Nous regrettons que nos collègues du PLR n'aient pas poursuivi la ligne politique de départ, qui nous permettait enfin de concevoir un budget équilibré, malgré les réticences du Conseil d'Etat. Au contraire, le MCG avec ses alliés de l'UDC s'est retrouvé bien seul.

Nous avons vraiment l'impression d'avoir assisté et participé à une grande mascarade orchestrée par le Conseil d'Etat.

Pour la deuxième année de suite, nous enregistrons des budgets déficitaires et cette tendance deviendra structurelle si on ne prend pas les mesures adéquates dans les meilleurs délais. En particulier, il convient de s'attaquer à l'explosion des postes de hauts cadres dans l'administration, à

défaut d'exécutants. C'est grâce à ces économies importantes que nous pourrons répondre aux besoins des Citoyennes et Citoyens, en premier lieu la sécurité qui se dégrade fortement depuis des années.

Nous pensons également à tous ces jeunes qui sont laissés au bord de la route, qui n'arrivent pas entrer sur le marché de l'emploi en raison de la concurrence des euro-frontaliers. Ces jeunes, comme d'autres demandeurs d'emploi, font exploser les coûts de l'assistance sociale par manque de stratégie politique pour défendre les résidents genevois. Face à cette réalité, à part de belles promesses non tenues, le Conseil d'Etat répond aux abonnés absents.

Le Mouvement Citoyens Genevois aurait souhaité réduire certaines dépenses jugées secondaires dans le cadre des missions prioritaires de l'Etat afin d'augmenter l'effectif des fonctionnaires de police (gendarmes, inspecteurs) et des gardiens de prison. Malheureusement, l'avenir budgétaire nous laisse peu d'espoir si nous ne faisons pas des choix clairs et affirmés.

Certains députés estiment que les comptes pourraient être positifs et que cette probabilité peut limiter nos efforts. C'est la ligne la moins sérieuse et emprunte d'un brin de dilettantisme que le Conseil d'Etat a choisi de suivre.

Telle est la politique à la petite semaine que le Conseil d'Etat mène depuis quatre ans et que nous retrouvons fidèlement dans l'élaboration du budget 2013, quand bien même nous devrions voir s'inscrire des priorités et des objectifs politiques clairs. Mais le Mouvement Citoyens Genevois n'a pas de conseiller d'Etat pour l'instant. Il est évident que notre droit de regard et d'information en tant que député en est limité.

Ces errements du Gouvernement, que nous venons de présenter brièvement, sont à l'image d'une législature très décevante que le Mouvement Citoyens Genevois n'a cessé de dénoncer. A ce titre, le budget 2013 démontre que le Conseil d'Etat n'a pas mené la barque de l'Etat de Genève de manière satisfaisante.

La situation au niveau de l'investissement n'est guère plus réjouissante. En effet, le CEVA absorbe des sommes gigantesques qui manquent pour des travaux prioritaires comme la rénovation d'un cycle d'orientation qui tombe en décrépitude, des locaux qui prennent l'eau aux Archives de l'Etat, la construction de la deuxième étape des bâtiments de la police, l'édification de prisons toujours en attente, etc.

Les charges de fonctionnement s'élevant à 8,878 milliards de francs pour des revenus à 8,779 milliards de francs, nous pouvons estimer qu'il ne sera plus possible de poursuivre de telles dépenses non maîtrisées sans devoir

recourir à la hausse d'impôts notamment en ce qui concerne le maintien du bouclier fiscal.

Aujourd'hui, nous constatons que nous sommes en pleine dérive budgétaire, nous retrouvant dans l'impossibilité de maintenir le cap.

Nous invitons le Grand Conseil à se rappeler que son devoir premier est de voter un budget équilibré, à l'instar des communes qui en ont l'obligation, tout en vous rappelant que c'est la loi la plus importante sur laquelle notre parlement est amené à se prononcer.

Pour les diverses raisons évoquées ci-dessus, les députés du Mouvement Citoyens Genevois refusent de participer à la dégradation financière de l'Etat de Genève, alors que nous sommes toujours dans une période de croissance et qu'en revanche l'avenir présente de nombreuses incertitudes.

Nous invitons les députés à refuser le projet de budget présenté ou de le renvoyer en commission et nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à la lecture de notre rapport.

Date de dépôt : 11 mars 2013

RAPPORT DE LA TROISIÈME MINORITÉ

Rapport de M. Roger Deneys

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'exercice budgétaire, pour être crédible, doit reposer d'abord sur une analyse, factuelle, non dogmatique, de la situation économique, sociale et environnementale de Genève et des perspectives qu'elle laisse supposer.

Ensuite les choix politiques peuvent et doivent s'exercer…

Mais le projet de budget 2013 déposé par le Conseil d'Etat puis amendé par la majorité de droite PLR-PDC-UDC et MCG ne repose sur aucune analyse factuelle de la situation économique, sociale et environnementale de Genève. Il repose sur des dogmes. Il repose sur des mensonges. Il nie les chiffres, les faits. Il nie la précarisation croissante d'une partie importante de la population, les dégâts du chômage, ceux de l'exclusion sociale ou les méfaits d'une mobilité excessivement motorisée. Il nie les dégâts de la crise économique et les conséquences de la baisse d'impôts désastreuse adoptée par le Grand Conseil en 2009. Il nie la réalité de Genève.

Partis gouvernementaux mais minoritaires, partis responsables, soucieux de l'avenir des Genevoises et Genevois, sans exclusion, les Socialistes et les Verts[1], au-delà de leurs éventuelles divergences d'analyse ou de perspective, ont pourtant toujours à cœur d'assumer leurs responsabilités et de permettre au canton de Genève de disposer d'un budget.

Un budget crédible, sérieux, sincère, avec des choix politiques mais avant tout honnête et au service du plus grand nombre !

[1] Compte tenu de la proximité des positions des Socialistes et des Verts lors de ce débat budgétaire, j'associe dans ce rapport les deux formations politiques, en espérant ne pas trahir l'esprit des réflexions propres aux Verts et en leur présentant par avance toutes mes plus plates excuses si cela devait être le cas.

Quand le résultat n'est pas au rendez-vous, soit pour des questions de manque de crédibilité du budget proposé, soit pour des questions de choix politiques, soit les deux à la fois, Verts et Socialistes sont partagés entre leur sens des responsabilités et la défense de leurs idéaux, en particulier lorsque des choix sont faits à leur détriment. Et surtout quand des personnes, des femmes, des hommes, des enfants ou des aînés, en subissent injustement les conséquences.

Dans ce cas, nos partis expriment régulièrement – mais pas toujours avec une parfaite synchronisation – leur désapprobation au travers de rapports de minorité, seuls moyens de faire connaître avec un minimum de précision les différentes raisons qui motivent notre désaccord et les modifications que nous souhaiterions apporter au budget avant de pouvoir l'accepter. Et sans préjuger de nos positions lors du vote final en séance plénière du Grand Conseil.

Ainsi, fin 2010, lors des débats relatifs au projet de budget 2011, les Verts, contrairement aux Socialistes, déposaient un rapport de minorité (PL10739-A, p. 664 et suivantes) alors que, lors du vote final, Verts et Socialistes acceptaient, ensemble, le budget 2011 :

http://www.ge.ch/grandconseil/data/courriers/AN-PL10739A-10.pdf.

Fin 2011, lors des débats relatifs au projet de budget 2012, les Socialistes, contrairement aux Verts, déposaient un rapport de minorité (PL10866-A, p. 217 et suivantes) alors que, lors du vote final, les Socialistes maintenaient leur opposition et les Verts leur soutien au budget 2012.

http://www.ge.ch/grandconseil/data/courriers/AN-budget2012-3e-vote final.pdf

Il en va à chaque fois d'une pesée d'intérêts. Car Socialistes et Verts ne sont pas des pyromanes ou des irresponsables.

L'exercice devient plus délicat lorsque, comme l'an dernier ou cette année, le budget présenté par le Conseil d'Etat et amendé par le Grand Conseil reste déficitaire car une majorité qualifiée de 51 députés est requise pour accepter le budget… et si Verts et Socialistes s'opposent ensemble au projet de budget, il ne reste plus de majorité **gouvernementale** suffisante au Grand Conseil pour l'adopter !

Dans cette situation, les partis de droite historiquement gouvernementaux – mais qui le sont de moins en moins – PLR et PDC sont confrontés à des choix : revenir pragmatiquement sur certaines positions pour les rendre « budgétairement compatibles » avec celles des Verts et des Socialistes. Ou emprunter la voie de la politique du pire, celle de l'alliance avec les forces de l'extrémisme et des boucs émissaires.

Le PLR semble avoir aujourd'hui opté pour l'alliance avec les forces du pire.

Ce choix et le déni de réalité du PLR – les Verts ayant, comme le Conseil d'Etat mais avec davantage de conviction, reconnu depuis un certain temps déjà les conséquences trop fortes de la baisse d'impôts de 2009, certains PDC également, au moins à demi-mot lorsqu'ils ne sont pas sous la surveillance trop étroite de leurs « alliés » du PLR – quant à l'inquiétante situation économique et sociale que connaît Genève ont une dramatique conséquence : **le projet de budget 2013 accentue les inégalités sociales, accentue les effets de la crise, précarise encore davantage les plus pauvres. Et préserve les plus nantis.**

Le déni de réalité de la nouvelle entente PLR-PDC-UDC-MCG : les conséquences réelles de la baisse d'impôts qu'ils ont adoptée au Grand Conseil en 2009

On peut ***penser*** ce qu'on veut de la fiscalité et des impôts, qu'ils sont trop élevés, qu'ils sont trop bas, qu'ils sont trop ceci, pas assez cela.

Mais on ne peut ignorer que la fiscalité a un but premier : faire fonctionner notre société, Genève, la Suisse, la région, les communes le mieux possible.

Alors quand, comme en 2009, le Conseil d'Etat et les partis de la nouvelle entente ont soutenu un projet de loi visant à réduire, de façon choisie, voulue, délibérée, une baisse d'impôts privant le canton de Genève de 400 millions de francs de recettes fiscales par an, celles des communes genevoises de près de 100 millions par an, dont 50 millions de moins pour la seule Ville de Genève, le minimum d'honnêteté intellectuelle consisterait aujourd'hui à simplement comparer les arguments et hypothèses de l'époque avec la réalité d'aujourd'hui.

Le 28 avril 2009, lors des travaux de la Commission fiscale relatifs à l'étude du PL 10199, le Département des Finances estimait la baisse des recettes fiscales découlant du PL 10199 tel que voté en 3e débat à plus de 300 millions de francs par an, cf. page 393 du rapport PL 10199-A.

Lors du débat en séance plénière du Grand Conseil, le 12 juin 2009, quelques mois avant les élections cantonales, le rapporteur de majorité PLR de ce projet de loi PL 10199 expliquait sa vision des conséquences prévisibles selon lui :

« Il est temps que ce que l'on pouvait considérer comme le trop-perçu d'impôts revienne en partie aux habitants de ce canton, sans mettre en péril

les finances publiques ni les prestations – par ailleurs excellentes – fournies à la population. Et 321 millions pour 2009, c'est à peu près le montant que nous versons, que nous avons versé, pour notre Banque cantonale pendant des années, donc cela revient à dire que, cet argent, nous l'avons !

La majorité de la commission vous invite donc à plébisciter ce projet de loi tel qu'il est ressorti des travaux de la commission, afin que le pouvoir d'achat supplémentaire qu'il dégage pour les contribuables genevois puisse, dès 2010, soutenir efficacement la consommation et la conjoncture et, ainsi, contribuer à la relance économique que nous souhaitons tous.

Enfin, grâce à cette loi, nos citoyens trouveront un mieux-être financier et l'assurance d'une plus grande équité fiscale. »

… « sans mettre en péril les finances publiques ni les prestations – par ailleurs excellentes – fournies à la population. »

… « afin que le pouvoir d'achat supplémentaire qu'il dégage pour les contribuables genevois puisse, dès 2010, soutenir efficacement la consommation et la conjoncture et, ainsi, contribuer à la relance économique »

… « grâce à cette loi, nos citoyens trouveront un mieux-être financier et l'assurance d'une plus grande équité fiscale »

Les questions que nous devons-donc nous poser aujourd'hui, au regard de ces explications, sont les suivantes :

– **<u>Les finances publiques sont-elles en péril ?</u>**

  En réalité NON, pas aujourd'hui. Et de loin pas. Mais la nouvelle entente PLR-PDC-UDC-MCG répète à longueur de semaines que ce serait le cas en raison d'un budget déficitaire.

– **<u>Les prestations fournies à la population sont-elles en péril et « par ailleurs excellentes » ?</u>**

  OUI, CERTAINES PRESTATIONS FOURNIES A LA POPULATION SONT AUJOURD'HUI EN PÉRIL. Et elles ne sont plus toujours aussi « excellentes ».

– **<u>L'économie, la conjoncture et la relance économiques étaient-elles au rendez-vous à Genève dès 2010 suite à la baisse d'impôts ?</u>**

  NON. Parce que l'économie, la conjoncture et la relance économique ne dépendent pas que du pouvoir d'achat supplémentaire libéré théoriquement par l'économie d'impôts. Elles dépendent surtout de la

santé de l'économie mondiale et de ses conséquences en cascade sur l'économie genevoise.

– **Les citoyens ont-ils trouvé un mieux-être financier ?**

CERTAINEMENT PAS TOUS ! L'écart entre les plus hauts revenus et les plus faibles s'accentue. Et une part croissante de la population connaît donc en réalité une « situation de mal-être financier ». Un exemple frappant est celui du nombre de personnes bénéficiant de prestations d'assistance : entre le budget 2013 présenté le 20 septembre 2012 et sa version durcie présentée le 21 novembre 2013, soit 2 mois plus tard à peine, les subventions pour les prestations aux bénéficiaires de l'aide sociale, obligatoires, ont augmenté de 15 millions de francs !

Alors, Mesdames et Messieurs les députés, le constat est aujourd'hui sans appel : la baisse d'impôts de 2009 n'a pas tenu ses promesses et coûte trop cher aux Genevoises et Genevois !

Et celles et ceux qui ânonnent à longueur de journées que Genève vivrait dorénavant au-dessus de ses moyens sont tout simplement des menteurs : Genève a décidé en 2009 de vivre avec 400 millions de francs de moins au prétexte que cela n'aurait pas de conséquence sur ses finances publiques et ses prestations ! Ce qui est totalement inexact !

Et un mensonge, même répété 100 fois, ne fait toujours pas une vérité !

La nouvelle méthode d'élaboration du budget par l'entente PLR-PDC-UDC-MCG ? Numérologie et maccarthysme !

Outre le refus d'admettre les conséquences excessives de la baisse d'impôts de 2009, au moins au regard de la conjoncture qui n'a pas évolué comme espéré, les députés PLR-PDC-UDC et MCG adoptent une autre stratégie assez curieuse pour élaborer le budget du canton de Genève : la numérologie.

Alors qu'on pourrait penser, comme le fait d'ailleurs le Conseil d'Etat, que le résultat du budget dépend de l'addition de recettes estimées et de la soustraction des dépenses prévues, en essayant de « serrer les boulons » tout au long de l'année, la nouvelle entente PLR-PDC-UDC-MCG préfère y substituer des notions symboliques déconnectées de toute réalité économique ou sociale :

En 2011, le budget 2012 ne devait pas dépasser 350 millions de francs de déficit. 350 millions de francs. Pas un centime de plus !

Pourquoi 350 millions et pas 345 ? Ou 310 ? Ou 360 ? Ou 400 ? Mystère ! Le nombre 350 avait une propriété magique, connue des seuls députés PLR-PDC-UDC et MCG.

Cette année, pour le budget 2012, alors que le premier projet de budget du Conseil d'Etat présentait un déficit inférieur à 300 millions de francs, nettement moins que l'an dernier donc, voilà que, curieusement, la nouvelle entente PLR-PDC-UDC-MCG n'avait plus aucune affinité avec ce premier chiffre magique : il fallait un déficit de 0 ou de 100 millions. 100 millions ? Pour quelle raison ? Par quel nouveau tour de magie ? Mystère !

Un député PLR ayant même réussi à affirmer récemment « qu'un déficit de 100 millions de francs et 20 centimes serait inacceptable ».

Quand on sait que l'écart entre le budget et les comptes se situe souvent aux alentours de 300 millions de francs, on mesure l'ampleur du délire et du charlatanisme dans lequel vivent ces députés numérologues qui sortent un chiffre magique de leur chapeau et s'y tiennent comme si le sort de l'humanité toute entière en dépendait !

Nous avons aussi pu mesurer en Commission des finances l'absurdité de cette démarche : en cours d'année, les députés PLR-PDC-UDC et MCG doivent voter des dépassements de crédit, faisant exploser le chiffre magique ! Mais chut ! Cela ne sort pas du cadre feutré de la Salle de l'Alabama ! Et personne ou presque ne le saura…

Cette croyance en la numérologie budgétaire est d'autant plus inadmissible que l'Etat de Genève passe son temps, à la demande du Grand Conseil et en particulier de ses élus PLR et PDC, à signer des contrats de prestations avec les associations, les régies publiques, etc. dans lesquels figurent des objectifs à atteindre et des indicateurs de performance.

Or si les indicateurs permettent – en théorie : vu le contenu de certains d'entre eux, on peut parfois en douter – de mesurer si les objectifs sont atteints, ils permettent aussi, en théorie, de mesurer si des moyens supplémentaires doivent être alloués à telle ou telle structure. Il n'en n'est jamais rien.

Les députés PLR-PDC-UDC et MCG ne s'intéressent jamais ni aux objectifs ni aux indicateurs pour déterminer par exemple le montant d'une subvention.

Un député PLR ayant même récemment retenu comme critère pour contester le montant d'une subvention l'appartenance politique des membres du comité de ladite association, sans regarder le moindre élément chiffré lié au contrat de prestations !

Numérologie et maccarthysme sont les mamelles budgétaires du PLR… Mais quel sérieux ! Quand on pense que les contrats de prestations coûtent des fortunes en temps d'élaboration, en adaptation des applications informatiques, en collecte et saisie de données et en contrôle administratif ou politique !

L'analyse de la situation n'est pas factuelle, l'objectif à atteindre ne repose sur aucune justification économique ou scientifique MAIS LES CONSÉQUENCES SONT DÉSASTREUSES POUR GENÈVE !

Analyse non factuelle de la situation réelle, objectif arbitraire… On pourrait sourire d'un tel niveau d'incompétence crasse si les conséquences n'en étaient pas aussi dramatiques : des coupes arbitraires dans les subventions, des réductions de postes dans des secteurs essentiels de l'Etat, des attaques contre l'éducation, la formation, les associations, la promotion de la santé, la culture. Des attaques contre la mobilité douce, les transports publics.

Des attaques venant à la fois du Conseil d'Etat, contraint – c'est son métier – de proposer un projet de budget qui puisse être accepté par une majorité mais aussi des députés les plus extrémistes du parlement.

Le résultat est désastreux et les « économies » trouvées par le Conseil d'Etat entre son premier projet de budget de septembre et celui de novembre se caractérisent par un arbitraire et une injustice flagrante envers les plus fragiles et les plus démunis.

Les dernières coupes proposées par le Conseil d'Etat lors du 3e débat budgétaire de la Commission des finances n'améliorent rien même si elles « sauvent » effectivement des secteurs menacés (culture) par les amendements déposés lors du 2e débat… elles en pénalisent d'autres (promotion de la santé, soins à domicile, auxiliaires au DIP) !

Et les députés PLR-PDC-UDC et MCG, après des mois de pinaillage, n'ont rien trouvé de mieux que de voter en quelques minutes des amendements dont ils n'avaient pas connaissance un jour plus tôt et de demander un débat budgétaire en séance plénière seulement une semaine après le vote en commission. A nouveau, quel sérieux !

Pour les Socialistes et les Verts, ces « économies » sont d'autant plus injustes et affligeantes que, dans le même temps, les députés PLR-PDC-UDC et MCG ne veulent pas entendre parler de la moindre proposition de hausse des recettes fiscales, que ce soit par le gel du bouclier fiscal, par de nouvelles tranches d'impôts sur le revenu ou la fortune, par les

propositions socialistes pour une fiscalité plus écologique et plus sociale. Rien !

L'entente PLR-PDC-UDC-MCG prend aux pauvres, aux chômeurs, aux enfants, aux parents, aux retraités pour conserver un bouclier fiscal qui préserve les grandes fortunes supérieures à 5 millions de francs !

Ainsi, pendant que certains économisent individuellement 180 000 F d'impôts par année grâce au bouclier fiscal, Pro Infirmis voit sa subvention baisser de 1 753 F, Viol secours la sienne baisser de 8 119 F, Agora de 88 F (sic !) etc., etc.

Et en plus le Conseil d'Etat masque la réalité des chiffres. Ainsi, dans sa présentation du projet de budget bis du 21 novembre 2012, il réussit à écrire, page 10, « *C, D et E – Diminution de moins de 1% des aides financières* » alors qu'en réalité certains associations voient leur subvention diminuer de près de 3% (2,8%), notamment dans le « C02 – Soutien à la famille ». Sans considération pour leur travail, sans les en avoir averties, sans corrélation avec les indicateurs des contrats de prestation ! Dans l'arbitraire le plus total !

Au vu de ces constats terribles, de l'augmentation de la population genevoise – près de 5 000 personnes de plus par année ! – qui signifie inévitablement une hausse des besoins, de l'injustice que représentent les coupes proposées, de l'absence d'entrée en matière sur la moindre revendication de hausses des recettes fiscales ou d'augmentation de la moindre subvention, les Socialistes et les Verts ne peuvent que déplorer vivement un pareil état d'esprit, antisocial, destructeur, germe de violences et d'exclusion.

En séance plénière, ils pourront encore déposer des amendements pour essayer de corriger le tir, éliminer des injustices flagrantes ou éviter des catastrophes sociales ou sanitaires prévisibles.

Mais, à ce stade, Socialistes et Verts ne peuvent que mettre en garde la majorité PLR-PDC-UDC et MCG des conséquences de leurs excès et de leur arrogance : même en étant des partis responsables et gouvernementaux, les Verts et les Socialistes se réservent la possibilité de refuser le budget tel qu'il est sorti des travaux de la Commission des finances car il ne correspond pas aux besoins de la plus grande partie de la population genevoise, il sert quelques privilégiés au détriment de tous les autres.

Chacun en assumera les conséquences.

Mais l'injustice a des limites.

Et, pour que cela change vraiment, il est surtout indispensable, lors des prochaines élections cantonales de cet automne, de balayer cette majorité antisociale et anti-écologique ! Au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, un autre état d'esprit doit régner ! Pour Genève. Pour l'avenir.

Annexe : liste des amendements déposés par les socialistes lors du 3e débat, qui pourront être redéposés en séance plénière avec quelques adaptations.

ANNEXE

Amendements « minimalistes » des Socialistes pour au moins annuler les baisses de subventions du projet de budget 2013 et revenir aux montants des comptes 2011, ce qui est extrêmement modeste en réalité compte tenu des besoins de la population :

Ces amendements montrent aussi quelles « économies » le Conseil d'Etat prétend faire sur chacune de ses structures subventionnées puisqu'ils les annulent, le tout sur un budget cantonal de l'ordre de 8 milliards de francs. On y voit des propositions « d'écomies » de… 88 F (AGORA) !

Heureusement, le ridicule et la mesquinerie ne tuent pas.

Tous ces amendements ont d'ailleurs aussi été refusés par la majorité PLR-PDC-UDC-MCG : c'est dire à quel point leur position était dogmatique.

Programme A02 – Enseignement postobligatoire, formation continue et orientation

- Association des répétitoires – ARA, +9 890 F ;
- Université populaire de Genève, +2 886 F ;
- Université du 3**e** âge, +1 387 F ;
- Université ouvrière de Genève (UOG), +20 975 F.

Programme C02 – Soutien à la famille

- Solidarité femmes, +19 981 F ;
- Viol secours, +8 119 F ;
- SOS femmes, +9 770 F ;
- Arabelle foyer d'hébergement, +14 999 F ;
- Maison genevoise des médiations, +3 523 F.

Programme C03 – Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

- Caritas Genève, +3 344 F ;
- Entreprise de l'Orangerie, +1 808 F ;
- Intégration pour tous (IPT), +1 407 F ;
- Carrefour prison, +1 286 F ;
- Association pour le patrimoine industriel (API), +1 110 F ;
- Tél. 143 La Main Tendue, +939 F.

Programme C05 – Actions en matière d'asile et de migration

- Pluriels – centre de consultation et d'études ethnopsychologique pour migrants, +1 373 F ;
- Appartenance – Genève, +555 F ;
- Elisa asile, +292 F ;
- AGORA – aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiés », +88 F.

Politique publique E – HANDICAP

Suppression de la baisse linéaire de 0,6% qui avait été opérée par le Conseil d'Etat par rapport au B 2012, par :

Programme G01 – Accès au logement

- Subvention au logement social, +2 mios ;
- subvention en faveur des habitations mixtes, +2 mios.

Programme K03 – Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

- Groupe sida-Genève, +91 750 F ;
- Dialogai, +10 250 ;
- Première ligne, +270 890 F.

Programme N01 – Culture

- Conservatoire de musique +285 464 F ;
- Institut Jacques Dalcroze , +118 943 F ;
- Conservatoire populaire +324 656 F.

.

O07 « Genève internationale »

Comme par hasard – et comme preuve supplémentaire de l'arbitraire qui règne au sein de la Commission des finances – alors que toutes les subventions mentionnées ci-dessus baissent pour des montants bien modestes, la subvention au Club suisse de la presse augmente de 25 020 F en 2013. Sans « économies » supplémentaires dans le cadre du budget « bis » de novembre… Mais peut-être cela est-il dû à la présidence, à la tête de cette structure, d'un député PDC qui siège à la Commission des finances ? Dans tous les cas, la proposition de revenir au même montant qu'au budget 2012 en baissant de 25 020 F la subvention a été refusée par le PLR, le PDC et le MCG !